

A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap. de la
Madeleine, Assemblée tenue au
lieu et place ordinaires des ses-
sions du conseil à l'hôtel de ville,
lundi, ce emp. et un même jour du
mois de juin, 1926, à 7 P.M., à laquelle
assemblée étaient présents, son
honneur le maire, Donat Pagnon,
M. M. les échevins Arseneau, Mas-
sotte, Devault, Gauthier, Lemire,
Fabreque formant quorum sous
la présidence du maire au fai-
tenil.

1571

Proposé par l'échevin Fabreque
appuyé par l'échevin Gauthier, et
résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptées tel-

les que lues - adoptés

1572

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les Comptes
suivants soient payés:

La Cité du Cap. de la Madeleine.	25.00
La Cité du Cap. de la Madeleine	25.00
Audre Belley, Québec.	15.00
Oscar Morin, Québec.	20.00
Burrill Lumber Co. Ltd.	63.60
J. B. Lavanger, Cité	17.50
Benoit Vivier	4.00
Louis Boivert, Cité.	147.42
W. Ganepey.	22.53
Eug. Lavanger.	6.90
Henri Belliveau	4.35

A. Felleau. Cité. ✓ 16.20
 H. Massonne & freres. ✓ 639.45
 Lodi de Paul du 12 au 18/6/26. ✓ 665.95
 Rend. Pere. M. Robert. ✓ 144.00
 Total. \$ 1816.90
 Adopté

1573

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le contrat d'achat
 des terrains de M. M. Richefob
 et Belleville, fait en confor-
 mité avec la résolution No 1558,
 préparé par le notaire Bouches,
 soit accepté tel que lu, Le Maire
 et le greffier sont autorisés à
 le signer après qu'un
 certificat du Bureau d'ensei-
 gnement aura été émis.
 Comme quoi ces lots sont classés
 d'hypothèque. Le Maire et le
 trésorier sont autorisés à signer
 les chèques en conséquence.
 Adopté

1574

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Labèque
 et résolu que le contrat d'achat
 des terrains de M. M. Jrs Lorange
 fils d'Edmond et Ernest Houle,
 fait en conformité avec la
 résolution 1557, préparé par
 le notaire Bouches soit accepté
 tel que lu. Le Maire et le
 greffier sont autorisés à le
 signer après qu'un certificat

du Bureau d'enregistrement
aura été obtenu aux fins que
ces lots sont clairs d'hypothèques.
Adopté

1575. Proposé par l'échevin Descault
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une lumière soit
autorisée en face de la rue La Feuille
sur la rue St. Laurent,
Adopté

1576 Proposé par l'échevin Lameque
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que la rue adjacente
à la propriété de la Bates Valve
Bag Co Ltd. soit achetée de M.
Lebr. Richer, en conformité
avec l'option en date du 27 avril
1926, le notaire Boucher est auto-
risé à préparer le contrat en
conséquence. Le Maire et le
Greffier sont autorisés à le
signer. Le Maire et le tresor-
ier sont autorisés à payer
\$1500.00 pour ce terrain
Adopté

1577.
D.1 Proposé par l'échevin Lameque
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que le notaire Boucher
soit autorisé à transmettre un
protet à Mde Valere Thibeault et
à M. Maurice Thibeault, les
mettant en demeure que la
Cité les tiendra responsables
des dommages et des accidents

qui pourrout être nuis par le fait qu'ils prennent du sable trop près de la route nationale à la Côte à Richelieu.

Adopté

1578

Proposé par l'échevin Labreque appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que cinq lanternes soient installées sur la rue Thibault, entre les limites des maisons et les lanternes sur le poteau: que l'ingénieur fasse un bord de clôture vis-à-vis le puits de cette rue chez M. Thibault

Adopté

1579

Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Massette et résolu que les licences de commerce et les taxes soient collectées par le trésorier suivant les formalités de la loi dans le plus court délai possible

Adopté

1580

Proposé par l'échevin Lussier appuyé par l'échevin Labreque et résolu qu'un morceau de terrain soit acheté de M. Art. Heron, au coin des rues Richelieu et St. Jean Baptiste au prix de \$25200 pour la partie à prendre suivant le plan de l'ingénieur. Le notaire Bouché est autorisé à préparer un contrat en conséquence

Adopté

- 1581 Proposé par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Dercault
 D. 2 et résolu que les entrepreneurs
 de la voirie et de l'agueduc
 fassent travailler les hommes
 neuf heures entières par jour
 de 7 du matin à 5 de l'après-
 midi, avec une heure fraîche
 pour le dîner. Adopté.
- 1582 - Proposé par l'échevin Labèque, appuyé
 par l'échevin Gauthier et résolu
 que l'ingénieur soit autorisé
 à faire déplacer le poteau
 en face de la propriété de
 M. Louis Lucvix au coin
 des rues Notre Dame et St.
 Jean Baptiste. Adopté.
- 1583 Proposé par l'échevin Arseneau,
 appuyé par l'échevin Dercault.
 et résolu que l'ingénieur
 soit autorisé à offrir la somme
 de cent piastres à M. Sereur
 Richelieu, pour obtenir la rue
 St Sereur pour les jours d'y cons-
 truire l'agueduc et les égouts.
 et pour la voirie. Adopté.
- 1584 Proposé par l'échevin Arseneau,
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le surintendant
 de l'agueduc, notifié les
 propriétaires de la rue Thibault
 de la date que l'eau et les
 égouts leur seront donnés
 et qu'ils auront à se soumettre

1585

Autres règlements. adopté
 Proposé par l'échevin Gauthier
 Appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que des commissions
 soient demandées pour cinquante
 tonnes de charbon, Eagle, livables
 vingt tonnes à la fois, sur deman-
 de durant l'hiver de 1926-27 et
 dix tonnes de stère livables à
 demande à la prise d'eau.

1586.
D-3

adopté
 Proposé par l'échevin Laneyue
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que permission
 soit accordée à la Chamuzac
 Water & Power Co Ltd pour passer
 des fils de transmission élec-
 triques au-dessus de la proprie-
 té de la ville; sur le No 113, sur
 une largeur de 30 pieds le
 long de la voie du C. P. R. R.
 allant à la St Maurice Paper
 Co. Ltd. à la condition que la
 dite compagnie déplace à ses
 frais et sans recours contre
 la Cité, suivant les plans et
 les instructions de l'ingénieur,
 la tour qui se trouve sur la
 propriété du C. P. R. R. au
 coin des rues Notre-Dame et
 Montplaisir.

Requête de M. J. Lagamere. Refusé
 " du Pere Joyal. à l'ingénieur.
 offre de publicité, Le Chronicle. Refusé

1587.

Lettre de J. A. Lussier. En écriture
"Shannonville" P. Co. Rec. Accordé sans condition
Et la séance est levée

Fondé par
maire
Romeo Morescette
greffier

1588

Procurer de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
Je Ernest Arsenault, échoué pour le
quartier No 1. de la cité du Cap de la
Madeleine, jure solennellement que je
remplirai avec loyauté et fidélité les
devoirs de cette charge au meilleur
de ma connaissance. Ainsi que
Dieu me soit en aide

Assurément devant moi R. Morescette
ce neuvième jour de
juillet 1926.
Romeo Morescette

1589

Procurer de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
Je Louis Descault, échoué pour le
quartier No 3 dans la cité du Cap
de la Madeleine, jure solennellement
que je remplirai avec loyauté et
fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de ma connaissance.
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurément devant moi,
Ce neuvième jour du
mois juillet 1926. Louis Descault
Romeo Morescette

1590

Prouve de Quebe
 Cite du Cap. de la Madeleine
 Je, Armand Lemire, echemin du
 quartier No 5 de la Cite du Cap de
 la Madeleine, jure solennellement
 que je remplirai avec honnêteté et
 fidélité les devoirs de cette charge,
 au meilleur de ma connaissance
 Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Assermenté devant moi
 ce cinquiesme jour du Armand Lemire
 mois de juillet 1926.
 Romeo Morissette

1591

D.A

Prouve de Quebe
 Cite du Cap. de la Madeleine
 Aris.
 Je soussigné, Romeo Morissette,
 Officier - rapporteur. certifie
 que le vingt huitiesme jour de
 mois de jui 1926, entre midi
 et deux heures, P.M. dans
 la salle des deliberations du
 conseil, à l'hotel-de-ville, de la
 Cite du Cap. de la Madeleine
 j'ai recu suivant la loi, les
 bulletens de presentation de
 M. Ernest Arceveau, candidat
 à l'echevinage dans le quartier No. 1,
 M. Louis Deveau, candidat à
 l'echevinage dans le quartier
 No 3, M. Armand Lemire, can-
 didat à l'echevinage dans le
 quartier No 5. qu'aucun autre

Candidat ne s'est présentée dans
 le temps requis, je proclame élus
 et échus, pour le quartier No 1.
 M. Ernest Arsenneau, ouvrier,
 pour le quartier No 3, M. Louis
 Devault, ouvrier, dans le quartier
 No 5. M. Armand Lemire, fergon,
 donne sans autre avis, le
 vingt neuvième jour du mois
 de juin 1926.

Rome Monette
 Officier Rapporteur.

Procurer de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap. de la
 Madeleine, assemblée tenue au
 lieu et place ordinaire des
 sessions du conseil à l'hôtel-
 de-ville. lundi, et cinquième
 jour du mois de juillet 1926
 à 7. P. M. à laquelle assemblée
 étaient présents son honneur
 le maire, Donat Pagnier,
 M. M. les échus Arsenneau,
 Monette, Gauthier et Lemire
 formant quorum sous la
 présidence du maire.
 Proposé par l'échus Gauthier
 appuyé par l'échus Lemire
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues
 adopté

1592

1593.

Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que les comptes
suivants soient payés.

Cité du Cap-de-la-Madeleine,	✓	30.00
Adelard Desjardins, Cité	✓	75.00
W. Montplaisir, Cité	✓	60.00
W. Gagné & Co. "	✓	408.32
Oscar Morris, Québec,	✓	10.00
Cité du Cap-de-la-Madeleine,	✓	20.00
Theophile de Lottinville & Co. Cité	✓	508.93
M ^{rs} Bellefeuille, Cité	✓	257.38
Bureau du Recens, Québec	✓	12.00
Roméo Morissette, Cité	✓	40.00
J. B. Lavigne, Cité	✓	30.12
Le Trésorier, Prov. de Québec	✓	1616.26
Pierre Lavigne	✓	37.60
J. M. Bellefeuille	✓	44.16
A. Brumhard	✓	3.70
J. A. Corbeil, 3 Revers	✓	2.00
St Maurice Valley Chronicle & Co	✓	166.70
Le Bien Public, 3 Revers	✓	74.05
North Shore Power Co	✓	6.28
J. H. Giroux, 3 Revers	✓	41.63
Louis Borsari, Cité	✓	37.50
Paul Boucher, Cité	✓	40.10
Thos. O. Courteau	✓	0.40
Banque Canadienne Nationale	✓	91.20
Canadien Pacifique RR	✓	33.70
Dawson Bros. Montreal	✓	15.49
La Pharmacie Normand	✓	6.75
Bell Telephone Co. 3 Revers	✓	8.53
J. A. Nadeau,	✓	130.92
Le Nouvelliste Ltee. 3 Revers	✓	33.80

Paié hors du 19 au 25 Juin 1926.	859.83
" " 26 Juin au 2 Juillet 26.	821.12
La Consultation des Indiens.	<u>500.00</u>
Total.	\$6023.47

adopté.

1594-

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Arseneau, et résolu que le constable Albert Desmarais soit remercié de ses services, l'engagement du dit Constable par la résolution No. 709, faite et passée le 24 Mars 1924 soit rescindé et annulé à toutes fins que de droit, le dit engagement prenant fin sur rapport du chef de police et pour cause, Le chef de police est autorisé à se faire remettre sous les articles en sa possession qui appartiennent à la cité, d'ici au 12 juillet 1926 -

adopté.

1595

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les poteaux en face de la rue Delisle et la propriété de M. Lucien Borsvert, sur la rue St Louis, soit déplacés de manière à ne pas nuire

adopté.

1596

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que M. Adelard Desjardins, soit nommé gardien de la manufacture de la cité

D-5

sur le coteau a raison de
Cinq piastres par an à partir
de cette date adopte

1597

D-6

Attendu que le conseil a pris connais-
sance que le trésorier de la cité se
permettrait et il est permis de
charger unq. cinq centus aux
contribuables pour les ans de taxes;

Attendu que le conseil, en suite,
a donné ordre au trésorier de payer
les argents ainsi perçus aux con-
tribuables intéressés:-

Attendu que deux semaines
se sont écoulées depuis que cet
ordre a été donné et que les dits
argents n'ont pas été retournés.

Attendu qu'il est dans l'intérêt
de la cité et des contribuables que
les changements ci-après soient
faits:-

En conséquence,

Il est proposé par l'échevin Gustave Armand
Appuyé par l'échevin Edmund Gauthier
et résolu que M. Théophile de
Lottinville soit démis de sa po-
sition de trésorier à partir du
premier jour du mois d'août
prochain, qu'il soit remplacé
par M. Jos. Lanouette, son assen-
sant, M. de Lottinville est nommé,
par la présente, assesseur trésorier,
greffier de la cité au lieu de
et avec toutes les charges qu'occupait
M. Lanouette par sa nomination.

Le salaire de M. Lannette, sera de dix huit cents piastres par année, celui de M. de Lotteville de quinze cents piastres par année. Le dit M. de Lotteville est installé dans la position d'assistant-tresorier à la condition qu'il remette à chaque contribuable ce qu'il a chargé sans autorisation du conseil, le on avant le 12 juillet prochain. Chacun de ces officiers devra remettre au greffier du conseil une police en garantie de deux mille piastres, a ses frais

Adopté

1598 Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu qu'une lumière soit placée au coin des rues St Gertrude & Bellevue.

1599 Proposé par l'échevin Arceneau appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que l'extrémité de la rue St Laurent soit relevée de la rue Notre-Dame à 150 pieds au nord de la rue Torpue, et celui de la rue St Maurice, entre les rues Sacré et St Madeline.

Adopté.

1600. Proposé par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu

que le contrat d'échange intervenu
entre la cité et A. Brousseau,
est accepté tel que lu en conseil.
Le maire et le greffier sont au-
torisés à le signer. Le maire
et le trésorier sont autorisés à
signer un chèque pour \$500
pour payer la différence d'échan-
ge tel que convenu.

adopté.

1601

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé
par l'échevin Brousseau et résolu
que la proposition de M. M. François
& Frères soit acceptée pour le
charbon à raison de \$14.75 la
tonne vive.

adopté

1602

Proposé par l'échevin Brousseau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'eau soit vendue
à la Canadian International
Paper Co. tel que demandé, à
raison de neuf piastres
par tonne-fontaine par année.
La dite compagnie devant payer
le coût de l'installation sur
sa propriété de ce prolongement
et son entretien.

adopté

1603

Proposé par l'échevin Massi-
cotte appuyé par l'échevin Brousseau
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé de préparer un plan
pour le redressement de la
rue St. Maurice au coin Notre
Dame sur le côté ouest. Adopté

Application de Adolphe Regardus. Au Chef.
 Requete de Pierre Rochefort. à l'ingénieur
 Requete de T. Gagnon & al. accordé
 Rapport du Chef. re A. Desmarais. accepté
 " de W. Garuipy. re trottoirs. Au greffier
 " N. Shon Pover Co. re lampe sur le
 murail, Pours. été mis à 400 pds.
 Re. poteau Com. St. Jean Baptiste et Notre
 Dame, referé à M. L. Lacroix.
 Re. Lampes sur rue Thibeau. Etude
 Lettre de Jrs Marchildon, re E. Roy - suspend.
 Requete de Léonil Desroses. à l'ingénieur
 Application de R. F. Gault. à l'étude.
 Et la Requête est unie

Donat Papius
 Maire
 René Dumont
 Greffier

Promue de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 Conseil de la Cité du Cap. de la
 Madeleine. Assemblée
 tenue aux lieu et place ordi-
 naires des sessions du Conseil
 lundi le dixième jour du
 mois de juillet 1926 @ 7. P. M.
 à laquelle assemblée étaient
 présents Don Honoré le
 Maire, Donat Papius, M. M.
 les échemis E. Arsenault, L.
 Massicotte, L. Dureau,
 E. Gauthier et A. Lemire formant
 quorum sous la présidence du Maire

1604 au lanternil
Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Descault
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

1605 Adopté
Proposé par l'échevin Arsenneau,
approuvé par l'échevin Gauchier
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés

North Shore Power Co Ltd. Cte	✓	193.81
Bell Telephone Co. 3Rues	✓	8.20
Eng. Lorange. Cte	✓	7.87
North Shore Power Co Ltd. Cte	✓	5.57
Bureau d'Enregistrement.	✓	141.55
Dawson Bros. Quebec	✓	.38
Tresorer, Province de Quebec	✓	1.76
J. H. Ruel de Cotret.	✓	30.00
J. H. Gervais 3Rues.	✓	38.22
J. B. Lorange. Cte	✓	11.80
Cte du Cap de la Madeleine	✓	30.94
Theophile de Lotbinière & Co.	✓	480.93
Canadian Pacific R.R. 3R.	✓	3.12
Three Rivers Welding Co. 3R.	✓	37.40
J. A. Hamelin. Montreal	✓	15.00
Eng. Dumas. Cte	✓	1.90
J. M. Bellefeuille. Cte	✓	560.00
H. Massicotte & Fries. Cte	✓	1402.95
A. Filteau. Cte	✓	8.10
St Maurice Valley Chronicle. 3R.	✓	14.88
North Shore Power Co Ltd	✓	201.75
Francois Courteau. Cte	✓	105.00

La paie totale du 3 juillet au 9 juillet = 406.00
 Total \$ 4007.13

1606

Propose par l'échevin Arsenneau
 Appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que ce conseil compr-
 me l'action de l'ingénieur de
 la cité, en protestant la Cité
 des Ponts et Chaussées Limitée
 Montréal pour avoir défrisé les
 rues Allée, St Dominique, St Au-
 tone et Lacroix. L'ingénieur
 devra tenir un compte des déma-
 ris énumérés pour la répara-
 tion de telles rues et en faire
 une réclamation contre la dite
 Compagnie, ainsi que le cont-
 du protêt. Adopté

1607

D-7

Propose par l'échevin Arsenneau
 Appuyé par l'échevin Mascotte
 et résolu que le contrat de
 municipalisation de la rue
 St Severin soit accepté tel que
 lu, le Maire et le greffier
 sont autorisés à le signer.
 Le Maire et le trésorier sont
 autorisés à émettre un
 chèque pour cent francs
 en paiement du privilège
 de la dite rue. Adopté

1608

Propose par l'échevin Arsenneau
 Appuyé par l'échevin Devault
 et résolu que l'ingénieur
 soit autorisé à avoindir

D-1

Le coin des rues St Thomas et
Notre-Dame. Le notaire Bincher
est autorisé à préparer un
projet de contrat en conséquence;
Le coin des rues du Sanctuaire
et Notre-Dame, côté Sud-Est.
Le coin des rues Caron et Notre-Dame
côté sud-ouest. adopté

1609

Proposé par l'échevin Lemire appuyé
par l'échevin Inassecte et résolu
que l'ingénieur soit autorisé
de reparer les approches du pont.
C.P.R.R. adopté

1610

Proposé par l'échevin Arseneau
appuyé par l'échevin Lemire et
résolu qu'un contrat soit préparé
par le notaire D. Bincher, entre
la cité et M. Ernest Houle, par
lequel le dit Houle consent à la
cité, sur sa propriété, dans
l'endroit où il existe aujourd'hui,
une servitude pour passer
l'égout collectif de la Corpora-
tion à la condition que la cité
protège le dit Canal en béton
armé, à l'endroit où le dit
Houle doit construire une
maison; De payer au dit Houle
la somme de cent piastres comme
considération; la cité se tenant
responsable de tout dommage
qui pourrait survenir à l'avenir
par suite de reconstruction
ou de réparation. Adopté

1611.
D-9

Propose par l'ecuyer Arsenneau
appuyé par l'ecuyer Lenoire et
resolu que les comptes de la cite
soient fournis comme apres
les elections de 1925. adopte

1612

Propose par l'ecuyer Mascotte
appuyé par l'ecuyer Lenoire
et resolu que M. Arsenneau
soit nomme pro-maire
pour le prochain terme

1613

Propose par l'ecuyer Lenoire
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et resolu qu'un poteau soit
ote en face de la propriete de
M. A. Duret. 83 Bellevue, et
un autre, chez M. Lenoire Desfosses,
48 St Alphonse et places dans
un endroit ou ils ne pourront
pas nuire adopte

1614

Propose par l'ecuyer Mascotte
appuyé par l'ecuyer Arsenneau
et resolu que l'offre de M.
Charles DeBlis, re. pres, soit
acceptee. Le notaire Boucher
est autorise a preparer un
contrat en consequence

1615

Propose par l'ecuyer Arsenneau
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et resolu que l'ingenieur
soit autorise de mettre en
vente par annonce sur les
fournitures, pour le 26 courant

D-10

les questions qui appartiennent
à la ville

	adoptée
Application de R. Deschêti.	En comité
" Leo L. Heuneux	"
Requie de Jos. Richesport.	A l'auteur
" Art. Douché -	accordée
Rapports de l'ingénieur	En conseil
" de l'architecte	"
Offre de M. E. Furey	En Comité
Application de P. Richesport.	En Comité
Demande de L. Richesport.	En suspend
Lettre Shaw, W + P. Co.	En conseil
Offre de Chs DeBlais -	Acceptée
Et la séance est levée	

Armand Payerin
Maire
Commissaire
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine
A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap. de la
Madeleine, Assemblée tenue au
lieu et place ordinaires des
sessions, lundi, le dix neu-
vième jour du mois de juillet
mil neuf cent vingt six, à sept
heures de l'après-midi
A laquelle assemblée étaient
présents son honneur le Maire
M. M. les échevins furent
Arseneau, Lucien Massette
Louis Descault, Edmond
Gauthier, Armand Lemire

et Louis H. Labrecque formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil

1616

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues.
adopté

1617

Proposé par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes
suivants soient payés

Welfrid Ganepey.	✓	2.58
Leite du Cap de la Madeleine	✓	15.00
do.	✓	71.00
Paul Boncher -	✓	39.00
Canadian Fountains Trade Co.	✓	2400.00
American LaFrance Fire Engine.	✓	20.20
Rocheleau & Co Freres -	✓	6.50
Miliori-Hersey Co. Ltd	✓	20.00
Montreal Wire Works Co. Ltd.	✓	60.88
Patrick Dupont -	✓	18.00
Burrell Lumber Co. Ltd	✓	63.60
J.B. Lavigne -	✓	47.16
J. H. Girard -	✓	42.62
Parque Canadienne Nationale	✓	31.95
Read Motor Ltd. - 3 Remues	✓	1.25
Three Rivers Fracton Co.	✓	6.63
Ephrem Turcy, Phi.	✓	223.80
L'Assistance Publique, Quebec	✓	677.62
Lavigne + Freres.	✓	417.00
Jos Gauthier + Fils.	✓	2.50
A. Filteau.	✓	8.10

North Shore Power	✓	26.02
H. Massena + Freres	✓	1022.40
Pierre Lorange	✓	37.50
Canadian Pacific RR.	✓	34.50
J. A. Nadeau. Cite	✓	167.72
Pare lesli du 10 au 16 juillet 26	✓	700.25
Total		\$6.165.78

Adopté

1618

D-11

Proprié par l'echerri Arsenneau
 approuvé par l'echerri Labeque
 et resolu que les systemes
 d'aqueduc et d'égouts soient
 prolongés sur la rue St Alphon-
 se pour atteindre la propriété
 Marie en construction.

adopté

1619.

Proprié par l'echerri Gauthier
 approuvé par l'echerri Arsenneau
 et resolu que M. Eugene Leres-
 que soit engagé electricien
 pour prendre charge du sys-
 teme d'alarme, et comme
 constate et proposer à rais-
 son de \$28.⁰⁰ par semaine. Il
 sera sous les ordres du chef et
 soumis aux lois et ordonnances
 du departement de la police et du feu. Il sera
 habile pour le temps qu'il sera
 au service de la cite. Au cas ou
 il laisserait, il devra remettre
 à la cite tout ce qu'il aura reçu
 à cette fin.

Adopté

du departement

* ou s'il est renvoyé.
R.V.

1620

D-17

Proposé par l'échevin Dubucque, appuyé par l'échevin Lemire et résolu sur le rapport de M. Freyau, surmendant de la North Shore Power Co Ltd. sur les lumières de la rue Thibault, pour éclairer la route d'Innes. Grand meurtre accepté et le travail est autorisé en conséquence adopté

1621

D-18

Je Louis Derault, échevin d'une ville de Montréal qui en conformité avec la loi et les règlements de la cité je proposerais un règlement pour règlementer la construction des trottoirs dans diverses rues de la cité et autoriser un emprunt d'une somme de \$75,000.⁰⁰ pour trente ans; pour payer le coût des trottoirs; pour pourvoir au mode de remboursement par la cité; et par les propriétaires intéressés à la cité le dit règlement sera soumis aux contribuables électeurs de tous fonds suivant les formalités de la loi Louis Derault

1622

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Derault et résolu, que le contrat de municipalisation de la rue d'Innes par M. et. Turpin soit accepté tel que lui ce sur. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. L'ingénieur est autorisé à tracer et à ouvrir la

24
diterme que lorsque M. Turpin aura
eulver la recette actuellement en
Cressance sur le dit terrain.

adopté

1623. Propose par l'ecuyer Arsenault
approuvé par l'ecuyer Massette
et résolu que la somme de six
fracties et quarante quatre cents
Sont remise à M. Pierre Lavigne
pour taxes qu'il a payés sur le
lot 157-28. qui ne lui appartie-
nent pas et le trésorier est autori-
sé à faire les corrections nécessai-
res dans ses livres.

adopté

1624 D-14 Propose par l'ecuyer Gauthier
approuvé par l'ecuyer Arsenault
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à construire un marche-
sur le terrain qui appartient à
le ville suivant son plan, con-
sistant en un plateau de
quatre ponce en beton, une
bâche sur chaudières de 3" x 4"
ouvert extérieurement en Clatrid.
Avec une couverture sur ferme,
en planche recouverte de tardoau
d'asphalt. couleur rouge. L'ingé-
nieur devra faire rapport et arêter
les travaux lorsque la somme
de deux mille fracties sera
dépensée. Les travaux ne devant
être commencés que lorsque M.
Pierre Lavigne donnera une

Merci levée sur le terrain, libérant
la cité de toute obligation qui
pourrait survenir. Le conseil P.
Bunchev est autorisé à agir en
consequence.

1625

Proposé par l'échevin E. Arsenault
appuyé par l'échevin L. Descault
et résolu que la résolution no
1597 soit rescindée; que l'attes-
tation de l'auditeur de la cité soit
par le greffier attesté sur le fait
qu'en violation de la résolution
du conseil adoptée le 31 juillet
1922, exigeant une garantie
de \$3000 du trésorier de la cité,
M. de Lotbinière soit resté en
fonction du 31 juillet 1922 jus-
qu'à la présente date sans four-
nir de garantie; que le trésorier
M. Théophile de Lotbinière soit
remercié de ses services, à
partir du 31 août 1926 et soit
remplacé par M. Jos Lanouette
qui avant d'entrer en fonction
le 2^e sept 1926, qu'il fournisse
une police de garantie de \$2000.00
à ses frais, et que cette police de
garantie soit remise au greffier
qui fera rapport de sa réception
au conseil. Que l'auditeur fournisse
un rapport spécial sur la position
financière de la ville au départ
du trésorier actuel.

Adopté

1626-

D-15

Proposé par l'échevin Masuette
 appuyé par l'échevin Labrecque
 et résolu unanimement que
 la banque Canadienne Nationale
 soit priée de payer pour et à l'ac-
 quit de la cité du Cap-de-la-Ma-
 delaine, les coupons d'intérêt
 et les fonds d'amortissement
 sur les obligations de la cité
 du Cap-de-la-Madelaine, tel que
 par la cédule ci-dessous: -

La somme de trois cent vingt deux
 piastres et cinquante centimes (\$322.⁵⁰)
 comprenant la somme des coupons
 d'intérêt des obligations émises en vertu
 du règlement No 34 de la cité du Cap-
 de-la-Madelaine, les dits coupons
 échéant le 1^{er} août prochain.

La somme de six mille trois cents
 piastres, étant la somme des coupons
 d'intérêt sur les detentes émises par
 la Cité de l'Agueduc du Cap-de-la-
 Madelaine, les dits detentes ayant
 été assumées par la Cité du Cap-
 de-la-Madelaine, par son règlement No 48
 et échéant le 1^{er} août prochain.

La somme de sept cent cinquante pi-
 astres, étant la somme des coupons
 d'intérêt des detentes émises en
 vertu du règlement de la cité du Cap-
 de-la-Madelaine ^{no 78} et échéant le
 premier août prochain.

La somme de dix neuf cents piastres
 étant le fond d'amortissement

remboursable par le rachat d'obligations
emises en vertu du règlement n^o 34
de la ville du Cap de la Made-
leine, échéant le premier
d'août -

La somme de mille quatre-
cent et le fond d'amortissement
remboursable par le rachat d'obli-
gations émises en vertu du règle-
ment n^o 78 de la cité du Cap
de la Madeleine, échéant le 1^{er} août.

Que la Banque conserve ces
coupons et ces obligations avec
tous les droits et privilèges qui
y sont attachés jusqu'au rem-
boursement de ces sommes; qu'elle
reconnaisse le paiement de
ces coupons et de ces obligations
par la Banque. Le Maire et
le trésorier sont autorisés à
signer en faveur de la Banque
un billet à demande au
montant de \$10.272.50, à l'ordre
de la Banque Canadienne Nationale
ici, et portant intérêt au taux
de 6% par an. Ce billet ne devra
en aucune façon modifier, restreindre
et nuire les droits que la Banque
pourra avoir en sa qualité de
porteur de ces coupons et de
ces obligations

Adopté.

1627-

Proposé par l'échevin L. Dussucotte
 Approuvé par l'échevin E. Arsenau,
 Et résolu qu'une échange de
 terrain entre la cité et M. Alcide
 Beaumier rue St-Maurice, soit
 autorisé suivant le plan de l'in-
 génieur. Le notaire P. Boucher est
 autorisé à préparer un contrat
 en conséquence. La considération
 est de vingt cinq piastres devant
 être payé par la cité, du coin
 en courbe de la rue Notre-Dame
 et St-Maurice sera fait par la
 cité.

Adopté

Application d'Hectin Bonheur. à l'étude
 Rapport de l'ingénieur. accordé
 " " re affaire W. Montplaisir
 " de l'ancien légat. re. J. Rochefort-
 Requête d'Emile Laroche. à l'ingénieur
 Analyse de l'eau par Mullin Percey. Co
 Rapport du trésorier re P. Lorange.
 Et la séance est levée.

Paul Roguin
 maire

Rome Dussucotte
 greffier

Province de Québec,
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil, Assemblée tenue aux lieux
 et place ordinairement des sessions
 le lundi ce vingt-neufième jour du
 mois de juillet, mil neuf cent

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine
 Je, Eugène Lenoigne, électricien, jure
 solennellement que je remplirai
 fidèlement et avec impartialité
 les charges de proprié au système
 d'alarme, police et pompier,
 Ainsi que Dieu me sera en aide.
 Asermenté devant Eugène Lenoigne.
 Moi, ce vingt Troisième
 Jour du mois de juillet
 mil neuf cent vingt six
 Rouen Massachusetts

vingt six à sept heures P.M.
 A laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le maire
 M. Donat Paquin et M. W.
 les échermis Arseneau, Mac-
 Scott, Devault, Gauthier
 et Lenoigne formant quorum
 sous la présidence du
 maire au fauteuil.

1628 Proprié par l'échermi Gauthier
 appuyé par l'échermi Arseneau
 et résolu que les minutes
 de la dernière assemblée sont
 acceptées telles que lues.

1629 Proprié par l'échermi Arseneau
 appuyé par l'échermi Devault
 et résolu que les comptes suivants
 soient payés: - adopté

M. Filteau . Cité	✓	8.10
Mes Salancette, Cité	✓	22.00
J. B. Lorange, Cité	✓	2.58
Burrill Lumber Co Ltd.	✓	83.93
Canadian Pacific RR.	✓	69.00
La Cité du Cap de la Madeleine	✓	50.00
M. Bellefeuille.	✓	2086.15
St Maurice Valley Chronicle	✓	15.61
Percepteurs du Revenu. 3 Années	✓	.75
Encre Lorange.	✓	.25
Theophile de Lotbinière & al	✓	496.93
Le Bien Public. 3 Années.	✓	4.75
Paie Lesté du 17 au 23 juillet 26/2	✓	840.75
M. L.		<u>\$ 3680.80</u>

1630

Propose par l'ancien Gauthier
appuyé par l'ancien Deraquet
et résolu que l'ingénieur achète
le bois pour le marché, suivant
la qualité, au meilleur mar-
ché d'après les soumissions.

Adopté

1631

D-16

Propose par l'ancien Gauthier
appuyé par l'ancien Deraquet
et résolu que le contrat de
purchase de M. Pierre Lorange
pour les terrains du marché, soit
accepté.

Adopté

1632

Propose par l'ancien Arsenault
appuyé par l'ancien Massonnet
et résolu que l'ingénieur
soit autorisé de faire borner
le côté sud-ouest de la rue

D-17

St. Maurice, avec les rues Notre-Dame et St. Denis adopté

1633

Proposé par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que les emoluments de M. Jrs Lanouette pour ses services de trésorier, lorsqu'il vendra en charge, soient à raison de trente cinq piastres par semaine; M. Bernard de Longagne soit nommé assaut-trésorier, greffier de la cour du recordeur, secrétaire de la commission des évaluations, collecteur de l'aqueduc, et toutes autres charges qui dépendent du trésorier, et ce à partir du trente amb. mil neuf cent vingt six, ses emoluments sont fixés à vingt piastres par semaine et seront en paiement de tous les services que la corporation pourra exiger de lui dans ces différents offices; il devra remettre au greffier une police en garantie de trois mille piastres à ses frais.

adopté.

1634

Proposé par l'échevin Descault appuyé par l'échevin Arsenneau et résolu que le règlement No 90 'Construction des trottoirs soit adopté après qu'il a été lu deux fois, suivant les formes.

D-19

16 35

lites requises par le règlement
No 82. Adopté

Proprié par l'chemin Arsenneau,
appuyé par l'chemin Gauthier
et résolu que la cité achète
de M. Pierre Rochefort - les lots
Nos 387-1220-1221-1247, ainsi
que la parcelle No 1248 pour la
somme de quatre cents por-
tes. Le notaire Brunel est
autorisé à préparer un con-
trat en conséquence

Adopté

Rapport de l'Ingénieur.

R. terrains P. Rochefort. accepté

" terrains de potier. En conseil

" Estime pour acheter R. Rochefort. "

Avis de la Banque Royale du

Canada, ré emprunt. E. Houle. En suspend.

Avis de L. Comeau, re W. Trinitéplaisir, à l'unan.

Lettre de C. Grandmont - et Mme Thibault.

Lettre du Bell Telephone Co Ltd. En conseil

Lettre de Ferdina Alarie. Accordé

Requête de Arthur St-Pierre. A l'étude

Et la séance est levée

Rue de la Paix

Rue de la Paix

Greffier

Province de Québec

Cité des Cap de la Madeleine

A une assemblée générale des

conseil. de la cité des Cap-de-la-

Madeleine, Assemblée tenue aux

lieu et place ordonnés des
 sessions, lundi, le deuxième
 jour du mois d'août 1926 à
 7. P.M. à laquelle assemblée
 étaient présents son honneur
 le pro-maire Ernest Arsenault,
 M. M. les échevins Louis Desautels,
 Armand Lemire et Louis W. La-
 brecque formant quorum sous
 la présidence du pro-maire
 en fauteuil.

1636- Proposé par l'échevin Labrecque
 appuyé par l'échevin Desautels
 et résolu que les minutes
 de la dernière assemblée
 soient adoptées telles que lues
 adopte

1637 Proposé par l'échevin Labrecque
 Appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les comptes sui-
 vants sont payés:

St. Maurice Valley Choucks,	✓	11.40
J.B. Lorange, Cite	✓	17.58
Jos. Vallée, do	✓	5.25
Louis Desautels, do	✓	4.20
A. Filleau, do	✓	8.10
North Shore Power Co Ltd,	✓	11.18
J.H. Gervais, 3 Rues	✓	43.35
Le Nouvelliste Ltd, do	✓	42.20
Bureau d'Enregistrement,	✓	2.10
La Banque Canadienne Nat.	✓	18.90
J. A. Corbeil,	✓	5.75
J.W. Bellefleur,	✓	246.65
Louis Bosvert,	✓	37.50

Patrick Dupont. Cte.	1	30.50
Emercy. Rochefort. Cte.	1	6.20
Jr. Gamin & fils. Cte.	1	160.73.
Paul Lesté du 24 au 30 juillet.	1	806.80
H. Brunseau & Frères. Cte.	1	435.00
Total		<u>1893.39</u>

Adopté

1638

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Devault
 et résolu que le contrat, re achat
 d'un coin des rues St. Thomas et
 Notre-Dame, de M. A. Fortino et tel
 que préparé par le Notaire Paul Pou-
 cher, soit accepté tel que lu. Le
 maire et le greffier, sont autorisés à
 le signer. Le maire et le trésorier sont
 autorisés à payer vingt cinq piastres
 (\$25.00).

Adopté.

1639

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Labrecque
 et résolu que la propriété au
 No. 25 rue Bellevue soit portée aux
 rôles d'évaluation et de perceptions
 comme propriété de M. Joseph Roche-
 fort.

Adopté

1640

Proposé par l'échevin Labrecque
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu, que la requête de Ma-
 dame E. Bourteau soit accordée
 et que remise lui soit faite de
 ses taxes ^{et taxe.} d'affaires qui seront
 chargées au fond de secours

Adopté

1641

D-20

Proposé par l'échevin Devault
 Approuvé par l'échevin Lemire
 Il est résolu que l'ingénieur soit auto-
 risé de prendre les moyens pour obte-
 nir les terrains nécessaires pour l'ou-
 verture de la rue Ste-Madeleine, le
 tout sujet à acceptation du conseil
 Adopté.

Lui

Lévesque de A. Rochefort.	ascendit
Regnault de O. Drouin.	à l'urgence
Soumisson de H. Labelle.	En comité
Wilfrid Brousseau, père.	ascendit
Mme E. Curé.	ascendit
J. A. Lagneur, re. de culture.	En suspend.

Et la séance est levée

Fond Pagevin
 Maire
 Romeo Brousseau
 Greffier

Provincie de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
 conseil. Assemblée tenue au
 lieu et place ordinaires des
 sessions du conseil, le lundi
 le neuvième jour du mois
 d'août, 1926, à 7 P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le maire M. Donat
 Pagevin M.M. les échevins
 L. Massicotte, E. Gauthier, A. Lemire
 et L. N. Lafréque formant quorum
 sous la présidence du maire au fauteuil.

1642 Propose par l'ancien Lacombe
appuyé par l'ancien Lemire et
résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adop-
tées telles que lues. Adopté.

1643. Propose par l'ancien Gauthier
appuyé par l'ancien Masson
et résolu que les comptes suivants
soient payés

J. de L'Église & Co.	508.93.
Mtch Shoe Power Co Ltd	407.90
Wilfrid Gagné & Co.	408.32
A. F. Hébert	8.10
Emery Picheport -	9.95
J. H. René de Côté.	30.00
P. V. Ayotte. Révisions -	13.25
J. B. Lavigne	5.60
Bell Telephone Co Ltd	19.63.
J. A. Nadeau.	195.26
Jr. Gauthier & Fils.	209.87.
H. Masson & Fils.	527.50
L. P. Mercier.	11.00
Heure Vivre	2.60
M. Bellefeuille -	560.00
W. Gagné -	200.00
Pour liste 3 ^e juillet au 6 août -	830.54
	\$ 3,944.45

adopté

1644 Propose par l'ancien L. Gauthier
appuyé par l'ancien E. Gauthier
et résolu que le notaire Paul Ben-
cher présente à M. Pierre Picheport
pour signature son contrat de
vente des terres Nos 387-1220.

1221-1247-1248 suivant les instructions qu'il a reçues en vertu de la résolution No 1635. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer, le maire et le trésorier sont autorisés à signer un cheque au montant de quatre cents piastres; à le remettre au notaire, qui l'offrira au dit M. Pierre Rochefort, en paiement du prix qu'il a demandé pour les dits lots en présence du maire M. Denat Paquin et de l'ingénieur M. Roméo Monrosette. Au cas où le dit M. Rochefort refuserait de signer le dit contrat et de respecter son entente, le notaire Paul. Boucher est autorisé à le protester au nom de la Cité et l'arséneur legal est autorisé à prendre les procédures nécessaires pour obliger le dit M. Pierre Rochefort à respecter son entente.

Adopté

Proposé par l'échevin A. Lemire
 approuvé par l'échevin S. N. Lamerque
 et résolu que le rôle de prescription
 et le rôle d'évaluation soient corrigés de manière à porter 42
 pds de la largeur du lot au
 nord de M. Leon Rochefort et
 15 pds de la dite largeur au
 nord de M. Maurice Desilets

Adopté

1645

B-21

No 387-2080

1646

Proposé par l'échevin L. N. Lahecque
approuvé par l'échevin A. Lenoir
et résolu que le conseil a pris
connaissance de la demande
de prix pour l'achat du terrain
nécessaire à l'ouverture de la
rue St Madeleine sur les
lots Nos 143-149-157-163-164-166
167-168; Le conseil fait une
offre de \$150 par arpent carré
à prendre par mesure le terrain
nécessaire à l'ouverture de la dite
rue sur les dits lots, Les propriétaires
intéressés devront donner une
réponse favorable dans les dix
jours; sinon, l'arroseur légal est
autorisé à prendre des procédures
en expropriation

adopté

1647

D-92

Proposé par l'échevin L. Massi-
ette, approuvé par l'échevin
E. Guéthier et résolu qu'une
offre de \$150 l'arpent carré, soit
faite aux propriétaires de terrains
qui ne sont pas à la
ville, pour l'ouverture de la rue
Fussey, entre les rues Rochefort
et St Laurent, la cité prenant
le terrain dont elle aura besoin.
Les propriétaires devront donner
une réponse favorable d'ici à
dix jours de cette date, sinon,
l'arroseur légal est autorisé à
prendre des procédures en ex-

1648

D-23

Adopte

Propriation.
 Je soussigné Louis N. Lameyre, echevin
 de la cite du Cap de la Madeleine
 donne avis de motion que suivant
 la loi et les reglements de la cite
 Je proposerai un reglement No 98
 Concernant les pnes et la circu-
 lation dans les pnes de la cite

1649

D-24

L'aveu N. Leblucqueschevin

Je soussigné Edmund Gauthier
 echevin de la cite du Cap de la
 Madeleine. donne avis de mo-
 tion que suivant la loi et les
 reglements de la cite je proposerai
 un reglement No 99. intitule
 Concernant les marches et
 les differents Commerce sur
 le marche Edouard Gauthier

1650

Echevin

Propose par l'echevin Louis
 N. Lameyre, appuyé par
 l'echevin E. Gauthier et reso.
 Sur que la requete de M.
 Auguste Richer, 36 St Telephore
 de lui donner son compte
 d'au à date lui soit accorde
 pour cause de pauvreté

1651

Adopte

Propose par l'echevin L. N. Lame-
 que, appuyé par l'echevin L.
 Massier et reso que le
 greffier continue les petites

annonces re la vente des liquents
 viviers dans le Nouvelliste. Il
 est aussi autorisé à annoncer
 la manufacture sur le coton
 dans le Star et La Presse pro-
 gni à concurrence de \$1000

Adopté

1652

Proposé par l'échevin L. N. Labeque
 appuyé par l'échevin A. Lemire
 et résolu que les offres de terrains
 de M. M. E. Fussey, Camille Gaud-
 mont, François Lorange & Daniel V.
 Stubeault, soient acceptées pour
 un chemin pour atteindre le
 dépôt de M. J. B. et
 Courteau est aussi acceptée
 Le notaire Paul Boucher est
 autorisé à préparer les contrats
 en conséquence.

Adopté

1653

Proposé par l'échevin L. Mus-
 sillon, appuyé par l'échevin
 L. N. Labeque et résolu que
 le contrat de donation des rues
 du St. De Blois tel que préparé
 par le notaire Boucher soit
 accepté. Le maire et le greffier
 sont autorisés à le signer.

Adopté

1654

Proposé par l'échevin L. N. Labeque
 appuyé par l'échevin A. Lemire
 et résolu que les membres du
 comité de l'éclairage, du recensement
 et du département en loi soient
 chargés de l'administration des

D-25

Comité de ~~Madeline~~ -

Adopté.

- Le rapport de l'annuaire de P. Rochefort. De conseil
- Requête de Auguste Richer. accendi
- Rapport de Paul Boucher. et G. Tupper, Auguffer
- Offre de terrain de L. G. Thureau.
- " " Leon Rochefort "
- " " Maurice Desjardis
- " " Samiel Lorange
- " " L. P. Mercier
- " " Pierre Lorange.
- " " Adem Richelieu

Demande d'apures: M. Tanguay, à l'Aug.
 " Pousard. Alex. Basclan "

Rapport de l'ingénieur.

Et la séance est levée

Donat Piquin
 Maire
 Romeo Dumoulin
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeline.

A une assemblée reguliere du
 Conseil de la cité du Cap. de la Ma-
 delenie. Assemblée tenue aux lieu
 et place ordinaires des sessions.
 leudi, le 16eme. jour du
 mois d'Avril mil neuf cent
 vingt six. à 7. P. M. A laquelle
 assemblée etaient presents
 son Honneur le Maire, Donat
 Piquin M. M. les echeniers
 D. Veault. Gauthier. Lemire
 et Lapierre formant quorum

sous la présidence du Maire
au fauteuil.

1655. Propose par l'échevin Lapèque
appuyé par l'échevin Deneault
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

1656. Propose par l'échevin Guéthier
appuyé par l'échevin Deneault
et résolu que les comptes
suivants soient payés.

J. A. Nothman. Cite	✓	233.22
H. Masson & Freres Cite	✓	537.50
J. B. Lorange. Cite	✓	15.37
North Shore Power Co Ltd.	✓	19.75
J. M. Bellefeuille. Cite	✓	87.50
Jos Gauthier & Fils. Cite	✓	64.24
North Shore Power Co Ltd	✓	26.00
A. Fillion	✓	8.10
Pierre Lorange. Cite	✓	37.50
La Cite du Cap de la Madeleine.	✓	10.00
North British Mercantile Co.	✓	176.00
Andre Sauvageau.	✓	43.78
Herre Vives. Cite	✓	.10
Canadian Furber's Tume Co.	✓	15.40
Denis Melot. Cite	✓	1.50
J. R. Paquin. Cite	✓	4.05
La Bourque Can. Nat. Cite	✓	4.12
Pari Loli du 7 au 13 amb.	✓	603.77.
Total		\$1887.90.

adopté

1657. Propose par l'échevin Lapèque
appuyé par l'échevin Deneault.

et résolu que dans les parties de la cité où les immeubles ne sont pas subdivisés en lots à bâtir, nul permis de construction ou nulle acceptation de plan de subdivision de terrains ne soit reconnu par l'ingénieur de la cité sans le consentement du conseil; et que l'arséer legal receive instructions de communiquer avec le département du cadastre au gouvernement provincial en vue d'empêcher l'enregistrement de toute vente d'immeubles ou la reconnaissance de toute subdivision sans que des mes, selon la loi, soient réservés et concédés au préalable, et qu'un rapport soit fait sur ce sujet au plus tôt au conseil par l'arséer legal.

Adopté

1658.

Proposé par l'échevin Laucyue
 secondé par l'échevin Gauthier
 et résolu que attendu que M. Pierre Rochefort refuse de compléter la vente de ses quatre lots à la cité pour quatre cents piastres; Attendu que la cité préfère ne pas avoir de procédures judiciaires. Attendu que ces quatre lots sont nécessaires pour fins publiques et pour accès à la voie ferrée. résolu que ces quatre lots soient

es propres, et que l'auteur
 legal receive instructions de
 prendre, de suite, les mesures
 requises en vue d'exprouver.

1659

Adopté

Propose par l'ecuyer Leuure
 appuyé par l'ecuyer Gauthier
 et résolu que la somme de
 cinquante piastres soit votée
 pour armer la ville dans
 le numero industriel du
 "Le Nouvelliste"

1660

Adopté

Propose par l'ecuyer Lapierre
 appuyé par l'ecuyer Gauthier
 et résolu que le conseil a
 pris connaissance du rapport
 que l'ingénieur, re le permis
 de construction No 143. accordé
 à M. Jrs Roof. pour construire une
 maison rue St Philippe, et qui
 est non-fundi, et le conseil exprime
 l'acte de l'ingénieur en arrêtant
 et annulant ce permis de construction.

1661-

D-26

Adopté

Propose par l'ecuyer Lapierre
 appuyé par l'ecuyer Leuure
 et résolu que les memes
 évaluateurs qui en 1926. aux
 memes conditions furent nommés
 pour retenir le role pour 1927.
 et qu'ils commencent ce travail
 le premier septembre prochain
 M. B. de Gonzague devra agir comme
 secrétaire

Adopté

1662.

Proposé par l'échevin Garinier
approuvé par l'échevin Lamerque
et résolu que la somme de
sept cents piastres votée pour
la bon. de la rue Montplaisir
doit servir et être appliquée pour
payer le coût du marché.

Adopté
Régnetti d. Audrie Sauvageau. Accordé
Jr. Prof. re a. p. medue, En comité
Lettre de J. a. Roy. En conseil
Rapport du Sous-Municipal des
affaires Municipales.
re reg. 83 et reg. 87. En conseil
Rapport de l'ing. re. Prof.
Commission Porteur, re rue d'Orléans. Refusé
Requeti J. C. Sauvageau. Aux évaluations
Et la séance est levée

Donat Rogier
maire
Rome Municipal
greffier

Province de Québec -
Cité du Cap. de la Madeleine
A une assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap. de la
Madeleine. Assemblée tenue
aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi, le vingt-trois-
ième jour du mois d'août. 1926
à sept heures P. M. à l'Hôtel
de ville. A laquelle assemblée
étaient présents son honneur
le maire. M. Donat. Paquin

et M. M. les echevins Teru.
Arseneau, Lucien Massette,
Louis Doreault et Armand
Lemire formant quorum sous
la presidence du Maire au
fauteuil.

1663.

Propose par l'echevin Lemire approuve
par l'echevin Doreault et resolu que
les minutes de la derniere assem-
blee soient adoptees telles que
sues Adopte

1664

Propose par l'echevin Arseneau
approuve par l'echevin Doreault
et resolu que les comptes sui-
vants soient payes: -

Solde de paye du 14 au 20 aout	✓	667.96
Recheleau & Freres. Cite	✓	21.30
Paul Bercher. Cite	✓	39.75
Canada Accident & Fire Ass. Co.	✓	297.60
M. Bellefeuille. Cite	✓	280.00
Eug. Bertrand	✓	119.80
Theop. de Lotteville & al	✓	578.93
Canadien Paupre R.R.	✓	13.32
E. Rochefort	✓	18.90
Patrick Dupont	✓	10.00
C.P. R.R. Telegraph	✓	3.03
A. Filleau	✓	8.10
Lafontaine et Lafontaine	✓	260.13
Louis Bellefeuille	✓	20.00
H. Massette & Freres Cie	✓	88.25
J. B. Lorange. Cite	✓	1.90
Percepteur du Revenu. M.	✓	75
Jos. Gauthier & Fils. Cite	✓	48.24
Total		\$2,387.96
		adopte

1665

Propose par l'ecuyer L. Arsenault -
appuyé par l'ecuyer E. Arsenault
et résolu que le rapport sur la
rotation du règlement no 90. soit
accepté tel qu'il est.

adopté

1666

Propose par l'ecuyer Arsenault, appuyé
par l'ecuyer Lemire et résolu que
l'ingénieur soit autorisé à demander
au Ministre des Affaires Municipales
la permission de construire
des tranchées d'aqueduc et
d'égouts sur les rues Richerfort-
et St Marie et d'emprunter l'ar-
gent en conséquence pour en
faire.

adopté

1667

Propose par l'ecuyer Arsenault
appuyé par l'ecuyer Lemire
et résolu qu'une police d'assu-
rance contre le feu pour le Marché
soit placée avec M. O. Rivard

adopté

- Requêtes de J. O. Rivard. accordées.
- Rapport de la rotation re. reg. 90. accepté
- Lettre de W. J. Ledoux. En conseil
- Lettre de Robichon & Michot. re
- William Cole. Sur la table.

Et la séance est levée. Après que
le greffier eut donné lecture d'une
lettre de M. L. Desautels à M. S. Arsenault
sur le cas de J. de Tottenville Francais.
M. Arsenault donne des explications

Fernand Agner
maire
Romeo Guarnaselli
greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellaine

A une assemblée du conseil de
la cité du Cap-de-la-Madellaine
Assemblée tenue aux lieux
et place ordinaires des ses-
sions du conseil, le lundi le
trentième jour du mois d'août
mil neuf cent vingt-sept à 7
heures P.M. A laquelle assem-
blée étaient présents Son Honneur
le maire Doris Papineau M.M.
les échevins Arseneau, Gauthier
Lemire et Labeque formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil.

1668.

Proposé par l'échevin Labeque
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues.

1669

Adopté

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que les comptes
suivants soient payés:-

J. O. Rivard, Cité	✓	56.00
Paul Lisié 21 au 27 août 26	✓	518.87
Club de Baseball de Cap-de-la-M.	✓	50.00
E. Rochefort, Cité	✓	9.45
T. de Lotbinière, Cité	✓	12.00
Le Fresneur de la Province	✓	55.66
A. F. Létourneau	✓	8.10
Eug. Lorange.	✓	2.26

M. Lavigne. Cete	,	1.04
H. Masson & fils	,	42.00
J. B. Lavigne. Cete	,	95
J. A. Nadeau. Cete	,	221.00
Lo Bouveret. Cete	,	37.50
O. Vallée Cete	,	7.05
	Total	\$1021.88

1670

Propose par l'echevin Lavoie
 approuve par l'echevin Gauthier
 et resolu que le contrat de
 municipalisation des rues sur
 les lots 424 et 422 tel que prepare
 par le notaire Paul Boucher,
 les dits terrains etant donnes
 par le Ruid M. E. Fussey. soit
 accepte tel que lu. Le maire
 et le greffier sont autorises
 a le signer. Adopte

1671

Propose par l'echevin Lemire
 approuve par l'echevin Arsenault
 et resolu que le contrat d'achat
 d'une piece de terrain pour
 ouvrir une rue sur le coteau
 a travers la terre de M. Francois
 Lavigne soit adopte. Le maire
 et le greffier sont autorises a
 le signer. Le maire et le tresorier
 sont autorises a payer \$100.
 pour le dit terrain. Adopte

1672

Propose par l'echevin Lavoie
 approuve par l'echevin Lemire
 et resolu que le contrat

d'achat d'une lièze de terrain
 Chez Mme Sarah Deschênes. Le
 baull sur le lot 426 soit
 accepté tel que lu. Le Maire
 et le greffier sont autorisés
 à le signer. Le Maire et
 le trésorier sont autorisés
 à payer \$100. pour le dit ter-
 rain. Adopté

1673.

Proprié par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que le contrat d'achat
 d'une lièze de terrain pour
 prolonger la rue St Laurent à
 travers le 423 soit accepté tel
 que lu. Le Maire et le greffier
 sont autorisés à le signer.

Adopté

1674

Proprié par l'échevin Lemire,
 appuyé par l'échevin Larueque
 et résolu que le lot no 405-36
 soit rendu à M. Lionel Des-
 fossés pour la somme de
 cent piastres. Le lot no 168-
 303, à M. Raul Rochelleau pour
 trente-cinq piastres. Le lot-
 no 418 - P 294 à M. Raul Rochelleau
 pour dix piastres. Le notaire
 Duches est autorisé à préparer
 les contrats en conséquence aux
 frais des acquereurs. Le Maire
 et le greffier sont autorisés
 à les signer.

Adopté

1675

D 27

Proprié par l'echerui Labrecque
 appuyé par l'echerui Arsenault
 et résolu que la maison portant
 le No 37 rue St Joseph, soit
 vendue à M. Jos. Georges
 Hayes, pour la somme de
 quatre mille piastres, payable
 cinq piastres comptant, et la
 balance payable \$20, le
 premier de chaque mois, avec
 intérêt au tant que pour
 cent. Le contrat devant être
 préparé par le notaire Bouché,
 sur le plan du contrat de
 M. Edo Luthood, en date
 du 30 octobre 1921. Le proprié-
 taire devra tenir la latresse
 assurée contre le feu pour
 au moins la valeur de l'hy-
 pothèque en faveur de la
 dite

Adopté

1676

Proprié par l'echerui Labrecque
 appuyé par l'echerui Gauthier
 et résolu que la dite notifié
 par la présente M. Theophile
 de Lotbinière de laresse et lever
 en bon ordre la maison au
 numero 37 St Joseph, pour le
 premier jour d'octobre 1926
 parce qu'elle est vendue

Adopté

1677

Proprié par l'echerui Lemme
 appuyé par l'echerui Gauthier
 et résolu que la fincée de terrain

manquant dans la rue Rochefort
 en arrière de chez M. André
 Dauragnan, ont achetée de
 M. Henri Laumette au prix
 de \$125⁰⁰ pour 200 pieds carrés
 environ. Le notaire Paul Bouché
 est ainsi à préparer un
 contrat en conséquence

adapte.
 Le Avis de poursuite de Rochefort
 & Melhot se accèdent. S. Rochefort
 Et la séance est levée.

Henry P. Quinn
 Le Maire
 Romeo Morrissette
 Le Greffier

Promesse de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Jos. Laumette, trésorier de la
 corporation du Cap de la Madeleine,
 jure solennellement de remplir
 les devoirs de ma charge au
 mieux de ma conscience
 avec pureté et impartialité
 Aussi que Dieu me soit en aide
 Arrivé le 24 août

Moi, Ce premier

jour de septembre Jos. Laumette
 1926

Romeo Morrissette

Greffier

Promesse de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Bernard de Guzman, Assesseur

1678

1679

Tresorer, collecteur de l'apostrophe, Seco-
taire de la cause du vendeur, etc. jure
solemnellement de remplir fide-
lement les devoirs de mes diffé-
rentes charges, avec fidélité et
impartialité. Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant
moi. Ce premier
jour du mois de
septembre 1926.

[Signature]

Romeo Munnally
Greffier

Nous soussignés, comme evalua-
teurs et secrétaire du rôle d'eva-
luation pour la révision du rôle
pour 1927. jurons solemnellement
de remplir les devoirs de
notre charge avec honnêteté
et impartialité et au meilleur
de notre connaissance. Que
Dieu nous soit en aide.

1680

Assermenté Alfred Desilets
devant moi. Et de lors Croten
Ce premier jour

de septembre 1926 Lucien Bully

Romeo Munnally

Greffier

[Signature]
Secrétaire

Province de Québec

Cité de Cap de la Madeleine

Je soussigné, secrétaire du rôle
d'évaluation pour la révision du
rôle pour 1927 jure solennelle.

1681

de remplir fidèlement mon
devoir, avec fidélité et im-
partialité. Aussi j'en
suis sûr que vous en serez
assurément devant
moi ce premier
jour de septembre 1926 -

Gaston Dufresne

Rome Munnelli

Supper

Province de Québec

Le Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil
de la Cité du Cap de la Madeleine.

Assemblée tenue aux lieux et places
ordinaires des sessions, à l'ho-
tel-de-ville, lundi le huitième

jour du mois de septembre 1926
à sept heures P.M. à laquelle

assemblée étaient présents
sur honneur le Maire Donat

Papineau, M.M. les échevins

E. Arsenault, L. Massicotte, L.

Dervault, E. Gauthier, A. Lemire

et L. H. Lamerque, formant

quorum, sous la présidence
du maire au fauteuil.

1682

Proposé par l'échevin L. H. La-
merque, secondé par l'échevin

E. Gauthier et résolu que
les minutes de la dernière assen-
blée soient adoptées telles que
lues.

Adopté.

1683.

Proprié par l'échiquier Lahecque
appuyé par l'échevier Gauthier
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés.

Par liste du 28 aout au 3 sept -	419.35
" " 4 sept au 10 sept -	363.89
" " 11 " au 17 "	444.65
J.M. Bellefeuille. Cité	333.66
Le Nouvelliste Ltee. Revenues	4.48
C. Rochefort - Cité	9.45
Canada Accident Ass. Co. Mutual	942.26
Canadian Pacific RR. Revenues	39.01
J.B. Lavigne. Cité	5.15
Eugene Bernard. Cité	23.90
H. Massicotte & Freres Ltee.	164.34
Commission Scolaire. Cité	6.06
Pierre Lavigne. Cité	45.00
J. H. Giroux. Revenues	90.80
Jrs Laumette & al.	509.70
Jrs Laumette & al.	473.87
Paul Boucher	21.00
D. St. Belleisle. Cité	16.00
North Shore Power Co.	410.97
Heuri Cooke. Revenues	5.00
J.B. Lavigne	2.95
J.A. Corbeil. Cité	3.00
La Banque Can. Nationale.	6.68
T. J. Moore & Co Lid. Quebec	74.25
Revenu de la Province de Quebec	5.00
Bell Telephone Co Lid.	19.68
A. Filleau & al.	35.10
La Presse Municipal.	5.60
J.A. Corbeil. Cité	3.00
Theophile de Lotteville. Cité	57.70

Hopital St Joseph 3 Rues	46.60
Wilfrid Gariepy & al	408.32
T. J. Moore & Leo Guélin	149.40
Eduardo Iron Foundry	443
A. Bronnard Cte	1.90
Jrs Gaurin & Fils	5.63
Lafleur & Lafleur S.F.	13.32
La Cité du Cap de la Madeleine	10.00
Pierre Loranger Cte	37.60
Bell Telephone Co	13.36
Le Nouvelliste Ltee	67.80
Dawson Bros. Montreal	2.53
Montreal Daily Star	4.48
J. H. Reue de Cotret	80.00
North Shore Power Co Ltd	23.66
Eug. Lorange	1.00
Banque Can. Nationale	73.73
Can. Indemnities & Imp. B. Ltd.	4.00
	<u>\$5489.18</u>

adopté

1684

Proposé par l'échevin Labrecque
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le billet de M. Maxi-
 me Melançon, au montant de \$3,500,
 soit renouvelé à demande, avec
 intérêt au taux de six pour
 cent. Le maire et le trésorier
 sont autorisés à le signer. L'inte-
 ret du sur le vieux billet est autorisé
 à être payé pour la somme de \$210.⁰⁰
 Le maire et le trésorier signeront
 un cheque en conséquence.

adopté

1685.

Proposé par l'échevin Massicotte appuyé par l'échevin Arseneau et résolu que M. Bernard de Ginzague, pour cause, est renvoyé du service municipal et ce à partir du dix Septembre dernier. La résolution No 1633 est rescindée et annulée à toutes fins que de droit pour la partie qui a trait à l'engagement du dit Bernard de Ginzague.

1686.

adopté

Proposé par l'échevin Massicotte appuyé par l'échevin Deschamps et résolu que M. Fortunat Bedunier soit nommé assesseur. Trésorier, greffier de la Cour du recorder, Collecteur de l'aqueduc et de toute autre charge que le conseil lui confiera. Ce à partir du 27 Septembre 1926. Ses émoluments seront de \$22.00 par semaine. Il devra fournir deux cautions solvables à la satisfaction du conseil au montant de \$1500.00 chaque pour la période de son emploi.

1687

Adopté

J. Louis G. Lemieux donne avis qu'à la prochaine assemblée du conseil il proposera une résolution portant le No 93.

et concernant le prolongement et
 l'ouverture des rues Ste Madeleine,
 Fussey et St Louis et de la rue
 qui prolonge la dite rue St Louis.
 Et pourvoyant en particulier au
 prolongement de la dite rue Ste
 Madeleine, de la rue St Georges
 à la rue St Laurent, sur une
 largeur de soixante et dix pieds,
 au prolongement de la dite rue
 Fussey de la rue Rochefort à la
 rue St Laurent sur une largeur
 de soixante et dix pieds, au
 prolongement de la dite rue
 St Louis, de la rue Rochefort
 à la voie du Cap Magdelev RR.
 sur une largeur de cinquante
 pieds et de la rue qui prolonge
 la dite rue St Louis sur le côté
 Nord de la voie du Cap Magdelev
 RR. sur une largeur de quatorze
 pieds, et en plus si l'ouverture addi-
 tionnelle de la dite rue St Louis
 par l'acquisition des lots portant
 les Nos 1220-1221 et 1247 etant
 des subdivisions du lot No 387-
 du cadastre de la paroisse de Ste
 Marie du Cap. de la Madeleine dont
 les terrains requis pour ouverture
 et prolongement de ces rues se-
 ront achetés par entente prisee
 selon les prix et conditions deter-
 minees par resolution du conseil
 ou à defaut d'entente par expro-

priation selon les formes legales et pour
 plus de precision un plan de l'un-
 gement de la cite indiquant les
 prolongements et ouvertures proposes
 est annexé a cet avis de motion
 pour en faire partie et toutes les
 resolutions passées et adoptées
 par le conseil à des assemblées
 précédentes et déterminant le
 pris à être offert et payé aux
 propriétaires respectifs des
 terrains nécessaires pour les
 dits prolongements et ouvertures
 de rues. Sont incorporés aux
 présentes pour en faire partie

Louis H. Labrecque
 Echevin

1688

Je soussigné, echevin de la
 Cite du Cap de la Madeleine
 donne avis de motion que
 suivant la loi et les reglements
 de la cite je proposerai un
 reglement No 91. Concernant
 les rues et la circulation dans
 les rues.

Louis H. Labrecque
 Echevin

1689

Je soussigné, echevin de la cite du Cap de la
 Madeleine donne avis de motion
 que suivant la loi et les reglements de la
 Cite je proposerai un reglement No 92
 concernant les marchés et les différents
 commerces sur le marché

Edmond Guertin
 Echevin

1690

Propose par l'ecuyer Arsenault
 Appuyé par l'ecuyer Descault
 et résolu que le contrat de vente
 de la maison de la corporation
 sur le lot No 116-16 à M. J. G. Hayes.
 soit adopté tel que lu. Le Maire et
 le greffier sont autorisés à le
 signer.

Adopté

1691

Propose par l'ecuyer Labeque
 appuyé par l'ecuyer Gauthier
 et résolu que le contrat d'achat
 du lot 421 de J.B.H. Courteau
 soit accepté tel que lu. Le Maire
 et le greffier sont autorisés
 à le signer. Le Maire et le
 trésorier sont autorisés à encaisser
 un cheque de \$700.00 comme
 premier versement.

Adopté

1692

Propose par l'ecuyer Lemire
 appuyé par l'ecuyer Descault
 et résolu que le contrat d'achat
 d'une partie de terrain chez
 M. Arthur Heon soit accepté.
 Le Maire et le greffier sont
 autorisés à le signer. Le Maire
 et le trésorier sont autorisés
 à payer la somme de \$252.00
 pour ce terrain.

Adopté

1693

Propose par l'ecuyer Lemire
 appuyé par l'ecuyer Labeque
 et résolu que le contrat avec
 Henri Lamouette soit accepté.

tel que lui; Le maire et le greffier
sont autorises à le signer si le
notaire est satisfait des titres.
Le maire et le trésorier sont autorises
à payer cent vingt cinq piastres
pour le dit terrain.

adopté

1694

Propose par l'échevin Leuine
appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que l'ingénieur
soit autorisé à élever[#] un
cimetière de la Ste Famille

les paves

adopté

1695

Propose par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'un virement de
fonds soit autorisé pour la
somme nécessaire à destination
de l'appropriation de \$1600 00
pour l'ouverture de la rue
Montplaisir. Cette somme
devant être appliquée pour
payer le coût du parachèvement
du marché

adopté

1696

Propose par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que la rue St Alphon-
se soit prolongée jusqu'à la
propriété de M. Marie

adopté

1697

Propose par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Arseneault
et résolu que l'ingénieur soit

- autorisé à mettre un tuyau
 plus gros à la traversée de
 la rue St Alphonse. Chez
 Johnny Bibeau. *Adopté*
 1698 Propriété par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Arsenneau
 et résolu que M. Gaston
 Dupresne soit nommé
 D-28 greffier de la Commission
 du rôle et ce depuis le pre-
 mier septembre 1926. Ses
 gages seront de 40 centimes
 de l'heure. *Adopté*
 1699 Propriété par l'échevin Arsenneau
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le greffier
 soit autorisé à remettre à M.
 Theophile de Lotbinière les docu-
 ments qu'il a donnés en garantie
Adopté
 1700 Propriété par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Deneault
 et résolu qu'un cheval, celui
 qui est ici, soit acheté de M.
 J. Henri Beaumes pour la
 somme de \$150.00
Adopté
 1701 Propriété par l'échevin Arsenneau
 appuyé par l'échevin Knasscotte
 et résolu que le trésorier ne
 paie aucun compte sans qu'ils
 n'aient été approuvés au préalable
 par le conseil. Excepté le salaire
 d'un homme renvoyé. *Adopté*

Rapport du maire, re M. de Longueuil. En conseil
 Application de M. Robert Desautels " "
 Requete de Pascal Montplaisir. Aux Evalueurs
 Requete du Rod. M. Fusey. Accordie
 Application de M. A. Deschamps. En conseil
 Requete de Mde E. Courteau " "
 " M. La Beauve Accordie
 " M. Marie " "
 " M. Johnny Beault. " "
 Lettre du notaire Bouché, re legement ouvriers
 Le conseil les rendra \$3800 comptant. —
 Application de Geo Lorange. En conseil
 " Jerry Vivers. " "
 " Joseph Fraumour " "
 Avis du conseil de Comte, re route " "
 Application des proprietaires pour ouvrir
 le marche, les 28 et 29 prochains Accordie
 Offre de J. H. Giroux. En conseil
 Plainte de M. J. A. Beauchemin
 Requete de J. A. Vignault. Accordie
 " de Joseph Roof. En conseil
 " J. A. Fanguay " "
 Lettre de Maurice Desautels " "
 Rapport de l'auditeur re de Longueuil " "
 " de l'ancien, re North Shore P. Au chef police
 Rapport mensuel de l'auditeur. En conseil
 " de l'auditeur re Theophile
 de Lotbiniere. Accepte
 Lettre de Jos Marchildon. En conseil
 " de J. Boulanger sans minute
 de la riviere. En conseil
 Rapport de l'auditeur re accident
 sur Trotter. En conseil
 Rapport de l'auditeur re traverses

de Chemin de fer. Cap. Madeleine
rue St Laurent. & Tusey. En conseil
Et la séance est levée

Donat Piquin
Maire
René Mousset
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap de la
Madeleine. Assemblée tenue aux
lieu et place ordinaires des
séances du Conseil, lundi,

le sept. septième jour du
mois de septembre mil neuf
cent vingt six à 7. P. M.

A laquelle assemblée étaient
présents son honneur le Maire
Donat Piquin. M. M. les
échevins Arsenneau. Deceault
Gauthier. Leurs formant
quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil
Proposé par l'échevin Leunire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

170 2

adopté

1703.

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Deceault
et résolu que les comptes suivants
soient payés:-

Liste de payé du 18 au 24 sept -	407.90
Geog. Dubois, pere	75
Canadien Paquet - R.R.	36.97
A. J. Guin.	10.00
Bernard de Guynague -	20.00
E. Rochefort -	9.45
- Patrick Dupont	14.75
Ms. Launette & all.	522.70
Cite du Cap de la Madeleine.	10.00
W. B. Lavigne -	11.00
J. M. Bellefeuille -	350.00
Melfrid Garespy	35.00
Richelieu & Freres.	52.45
Ms. Normandin -	17.00
Orphelinat Agricole St. Joseph	24.85
Le Brossier	37.50
J. H. Giroux	45.65
Bureau du Recense. Québec	2.85
J. A. Nadeau -	498.00
Total	\$2126.82

Adopté

1704 Proprié par l'écurie Arsenneau
appuyé par l'écurie Gauthier
et résolu que le contrat
préparé par le Notaire Bouché
re les cautions en faveur de
Fortunat Beaumier soit accep-
té. Le maire et le greffier sont
autorisés à le signer

Adopté

1705 Proprié par l'écurie Gauthier
appuyé par l'écurie Lecomte
et résolu que le greffier
soit autorisé à placer des

annonces dans Le Bien Public
et Le Nouvelliste. pour annon-
cer l'ouverture du Marché
vendredi et samedi, le premier
et deux octobre prochains.

1706 ^{adopté}
Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Derault
et résolu qu'attendu que les
obligations contractées par M.
L. de Gonzague ont été rem-
plies à la satisfaction du
Conseil. Le greffier est autorisé
à faire discontinuer les procédu-
res courantes contre M. Bernard
de Gonzague.

1707 ^{adopté}
Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Derault
et résolu que le règlement no
92 concernant les Marchés et
les différents Commerce sur
le Marché soit adopté en
première et deuxième lectures.

1708 ^{adopté}
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Derault
et résolu qu'une députation
soit formée de M. M. D. Papin
et R. Morissette pour aller
rencontrer M. Morin à Québec
et discuter avec Lui la question
de la construction de l'apexue
et des égouts pour satisfaire les
ambitions ^{adopté}

1709

Propose par l'échevin Levesque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'offre de
M. Geo. Moreau soit acceptée
telle que lue. L'ingénieur
est autorisé à redresser la rue
en conséquence et à refaire le
trottoir. adopté

1710

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la demande de
M. Isaac de Grandmont soit
accordée pour la construction
d'un trottoir sur la rue St
Joseph. C'est-à la condition
que les clauses de l'acte de
donation de cette rue par
M. Arthur Bonlard fait et
passé le 15 mars 1921. No
5328. devant le notaire J.
Bourque soit respecté. adopté

1711

Propose par l'échevin Arse-
neau. appuyé par l'échevin
Dercourt et résolu que l'ingé-
nieur soit autorisé de faire
installer une lumière sur
le dernier poteau sur la rue
Lacour. près de St. Eugène Roux
de la St. Maurice Valley Corpo-
ration; et de faire poser une
bonne fontaine sur la rue
Bonaventure.

Adopté

Lu en conseil

- Requete du chef de Police Accordée
- Rapport de M. S. Arsenault Accepté
- Application d. A. Neault En Comité
- Plaint de Euile Lamont En Comité
- Demande de M. Goudin " "
- " de Jos Demers Accordée
- Rapport de M. F. S. Berluquet En conseil
- Offre de G. Morneau Acceptée
- Et la séance est levée

J. M. Gagnier
 Maire
 R. J. Gagnier
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je soussigné, Fortunat Beaumier, assistant-tresorier, greffier de la Cour du recorder, etc. jure de remplir fidèlement les différentes charges que le conseil m'a confiées - et avec impartialité. Aussi jure Dieu me soit en aide -

Assermenté devant

Moi, au Cap de la

Madeline, Ce premier

Jour d'octobre 1926.

Fortunat Beaumier
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine. Assemblée tenue aux

1712

lieu et place ordinaires des sessions
 du conseil. lundi, le quatrieme
 jour du mois d'octobre 1926 à 7 P.M.
 A laquelle assemblee etaient
 presents son honneur le maire
 Donat Pagnon, M. M. les echevins
 Arseneau, Deveau, Lemire et
 Sabreque formant quorum sous
 la presidence du maire au
 fauteuil.

1713.

Propose par l'echevin Sabreque
 appuye par l'echevin Lemire
 et resolu que les minutes de la
 derniere assemblee soient adoptees
 telles que lues. Adopte

1714

Propose par l'echevin Lemire
 appuye par l'echevin Deveau
 et resolu que les comptes suivants
 soient payes

Sauvion Bros. Montreal.	26.40
Le Bien Public Ltee,	5.40
W. Ganevy & al	283.32
R. Massette. Folio 303.	35.00
Liste de paie	443.42
E. Rochefort -	9.45
Le Nouvelliste Ltee	13.44
North Shore Power Co Ltd	195.22
F. N. Des Berlinguet -	277.50
Banque Canadienne Nationale	68.81
J.P. Lorange.	13.05
Bell Telephone Co Ltd	16.85
Francis Lorange.	2.50
Can. Pacific R.R.	7.49
H. Massette & Fries Ltee	88.75

M. Bellefeuille 258.95
 Hopital St Joseph 28.00

L'echevin Arseneau demande
 le vote sur la resolution en ce
 qui concerne le compte de R. Mor-
 rissette. folio 303 qui ne devait
 pas être payé avant qu'un
 rapport par écrit soit soumis
 au conseil.

Vote pour la resolution principale
 les echevins Deveau et Lemire
 Vote contre l'echevin Arseneau
 M. Labrecque s'abstient de voter.
 La motion principale est adoptée
 sur division de deux contre
 un. Total — \$1773.55

1715 Adopté
 Proposé par l'echevin Labrecque
 appuyé par l'echevin Lemire
 et résolu que l'echevin Arse-
 neau soit nommé pro-maire
 pour le prochain terme.

1716 Adopté
 Proposé par l'echevin E. Arseneau
 appuyé par l'echevin A. Lemire
 et résolu que le règlement
 no 92. Concernant les marchés
 et les differents commerces
 sur le marché soit adopté
 en troisième lecture

1717 Adopté
 Proposé par l'echevin Labrecque
 appuyé par l'echevin Arseneau
 et résolu que le règlement no 91

Concernant les rues et la circulation dans les rues. Soit adopté en première et deuxième lecture.

1718

Proposé par l'échevin Labrecque appuyé par l'échevin Descault et résolu que le règlement no 93

Concernant le prolongement et l'ouverture des rues St Madeleine, Fussey et de la rue qui prolonge la rue St. Louis et l'acquisition des terrains nécessaires à cette fin. Soit adopté en première et deuxième lecture.

1719

Proposé par l'échevin Labrecque appuyé par l'échevin Arsenault et résolu qu'une somme jusqu'à concurrence de dix piastres soit avancée au chef de police pour payer les frais de transport de la famille de M. Felix Teller à Prumelle, Le Maire et le trésorier sont autorisés à signer un cheque en conséquence.

1720

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Descault et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire commencer immédiatement la rue St. Joseph. L'arpenteur devra faire rapport aussitôt l'ouvrage fini.

6 D. 29

1721

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque

appuyé par l'échevin Arseneau et résolu que le chef de police soit autorisé par la présente à appliquer la clause §2 du règlement No 47, en obligeant les bouchers ou commercants qui vendent des denrées à discontinuer leur commerce dans les rues de la cité; et à leur ordonner de vendre soit sur la place du marché ou dans des magasins licenciés pour la vente de ces marchandises. Au cas de refus et est par les présentes autorisé à les traduire devant le recorder aux fins de les obliger à respecter la dite clause du dit règlement; et de demander contre eux les pénalités prévues par le dit règlement.

L'échevin G. Lemire demande le vote sur la résolution.
 Vote pour, les échevins Arseneau, Desautels et Labrecque.
 Vote contre l'échevin Lemire
 La proposition est adoptée sur
 dessus de trois contre deux.
 Adopté

1922

Proposé par l'échevin Labrecque appuyé par l'échevin Arseneau et résolu que le greffier envoie une copie de la précédente résolution, re le commerce dans les rues

à tous les intéressés

1723.

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Desautels
et résolu que des plans et
estimations soient préparés pour la
construction des prolongements
d'aqueduc et d'égoûts demandés
le tout pour le lundi prochain.

adopté

1724

Proposé par l'échevin Desautels
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu qu'une lumière soit
posée sur le mur de la rue St. Edmond et
Tompson: Une rue St. Edmond Pres
du marché; Une rue Hotel de Ville
pres du marché

adopté

Lu en conseil

adopté

Application de L. P. Rozayes. En Comité
Requête de Armand Sacré. Accusé
Rapport de l'arrêté, re Reg 47.
Règlement dans cas E. Fillescu. En conseil
Et la séance est levée

Armand Sacré

maire

Rozayes

Goffin

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

Assemblée générale du conseil de
la cité du Cap-de-la-Madeleine.
Assemblée tenue aux lieux et place
ordinairement des sessions du conseil

seil. lundi le onzieme jour d'oc-
 tobre 1926 à 7. P.M. A laquelle assem-
 blee etant presents son hon-
 neur le maire Donat Pagnon
 M. M. les echevins Arseveau
 Mercault. Gauchier. Lemire
 et Labrecque. formant quorum
 sous la presidence du maire
 au fauteuil.

1725

Propose par l'echevin L. H. Labrecque
 appuyé par l'echevin A. Lemire, et
 resolu que les minutes de la der-
 niere assemblee soient adoptees
 telles que lues. Adopté

1726

Propose par l'echevin Arseveau
 appuyé par l'echevin Gauchier
 et resolu que les comptes sui-
 vants soient payés:

Northen Electric Co Ltd.	35.45
Pierre Lorange. Cite	40.36
J.B. Lorange. "	72.39
Adelard Desjardins.	15.00
Arthur Henr. Cite	7.38
John Bourgeois.	80.50
North Shore Power Co.	210.05
North Shore Power Co	171.75
Henri Beliveau	6.10
Patrick Dupont-	24.25
J. H. R. de Cotet	30.00
Oscar Morin	30.00
Bureau d'Enregistrement	10.20
Jrs Lavolette & al.	553.70
Amerieau Lapauce Feu Engine	18.75
Paul Boucher.	29.50

E. Rochefort -	9.45
Pare liste 2 au 8 oct.	393.95
Total	\$1738.78

1777 Proposé par l'échevin L. N. Labrecque
approuvé par l'échevin A. Lemire
et résolu que la somme de six
piastres soit versée à M.
Wilfred Beaumier 160 Notre-Dame
parce qu'une taxe de location lui a
été chargée et qu'il était pensionnaire
dans une maison de pension
tenue.

1728 Proposé par l'échevin Louis N.
Labrecque, approuvé par l'échevin
Armand Lemire et résolu unani-
mement que la Banque Cana-
dienne Nationale soit priée de payer
pour et à l'acquit de la cité du
Cap-de-la-Madeleine les coupons
d'intérêt et les obligations de la
ville et de la cité du Cap de la Ma-
deleine, telle que schedule ci-dessous.
à savoir: -

1.- La somme de cinq mille sept
cents piastres (\$5700) comprenant
les coupons d'intérêt sur les obli-
gations émises en vertu du
réglement No 54 de la ville du
Cap de la Madeleine, échéant le
premier novembre 1926.

2.- La somme de dix sept cent.
quarante-trois piastres et cinquante
centas (\$1743.50) comprenant

les coupons d'intérêt sur les obligations émises en vertu du règlement No 71 de la cité du Cap-de-la-Madelle échéant le premier novembre 1926

3^e: La somme de six mille trois cents piastres ^(\$300) étant le remboursement du rachat des obligations émises en vertu du règlement No 71 de la cité du Cap de la Madelle suivant les numéros de série: - dénomination de cent piastres du Numéro 22 à 34 inclusivement. dénomination de \$500 du Numéro 70 à 27 inclusivement. Les dites obligations échéant le premier novembre 1926.

Que la banque conserve ces coupons et ces obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes. Qu'en reconnaissance du paiement de ces coupons et de ces obligations par la banque. Le maire et le trésorier sont autorisés à signer en faveur de la banque un billet à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale du Cap-de-la-Madelle pour la somme de treize mille sept cents quarante trois piastres et cinquante cents (\$13743.50) à demande

et portant intérêt aux taux de six pour cent et ses renouvellements. Ce billet ne devra en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons et de ces obligations

adopté

1729

Proposé par l'échevin L. N. Labrecque appuyé par l'échevin S. Gauthier et résolu qu'une somme de \$150.00 soit offerte à M. T. Levesque pour dommages contre sa propriété rue Fussey en 1923-1924-1925-1926 en règlement de toutes les actions prises contre la cité par le dit Levesque à date; la dite somme couvrant tous les dommages et ses frais encourus à date; le Conseil s'engageant à faire un fossé sur la rue Beauchemin tel que promis par la résolution 1242, le 13 juillet 1925 de manière à détourner l'eau de chez M. Levesque qui s'engage à relever son terrain de manière que son niveau soit plus haut que le fond versé immédiat.

adopté

1730

Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Dercault et résolu que la soumission de M. L. Guillemette soit accep.

tee pour les accoutrements
des hommes de police, a la
condition que le chef choisisse
tout qui a la qualite et que
le tout soit fait a sa satisfac-
tion

Adopte

1731

Propose par l'echerme Lemire
appuyé par l'echerme Gauthier
et resolu que la cendre soit
payé a raison de cinquante
cinq centes la verge pour le
charroyage entre les rues Belle-
rue et Rocheleau; soixante
cents la verge a l'est de la rue
Rocheleau

Adopte

1732

Propose par l'echerme L. H.
Labeque. appuyé par l'echerme
A. Lemire, et resolu que
l'ingénieur soit autorisé a
aller a Montreal faire accepter
les plans qu'il a soumis ce
sur. re les travaux d'acqueduc
et d'egout. Le maire et le
trésorier ont autorisés a signer
un cheque pour trente feustes
comme avance sur ses depenses.
Que l'arsenis donne un rapport
sur la legalite de l'acqueduc, que
le conseil fera pour payer le
cost de ces travaux pour
lundi prochain

Adopte

1733

Propose par l'echerme Smith Labeque
appuyé par l'echerme S. Arsenault
et resolu que le reglement No 91

concernant les rues et la circulation dans les rues. soit accepté et adopté en troisième lecture

- 1734 ^{adopté} Proposé par l'échevin Louis H. La-
treigne. appuyé par l'échevin L.
Derault et résolu que le règle-
ment No 93. Concernant le pro-
longement et l'ouverture des rues
D³¹ St Madeleine Fussey et de la
ruelle qui prolonge la rue St-
Louis et l'acquisition des terrains
nécessaires à cette fin soit
adopté en troisième lecture.

- 1735 ^{adopté} Proposé par l'échevin L. Gauthier
appuyé par l'échevin L. Derault
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à demander des permis
pour la location d'étals dans le
marché pour lundi prochain.

- 1736 ^{adopté} Proposé par l'échevin E. Arneault
appuyé par l'échevin L. Derault
et résolu que le trésorier soit
autorisé de collecter l'aqueduc
et les taxes de locataire. A défaut
de paiement à les traduire
devant le recorder. L'ancien
Legal sera requis de plaider les
causes ainsi faites lorsqu'il
y aura défense.
- Lu en conseil ^{adopté}

Rapport de l'ingénieur et apuduc.
 Procès verbal de John Bungeo, re me
 Yubeau. accepté

Et la séance est levée

J. M. P. Quinn
 Maire
 K. M. M. M.
 greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine
 a une assemblée générale du
 conseil de la Cité du Cap-de-la-
 Madelaine. Assemblée tenue
 aux lieu et place ordinaires
 des sessions, lundi, le dix-hui-
 tième jour d'octobre 1926 à 7 P.M.
 à laquelle assemblée était pré-
 sents son honneur le Maire
 M. Donat Papineau, M. M. les échelons
 E. Arsenault, L. Massicotte, E.
 Guéthier, A. Lemire et L. H. La-
 brecque formant quorum sous
 la présidence du Maire au
 fauteuil.

1738

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues.

Adopté

1739

Proposé par l'échevin Labrecque
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les comptes suivants
 soient payés:-

Paié liste du 9 au 13 oct -	321.40
H. Mascuoli + Fures Lui,	146.65
North Shore Power Co Ltd	30.52
Paul Boucher.	18.00
Napoleon Montplaisir	70.10
E. Richefort.	9.45
J. A. Corbeil	2.25
La Cité du Cap de la Madeleine	15.00
Eug. Lavigne.	1.20
Le Bien Public. 3M.	3.00
Bureau d'Enregistrement	1.10
Rend. Pere H. Robert -	337.12
Mal -	955.79

1740 ^{adopté}
Proprié par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire couper les branches
et les arbrustes dans le chemin
du passage sur toute la largeur.

1741 ^{adopté}
Proprié par l'échevin L.-N. La-
brecque, appuyé par l'éche-
vin H. Lemire, et résolu, que
les travaux d'extension de
l'aqueduc et des égouts tels
que mentionnés sur des plans
approuvés par le bureau
provincial d'hygiène, en date
du 15 oct dernier soient
commencés in situ des travaux
Le Maire et le trésorier sont
autorisés à emprunter de La
Banque Canadienne Internationale

l'argent nécessaire pour les
payer à 6% par an par
billets, le tout suivant le rap-
port de l'arseneur legal en date
du 16 octobre dernier.

L'echerme E. Arseneau demande
le vote:

Votent pour l'echerme Lemire et l'echer-
me Lo. B. Labrecque.

Votent contre l'echerme E. Arseneau
et l'echerme Massicotte.

L'echerme E. Gauthier s'abstient
de voter.

Le Maire est appelle a voter et
vote en faveur de la proposition
adoptée

1942 Propose par l'echerme Gauthier
appuyé par l'echerme Lemire
et resolu que l'ingénieur soit
autorise a faire retourner l'es-
pace entre le trottoir et la station
jusqu'a la porte d'entree de l'ho-
tel de ville et faire des murets et
peintures les jours suivants

Adopte.

Requie de P. Muller. a l'ingénieur.

Ammission de A. Haugel. En conseil

Requie de Rep. Corbeil et al. Accordé.

Rapport du service Provincial d'Hygiene
re systeme d'agueduc et d'égouts.

Rapport de l'arseneur legal re travaux
a niveau ruel Furey. St. Laurent.

Rapport de l'Inspecteur du service
provincial d'Hygiene de l'Asses-

Sa vie publique. R. Le Dono du pauvre.
 Requête des pères & Blats. à l'ancien
 Et la science est le vie

Donat Pagnier
 Maire
 Dumontet
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine.

A une assemblée du Con-
 seil de la Cité du Cap. de la-
 Madeleine, Assemblée tenue
 au lieu et place ordinaires
 des sessions du Conseil. Mar-
 di, le neuvième jour de
 novembre ¹⁹²⁶ à 7 P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le Maire M. Donat
 Pagnier, M.M. les échevins
 Massicotte, Gauthier et Lemire
 formant quorum sous la
 présidence du maire au
 fauteuil.

1743.

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues

1744

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les comptes
 suivants soient payés.
 Lucien Gullennette.

296.⁵⁰

Pierre Lavigne. Cite	✓	27.80
J. H. Reue de Cotrel Cite	✓	30.00
E. Rochefort. Cite	✓	8.40
Liste de paie du 16 au 22 oct.	✓	250.40
W. Gariepy & Al.	✓	283.32
Philippe Verette. Cite	✓	10.40
Pauls Boncher. Cite	✓	90.05
Le Nouvelliste Ltee. Cite	✓	32.60
J. B. Lavigne. Cite	✓	6.05
Bell Telephone Co.	✓	3.29
E. Rochefort. Cite	✓	9.45
Francois Courteau. Cite.	✓	81.00
St Marie Valley Chronicle.	✓	30.62
J. A. Corbeil	✓	2.25
J. A. Plante. Cite.	✓	1.52
L. Busset. Cite	✓	37.50
L. G. Theriault. Cite	✓	22.05
Jos Lavonette & al	✓	553.70
Jos Lavonette & al	✓	553.70
Louis Poirier. Cite	✓	1.00
Liste de paie. 23 au 29 oct	✓	189.35
" " 30 oct au 5 nov.	✓	167.30
J. B. Lavigne -	✓	12.15
Cite du Cap. de la Madeleine.	✓	10.00
Bell Telephone Co Ltd	✓	16.04
Bureau d'enregistrement.	✓	9.80
Le Bien Public. 3 Reunions.	✓	3.00
La Revue Municipale.	✓	10.00
J. H. H. Leduc. Cite.	✓	5.00
North Shore Power Co Ltd	✓	5.40
La Banque Canadienne Nat.	✓	128.10
O. Herant. 3 Reunions.	✓	56.72
Jos Gauvin & Fils -	✓	80.02
J. A. Nadeau.	✓	114.46

Rocheleau & Freres.	18.35
North Shore Power Co.	196.06
Burrill Lumber Co.	14.61
E. Rochefort	18.90
Total:	\$3391.86

1745

Adopté

Propose par l'ecclésiastique Lemire
 appuyé par l'ecclésiastique Gauthier
 et résolu que la taxe de loca-
 taire pour l'année 1926 et 1925
 de M. Albert Blais, lui soit
 remise, ou que M. Blais
 paye une taxe de propriétaire
 sur la maison qu'il habite pour
 la même période.

1746

Adopté

Propose par l'ecclésiastique Lemire
 appuyé par l'ecclésiastique Massicotte
 et résolu que la taxe de locataire
 pour l'année 1926 soit remise
 à M. J. A. Lemire, en qu'il paye
 une taxe de propriétaire
 sur la même propriété.

1747

Adopté

Propose par l'ecclésiastique Gauthier
 appuyé par l'ecclésiastique Lemire
 et résolu qu'une somme de
 \$7.20 soit annulée sur le
 compte de taxe de locataire
 de M. Pierre St Coeur, due a
 date, ou que pour la même
 période M. St Coeur est proprie-
 taire de la maison qu'il occupe.

Adopté

1747-A

D-32

Proposé par l'échevin Leune
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que la cité du Cap-de-
 la-Madeleine accepte l'offre
 de la Compagnie de Chemin
 de fer du Canada Pacifi-
 que de faire l'ouverture de
 la rue St Laurent pour #380
 et celle de la rue Fussey pour
 #260. à travers la voie de la
 dite compagnie, le tout en
 rapport avec la requête de
 cette ville soumise à la commis-
 sion des Chemins de fer; files
 Nos 34754-34755. La com-
 pagnie du C.P.R. est priée
 de procéder immédiatement
 à l'ouverture de la rue St Lau-
 rent; et, de laisser pen-
 dante l'ouverture de la rue
 Fussey jusqu'à l'année 1927
 durant l'été. Adopté.

1748

Proposé par l'échevin Massicotte
 appuyé par l'échevin Leune
 et résolu que des lanternes soient
 installées, rue St Laurent, à
 partir de la rue de La Focuelle
 à la Route Falvo Bag Co Ltd
 Une coin des rues L'Ange et
 Bellier
 Deux rue Bonaventure au nord
 de la rue St Madeleine
 Adopté

1749

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Guichet
et résolu que la taxe de M.
Ernest Picard lui soit remise
pour 1926 en qu'il est proprietaire
re pour la même période

Adopté

1750

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la taxe de
locataire de M. Emile Laroché
lui soit remise pour 1926
en qu'il est proprietaire
pour la même période

Adopté

1751

Proposé par l'échevin Mas-
sotte, appuyé par l'échevin
Lemire et résolu que les
Comptes de taxes et d'eau
soient donnés gratuitement
à M^{de} V^o Joseph Genoux pour
Cause de pauvreté, et ce jus-
qu'à date.

Adopté.

1752

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Massotte
et résolu que la taxe de loca-
taire de M. Odilon Mastet lui
soit remise pour 1926 en qu'il
est proprietaire pour la mê-
me période

Adopté

1753

Proposé par l'échevin Massotte
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à venir à la municipalité

palette de la Perade du tuyau
en fer galvanisé de 8 pouces à
raison de \$1.50 le pied
linéaire. Ce tuyau devant
être pris dans le stock.

1754

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le rapport de
l'ingénieur regardant la
propriété de M. Pierre Miller
11 Rochfort doit être accepté, les
travaux sont autorisés.

1755

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la requête des
Frères Canadiens, cours
1507, pour obtenir la salle et
le vestiaire les 1 et 2 decem-
bre doit être accordée.

1756

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la requête des
revenus fers & Plats en
date du 17 octobre 1926
soit accordée, à l'exception
de la propriété, autre fois
occupée par M. Arthur
Morin, qui sera portée au
rôle comme propriété impo-
sée.

Adopté

In en conseil:

- Requete de Albert Blais, Accordie
- Rapport de J. O. Poiris. En conseil
- Requete de J. A. Lemire. Accordie
- .. Pierre M. Ouev. "
- Requete de H. Beliveau a l'inspiration
- Rapport de l'Auditeur. En conseil
- Rapport de la C. des C. F. accordie
- Plainte de A. Robichaud. Refere au sibi
- Rapport du Dr A. Lessard. Accepte.
- .. de J. J. Guerin re l'union. adopte
- Requete de R. Desaulniers. Au chef pour rapport-
- Requete de E. Picard. Accordie
- " O. Martel "
- Rapport Oscar Monie. En conseil
- .. E. V. Floutoff. Accepte
- Requete de Henri Tremblay. Au chef
- " de L. Lavigne, sol. Accordie
- " de Dame M. Giroux Accordie
- " Albert Beland. a l'inspiration
- " Henri Normandin Accordie
- Rapport de l'inspiration re affaire Pierre Trilleau - Accordie
- Requete de Ligin Tremblay. Accordie
- Rapport de l'enseigne legal re les propriétés des pères Oblats -
- Et la séance est levée

J. J. Guerin
 Secrétaire
 Romeo Guerin
 Suppléant

Province de Quebec
 Site du Cap de la Madeleine,
 A une assemblée générale
 du conseil de la Côte du Cap
 de la Madeleine. Assemblée
 tenue au lieu et place ordi-
 naire des sessions du
 conseil, lundi le quinziesme
 jour du mois de novembre
 1926 à 7. P. M. A laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le Maire Donat
 Pagnier. M. M. les echenes
 Arsenneau, Descault et
 Lemire formant bureau
 sous la présidence du Maire
 au fauteuil.

1757

Propose par l'echevin Lemire
 appuyé par l'echevin Descault
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues.

Adopté

1758

Propose par l'echevin Arsenneau
 appuyé par l'echevin Lemire
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés:-

F. X. Thos Berthiaume	44.00
André Sansgare	10.50
H. Massicotte & Freres Lii	46.27
Herve Vivier	1.65
Paul Doucet -	3.80
St Pierre & Freres	2.90
Thos Rivers Welding Co	18.20

North Star Power Co.	✓	221.88
St Maurice Valley Chronicle	✓	3.67
Eugene Bertrand	✓	39.70
Jrs. J. Rochefort -	✓	80.00
J. J. Moore & Co -	✓	41.09
L. Nouvelle Leis.	✓	7.20
J. A. Jumeau. Quebec	✓	17.10
B. La Belleisle	✓	15.00
Ephrem Furey.	✓	75.82
Canadian Fur and Skin Mfg Co.	✓	800.00
Jrs Gaurin & Hils	✓	3.70
Leon Rochefort -	✓	2.70
J. B. Lavigne -	✓	5.56
Parc Liste. 6 au 12 Nov.	✓	150.10
Parc Liste Spécial	✓	103.50
Total:		<u>\$1,693.84</u>

adopté.

1759

Propose par l'ancien Arsenault
 appuyé par l'ancien Descault
 et résolu que les taxes de loca-
 taire, à date, soient données
 à M. Charles Lemay. pour
 cause de pauvreté.

adopté.

1760

Propose par l'ancien Arsenault
 appuyé par l'ancien Descault
 et résolu que M. Nelson
 Toupin lève la pue Cebua
 suivant son engagement en
 date du 4 juin 1926, d'ici
 à huit mois, et qu'en cas que
 M. Toupin n'agisse pas dans
 ce délai le conseil prendra
 les procédures nécessaires

je n'ai obtenu cette rue

Adopté

1761

Proposé par l'échevin Descault
appuyé par l'échevin Arsenau
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire un passage
dans la rue Hotel-de-Ville
près de la propriété de M.
H. Beliveau

Adopté

1762.

Proposé par l'échevin Arsenau
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'offre de
Dr. J. O. Poirier M.D.V. en date
du 13 novembre 1926. soit
accepté. Il devra faire
l'inspection hebdomadaire
des viandes dans les étals
de bouchers priés et sur le
marché, à raison de \$35.00
par mois. Cet engagement est
valable jusqu'au 1 Mai 1927

D-33

adopté

La lettre de Jos. Roof. renvoi au ride-

" A. Pepin.

do

" Simon Lacroix accordé. Au tres.

Rapport du chef de police re H. Lacombe
et R. Desautels.

Accepté

Requête de Chs Lemay.

Accordé

Requête du Père Jozel.

Aux Évaluateurs

Rapport de l'ancien législ. re rue St. Laurent
et Turvey.

accepté

Plaint de H. Lemire. Aux trésorier pt rapport

Rapport de F. X. J. Berlinguet. re rue St.
Joseph.

à l'ancien

Plante de A. Martini. Au trésorier.
 .. H. Gelinas. Au chef de police.
 .. J.B. Thibodeau. Au trésorier.
 Et la séance est levée

J. M. Piquin
 Maire
 R. Dumont
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine.

A une assemblée générale du
 Conseil. Assemblée tenue au
 lieu et place ordinaires des
 sessions du Conseil, le mardi
 le vingt-neuvième jour du mois
 de novembre mil neuf cent
 vingt-six à sept heures P.M.
 A laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le
 Maire Donat Piquin. M.
 M. les échevins Arsenneau,
 Massicotte, Gauthier et
 Lemire formant quorum
 sous la présidence du Maire
 au fauteuil.

1963.

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les minutes
 de la dernière assemblée
 soient adoptées telles que lues.

1964

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Arsenneau
 et résolu que les comptes sur
 adoptés

Tants Poret paysis-	
Parc listé du 13 au 19 nov. 26	267.20
do -	128.62
Cité du Cap de la Madeleine	10.00
Adelard Crolesau & Al.	590.90
W. Garepy & Al	283.32
Jrs Laumette & Al	553.70
Le Sheriff. 3R.	2.50
E. Rochefort.	36.23
Cité du Cap de la Madeleine	2500.00
Jm. Bellefeuille. Cete	83.12
J. H. Beaumier	177.00
Le Bien Public.	1.05
J. D. Gagneau	35.35
Eug. Lavays.	1.95
J. m. Bellefeuille	65.67
La Pharmacie Normande	6.50
North Shore Power Co Ltd	34.22
Jrs Lavays	26.25
J. A. Corbeil	4.75
Ureux Normandien	.80
Northern Electric Co -	32.26
St Maurice Valley Chronicle	5.04
Pierre Lavays -	37.50
Parc listé. 20 au 26 nov -	499.45
H. Masséoth & Frenes Ltd	709.15
H. Masséoth & Frenes Ltd	1377.10
Tidewater Shipbuilders Co	1.62
J. B. Lavays.	42.50
Le Bien Public	16.80
Burnell Lumber Co	198.65
Patrick Dupont.	3.00
Paul Bercher.	25.75
Total	\$7,754.95
	adopté

1765

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lenoir
et résolu que toutes les pro-
cédures soient annulées
dans le cas de M. Edmond
Bernier et que toutes ses taxes
lui soient remises jusqu'à
date pour cause de pauvreté
adopté

1766

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que la taxe de locatai-
re soit remise à M. H. Lenoir
pour l'année 1926. en qu'il est
propriétaire pour la même pério-
de et qu'il paye ses taxes en
conséquence
adopté

1767

Proposé par l'échevin Lenoir
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la taxe de locatai-
re de M. Omer Balleux lui soit
remise pour 1926. en qu'il
a payé une taxe de proprié-
taire sur la même bâtisse pour
la dite période.
adopté

1768

Proposé par l'échevin Lenoir
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que la taxe de lo-
cataire de M. Albert Beland
lui soit remise pour 1926. en
qu'il a payé la taxe de pro-
priétaire sur la même bâtis-
se pour la dite année
adopté

1769

Propose par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que le cheque de garantie de la Canadian Fur-banks Morse Co Ltd. lui soit retourné en que son contrat a été exécuté à la satisfaction du conseil. *adopté*

1770

Propose par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que la taxe de locataire de M. Alfred Bergeron lui soit remise pour 1925 en qu'il a payé une taxe de propriétaire pour la même propriété pour la dite année. *adopté*

1771-

Propose par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que toute la correspondance et les résolutions re. la rue Calva soit transmise à l'arseneur legal avec instruction de faire rapport au conseil sur les obligations de M. et. Torpue. *adopté*

1772

Propose par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que pour enfermer l'entente conclue avec M. Sam. Ryan, qui établira une tannerie et une teinturerie dans les limites de la ville; qu'attendu qu'il donnera de l'emploi à au moins

Cinq personnes; que l'eau lui sera vendue a raison de quinze centus le mille gallons mesurés sur l'instrument de la cite; l'egout lui sera fourni a raison de dix peastres par année: il est par la presente entendue que lorsque la Cite soumettra au peuple un reglement concernant un autre projet industriel, elle soumettra, suivant les exigences de la loi, un reglement demandant l'autorisation d'accorder une exemption de Taxes de cinquante pour cent des taxes municipales, sur les propriétés servant pour la dite industrie a l'exception de toute résidence. Adopté

Proposé par l'ecuyer Lemire appuyé par l'ecuyer Gauthier et résolu que l'entrepreneur pour l'hiver de la rue Thibault, entre la voie du chemin de fer de la Rivière aux limites de la ville et le cadron passant chez M. Yung de la rue Thibault, aux limites Nord Est de la ville, soit octroyé à M. Majoré Desbié de St. Louis de France pour la somme de \$230.⁰⁰. Cette somme comprendra les obligations ordinaires d'entre-

1773.

tenu pris par la loi

1774

Propose par l'échevin Lemme
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'entretien pour
l'hiver de la route St Maurice,
de la rue Ste Madeleine aux
limites de la ville, le Cours
St Malo, entre la rue St Mau-
rice et le Chemin des pompes,
le Chemin des pompes jusqu'à
la station des pompes sera
octroyé à M. Seraphin Montplaisir
pour la somme de \$135.⁰⁰. Cette
vente emporte les obligations
ordinares d'entretien prévues
par la loi

adopté

adopté

1775

Propose par l'échevin Arsenau
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que les taxes de l'ide
Veuve Urbie Turcotte lui soient
remises à date pour cause
de pauvreté

adopté

Requête des femmes de police.

Plainte de Alfred Lebel. Au trésorier

Rapport. P. Boucher N.P. re rue Clivia.

Plainte Adolphe Heault - Au trésorier

Rapport. P. Boucher. re Art. Heon -

Plainte de P. Beaumier. Au trésorier

Rapport de l'ancien légal re rue St

Joseph.

En suspens.

Immation du Bureau d'Hygiène
provincial.

En conseil

Demande de l'vve M. Turcotte. Accordée

Et la séance est levée

Donat Piquin

maire

Romeo Dumont

greffier

Procurer de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine. Assemblée
tenue au lieu et place or-
dinares des sessions du
conseil, lundi, le treizième
jour du mois de décembre

1926. à 7. P. M. A laquelle
assemblée étaient pré-
sents par honneur le Maire
Donat Piquin M. M. les
échevins Massicotte, Desautels
Gauthier et Lemire formant
quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil

1776

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Desautels
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que
lues.

1777

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que les comptes
suivants sont payés: -

Orphelinat Régulier St-Joseph. v 13.90

Jos Gaurin & Fils , 17.56

Vigneau & Poucer	✓	23.50
Northern Electric Co.	✓	3.08
Canada Iron Foundries Co	✓	45.00
North Shore Power Co	✓	230.23
Jrs. Lamontelle & al	✓	553.70
Bell Telephone Co	✓	16.58
Loranger & Freres	✓	180.50
St. L. Bellisle	✓	20. <u>00</u>
North Shore Power Co	✓	7.54
Genies Service Station	✓	14.90
J.B. Loranger	✓	34.11
Bureau d'Enregistrement	✓	45.25
Banque Can. Nationale	✓	157.35
Le Nouvelliste Ltee	✓	10.90
St Maurice V. Chromele	✓	5.04
North Shore Power Co	✓	199.80
P. V. Ayotte	✓	12.68
P. A. Guin	✓	3.00
Geo Guenard	✓	54.40
Patrick Dupont	✓	10.25
Adelard Desjardins	✓	10. <u>00</u>
J. H. R. de Cotret	✓	30. <u>00</u>
Jon. Bellefeuille	✓	1146.28
Richelieu & Freres	✓	11.95
Map Normandien	✓	1.65
J.B. Loranger	✓	152.81
St. Bellisle	✓	10.00
Pare liste.	✓	542.87
"	✓	660.47
Wilfrid Garipey	✓	75. <u>00</u>
Omni Balleux	✓	9. <u>00</u>

Total \$ 4,309.30

Adapsti

1778-

Propose par l'ecuyer Lemire
appuyé par l'ecuyer Descault
et résolu que ce conseil a approuvé
avec regret la mort de M. Lemire
Benoit. fils de M. Medecin Ross.
vet. commissaire d'école. Il
pria la famille Benoit d'accep-
ter ses sincères sympathies
adopté

1779

Propose par l'ecuyer Gauthier
appuyé par l'ecuyer Lemire
et résolu que ce conseil a
approuvé avec regret la mort
de M. Samuel Laumette
fils de M. Jos Laumette. trésorier
de cette cité. Il pria la fa-
mille Laumette d'accepter ses
sincères sympathies
adopté

1780

Propose par l'ecuyer Lemire
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et résolu que les taxes de M.
Antoine Dubord au montant
de quinze $\frac{6}{100}$ parties lui
seront remises pour cause de
paucité
adopté

1781

Propose par l'ecuyer Lemire
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et résolu que la taxe de loca-
taire de M. R. Descaubert
lui soit remise à date et que
son nom soit effacé comme
locataire sur rapport de l'ancien
seigneur à date
adopté

1782

Propose par l'ecclésiastique Lennere
appuyé par l'ecclésiastique Gauthier
et résolu qu'une somme de
trente piastres soit renuise
sur le compte d'eau de
M. Johnny Richard. 74 St
Laurent, à la condition qu'il
s'engage à payer la balance
à raison de \$5 par mois
au moins d'après sa
requête. Adopté

1783

D-94

Propose par l'ecclésiastique Lennere
appuyé par l'ecclésiastique Massi-
cotte et résolu que l'eau
soit fournie gratuitement
au Club de Golf Cap. de la
Madeline Amateur pour
le temps de l'hiver. Adopté

1784

Propose par l'ecclésiastique Descault
appuyé par l'ecclésiastique Massicotte
et résolu qu'un comité formé
de M. M. Lennere et Gauthier
soit nommé pour acheter des
chevaux. Ils pourront deman-
der tout officier de la Corpo-
ration pour leur aider. Adopté

Rapport de la Commission des
Chemins de fer. re rue St Laurent
et Gusey. En conseil.

Rapport de l'auteur legal re rue
Celina. En conseil

Lettre d'Antoine Delord. accordé

Lettre du Sous-Secrétaire P.Q. En conseil
 Lettre de C. N. Grandmont. En conseil
 Rapport de A. Lemire se. affaire
 Art. Heur - En conseil
 Et la séance est levée

Dominic Pagnon

maire

René Dumelle

greffier

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée ^{générale} du conseil
 de la cité du Cap-de-la-Madeleine
 Assemblée tenue au lieu
 et place ordinaires des ses-
 sions du conseil, lundi, le
 vingt-huitième jour du mois de
 décembre 1926. à 7 P.M. A
 laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le
 maire M. Dominic Pagnon, M. M.
 les échevins. L. Massicotte, L.
 Desautels, Edm. Gauthier, Mme.
 Lemire et L. N. Latreigne fer-
 mant quorum sous la presi-
 dence du maire au fan-
 tainil

1785

Proposé par l'échevin
 Latreigne appuyé par l'échevin
 Lemire et résolu que les mu-
 nicipales de la dernière assem-
 blée soient adoptées telles
 que lues.

adopté

1786

Propose par l'echerme Gauthier
appuyé par l'echerme Lampro
et resolu que les comptes sui-
vants soient payés

E. Rochefort	✓	26.77
B. Paumeton.	✓	19.63
H. Massicotte & Freres Ltee	✓	178.35
J.B. Lorange	✓	22.40
Business System Ltd	✓	60.69
Jrs Gamin & Fils	✓	71.00
With Shore Power Co	✓	39.76
Gastin Dupresne	✓	55.30
Suz. Lorange.	✓	6.25
Canada Iron Foundries	✓	33.39
A. E. Parent.	✓	5.00
D. L. Belleisle	✓	27.00
Ls Bussert.	✓	39.35
T. A. Gilbert	✓	80.10
Coop de la Madeleine	✓	15. ⁰⁰
Jrs Lanouelle & Al	✓	553.70
Dawson Bros.	✓	82.85
Paul Bucher	✓	14.40
Liste de paie du 11 au 17 Dec.		927.80
Total		\$2251.74
		Adopte

1787

Propose par l'echerme Lemire
appuyé par l'echerme Gauthier
et resolu que les taxes de Mde
Maurique Folie lui soient
donnees jusqu'à date,
pour cause de pauvreté.
adopté

1788

Propose par l'echerme Deneault
Appuyé par l'echerme Massi-

cette et résolu que le compte
de taxes de locataire des Reve-
nues filles de Jouv, au
montant de \$24.⁰⁰ leur soit
remis, vu que cette propriété est
occupée par la Commission
seculaire. *Adopté*

1789

Proposé par l'échevin Descault
appuyé par l'échevin Lamerque
et résolu que la taxe de loca-
taire soit remise à M. Donat
Beaumes pour 1926, parce
que le dit Beaumes paye
une taxe de propriétaire pour
la dite période. *Adopté*

1790

Proposé par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Lumme
et résolu que les taxes de loca-
taire soient remises à M^r. Pierre
Duchesne, à date, parce qu'il
vit avec son fils, M. Jos. Du-
chesne, à telle commune.

1791

Adopté
Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Descault
et résolu qu'une lumière
soit posée sur la rue Roi, près
du No 20. Une autre rue,
Lacort, à demie distance
entre les rues du Saucouane
et St Maurice.

1792

Adopté
Proposé par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Gauthier

et résolu que la taxe de locataire soit remise à M. Narciso Beaumes. a date, parce qu'il vit à table commune avec sa mère

adopté

1793.

Propose par l'échevin Larueque appuyé par l'échevin Gauthier et résolu qu'un reçu à date soit donné à M. Onegine Dumas pour ses taxes de locataire. vu qu'elles ont été toutes payées et que les livres sont crédités en conséquence

adopté

1794

Propose par l'échevin Larueque appuyé par l'échevin Lemire et résolu que la salle soit accordée à M^{rs} les membres du Club C.M.A. pour les 26 et 27 janvier 1927. pour la somme de \$5.00 pour les deux soirs

adopté

1795

Propose par l'échevin Larueque appuyé par l'échevin Lemire et résolu que les taxes de locataire de M. Narcisse Clermont lui soient remises pour 1925 vu qu'il était propriétaire pour cette période

adopté

1796

Propose par l'échevin Larueque appuyé par l'échevin Lemire et résolu que la taxe de locataire soit remise à M. Art Duret à date vu qu'il a été propriétaire

pour cette période

1797

Propose par l'ancien Tenure
appuyé par l'ancien Guélber
et résolu que la taxe de lecture
pour 1926. soit remise à M.
Mederic Corneille. En qui est
propriétaire de cette tenure
pour la dite période

Lettre du sergent de la Banque Cana-
dienne Nationale. A l'ancien
Requete de F. Beaumier. \$25. bon de Budget
" de P. Ducharme. accordée
" de V. Bincher. accordée
Application de Paul Croteau. Sur la Table.
Rapport du Dr. La Bellière.
Adelard Desjardins. accordée.
Lettre de M. L. A. Richard. Au député
Avis du conseil de Comté
Et la séance est levée

François Poirier
maire
Romeo Dumont
Guéppi

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap de la
Madeleine. Assemblée tenue
aux lieux et place ordinaires
des sessions du conseil, lundi
le sept-septième jour de
décembre 1926 à 7. P. M.

A laquelle assemblée étaient
présents son honneur le
Maire M. Donat Papin et
M.M. les échevins L. Massi-
cotte, Louis Descaudet, Edmond
Gauthier, et Armand Lemire
formant quorum sous
la présidence du Maire
au fauteuil

1798

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
soient adoptées telles que lues

1799

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que les comptes
suivants soient payés:—

Recheleau + Freres.	✓	2.90
H. Massicot + Freres.	✓	841.02
Eug. Bertrand	✓	40.70
J.B. Lavanger.	✓	265.43
A. Brunillard	✓	3.70
J.B. Lavanger.	✓	147.20
Canada Iron Foundry	✓	2.25
Emile Laroché -	✓	9.25
C. N. de Grandmont.	✓	9.20
Ju Bellefeuille	✓	1574.22
Edmond Neault.	✓	175.00
Art Direct	✓	5.50
Cité du Cap de la Madeleine		1000.00
Cité du ' do	✓	1043.68
do	✓	379.68

W. Garneau & Co -	✓	283.32
Arthur Levesque	✓	215.00.
Paié Testé du 18 au 24 Dec.	✓	745.65.

Total \$6743.70

adopté

1800. Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Levesque et résolu que les taxes de locataire de M. J. Desbris lui soient remises pour 1926 en qu'il a payé les taxes de propriétaire pour la même année

adopté

1801

D. 38

Proposé par l'échevin Descault appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que la cité accepte les rues de St. Desbris et de M. C. N. de Grandmont; le notaire Bonheur est autorisé à préparer un contrat avec la restriction qu'elles seront ouvertes au public au fur et à mesure que les lots seront construits et il devra aussi contenir la même clause des trottoirs que celle qui se trouve dans le contrat de municipalisation des rues de M. Geo Picheleau

adopté

1802

Proposé par l'échevin Levesque appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que la cité accepte

la largeur d'un pied sur le
 côté ouest de la rue St Joseph
 de M. C. N. de Gaudmont, aus-
 si la pointe ouest et la pointe
 est, le tout suivant un
 plan de l'ingénieur. Le notaire
 Boucher est autorisé à préparer
 un contrat en conséquence
 adopté

1803. Propose par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que l'eau soit donnée
 à M. Ornat Bergeron, à date
 pour cause de pauvreté

1804 Propose par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Massicotte
 et résolu que la somme
 de \$24.43 soit remise aux
 Rends. filles de Jesus pour leurs
 taxes sur les lots 1374; 113-70
 149-90; 168-223; 171-162; à
 date. en que ces lots ont été
 donnés pour fins charitables
 adopté

1805
 D-36 Propose par l'échevin Lemire appuyé
 par l'échevin Gauthier et résolu que
 l'ingénieur soit autorisé d'aider
 la North Shore Power Co Ltd en confor-
 mité avec la lettre de l'ancien legal
 en date du 22 Decembre 1922.

1806 Propose par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Deveau
 adopté

et résolu que les plaintes au
 rôle d'évaluation, tant qu'à leur
 étude, soient fournies à la
 prochaine séance; que l'ingénieur
 évalue les tours de la Shawinigan Water & P. Co.
 Requête de M. Jrs Dubois. ^{Adopté}
 Sœurs Marie St Germaine ^{alondie}
 Rapporls de l'ancien legal.
 Etude des plaintes au rôle: 1927 -
 Et la séance est levée

Dominic Piquin

Romeo Monette

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
 Conseil de la cité du Cap de la
 Madeleine. Assemblée tenue
 au lieu et place ordinaires
 des sessions, le dimanche
 jour du mois de janvier 1927
 à 7. P. M. A laquelle assem-
 blée étaient présents son
 honneur le maire Dorval Piquin
 et M. M. les échcris Arsenneau
 Deveau et Lecomte

1807.

Proposé par l'échcris Lecomte
 appuyé par l'échcris Arsenneau
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues

1808

Proposé par l'échcris Le Deveau ^{adopté}

Appuyé par l'oeuvre L'oeuvre
et résolu que les comptes
suivants soient payés:

Mesem Larue -	✓	5.00
P. V. Ayotte.	✓	2.56
Adelard Desjardins	✓	5.00
J. H. Reue de Cotret	✓	170.00
Keuffel & Esser.	✓	5.98
Jos Laumette & Al	✓	553.70
Orla Vallée	✓	13.35
J. A. Corbeil	✓	4.25
Le Trésorier Prov. de Québec	✓	725.00
Bureau d'Enregistrement	✓	2.10
Eugene Lorange.	✓	2.35
J. A. Nadeau	✓	131.87
J. B. Lorange	✓	50.22
W. Normandus	✓	4.50
Registrateur. St. G. de B.	✓	4.25
La Banque Canadienne Nat.	✓	3680.47
Bell Telephone Co	✓	15.33
La Banque Canadienne Nationale	✓	148.38
North Shore Power Co.	✓	193.72
do	✓	241.35
Pierre Lorange & Fils	✓	42.39
Paie listé du 3 au 7 janv. 27	✓	130.30
do 27 au 31 Dec 26	✓	359.50
		<u>\$ 6491.59</u>

adopté

1809

Propose par l'oeuvre Ardueau
Appuyé par l'oeuvre L'oeuvre
et résolu que l'étude des
plaintes au rôle d'évaluation
soit ajournée à la prochaine
séance

adopté

1810

Propose par l'echerri Deveau
 appuyé par l'echerri Arsenneau
 et resolu que toutes les resolu-
 tions et les engagements de M.
 Alphonse Rivard soit rescindés
 et annulés. Le dit M. Rivard
 est engagé par le marché
 avec un salaire de dix-huit
 piastres par semaine à partir
 du premier janvier 1927. Il
 devra faire exécuter tous les
 réglemens en rapport avec le bon
 fonctionnement du marché à
 la satisfaction du conseil et
 prendre soin de la boucherie. M.
 Rivard devra aussi faire
 tout autre travail qui lui in-
 dignera l'ingénieur. Adopté

1811.

Propose par l'echerri Arsenneau
 appuyé par l'echerri Lemme
 et resolu que toute demande
 de licences pour des salles
 de pool et restaurant soit
 soumise au conseil qui
 décidera pour 1927

adopté

1812

D-37

Propose par l'echerri Deveau
 appuyé par l'echerri Arsenneau
 et resolu que les états sur le
 marché soient remis à M.
 Louis Bousquet et M. A. Solomon
 pour \$2.50 par semaine chaque.
 Que l'ingénieur soit autorisé
 de construire un étal pour

M. Masucotte de St Luc.

1813.

D-28

Proposé par l'échevin Leclerc
 appuyé par l'échevin Arsenneau
 et résolu que dans l'avenir
 l'auditeur apporte à son rapport
 mensuel les balances détaillées
 de chaque compte à la banque
 ainsi que le détail de toute
 avance que la banque pourrait
 faire à la cité en argent pour
 quelque fin que ce soit. Aussi
 qu'un rapport sur les logements
 ouverts en détails

Adopté
 Lu en conseil
 Requête de Boulanger.
 Requête de J. A. Arsenneau. Accordé
 Remerciement de M^{lle} V. S. Laumette
 Requête de G. Guillet. Laisse sur la table
 Et la séance est levée

Buett Arsenneau Maire
 Pierre Arsenneau
 Greffier

Prouve de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 Assemblée générale du conseil
 de la cité du Cap-de-la-Made-
 leine. Assemblée tenue aux lieu
 et place ordinaires des sessions
 du conseil, lundi, le dix-septième
 jour du mois de janvier 1927.
 à 4 P.M. à laquelle assemblée

étaient présents M. M. les seigneurs
Arseneau, Massucotte, Dercault
Gauthier, Lemire & Labrecque
formant quorum sous la
présidence de M. Arseneau
au fauteuil.

1814. Proposé par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Massucotte
et résolu que M. Arseneau soit
nommé président de cette assem-
blée et promaire pour le prochain
terme. Adopté

1815 Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues.

1816 Proposé par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Dercault
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés

Bureau d'Enregistrement.	6. ¹⁰
Cité de Cap. de la Madeleine	15. ⁰⁰
L. Imprimerie St Joseph	367. ⁵⁰
Royal Bank of Canada	2583. ⁴⁵
H. Massucotte & Freres Lcc	502. ⁴⁰
J. B. Lorange	7. ³⁹
St Maurice Valley Corporation	4. ⁹⁶
P. V. Ayotte	6. ²⁵
Jos Gauthier & fils	26. ⁹⁷
Benj. Bourgeois	20. ⁰⁰
La Banque Can. Nationale	7. ²⁵
Le Trésorier Provincial, Québec	1. ²⁶
E. Rochefort	9. ⁴⁵

Levery Rochefort -	v	33.25
Jr Lanouette & Co.	,	607.70
Paie Lisi du 8 au 14 Jan. 27	v	130.20
Mal		<u>\$ 4.329.13</u>

En amendement l'echerri Lenuire propose que les gages de Melle. E. Lorange telles que montrées sur la liste de paye ne soient pas payés.

L'amendement n'ayant pas de secondeur, la motion principale est adoptée.

1817

Proposé par l'echerri Lenuire appuyé par l'echerri Gauthier et résolu que l'étude des plantes au rôle soit ajournée à la prochaine séance.

Adopté

1818

D-39

Proposé par l'echerri Massicotte secondé par l'echerri Gauthier et résolu que la Banque Canadienne Nationale, du Cap de la Madeleine, soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap de la Madeleine les coupons d'intérêt suivants en sus avec les detentes de la cité du Cap de la Madeleine surant la cédule ci-après.

adopté

(a) La somme de deux cent cinquante et quinze $\frac{5}{10}$ parties comprenant les coupons dus sur les oblige.

teurs enues pour la Municipalité de
la paroisse du Cap de la Madelaine,
reglement No 4 et de le premier
Janvier 1927.

(B) La somme de six mille trois cents
francs comprenant les coupons
d'intérêt sur les obligations émises
par la Compagnie de L'Académie du
Cap de la Madelaine lue et endossées
par la ville par son reglement No
48. Les dettes coupons étant dues le
premier Janvier 1927.

(C) La somme de sept cent vingt
cinq francs comprenant les
coupons d'intérêt sur les obligations
émises en vertu du reglement No 78
de la Cité du Cap de la Madelaine
les dettes coupons étant due le 1^{er} Janvier
1927.

Que la Banque encaisse ces
Coupons avec tous les droits et penle-
ges qui y sont attachés jusqu'au
parfait remboursement de ces somme-
mes. Qu'en reconnaissance de
paiement de ces coupons par la
Banque. Le Maire et le trésorier
sont autorisés à signer en faveur
de la Banque une lettre à ordre
pour encaisser la somme des montants
ci-dessus mentionnés dans la
ceci. A. B. C. payable à la
Banque Canadienne Nationale
Cap de la Madelaine, à demande
et porteur intérêt au taux de

118
Sont pour ce qui par au. ainsi que
ces renouvellements. les billets ne
devant en aucune façon, modifier
restreindre ou nuire les droits que la
langue pourra avoir en sa qualité de
porteur de ces emprunts

adopté

1819

Proposé par l'échevin Descault,
appuyé par l'échevin Lamerque
et résolu que le conseil prie la
Three Rivers Traction Co Ltd de
mettre un tramway qui partira
du Cap-de-la-Madeline pour ren-
contrer le train du C.P.R. à 6.³⁰ A.M.
Il y a plusieurs voyageurs de Commer-
ce qui résident dans cette cité et
ils se plaignent qu'il ne peuvent
prendre ce train pour ainsi faire
de larges débours pour frais de
transport aux Trois-Rivières

D-40

adopté

1820

Proposé par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Lemire et
résolu que la requête des Mar-
chands Détaillants, demandant
un quai dans le Port St Maurice
soit référée à M. Art. L. Desaulniers
avec l'appui de ce conseil.

D-41

adopté

1821

Proposé par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Brassiotte
et résolu que les plans et estimés
du projet de pont, rues St. Madeleine
St. Laurent et Fussey, de l'usage.

D-42

meux soient transmis à M.
W. P. Grant. M. P. P.

1822

Adopté

Propose par l'échevin Labeque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la demande de
brevet de M. Ernest Moreau
soit ascendi sujette à l'approbation
du Chef de Police

1823.

Adopté

Propose par l'échevin Labeque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le greffier, avec
le consentement du maire ou
du conseil, et lorsque le besoin
se fait sentir soit autorisé
à engager de l'aide pour son
bureau. Le vote est deman-
di par l'échevin Lemire.
Pour. M. M. les échevins. Massé-
cotte, Deveau, Gauthier et Labeque
Contre M. l'échevin Lemire
La motion est adoptée.

1824

Propose par l'échevin Massé-
cotte, appuyé par l'échevin
Gauthier, et résolu que l'engouleur
soit autorisé à enlever et faire
charroyer le surplus de la neige
sur les cotés de la rue Notre Dame
jusqu'à nouvel ordre
Le vote est demandé par l'éche-
vin Lemire
Pour. M. M. les échevins Massécotte,
Deveau, Gauthier et Labeque

Contre M. Lemire
 La motion est adoptée.
 Lu en conseil
 Requête du Secrétaire de la
 ville de la Tuque. En conseil
 Rapport de l'Ingenieur re projet de
 route.
 Rapport de l'Avocat Legal re la cause
 de M^{de} Hebert.
 Requête de Ernest Thureau. Accordée
 Requête de Omer Melancon. à être tolérée
 Requête des Marchands Détaillants
 Et la séance est levée

Dominic Pigeon
 Maire
 Romeo Anusette
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 Conseil de la Cité du Cap. de la Ma-
 deleine. Assemblée tenue au
 lieu et place ordinaires des
 sessions du conseil leudi le
 vingt quatrième jour du mois de
 Janvier 1927. à 7 P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le Maire Dorat
 Pigeon. M. M. les échevins
 Arsenault. Mascuotte. Devault
 Gauthier et Lemire formant
 quorum sous la présidence du
 Maire au fauteuil.

1825

Propose par l'echerme Gauthier, appuye par l'echerme Arseneau, et resolu que les minutes de la derniere seance soient adoptees telles que lues. Adopte

1826

Propose par l'echerme Dereault - appuye par l'echerme Arseneau et resolu que les comptes suivants soient payes:-

Le Sheriff. 3 Reunes.	2.00
Thomas Vivar.	7.10
E. Rochefort -	9.45
La Cite du Cap. de la Madeleine	8.20
do -	20.00
Dawson Bros - Montreal	26.55
North Shore Power Co Ltd -	42.04
Jrs Gaurin + fils -	17.56
Eug. Lorange -	1.70
Patrick Dupont -	8.50
Burrongs. Machine Co.	2.00
Lorange + freres -	260.43
La Banque Canadienne Nat.	280.43
Three Rivers Machine Co Ltd	16.00
J. B. Lorange.	12.60
M. Bellefleur	230.05
Par le C. du 15 au 21 Janv.	268.55
W. Garrepy & al.	283.32
Total.	\$ 1496.48

Adopte

1827

Propose par l'echerme Dereault appuye par l'echerme Arseneau et resolu qu'une delegation composee de son honneur le Maire, M. M. les secheurs Messier et

Arseneau, Gauthier et l'ingénieur de la cité; sont autorisés à aller à Québec pour rencontrer le ministre de la voirie et le député pour y discuter le projet d'un boulevard à travers la ville.

Le vote est demandé par l'échevin Lemire

Pour MM. Arseneau, Massicotte, Sereault, Gauthier
Contre M. Lemire

1828

Propose par l'échevin Arseneau ^{adopté}
appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que des lames de notaire sont accordées à M. A. Gaillardetz et M^{de} Wilkinson.

1829-

Propose par l'échevin Arseneau, appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que le contrat du notaire Bonheur sur les terrains de M. C. H. de Grandmont sur la rue St Joseph soit accepté. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer, le tout sujet au paragraphe de l'arsneau legal.

1830

D-43

Propose par l'échevin Arseneau, ^{adopté}
appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer le procès verbal et le plan de l'arpenteur F. H. Thos. Berlinguet pour la

sur St Joseph. apres la signature
du contrat de M. C. W. de Grandmont
adopté:

- 1831-

Propose par l'ecuyer Arsenault, appuyé
par l'ecuyer Doreault et résolu que
la requête des dames Artesantes
Canadiennes Nationales soit accor-
dée comme suit: la salle leur
est louée pour dix parties pour
les deux dernieres parties de carte

adopté

1832

Propose par l'ecuyer Doreault, appuyé
par l'ecuyer Arsenault et résolu que
la somme de \$12.05 soit remise
aux filles de Jesus sur leur
compte de taxes, en vue c'est pour
une oeuvre educationnelle

adopté

1833.

D-44

Propose par l'ecuyer Lemire, appuyé
par l'ecuyer Gauthier et résolu que
les chefs de departement fassent
des rapports mensuels sur les
operations de leur departements

adopté

1834

Propose par l'ecuyer Massicotte
appuyé par l'ecuyer Arsenault
et résolu que la resolution 1315
soit révisée et que M. Romeo
Massicotte soit nommé greffier
de la cite a raison de \$28.00
par semaine. ses devoirs devront
consister a remplir comme par
le passé les fonctions de greffier
avec tout changement ou

addition que le conseil de
temps en temps jugera à propos
de stipuler et devant embrasser
sans autre remuneration tout
travail regulier ou supplementaire.
Le vote est demande par l'ordonne
Lemire

Pour M. M. Arsenau. Massette.

Devault et Gauthier

Contre M. Lemire

1835

Propose par l'ordonne Massette
appuyé par l'ordonne Devault
et resolu que le
nom de la Cite du Cap-de-la-
Madeleine est omis sur la carte
de la Province de Quebec, que le greffier
soit autorisé d'écrire au
secretaire provincial et d'attirer
l'attention du gouvernement sur
ce fait. Le conseil appuyé en
même temps les requêtes de
la Commission de la Reine et de la
Chambre du Commerce à ce
sujet. Adopté.

D-44

1836

D-46

Propose par l'ordonne Lemire appuyé
par l'ordonne Arsenau et resolu que
la Banque Canadienne Nationale
soit autorisée de fournir à l'au-
diteur de cette cite un rapport
des balances à chaque compte de
banque de cette cite ainsi que de
toute somme que la cite peut devoir
et ce a la fin de chaque mois
adopté.

1837

Propose par l'ecclésiastique Maschette, appuyé par l'ecclésiastique Arsenneau et résolu que le trésorier soit autorisé à payer le compte d'éclairage de la lumière électrique sur présentation

adopté

1838

D-47

Propose par l'ecclésiastique Arsenneau appuyé par l'ecclésiastique Derault et résolu que les corrections au rôle d'évaluation pour 1927 soient les suivantes: le tout fait d'après que le conseil en a considéré les plaintes:

Que sur la propriété de M. C. U. de Grandmont No 131-2, la taxation soit réduite de \$440.⁰⁰; Sur le garage, propriété No 122-164, l'évaluation est fixée à \$75.⁰⁰; le garage sur la propriété 134-⁴³⁻³/₄₄₋₁ l'évaluation est fixée à \$65.⁰⁰; la taxation de M. Adelaire Pepin soit réduite de \$263.⁰⁰; Que la batisse de M. Johnny Roof, sur la terre No 125 soit évaluée à \$2000. Que pour la Industriels Shepharders Co Ltd l'évaluation de la machine soit réduite de \$15.600; Que la valeur des propriétés immobilières de la Champlain Water & Power Co Ltd soit accrue comme suit:
 Ligue de transmission de la St. Francon Valley Co. à la Côte à Richelieu, Emplacements 57 @ \$10. = \$570
 57 tins en acier 200 11.400

Ligne de transmission le long
 de la route 3 Rues - Grandpierre
 28 emplacements à \$20. 560.⁰⁰
 28 tons en acier @ \$1000 28.000
 Total 28.560.⁰⁰

Ligne de transmission le long de
 la route St Maurice
 17 emplacements @ \$20. 340.⁰⁰
 17 tons en acier @ \$1200 20.400
 Total \$ 20.740.⁰⁰

1839

D-48

Adopté

Propose par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Deveau
 et résolu que le rôle d'évaluation
 pour 1927 soit homologué avec les
 conditions ci-dessus à la présente
 séance

adopté

Requête de John Attala. à l'étude
 " Art Guillardetz Accordé
 " Mrs A. J. Wilkman "
 " Eug. Bertrand "
 Rapport de l'ingénieur: Eu Comil
 Requête de Legri Sunday. Accordé
 Résolutions de la Chambre de Commerce
 et de la Commission Scolaire. Accordé.
 Jugement dans Cause Hebert.
 Rapport de l'auditeur. Accordé
 Et la séance est levée.

Donat Rogger
 Maire
 Romeo Dumont
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap. de la
 Madeleine, Assemblée tenue au
 lieu et place ordinaires des
 sessions, lundi le treize
 et-vingt-neuf^e jour du mois de
 Janvier 1927 à 7 P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents
 Son honneur le Maire, M. Donat
 Pagnier, M.M. les ecclésiastiques
 Arsenault, Macneille, Desautels,
 Guibet, Lemire et Labeque,
 formant quorum sous la
 présidence du Maire au fau-
 teuil

1840

Proposé par l'ecclésiastique Labeque
 appuyé par l'ecclésiastique Arsenault
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues

1841

Proposé par l'ecclésiastique Labeque
 appuyé par l'ecclésiastique Guibet
 et résolu que les comptes
 suivants soient payés -

St. Louis Bellevue	1	127.00
Liste de paye -	✓	113.22
Map. Normandie	✓	.60
J. B. Lorange	1	1.00
Montreal Stencil Works Ltd -	✓	21.13
Eng Lorange	1	1.40
Patrick Dupont -	✓	3.00

Louis Borsari.	43.85
T. J. Moore & Co	21.80
Bureau d'Enregistrement	14.10
Jos Lammelli & Co	589.70
Maurice Thibault	3.00
La Cité du Cap de la Madeleine	.90
Jos Bellefeuille	152.00
Total	<u>\$ 1,092.70</u>

adopté

1842
D-49

Proposé par l'échevin Larocque
approuvé par l'échevin Arceveau
et résolu que le budget pour l'année
1927 soit voté comme suit:—

INTERETS.

Banque	1,000. ⁰⁰
Particuliers	225. ⁰⁰
Délegations	29,340. ⁰⁰
Dents à la Banque	500. ⁰⁰
Total	<u>\$ 31,065.51</u>

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Reg. No 54, etc.	<u>\$ 22,560.00</u>
------------------	---------------------

FINANCES

Aléas et Riformes.	1,000. ⁰⁰
Assurance de garantie	43.00
Audition	600.00
Contingents	800.00
Délegations	200.00
Balances et Juris	1,112.00
Fonds de secours.	1,000.00
Telephones	82.00
Messages	40.00
Coûts	200.00
Papeterie, Tranches & Imp.	900.00
Journaux	10.00

Rentissement de lais		300.00
Electeurs Municipales		300.00
Commissions. Changs -		150.00
Receptions civiques		15.00
Salaires	Greffe - 1456	
	Trançais 1976	
	Post. Gros. 400	3832.00
Publicite		400.00
Role d'evaluation		1000.00
Mutualites de propriete		100.00
Frais d'Enregistrement		50.00
Fees publiques		10.00
Almanach des adresses		10.00
Assistance publique		100.00
	Total	<u>\$13,784.00</u>

VOIRIE

Assurances -		180.00
Achat de Chevaux		250.00
Nourriture des Chevaux		1200.00
Sellerie et ferrage		325.00
Appareils et roiture		300.00
Batteries		12.00
Contingents -		300.00
Eclairage des batteries		48.00
Chauffage "		90.00
Enrondage d'arbre		50.00
Reclamation en dommages		100.00
Peperiere et impression		100.00
Telephone et messages		10.00
Travaux de rues		75.00
Entretien de la neige		
Tramway & C. P. R.R.		1250.00
Diverses rues etud. Nettoyage		3500.00

Pelleter, Enlever, gralles et relever la neige		1250.00
Regoles		700.00
Arrosage gaze.		25.00
" Matériaux		10.00
Frotter et cloquer		10.00
Traverses de fleur		25.00
Inspection de construction		100.00
Salaires		
Ingénieur	400.	
Conte. Matie	250	650.00
Frotter, neige		250.00
Rues, ponceaux		50.00
Nos de ville, Ind. de rues		75.00
Traverses à niveau		600.00
Cendres		1560.00
Mont Carmel & U. L. de France		280.00
St. Maurice entretien des ponts		135.00
Frais judiciaires		100.00
Total		<u>\$13,550.00</u>

AQUEDUC.

Assurances		50.00
Appareils		50.00
Bornes fontaines, Gaze		150.00
Mat.		50.00
Conduits Prue, Gaze		150.00
Mat.		150.00
Conduites de Service, Gaze		100.00
Matériaux		50.00
Valve Gaze		10.00
Matériaux		10.00
Domages		100.00
Remboursement de Taxes d'eau		50.00

Contingents -		125.00
Frais judiciaires -		100.00
Telephones et messages -		5.00
Bure. papeterie et Impression		30.00
Pompage, Energie electrique		2,500.00
"	Gaz -	-
"	Matériau	125.00
Reserve	Gaz -	100.00
"	Matériau	100.00
Pompes, valves entretien		75.00
	Chauffage	100.00
Lubr., graiss., etc.,		25.00
Salaires,	Collecteur, 714	
	Cont. Machi 586	
	Ingenieur, 400	
	Operateur 1180	
	Ass. Op. 720	3,600.00
	Total.	<u>7,905.00</u>

EGOUTS.

Conduit Principal	Gaz	1200.00
"	Matériau	600.00
Conduit Service	Gaz	15.00
"	Matériau	10.00
Poursuits et Regards -		400.00
Contingents -		100.00
Amalgams -		150.00
Salaires.	Ing. 400.00	
	Cont. Machi 621.00	
	Collecteur 186.00	1,207.00
Assurances garantie		60.00
Total		<u>3,707.00</u>
POLICE & INCENDIE.		
Appareils		200.00
Auto du chef		400.00

Achat de Chevaux	250.00
Nourriture des Chevaux	130.00
Selleries et ferrage	15.00
Batisses, Entretien & Reparation	300.00
Amusement, Ent. et Rep.	25.00
Chauffage	450.00
Eclairage	130.00
Assurances Intere	70.00
" Garantie	130.00
Contingents	100.00
Frais judiciaires	25.00
Reclamations en dommages	50.00
Papeterie et Impressions	10.00
Telephones et messages	105.00
Uniformes	500.00
Systeme d'Alarme, Salari	730.00
Fond Secret	500.00
Pompes volontaires	100.00
Salaries	
chef - \$1600.04	
2 - H-1560, 3120.00	
1 - H. 1456 - 1456.00	
1 - H. 728 - 728.00	
1 - H. 584 ¹⁶ - 584 ¹⁶	
	7488.20
Auto. du feu	100.00
Extincteurs chimiques	30.00
	<u>\$11,838.20</u>

PAVAGE -	
ENTRETIEN ET REPARATION.	<u>200.00</u>
RECORDEUR.	
Frais d'aveal.	\$ 25.00
Frais de Tenues	50.00
Frais de l'univers	25.00
Pensin des personnes	15.00

Papeterie et impression	10. ⁰⁰
Contingent	10. ⁰⁰
Remboursements d'annuete	25. ⁰⁰
Salaires -	<u>500.⁰⁰</u>
Total	<u>\$650.⁰⁰</u>

ECLAIRAGE.

Divices pures.	<u>\$ 2,800.⁰⁰</u>
EN LOI.	
Voyages -	50. ⁰⁰
Frais judiciaires.	100. ⁰⁰
Salaires -	1000. ⁰⁰
Papeterie & Impression	<u>30.⁰⁰</u>
Total	<u>\$1180.⁰⁰</u>

HOTEL-DE-VILLE.

Assurance et Police	\$16. ⁰⁰
Chauffage	500. ⁰⁰
Eclairage	140. ⁰⁰
Entretien et reparations	225. ⁰⁰
Amusement	400. ⁰⁰
Contingent -	<u>10.⁰⁰</u>
Total	<u>\$1291.⁰⁰</u>

HYGIENE.

Inspection & Desinfection	300. ⁰⁰
Depuis	1000. ⁰⁰
Papeterie et Impression	50. ⁰⁰
Contingent & Lente de lait -	<u>1200.⁰⁰</u>
Total.	<u>\$ 2550.⁰⁰</u>

MARCHÉ

Assurances	50. ⁰⁰
Chauffage	75. ⁰⁰
Eclairage	36. ⁰⁰
Batisses et reparations	200. ⁰⁰
Papeterie et Impression	25. ⁰⁰
Contingents	<u>10.⁰⁰</u>

Salaires.		800.00
	Total	<u>1196.00</u>

LOGEMENTS OUVRIERS.

Interets		1450.00
Entretien et réparation		100.00
Amortissement.		<u>725.00</u>
Total		<u>2275.00</u>

Le dit budget entre le revenu
fournant un total \$116,551.71

Depenses estimees contre le
compte Capital et autorisees
par le present budget - en au-
tant qu'elles sont ordonnees
en temps opportun.

VOIRIE

Appareils		\$3200.00
Expropriation et elargissement de rues.		
(Rue Richer et St J. Bls -	275.00	
Rues St Madeline, Fusay, etc	3,000.00	
Rue Lorange, P. Trotter.	1,500.00	
Rue Notre Dame et St Maurice	500.00	
Toupin et Richelieu	<u>250.00</u>	<u>5525.00</u>
Ouvrines de rues		
(Rue St Julienne	3,000.00	
Autres	500.00	
R. Napoleon et Hotel de Ville	<u>800.00</u>	<u>4300.00</u>
Mur de soutènement -		150.00
Plans Cadastral		300.00
Terrain O. Lorange.		<u>1545.00</u>
Total		<u>\$15020.00</u>

ACQUEDUC.

Bornes frontales gages	100.00
mat.	500.00

Conduites principales Gages	300. ⁰⁰
" " Maternaux	200. ⁰⁰
Conduite Service Gages -	500. ⁰⁰
" " maternaux	100. ⁰⁰
Total.	\$ 1700. ⁰⁰

EGOUTS-

Conduites principales Gages	200. ⁰⁰
" " Maternaux	500. ⁰⁰
Conduite Service Gages	500. ⁰⁰
Conduite Service Maternaux	1.000. ⁰⁰
Puisards et Regards -	300. ⁰⁰
Total	\$ 2.500. ⁰⁰

POLICE & INCENDIE.

Appareils ayant	\$ 800. ⁰⁰
Auto et intimes	810. ⁰⁰
Total	\$ 1.610. ⁰⁰

HYGIENE.

Depot.	400. ⁰⁰
--------	--------------------

MARCHÉ

Appareils	\$ 1.500. ⁰⁰
-----------	-------------------------

formant un grand total de
vingt deux mille, sept cent trente
piastres pour les dépenses au
capital

Adopté
Proposé par l'échevin Lamerque
approuvé par l'échevin Guithier
et résolu que le Maire et le greffier
soient autorisés à signer le con-
sentement au règlement de l'action
de E. Rochefort. en la cité de
Cap de la Madeleine, après
que l'ancien legal aura été
le tout. Et que la Compagnie

1843

Ne sera engagé à rembourser à la ville tous les dettes faites par la cité en rapport avec cette affaire.

Adopté

1844

D-50

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Deveau et résolu que le trésorier soit autorisé à enchérir à la vente de Shérif et A. C. Bedard jusqu'à concurrence de la somme des taxes dues.

Adopté

1845

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Lacombe et résolu que la somme de \$16.³³ soit donnée sur les taxes de l'édifice de Shuteau pour cause de pauvreté.

Adopté

1846

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Deveau et résolu que le contrat d'Ernest Houle soit accepté tel que lu. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. Le maire et le trésorier sont autorisés à payer \$100.⁰⁰ sur cette somme.

Adopté

1847

Proposé par l'échevin Deveau appuyé par l'échevin Arsenault et résolu que le contrat de M. H. Toupier soit accepté tel que lu. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. La résolution No 1622 est rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

1848

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lamerque
et résolu que les licences suivantes
soient accordées telles qu'il est demandé
M. M. Jos Lerd, John Attala, Orila
Garceau, Eli Deschêti et Euchariste
Sanson. Le tout sujet à l'approba-
tion du chef. adopté

1849

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la taxe de locature
de M. Alcide Picheur lui soit
remise pour 1924, en qu'il a payé
une taxe de propriétaire pour
la même période. adopté.

Lu

Rapports de l'ancien legal.
Lettre du Seigneur Immobilier des Terres.
Et la séance est levée

Jean M. Gagnon
Maire
Romeu Mousseth
Greffier

Prise de Possession
Cité du Cap de la Madeleine
A une Assemblée Générale du
Conseil de la Cité du Cap de
la Madeleine. Assemblée
tenue aux lieux et place or-
dinaires des sessions, lun-
di, le septième jour des
mois de février 1927 à 7. P. M.
A laquelle Assemblée étaient
présents Ors hommes le

Mme. M. Donat Papius et M.
M. les echevins Arseneau, Mas-
sotte, Deveau, Gauthier
et Lemire formant bureau
sous la presidence du maire
au fauteuil

1850

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Lemire
et resolu que les minutes
de la derniere assemblee soient
adoptees telles que lues.

1851

Propose par l'echevin Arseneau
appuyé par l'echevin Gauthier
et resolu que les comptes
suivants soient payés:-

Liste de paie	✓	159.99
D. Papius & al	✓	100.00
Canadian Pacific RR.	✓	6.74
Bell Telephone Co Ltd	✓	18.38
Banque Canadienne Nationale	✓	122.65
Eug Lavigne -	✓	1.50
Patriek Dupont.	✓	25.50
P. V. Coyote.	✓	3.75
Nath Shue Power Co	✓	238.49
Canadian Pacific RR	✓	6.69
Le Secretaire de la Province. Quebec		1101.75
Louis Desbrens.	✓	2.60
Geo Rocheleau En trust	✓	292.47
La Cite du Cap de la Madeleine		10.00
Patriek Dupont.	✓	1.00
Paul Doucet.	✓	60
Total		\$2092.11

En amendement. l'echevin A.

Revenir propose que le compte au
montant de \$100. pour délégation à
Quebec soit referé pour rapport
aux fins de connaître le but de
cette délégation. L'amendement
n'ayant pas de secondaire, la
motion principale est adoptée.

1852.

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'ingénieur
soit autorisé à acheter de la
Cendre de M. Thomas Litch-
ford à raison de 65 centimes
de la verge cube livrée là où
indiqué par le conseil ou
l'ingénieur. Adopté

1853.

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'ingénieur
soit autorisé à acheter sur
dépense de M. Louis Gauthier
à raison de \$25.00 le mail
et le freinier sont autorisés
à le payer. Adopté

1854

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que la salle
soit livrée au Canada.
Américains pour le soir
Jeudi, 24 février 1927 à raison
de \$5.00, comprenant le
bureau du trésorier.

1855

Proposé par l'échevin Arsenault
Adopté

appuyé par l'échevin Arsenault
 présentée et résolue que dans la
 cause. avec de J. A. Desjardins
 et Maurice Desilets, l'avocat
 légal est autorisé à représen-
 ter la cité dans la dite cause
 et à sauvegarder ses intérêts.

Adopté.

1856

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que des licences
 soient accordées aux M. W. Su-
 rano. d'après leur demande;
 Telesphore Desjardins, Jean M.
 Houle. Le tout eût à l'appro-
 bation du chef.

Adopté

1857.

Attendu qu'en vertu de la résolu-
 tion no 1236, faite et passée à la
 séance régulière du conseil de
 cette cité, lundi, le troisième jour
 de juillet 1926, le conseil a formé
 les comités nécessaires pour
 la bonne administration de la
 cité;

Attendu que la présidence du
 comité de la voirie a été donnée
 à l'échevin Armand Lemire,
 et la présidence du comité de
 l'éclairage, du recensement, du
 département en loi et du marché
 à l'échevin Louis Descaulx.

Attendu que le dit échevin Lemire
 néglige de suivre avec atten-
 tion les travaux du comité dont

il est le president.

Attendu que dans les autres Comites, les presidents ont rendu des services tres appreciables;

Attendu que le dit echemin Lemoine est oppose a toutes ameliorations devenues urgentes par le developpement rapide de cette cite et surtout celles du departement de la voirie

Attendu que nombre de plaintes venant de la part des contribuables sur ce fait a ete portee a la connaissance des autres membres de ce conseil et avec raison;

Attendu que le dit echemin Lemoine apres avoir appuye les demarches necessaires pour l'ouverture d'un nouveau boulevard a travers la cite s'est montre, tout-a-coup, antagoniste aux depenses preliminaires pour atteindre ce but.

Attendu qu'un changement dans la direction des comites ci-dessus nommes serait pour le plus grand bien de la cite; Pour, ces fins, Il proposi par l'echemin Ernest Assencate, appuye par l'echemin Lucien Thasuelotte et resolve que

la resolution No 1236 soit
 annulee et rescandee à toutes
 fins que de droit en ce qui
 concerne la presidence du
 Comité de la voirie et celle du
 Comité de l'éclairage, du
 recorder, du département en
 loi et du Marché. Que par la
 presente l'echevain Louis De-
 beault est nommé president
 du Comité de la voirie; et
 l'echevain A. Lemire presi-
 dent du Comité de l'éclairage
 du recorder, du départe-
 ment en loi et du marché.

Adopté

Requete des Franco-Américains. Accadeti
 Anis de Sausi-Arrêt. Dupresno vs. Desitels.

Et la séance est levée

Donat Pagnier
 Maire
 Romeo Brunissety
 Juffris

Province de Quebec
 Cité du Cap-de-la-Madeline
 Propose par l'echevain Gauthier
 appuyé par l'echevain Arsenneau
 et resolu que les minutes
 de la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues.

Adopté

Propose par l'echevain Arsenneau
 appuyé par l'echevain Gauthier
 et resolu que les comptes

Une assemblée
 Générale du Conseil
 de la cité du Cap-de-
 la-Madeline, Asses-
 sée tenue aux
 lieux et place ordi-
 naires des sessions
 Lundi, le quatorzième
 jour du mois de
 février, 1927, à
 laquelle assemblée
 étaient présents
 Son honneur le
 Maire M. Donat
 Pagnier, M. M.
 les Echevains Lemire
 Gauthier Arsenneau
 formant quorum
 sous la presidence
 du Maire au
 fauteuil.

MS

1858

1859-

servants soient payés -	
M. R. Dupuis, fils Alex.	✓ 17.50
Eug. Renaud.	✓ 27.60
Munin des Municipalités	✓ 29.48
M. Laumette & Co.	✓ 589.70
Bureau d'Enregistrement	✓ 1.75
Banque Canadienne Nationale	✓ 49.65
J. H. Pene de Cotet	✓ 30.00
Maxime Melancon.	✓ 111.43
J. A. Bernier.	✓ 57.00
North Shore Power Co.	✓ 37.12
do	✓ 99.60
J. A. Nadeau	✓ 14.76
J. A. Beauchemin	✓ 5.00
Drangy & Freres.	✓ 80.05
Pour leste s'au 11 fev. 27.	✓ 354.94
Total.	\$1605.58

Adopté.

1860. Propose par l'ecuyer Gauthier
appuyé par l'ecuyer Lemire
et résolu que M. R. Buis
soit payé comme contre Maître
40 centimes de l'heure.

Adopté.

1861. Propose par l'ecuyer Arsenau
appuyé par l'ecuyer Gauthier et
résolu que le Maire, M. Donat
Payme, l'ecuyer Ernest Arse-
neau et l'ingénieur M. Romeo
Moussette, soient autorisés
à représenter le conseil de la
cité du Cap. de la Madeleine
dans l'association des cités

de la vallée du St Maurice;
 leurs pouvoirs seront limités
 au droit de discussion que
 sur les questions d'une nature
 suggestives, dans lesquelles les
 intérêts de la vallée du St Mau-
 rice seront communs avec
 ceux de la cité du Cap-de-la-
 Madelaine; et dans aucun cas, il
 ne leur sera permis et permis
 d'engager le crédit de la cité du
 Cap-de-la-Madelaine, à moins
 que la question ne soit d'abord
 approuvée par ce conseil et
 qu'ils en aient reçu un man-
 dat spécifique à cet effet.

adopté

1862

Proposé par l'échevin Arsenneau
 appuyé par l'échevin Lecomte
 et résolu que ce conseil a appris
 avec regret la mort de M. Ferdi-
 nant Bernseau, beau-père du
 Chef Normandin. Il prie la
 famille d'accepter ses sincères
 sympathies

adopté

1863.

Proposé par l'échevin Lecomte
 appuyé par l'échevin Guithier
 et résolu que ce conseil a appris
 avec regret la mort de M. W. B.
 Baptist, gérant de la North Shore
 Power Co Ltd et de la Three Rivers
 Traction Co Ltd. Le conseil prie la
 famille Baptist d'accepter ses sincères
 sympathies

adopté

1864

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu qu'elles sommes
sont demandées pour un
Char de foin, qualité, foin classé
no 7. ~~adople~~

Fu en conseil

Rapport de l'échevin Lemire,
application d'Elias Peppe
et la séance est levée

Donat Paquin
Maire
Rome Massicot
Secrétaire

Proville de Québec

Cité du Cap. de La. Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap. de La.
Madeleine, Assemblée tenue aux
lieu et place ordinaires des ses-
sions, lundi le vingt et unème
Jours de février 1927. à 7. P. M. A
laquelle assemblée étaient
présents sont honneur le
Maire M. Donat Paquin, et
M. M. les échevins Arsenault,
Massicot, Devaux, Gauthier
Lemire et Labrecque formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil.

1865

Proposé par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient.

adoptées telles que lues.

1866

Proposé par l'échevin Laueque
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes
suivants soient payés:

Par la liste des 18 fer.	✓	419.13
W. Garspey - Bureau d'Enregistrement	✓	28.80
J. M. Bellefeuille	✓	7.53
Eug. Lavigne	✓	1.70
W. Garspey & Al	✓	283.32
Associated Chemical Co. of Canada	✓	3.50
Louis Boismert	✓	38.75
C. Labelle & Co	✓	5.00
Alex Hermy	✓	4.85
J. J. Berube	✓	51.40
J. M. Bellefeuille	✓	57.32
Le Bellisle	✓	14.00
		<u>\$ 990.30.</u>

Mal.

adopté.

1867

Proposé par l'échevin Massicotte
approuvé par l'échevin Laueque
et résolu que le conseil approuve
hautement le mouvement des
reverends pères Oblats de mettre
à l'épreuve du feu le vieux Saukhuai-
re du Cap. de la Madeleine, et recom-
mande au gouvernement provincial
de venir en aide aux reverends pères
Oblats pour leur permettre de para-
cher leur œuvre en leur accor-
dant un octroi à même les fonds
disponibles pour leurs monuments
historiques. Que copie de la présente

D-51

soit envoyée au premier ministre
et au député provincial.

1868

adopté unaniment.

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que des licences soient
accordées à M^{rs} Nap. Normand
et M^{rs} Havelin, suivant leur
demande, le tout sujet à
l'approbation du chef.

1869

adopté.

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Deneault
et résolu que les propriétés
arriérées pour taxes municipa-
les pour 1924 soient vendues,
par le greffier, suivant les
formalités de la loi, à moins
qu'un arrangement ne soit
pris avec le trésorier pour le
réglement des dites taxes.

1870

adopté

Proposé par l'échevin Deneault
appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que cent totes de
foin soient achetées de chaque
Commissionnaire du Cap. de-
la-Madeleine. Comme échan-
tillon du foin qu'il l'emba au
char.

1871

adopté

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Deneault
et résolu que la somme de
\$22,801 soit remise à M^{rs} Pevre

Loi sur ses taxes de 1925
 parce qu'elles lui ont été chargés en
 excès - *adopté*

1872

D-52

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Drevault
 et résolu que M. Boudreau
 soit mis en charge de faire un
 recensement de l'agrandissement pour
 les nouveaux logements et de
 faire rapport au trésorier.
adopté

1873.

D-53

Je, donne par la présente, avis
 qu'au temps et en la manière en-
 vue par la loi et les règlements de
 ce conseil, je proposerai un ré-
 glement instituant un ré-
 glement accordant une franchise pour l'ex-
 ploitation d'un système de dis-
 tribution du gaz en la cité du
 Cap-de-la-Madeleine à M. A. L.
 Sulleneuve, M. P. P.

Arsenault

Echevin

1874

Proposé par l'échevin Drevault, appuyé
 par l'échevin Massicotte et résolu
 que le rapport de l'auditeur tel
 qu'il en ce soit soit adopté. Le
 trésorier devra faire les som-
 maires tels qu'exigés par le dit
 rapport.

adopté

1875

Proposé par l'échevin L. Massicotte
 appuyé par l'échevin E. Arsenault
 et résolu qu'attendu que

L'auditeur fait rapport qu'il y a une erreur dans la somme du surplus pour l'année 1926 de \$27,321.53; qu'il attendue que le budget pour l'année 1927 devra être réduit d'autant; que la résolution No 1842 pourvoyant au budget pour 1927 soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

D-54

Budget 1927

Intérêt:

Banque	\$ 1,000	
Particuliers	225	
Obligations	29,340	
Debit à la Banque	500	\$ 31,065
<hr/>		
Fonds d'amortissement:		
Reg. No 54 et autres		\$ 22,560

FINANCES.

Aliments & Réformes.	\$ 1,100
Ass. de garantie	43.
Auditeurs	600
Contingents	500
Délegations	100.
Batisses & frais	1,112.
Fonds de secours.	800.
Telephones.	82.
Messages	30.
Octroi	50.
Papeterie, timbres & Imp.	900.
Journal	10.
Remboursement de taxes	300.
Electricité Municipales	300.
Cours. Chevaux.	50.
Reception Courgne	15.

Salaires		
Guiffir	1456.	
Truener	1976	
Rest. Truener	400	<u>3832.00</u>
Publicite		400.00
Role d'Evaluation		1000.00
Mutualite de proprietes		75.00
Frais d'Enregistrement		20.00
Assistance Publique		10.00
		<u>\$11.329.</u>

VOIRIE

Assurances.	180.
Achat de Chevaux	250
Nourriture des Chevaux	900
Selle et Ferrage -	325
Appareils & Voitures	100
Balises	12.
Contingent	250.
Eclairage des Balises	48.
Chauffage -	90.
Emmudage d'air	10.
Reclamation en dommage	100.
Papeterie et Imp.	25.
Telephone & Mess.	10.
Fraises de mess	25.
Entretien de la rue	
Gravure & C.P.R.R.	1250
Aménagement Eludage et nettoyage	3500
Pelletier, culier.	
Grilles et routes la rue	1250
Raques	500.
Arrosage. Gaps	25
Mat.	10

Intérêts & Clôture:	10.00	
Salaires		
Ing. 400.		
Compt. maître 250	650.00	
Frottins Neige	250.00	
Rues ponceaux	50.00	
Tres de Vill. Ind. de rues.	75.00	
Fraises à niveau	600.00	
Cendres	1560.00	
Mont. Carivel & St. L. de France	280.00	
M. Travers, Ent. des pontes	135.00	
Frais Judiciaires	20.00	
		\$ 12490.00

A. D. E. D. U. C.

Assurances	50.
Appareils	50
Bornes Fontaines	
Gazs. 150.	
Mat. 20.	
C. Ornes, Gazs. 150.	
" Mat 150.	
C. S. Gazs. 100.	
Mat 50.	
Vahes Gazs 10.	
Mat. 10.	
Donnages	50.
Remboursement taxe d'eau.	50.
Contingent	100.
Frais Judiciaires	50.
Telephones & Messags.	5.
Ans. Papeterie & Amp.	20
Energie Electrique	2,500.
Reservoir. gazs	50.
Mat. 50.	
Pompes. Ent. batissas	75.

Chauffage. \$100.00
Huile, Graisse. 75.00

Salaires

Collecteur	\$714.		
Cont. M.	586.		
Ing.	400.		
Operateur	1180.		
Ass. Op.	720	3600	3600.
		Total	\$7465

EGOUTS.

Conducte Principale. gage	\$900		
	Mat.	600	
C. Service Gage	15		
	Mat.	10	
Pusards & Regards	100.		
Contingents	100.		
Domages	100.		
Salaires			
Ing.	400.		
C. Maître	621		
Collecteur	186.	1207	
Assurances En Garantie	200		3232
Police & Incendie			
Appareils	\$200.		
Auto du Chef	400.		
Nourriture des Chevaux	130.		
Sellene & ferrage	15.		
Batisses, Ent. et rep.	50.		
Ameublement	25.		
Chauffage	450.		
Eclairage	130.		
Assurances. Isotermes	70.		
" Garantie	130.		
Contingent	100.		

Frais judiciaires	25,	
Reclamation en domm.	50,	
Papeterie et Imp.	10,	
Telephones + Messags.	105,	
Uniformes -	500,	
Systeme d'Alarme	730,	
Pompes Vol.	50,	
Salaires.		
Chef.	\$1600.04	
2. H -	3120.00	
1. H.	1456.00	
1. H -	728.00	
1. H.	584.16	7488.30
Auto - au feu,	100.00	
Extincteurs Chimiques.	30	\$10,788.20

RECORDER.

Frais d'avocat -	25,	
Frais de temoins	50,	
Frais de huissier	25,	
Caution des prisonniers	15,	
Papeterie + Imp.	10,	
Contingent	10,	
Remboursement		
d'amende	25	
Salaires	500	\$650.00

ECLAIRAGE.

Diverses Pices. \$2800.00

EN LOI

Voyages	10,	
Frais judiciaires	50	
Salaires	1,000.	
Papeterie et Imp.	10	\$1070.00

HOTEL-DE-VILLE.

Assurances	16. ⁰⁰	
Chauffage	500. ⁰⁰	
Eclairage	140. ⁰⁰	
Entretien et Reparations	225. ⁰⁰	
Aménagement	50. ⁰⁰	
Contingent	10. ⁰⁰	941. ⁰⁰

HYGIENE.

Inspection Des.	\$ 300.	
Pap. et Impression	50.	
Contingent et Lait de lait	1200	\$ 1550.

MARCHÉ.

Assurances	50.	
Chauffage	75.	
Eclairage	36.	
Batiments et Rep.	200.	
Papeterie et Imp.	25.	
Contingents	10	
Salaires	800	\$ 1196

LOGEMENTS OUVRIERS

Intérêts	1450	
Ent. & Rep.	100	
Aménagement	725	\$ 2275

Le dit budget contre le Compte
revenu formant un total de
Cent neuf mille quatre cents
dix-sept francs et deux centimes.
Dépenses estimées contre le
Compte Capital et autorisées
par le présent budget en
autant qu'elles seront ordon-

faits au temps opportun.

VOIRIE.

Expropriation et Elargissement
de la rue Rochefort et St. Blis. 275.⁰⁰
Rue St. Madeline, Fusay, Etc. 3000.⁰⁰
Total \$ 3275.⁰⁰

Ouverture de rues -

Rue St. Julienne 3000.
Rue Napoleon et Hotel -
de ville - 800 3800.⁰⁰

Murs de soutènement 150

Plan Cadastral 100

Terrain D. Lorange 1545.

AQUEDUC

Bornes fontaines Gays 70.⁰⁰
Mat. 200.⁰⁰

C. S. Gays - 200.⁰⁰

C. S. Mat. 50.⁰⁰

EGOUTS.

C. S. Gays 50.⁰⁰

Mat. 100.⁰⁰

Hygiene

Depot 400.⁰⁰

formant une grand total de
neuf mille huit cent quatre -
vingt dix quatre

adopté

Lu en conseil

Rapport de l'auditeur.

Application de M. L. Pruce, sur la table
et la séance est levée par M. Pagnier

R. Mourssety maire
J. Pagnier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine
 A une assemblée générale du
 Conseil du Cap-de-la-Madeleine
 Assemblée tenue aux lieux et
 place ordinaires des Sessions
 lundi le vingt-huitième jour
 du mois de février 1927 à 9.0 M.
 A laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le maire
 Donat Piquin, M.M les échelins
 Arsenault, Massicotte, Gauthier
 Lemire et Lacombe formant
 quorum sous la présidence
 du maire au fauteuil

1876. Proposé par l'échelin Lacombe
 appuyé par l'échelin Gauthier
 et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adoptées
 telles que lues. Adopté

1877 Proposé par l'échelin Lacombe
 appuyé par l'échelin Arsenault
 et résolu que les Comptes
 suivants soient payés: -

Liste de paye au 25 fe.	367.92 ✓
B. Charist.	20.35 ✓
M. Normandini	32.00 ✓
Bureau des Postes	2.00 ✓
Montreal Steel Works.	26.83 ✓
Henri Beliveau	12.80 ✓
St Maurice Valley Chronicle	5.04 ✓
Paul Boucher.	25.20 ✓
Conseil des Honoraires	500.00 ✓
La Cité du Cap de la Madeleine	4.15 ✓

Patrik Dupont.	2,00
M. Laumette & al.	108.00
do -	589.70
	<u>\$ 1695.99</u>

Adopté

1878

Proposé par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu qu'à partir du 1^{er} janvier
1927, les salaires suivants soient
augmentés: M. M. Laumette, trois
piastres par semaine; celui de M.

D-55

F. Beaune de trois piastres par
semaine; celui de M. G. Normand de
deux piastres par semaine;
celui de M. A. Marchand de
deux piastres par semaine;
celui de M. H. Brunson de
deux piastres par semaine

Adopté

1879

Proposé par l'échevin Arseneau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une licence de
restaurant soit accordée à M.
F. Hamel, suivant sa deman-
de; le tout sujet à l'approba-
tion du chef de police.

Adopté

1880

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que des commissions
soient demandées pour des unifor-
mes et des casquettes, suivant
la demande du chef.

Adopté

Je echevin de la Cite du Cap-de-la-Madeleine donne avis de Motion que suivant le reglement de la cite et les formalites de la loi je proposerai un reglement No 94 intitulé. Reglement autorisant le Conseil du Cap de la Madeleine a prelever les fonds necessaires pour payer les depenses de l'annee courante 1927.

D-56

1881

L. Massicott Lucien Massicott

Je echevin de la cite du Cap-de-la-Madeleine donne avis de Motion que je presenterai, suivant le reglement de la cite et les formalites de la loi, un reglement No 95, intitulé "Amendament le reglement No 92. Concernant les Marchés et les differents commerces sur les franchises.

D-57

1882

E. Arsenault René Arsenault

Je echevin de la cite du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion que suivant les reglements de la cite et les formalites de loi, je proposerai un reglement No 96. Intitulé Amendament le reglement No 84. Concernant les licences et les permis de Commerce.

D-58

1883

Gauthier Ernest Gauthier

Je echevin de la cite du Cap-de-la-Madeleine donne avis de Motion que suivant les reglements de

1884

la citi' et les formalites de la loi, je
proposerai un reglement No 97
Amendant le reglement No 72
traitant des licences de Commerce,
taxes speciales et droits specifiques
de permis et autres

1885

Lecture Armand Lemire
Je echeini de la cite du Cap. de la
Madeleine donne avis de motion
que suivant les reglements de
la cite et les formalites de la loi

D-59

Je proposerai un reglement No 98
Amendant le reglement No 61-
Concernant l'aqueduc et les
egouts, et fixant les taux pour
les services d'eau

1886

Lecture Armand Lemire
Je echeini de la cite du Cap-
de-la-Madeleine donne avis
de motion que suivant la loi et
les reglements de la cite je propo-
serai un reglement No 99.

D-60

intitule " Reglement autorisant
la cite du Cap. de la Madeleine
a emprunter pour payer les
systemes d'aqueduc et d'egouts

Arseneau Lemire Arseneau
Recu en croce

Lettre de M. D. Duplessis et M. Duchesne
Reprent de Jrs Curieux pour franchises
pour le gaz.

Lettre de la S. R. Franchis Co.

Et la seance est finie

Lecture Arseneau Pro. maire

Jos. Beaumont Ass. - G. P. P.

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 Assemblée générale du Conseil de
 la cité du Cap. de la Madeleine,
 Assemblée tenue aux lieux et places
 des sessions du Conseil le lundi
 le septième jour du mois de Mars
 1927 à 7 P. M. A laquelle assemblée
 étaient présents M. M. les éche-
 vins Arsenneau, Massucotte, Deraumont,
 Gauthier et Lemire formant
 quorum sous la présidence du
 premier, Ernest Arsenneau au
 fauteuil

1887

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adop-
 tées telles que lues;

Adopté

1888

Proposé par l'échevin Deraumont
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés:—

Bureau d'Enregistrement	5.35
Pharmacie Berreault-	4.75
L. Imprimeur du Roi	64.22
J. H. René de Cotet.	30.00
J. M. Bellefleur	11.50
Vigneault & Poirier	140.00
Pharmacie Normand	6.50
Le Nouvelliste Ltée	9.90
Fred. J. Argall	7.50
Le Nouvelliste - Ltée	22.40

North Shore Power Co.	472.46
Bureau d'Enregistrement	9.20
St Maurice Valley Chronicle	34.58
Rocheleau & Freres -	172.42
Patrick Dupont -	20.50
P. V. Ayotte.	14.00
La Banque Canadienne Nationale	189.05
Canadien Pacifique R.B.	14.08
Cite du Cap de la Madeleine	10.00
Pierre Lorange -	252.75
Pari Liste au 4 Mars 1927	318.19
	<u>1809.35</u>

adopté

1889-

Propose par l'ecuyer Lemire,
appuyé par l'ecuyer Gauthier et
resolu que des licences de restaurant
soient accordées à M. André Lau-
vageau et Eugène Dumas Pere, et tout
sujét à l'approbation du chef de
police.

adopté.

1890

Propose par l'ecuyer Massucotte
appuyé par l'ecuyer Dercault
et resolu que le règlement No
94 autorisant le conseil du
Cap. de la Madeleine à prelever
les fonds necessaires pour payer
les depenses de l'année courante
1927 soit adopté en première
et dernière lecture après avoir
été lu en conjonction avec le ré-
glement No 82 des règlements
de ce conseil

adopté

1891

Attendu que la Cite du Cap de la
Madeleine et la paroisse de Ste

D. 61

Marthe ont actuellement une population de 9300 Ames;

Attendu que plusieurs manufactures sont en exploitation dans les dites municipalités telles que la St. Maurice Valley Corporation; Bates Valve Box Co; Jrs. Labbé; S. Ryan; Canadian International Paper; Jrs. Gauthier & Fils; J. A. Nadeau; P. Verrette; Francois Cormier et J. Vignault

Attendu qu'il y a dans la cité du Cap de la Madeline trente-neuf commerçants, plusieurs entrepreneurs et quatre succursales de banque;

Attendu que la compagnie du C.P.R. a plusieurs entranchements qui se trouvent dans la partie construite de la ville;

Attendu que la ligne principale du dit chemin de fer passe à travers la cité et que plusieurs trains y eventent tous les jours

Attendu qu'il vient dans la cité plusieurs chars de fret par jour;

Attendu que les manufacturiers, les entrepreneurs, les commerçants et la population en general sont obligés de se déplacer et obligés de faire en moyenne trois mille et demi pas aller payer le fret afin d'obtenir leurs effets dans la cité des Trois-Rivières;

Attendu qu'il y a des erreurs dans les adresses qui sont toujours

pour Tom Rimes. Ce qui est une cause
de confusion et de retard pour la
population du Cap. de la Madeleine.
Attendu qu'il serait préférable pour
le public en général que le C.P.R.R.
construise dans la cité du Cap. de la
Madeleine des hangars à bagage
pour le fret et pour l'express et
qu'il y appointe un agent.

En conséquence, il est proposé
par l'échevin L. Massette appuyé
par l'échevin A. Lemire et résolu
que ce conseil demande au C.P.R.R.
de leur louer l'ancien hangar
pour y renvoyer le bagage, le fret et
l'express destinés à la cité du
Cap. de la Madeleine et à St. Marthe
sur la ligne qui va au moulin
de la St. Maurice Valley Corporation
ou à tout autre endroit que les
autorités de la Compagnie trou-
veront d'intérêt général.

Qu'un comité composé de son hon-
neur le maire, M. D. Piquin, M. M. les
échevins Lampron, Arsenault, Mas-
sotté et l'ingénieur R. Massette
soit autorisé de faire les démar-
ches nécessaires et d'aller ren-
contrer les autorités du C.P.R.R.
pour obtenir cette demande et
que le conseil de la Chambre de commerce,
le conseil de St. Marthe, l'association
des marchands détaillants soient priés
de se joindre à la dite délégation.

pour atteindre le but qu'elle a en
vue

Adopté

1892.

Proposé par l'échevin Derveault
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les règlements No.
95-96-97-98, re. les licences, etc;
sont adoptés en première et
dernière lectures après que les
formalités requises par le règle-
ment No 82 ont été remplies

Adopté

1893

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Derveault
et résolu que le contrat de
M. J. Alcide Beaumier soit
accepté tel que lui, le maire et
le greffier sont autorisés à le
signer

Adopté

1894

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Derveault
et résolu que le trésorier soit
autorisé d'émettre un chèque
au montant de \$25.⁰⁰ à J. Al-
cide Beaumier en paiement de
l'échange de terrain

Adopté

1895

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Derveault
et résolu que le règlement No
99 autorisant la cité du Cap-de-
la-Madelaine à emprunter le
montant nécessaire pour payer
les systèmes d'aqueduc et

A' Gout suit adopté en première
et deuxième lecture

En conseil

Adopté.

Rapport de André Ramoyan;

Plan de J. R. Hermy.

En conseil

Rapport de l'ingénieur.

adopté.

" de l'auditeur

"

" Chef de police

"

" Dr. Perreault.

"

Lettre de Duplessis Langlois & Lamotte re
Welford St Ours. A l'ancien,

Three Rivers Fractum Co Ltd.

Canada Pacific R.R.

Pierre Lapointe, A l'ingénieur

A. E. Guilleminette

"

W. Garspey, Prochaine séance

" A. M. O. Morris

Resolution de la Chambre de Commerce

Three Rivers Fractum re newij A l'ingénieur

Et la séance est levée

Douglas Ogden

maire

Rome Dumassey

greffier

Promue de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du conseil

de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée tenue aux lieux et

place ordinaires des sessions.

Le lundi le vingt et unième jour

du mois de Mars 1927. à 7 P.M.

A laquelle assemblée étaient

présents son honneur le maire

Donat Piqui. M. M. les echevins
Arseneau; Massetto; Deneau,
Gauthier et Lemire formaient
quorum sous la presidence
du maire au faubourg.

1896

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Lemire
et resolu que les comptes de la
derniere assemblee soient adoptes
tels que lues. Adopte

1897

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Arseneau
et resolu que les comptes sui-
vants soient payes:

D. Piqui sal.	82.88
Liste de paie le 11. Mars.	406.10
" " " 18 "	288.44
Stephens Pales Co. Mutual	277.20
Le Nouvelliste Lie, 3 Reues.	25.00
Bell Telephone Co Ltd.	22.65
Orphelins Ecole St Joseph.	29.40
Pierre Lorange.	45.00
D. La Bellisle.	10.00
Bureau d'Enregistrement	3.20
Eugene Lorange.	4.30
J. B. Lorange.	1.75
Patrick Dupont.	20.25
North Shore Power Co Ltd	36.37
Andre Sauvageau.	3.50
Agence Mc Canille Can.	6.75
H. Mass. colle & tres.	8.65
Paul Barcher.	28.90
Jos Lacombe sal	613.70
P. Rochefort. In trust	63.05

Wilfrid Ganepey.	17.50
Dawson Brothers Ltd	39.05
Hervey Vivier.	0.35
La Cite du Cap de la Madeleine.	8.75
Oscar Morris.	50.00
Total.	\$2.092.74

Adopté

1898

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Secours
et résolu que le maire, l'ancien
légal, l'auditeur et l'ingénieur
seront autorisés à aller vérifier
les livres de la 3^e Rue de la Truette
Co Ltd en regard avec les
comptes de la neige, conformément
au contrat entre la
Compagnie et la cité

D-62

adopté

1899.

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Descault
et résolu que M. M. Severin
Richeleau, Edmond Leblanc
et Alfred Desilets - soient
nommés évaluateurs pour
la completion du rôle d'évalua-
tion pour 1928 avec M. Severin
Richeleau comme président.
Leurs emplacements seront de
cinquante centimes de place
Ils devront commencer leur
travail aussitôt que possible
et ils nommeront leur secrétaire
à leur gré à raison de quarante

D-63

Centur de l'heure

1900

x

Adopté

Propose par l'ecuyer Arseneau,
appuyé par l'ecuyer Deneault
et résolu que le règlement No 99
autorisant la Cité du Cap de la
Madeleine à emprunter pour
payer les systèmes d'aqueduc
et d'égouts soit adopté en
troisième lecture

1901

adopté

Propose par l'ecuyer Lemire
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et résolu que des menus de
restaurant soient accordés
à M. M. A. Solomon, Ernest
Groleau, Philippe Lemire,
Maximilien Havel et André
Sauvageau, surant leurs
demandes et sujet à l'ap-
probation du Chef.

1902.

Adopté

Propose par l'ecuyer Deneault
appuyé par l'ecuyer Arseneau
et résolu que le conseil prendra
en considération les plaintes
aux listes parlementaires à la
prochaine séance du conseil

1903.

Adopté

Propose par l'ecuyer Arseneau
appuyé par l'ecuyer Macqueth
et résolu que la salle soit livrée
à la Chambre de Commerce pour
le 31 mars, et aux artisans

Banadiens pour le 21 Avril
avec le bureau de trésorerie à
raison de \$5.⁰⁰ par semaine

1904

Propose par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Lamer
et résolu que les uniformes
de crocodile soient achetés de
M. J. E. Cloutier à raison de
\$35.⁰⁰ pour le No 1861, et de \$4.⁵⁰
pour celui du chef, des casquettes
quatre du No 160 à raison de \$3.⁰⁰
une du No 128. et un képi
de No 148 à raison de \$6.⁰⁰. Le
tout devant être à la satisfaction
du chef de police

1905

Propose par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Brassard
et résolu qu'une table à lettres
soit demandée au département
des postes pour être placée
au coin des rues St Antoine
et Notre Dame

Requête des Epaves

Dame Jos Millette

Rapport de W. Gagné

" du secrétaire de

la province de Que. Lem Lemoges

Rapport de l'ingénieur en chef

Et la séance est levée

adopté

à l'étude

à l'étude

En conseil

En conseil

En conseil

Dominic Poirier

Maire

Romeo Munnery

Greffier

Province de Quebec

Cite du Cap de la Madeleine

A une assemblee generale du conseil de la cite du Cap de la Madeleine Assemblee tenue au lieu et place ordinaire des sessions, le lundi le vingt huitieme jour du mois de mars 1927. A laquelle assemblee etaient presents son honneur le maire M.

Donat Piquin, M. M. Leschevier, Arseneau, Masser, Cote, Descault, Gauthier

Lemire. Lausque formant quorum sous la presidence du maire ou son delegue.

Propose par l'ecrivain Gauthier approuve par l'ecrivain Lausque et resolu que les minutes de la derniere assemblee soient adoptees telles que lues.

1906

adopte

1907

Propose par l'ecrivain Lausque approuve par l'ecrivain Arseneau et resolu que les comptes suivants soient payes:

La Cite du Cap de la Madeleine	10.80
North Shore Power Co	63.36
Paid lists 25 mars.	136.85
M. Gauthier + all	283.32
Mrs. Lausonelle + all	613.70
Bank of Canada Int.	10,272.50
La Cite du Cap de la Madeleine	10.00

J. H. Bergeron -	2.00	1
René Talbot -	12.50	1
J. a. Beauchemin	9.70	1
St Maurice Valley Chronicle	41.23	1
B. Charest -	39.85	1
J. B. Lorange -	4.60	1
Marymme Dubé	230.00	1
Ursule Normandini	21.60	1
Three Rivers Franchise Co	1100.00	1
	<u>12852.01</u>	

1908

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Sauthier
Et résolu que des soumissions
soient demandées pour quatre douzaines
de stop eoks de rue, trois quart"
trois douzaines de stop eoks de
pression, trois douzaines de boites
de service.

1909

D:64

Adopté

Je l'échevin de la Cité du Cap-de-la
Madeleine donne avis de motion
que suivant les règlements du conseil
et les formalités de la loi, je propo-
serai à la prochaine séance du
conseil un règlement no. 101 "Intitulé
Règlement pour amender les règlements
nos. 57 et 58 concernant les fermures
des établissements de commerce etc.

1910

J. Marcotte

Je soussigné l'échevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine, donne avis
de motion que suivant le
règlement du conseil et les formalités

D-65

de la loi, Je proposerai un règlement No. 100 Intitulé Construction de trottoirs.

Émile Arsenau

1911

Je l'échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'en vertu de la loi et des règlements de la ville, Je

D-66

proposerai un règlement No. 102 Règlement fixant les limites pour les districts de rotation pour les jours parlementaires

Fabris Devault

1912

Proposé par l'échevin F. Devault
Appuyé par l'échevin E. Arsenau

D-67

Et résolu que les plaintes aux listes parlementaires sont fondées et que le greffier soit autorisé à les écarter en conséquence.

Adopté

1913

Proposé par l'échevin Devault
Appuyé par l'échevin Arsenau
Et résolu que le tonnerre soit acheté de M. Bertrand le tout suivant sa soumission.

Adopté

1914

Proposé par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Lauthier
Et résolu que cinquante minots d'avoine de l'ouest criblé soit acheté de M. Pierre Lorange à raison de \$ 0.75 cf du minot le tout suivant la demande de commission

Adopté

1915

Proposé par l'échevin Arsenault
Appuyé par l'échevin Devault
Et résolu qu'un puitsard soit
construit en face de chez Georges
Rocheleau.

1916

Adopté
Proposé par l'échevin Devault
Appuyé par l'échevin Massicotte
Et résolu que l'Ingénieur soit
autorisé de faire ouvrir les deux
chemins pour aller au dépôt
et que le chef donne des
avis pour obliger les gens à
aller déposer les vidanges sur
ce dit dépôt.

D-68

Adopté
Lettre de J. Art Marchand. Menden. En conseil
Lettre de Willie Carignan Accordé
Requête des fermiers. En conseil
Thaurie Desilets. Accordé
Art. L. Desautels. En conseil
Vigneault + Poulin En conseil.
Et la séance est levée

Joseph P. Aguin
G. Massicotte
Roméo Dussault
G. Joffe

Province de Québec
Cap. de la Madeleine
A une assemblée générale du
conseil. Assemblée tenue aux lieux
et place ordinaires des sessions
lundi le quatorzième jour du mois
d'avril 1927, à 7 P.M. à laquelle

Assemblée etant présents
 son honneur M. le Maire Ouat
 Pagnier et M. M. les echevins
 Arseneau, Devault, Massicotte
 Gauthier, Lemire & Lamoignon for-
 mant quorum sous la presi-
 dence du Maire au fauteuil
 Proposé par l'echevin Lamoignon. Appuyé
 par l'echevin Arseneau et résolu
 que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles que
 lues. Adopté

1917

1918

Proposé par l'echevin Lamoignon
 appuyé par Gauthier et résolu
 que les comptes suivants soient
 payés:-

Bell Telephone Co.	✓	20.40
Paul Leli. l. avril.	✓	224.00
St Maurice Valley Chronicle	✓	5.04
Canadian Pacific Telegraph	✓	4.39
J. O. Lorange -	✓	49.50
Wilfred Gariépy	✓	161.68
Bureau d'Enregistrement	✓	6.90
Adelard Desjardins	✓	20.00
D. Pagnier & al.	✓	24.50
Patrick Dupont	✓	3.25
Le Registrateur	✓	5.50
North Shore Power Co	✓	191.63
P. Rochest. In trust.	✓	39.00
La Banque Can. Nationale	✓	217.25
La Cité du Cap. de la Madeleine	✓	10.20
L. Pepin	✓	10.00
J. Art. Marchand	✓	23.72
Pierre Lorange	✓	39.41

Canadien Pacifique R.R.	✓	19.36
Les filles de Jesus -	✓	25.00
Leon Rochefort -	✓	4.50
Wille Carignan	✓	10.00
Total		\$115.23

Adopté

1919.

Propose par l'échevin Deneault appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que M. Laumette trésorier soit autorisé à se rendre à la vente pour les taxes le 6 avril prochain pour couvrir les taxes municipales. Déclaré et les frais

adopté.

1920.

Propose par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Laueque et résolu que le règlement No 100 intitulé Construction de Trottoirs soit adopté en première et dernière lecture, après avoir été lu deux fois. Le tout devant le règlement No 82.

Le vote est demandé par l'échevin Lemire. Votant pour les échevins Arsenneau, Massicotte, Deneault, Gauthier et Laueque
Vote contre l'échevin Lemire

Adopté

1921

Propose par l'échevin Deneault appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que le règlement No 102 soit adopté en première et dernière lecture après avoir été lu deux fois en conjonction avec le règlement No 82

Adopté

1922

Propose par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que la commission de
M. J. M. Bellefeuille soit acceptée
pour les rôles et les votes de ser-
vice, le tout suivant les demandes
de commission:-

1923.

Adopté

Propose par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que des licences
de restaurant soient accordées
à MM. B. Gelinas & J. M. Bellefeuille
le tout sujet à l'approbation
du chef de police

1924

Adopté

Propose par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Massette
et résolu que tout employé de
la corporation, excepté le treso-
rier, qui mettra en suspens
l'exécution légale de la fermeture
de l'eau, ainsi que de tout imp-
ôt, licences et taxes, lorsqu'or-
dnnés soit par le fait suspen-
du dans son service

1925

Adopté

Propose par l'échevin Deveau
secondé par l'échevin Gauthier
et résolu que le greffier fasse
rapport à la prochaine séance
du conseil des raisons qui
ont servi à la préparation
du premier budget pour

1927. adopté le 31^e jour de janvier
1927. et les raisons qui ont obligé
Ce conseil d'opter pour un autre
budget, le 21^e jour de février 1927.

1926 Proposé par l'échevin Deveau
approuvé par l'échevin Laueque
et résolu que l'auteur legs
soit engagé pour une autre
année à partir du premier
mai 1927 au salaire de \$1000.
avec les mêmes devoirs.

adopté
Lu en conseil
Rapport du Chef de police
Rapport de l'ingénieur.
Lettre de M. Gariépy re M. H. Proulx.
Requête pour pousards -
Requête des fabricis -
Et la séance est levée
Reçu H. Proulx
Pour, Le Maire
R. Munnelli

Le greffier -
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madelaine
Je, Sorel Richelieu, président des évaluateurs
Municipaux pour la Confédération du rôle
d'évaluation pour 1928. jure de remplir mon
devoir avec impartialité, honnêteté et justice
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurance devant moi

Ce sixième jour du mois de
d'avril 1927 Sorel Richelieu

R. Munnelli, Greffier

1927

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 Reune assemblee generale du
 Conseil de la cité de Cap-de-la-Ma-
 deleine. Assemblee tenue
 au lieu et place ordinaire
 des sessions lundi le onzieme
 jour du mois d'Avril 1927. à 7. P.M.
 A laquelle assemblee etaient
 presents M. Ernest Arsenneau
 Lucien Massicotte, Louis
 Deveau, Edmund Gauthier
 Armand Levesque & Louis
 N. Larocque formant
 quorum sous la presidence
 de M. E. Arsenneau au fan-
 teuil

1928

Propose par l'ecuyer ~~Massicotte~~
 appuyé par l'ecuyer Larocque
 et resolu que M. Ernest
 Arsenneau soit nomme pre-
 sident de cette assemblee
 et pro. Maire pour le pro-
 chain terme

Adopté

1929

Propose par l'ecuyer Gauthier
 appuyé par l'ecuyer Deveau
 et resolu que les minutes
 de la derniere assemblee
 soient adoptees telles que lues

Adopté

1930

Propose par l'ecuyer Gauthier
 appuyé par l'ecuyer Deveau
 et resolu que les comptes

servants sont payés -

Liste de paie	✓	242.47
Chez Bertrand	✓	144.40
Jrs Lammelle & al.	✓	613.70
Noel Vaugens & al.	✓	79.16
St Maurice Valley Chronicle	✓	17.29
J. A. Beauchemin	✓	6.00
Seraphin Mmuplaccii	✓	135.00
Le promoteur 3 Rues	✓	276.10
Jrs Lorange	✓	85
Le Journaliste Lée.	✓	37.00
Le Bureau d'Enregistrement	✓	1.40
Rechelean & Freres.	✓	22.25
J. A. Donat Chagnon	✓	5.00
	✓	<u>1580.62</u>

1931.

D-69

Adopté

Propose par le conseil municipal, approuvé par le conseil de ville et résolu que la Banque Canadienne Nationale, ci, soit prié de payer pour et s'acquies de la cité du Cap. de la Madeleine, les coupons d'intérêts et les fonds d'amortissement dus sur les emprunts de la cité du Cap. de la Madeleine et secheant le premier mai 1927.

1^o Cinq mille sept cents quatre-vingt et huit la somme des coupons d'intérêts dus en vertu du règlement no 54. de la ville :-

2^o Trois mille six cent quatre-vingt et quatre la somme due en fonds d'amortissement sur

le règlement No 54 de la ville;

3. - Soit Six cent soixante dix $\frac{75}{100}$ pour cent étant la somme des coupons d'intérêt due en vertu du règlement No 71 de la cité;

Que la Banque Canadienne Nationale conserve ces coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes; qu'en reconnaissance du paiement de ces coupons et de ce fonds d'amortissement, le maire et le trésorier soient autorisés à signer un billet à demande fait à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale, ici, portant intérêt au taux de six pour cent pour la somme de \$11,050.74.

Ce billet ne devra en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons. Que ce conseil demande de plus, à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à la cité contre le compte L-8 une somme au débit du dit compte jusqu'à concurrence de la somme approximative de \$20,000 pour payer les déboursés de la cité en attendant la collection du rôle de perception pour l'année 1927

Adopté

1932.

Proposé par l'échevin Lacombe, appuyé par l'échevin Lenoire et résolu que la cité du Cap de la Machine par son conseil décide d'avancer d'une heure le temps réglementaire tel que défini par la loi du temps réglementaire chapitre 276 des Statuts révisés pendant la période comprise entre le premier mai, à minuit et une minute jusqu'au 25 septembre à minuit et une minute de l'année 1927 inclusivement et que le lieutenant-gouverneur en conseil soit prié de donner effet à cette décision. Adopté

1933

Proposé par l'échevin Brasscotte appuyé par l'échevin Labrecque et résolu que le règlement No 101 intitulé règlement pour amender les règlements No 57 et 58 concernant la fermeture des établissements de commerce, etc. soit adopté en première et dernière lecture après avoir été lu deux fois le tout en conformité avec le règlement No 87. Adopté

1934

Proposé par l'échevin Brasscotte appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que le greffier soit autorisé à demander des commissions pour le placement en débet de nos fonds d'amortissement

sur le règlement No 54. Ces
débentures devant échir le
1^{er} mai 1951.

1935

Propose par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lanouque
et résolu que l'ingénieur
Sut autorise à faire faire la
traverse du C.P.R.R. à la rue
St Laurent suivant les
ordonnances passées

adopté

1936

Propose par l'échevin Descaux
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que la résolution
No 1852 re le contrat de cendre
que M. Thomas Richefort s'est annu-
lé et rescindé à toutes fins que
de droit

adopté

adopté

Lu en conseil

- Requête de Melle R. Paris refusé
- Rapport de la gutte de lait. En conseil
- " de l'Inquiesion "
- " de l'auditeur "
- " de l'ancien legal "

Et la séance est levée

J. M. Poirier
Maire
R. Goussier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

1937

Je Alfred Desilets, nommé évaluateur
pour le rôle d'évaluation pour

l'année 1928. jure de remplir mon
devoir avec honnêteté, impartialité
et intégrité. Que Dieu me soit en
aide.

Pris serment devant moi Alfred Lerbets
ce quatorzième jour
du mois d'avril

1927

Romeo Morrissette

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

Je Edmund LeBlanc, Marchand, nommé
évaluation pour la certification du rôle
d'évaluation pour 1928 jure de remplir
mon devoir avec honnêteté, impartialité
et intégrité, au meilleur de ma
conscience. Ainsi que Dieu
me soit en aide.

Pris serment devant

moi ce seizième jour Ed. LeBlanc
du mois d'avril 1927.

Romeo Morrissette

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeline. Assemblée tenue
aux lieux et place ordinaires
des sessions. Mardi le
dix-neuvième jour du mois de
Avril 1927 à 7 P.M. à laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire M.
Donat Pagnier, M. M. les

1938

echevins Arsenneau, Massicotte
Dereault, Gauthier et Lemire
formant quorum sous la presi-
dence du maire au faituel
Propose par l'echevin Lemire appuyé
par l'echevin Gauthier et resolu que
les minutes de la dernière assemblée
soient adoptées telles que lues

1939

1940

Adopté

Propose par l'echevin Dereault,
appuyé par l'echevin Arsenneau
et resolu que les comptes sui-
vants soient payés:-

La Cité du Cap. de la M.	✓	.60
Pare listé	✓	190.80
Dr. Eug. Lavallée	✓	17.00
Mairie Normandie	✓	4.18
Sept. des Omnes.	✓	25.34
Eug. Lorange.	✓	3.57
J. B. Lorange.	✓	10.20
M. Desjardis	✓	50.00
St. Maurice Valley Chronicle	✓	26.60
North Shore Power Co Ltd	✓	270.73
Cité du Cap. de la M.	✓	15.00
Nap. Normandien	✓	2.44
Bureau d'Enregistrement	✓	9.40
T. J. Moore & Co	✓	281.37
J. H. R. de Cotret	✓	30.00
La Cité du Cap. de la Madeleine	✓	606.08
Bray, Carré & Dubé Lté.	✓	3753.38
Le Mesurier de la Province.		89.49
La Cité du Cap de la Madeleine		2.20

Total

\$ 5398.38

Adopté

1941

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à réparer la rue Notre
Dame et la rue Thibault.

1942

D. 70

adopté

Propose par l'échevin Mascotte
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que ce conseil avait
demandé à M. Arch. L. Desautels
M. P. d'obtenir la construction
d'un quai pour la partie ouest
de cette cité et que le député
de Champlain a obtenu pour
celle fin la somme de \$12,900.⁰⁰
De plus que par suite d'un
travail constant, il a aussi
obtenu de faire détacher la
Cité du Cap. de la Madeline
de la juridiction du Harre des
Trois Rivières, concernant la
navigation, ce qui est un
pas de plus vers l'autonomie.
plus complète de cette cité; le
Conseil du Cap. de la Madeline
apprécie beaucoup le dévouement
de M. Desautels en l'occurrence
et le prie d'accepter ses remercements

1943

adopté

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le Cheval Noir du
département du feu soit vendu
à l'enchère publique, lundi

- prochain. à 7. P.M. le 25 Mai
 pour sujet emprunt et sans
 Conditions adopté
- 1944 Propose par l'échevin Massueville
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que la Commission de
 M.M. Bray, Caron & Dubé Lie pour
 \$3500 d'obligation de la ville de
 St Joseph d'Alma à 5 1/2% échéant
 en février 1951 a raison de \$103.35
 plus l'intérêt accumulé soit acceptée
 et le greffier est autorisé à pla-
 cer le fond d'amortissement
 au reg. No 54 en conséquence
 adopté
- 1945 Propose par l'échevin Desreault
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que l'ingénieur
 soit autorisé à terminer
 et cerner la rue Leclerc
 adopté
- 1946 Propose par l'échevin Massueville
 appuyé par l'échevin Desreault
 et résolu que des procédures
 et des jugements soient pris
 pour la collection des taxes
 des locataires pour 1924-1925-
 1926. le ou avant le 10 Mai
 prochain adopté
- 1947 Propose par l'échevin Massueville
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que l'avocat Conway,
 soit autorisé à collecter la
 liste des taxes de locataires

"produite" Ces parties de la ville pour 1925-1926, a raison d'une commission de 10%.

1948

adopté
Propose par l'ecuyer Lemire appuyé par l'ecuyer Gauthier et résolu que l'ingénieur soit autorisé a faire donner l'alignement de la rue Montplaisir chez M. Noe Guin, ainsi que celui de la rue Ste Madeleine chez M. Pierre Dumas

1949.

D-71

adopté
Propose par l'ecuyer Arceneau appuyé par l'ecuyer Gauthier et résolu que le notaire Paul Boucher soit autorisé a préparer des projets de contrats en ce qui concerne les expropriations de la rue Ste Madeleine, la rue Turcy etc; Les propriétaires devront fournir des certificats d'hypothèque a leurs frais

adopté
Et la séance est levée

Ernest Guin
Maire
Commis
greffier

1950

Province de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Gaston Dupresne, secrétaire pour la confusion des rôles pour 1928, jure solennellement que je

remplirai les charges de ma position
 avec honnêteté, fidélité et impartialité
 Aussi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi

Ce fut même jour
 du mois d'avril 1927

Gaston Dufresne

Romeo Arsenault

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

1
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap-
 de-la-Madeleine. Assemblée
 tenue aux lieux et place ordi-
 naires des sessions du
 conseil, lundi le 2^e jour
 du mois de mai 1927 à 7 P.M.
 A laquelle assemblée étaient
 présents son honneur le maire
 Omer Piquet, M. M. les échevins
 Arseneau, Devault, Tenure
 Gauthier et Lacombe prenant
 quorum sous la présidence du maire
 au fauteuil

Proposé par l'échevin Lacombe appuyé
 par l'échevin Gauthier et résolu que
 les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles
 que lues. Adopté

Proposé par l'échevin Lacombe
 appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés:-

Paul Boucher. ✓ 30.80

Jos Lacombe et al ✓ 692.86

1951

1952

J. E. Cloutier	1	208.35
Le Comité des affaires Municipales -	1	275.00
Francis Haukeni & Co.	1	34.93
Les Bellucé	1	54.00
Bureau du Recense	1	2.85
J. B. Lussier -	1	11.84
J. A. Beauchemin	1	6.25
La Cité du Cap de la Madeleine	1	7.65
Almyo Berdelean	1	15.95
Canada Iron Foundry	1	18.83
Mellon Hersey Co Ltd	1	6.00
Jr. Gammie & Fils.	1	3.62
Patrick Dupont -	1	12.00
Lussier & Freres.	1	9.75
Canadien Pacifique P.R.	1	33.01
do.	1	2.64
Rodolphe Bellefleur	1	4.50
F. X. Des Berlinguet -	1	68.45
W. Gagnepuy & al.	1	124.99
H. Manneville & Freres. Tel.	1	148.05
North Shore Power Co Ltd.	1	209.05
La Cité du Cap de la Madeleine	1	14.80
M. Godin Ltee.	1	4.48
Directeurs de l'Assistance Puellique	1	703.98
Paie liste 29 avril	1	380.05
Paie liste 22 avril	1	264.75
Total		\$ 3349.43

Adopté

1953

Proposé par l'échevin Labrecque
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que la taxe de loca-
taire et les frais de cours soient
remis à M. M. Alex Talbot et
Donat Proulx.

Messieurs ont payé des Taxes de
propriétaire pour la même période
Adopté

1954

Propose par l'échevin Arsenau
approuvé par l'échevin Descant
et résolu que le rapport du
vote des propriétaires de Fens
fonds sur le règlement No 99
soit accepté tel que soumis
ce soir. Adopté

1955

Propose par l'échevin Arsenau
approuvé par l'échevin Descant
et résolu que le rapport du
vote de propriétaires de heis-
fonds sur le règlement No 100
soit accepté tel que soumis ce
soir. Adopté

1956.

Propose par l'échevin Lemaire
approuvé par l'échevin Labèque
et résolu que cette corporation que
le conseil de la ville de cette
province d'entretien, à l'avenue,
la partie de la route Trois Rivières
Grand Mere qui s'étend de la voie
d'embranchement de la Belgo jusqu'aux
limites Nord de la cité, et que comme
rétribution, le conseil s'engage
à payer au conseil de la ville
chaque année une contribu-
tion équivalente à \$100 par mille
de chemin ainsi entretenu
Adopté

1957

Propose par l'échevin Lemaire
approuvé par l'échevin Gauthier

et résolu que ce conseil apprécie
le travail de M. W. P. Grant qui
a obtenu que le gouvernement
promue la route à sa charge
la route Trois-Rivières. Grand
Merci pour la partie qui s'étend
de la voie de la Belgo aux limites
Nord de la cité et saisie cette
occasion pour l'en remercier

Adopté

1958

Propose par l'échevin Labeque
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que dans l'affaire
de Emile Sebert, cedant autome,
sous la loi des faillites, la
corporation de la cité au Cap-
de-la-Madeleine, nomme
par les présentes, M. Wilfrid
Garepy, avocat de la cité, son
procureur général.

Adopté

1959

Propose par l'échevin Labeque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le greffier donne
avis aux contribuables qui ont
qui veulent faire leurs protestations
suivant les plans et avis de
l'ingénieur, en deux avis
par lettre, jusqu'à 7. P. M.
le 23 mai 1959.

Adopté

1960

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Labeque
et résolu que l'auditeur

prépare une tenue de livre en
conformité avec le règlement No
100, pour faire la collection des
sommés dues pour la construction
des trottoirs

1961-

Proposé par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Gauthier et
résolu que le maire et l'ingé-
nieur soient autorisés à aller
à Québec pour faire approuver
les règlements No 99 et 100.

adopté

- 1962 -

Proposé par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Faneque
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à terrasser et à couvrir
la rue St. Alphonse

adopté

1963

Proposé par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Faneque et
résolu que le notaire Paul Bro-
cher soit autorisé à préparer
un projet de contrat pour la
prochaine séance pour munici-
paliser le prolongement de
la rue Napoleon à la rue St.
Laurent. suivant un plan à
été fait par l'ingénieur.

adopté

1964

Proposé par l'échevin Desautels
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire border les rues
St. Georges et Richelieu.

adopté

1965

Proposé par l'échevin Gauthier
 approuvé par l'échevin Descault
 et résolu que la somme de quinze
 piastres soit octroyée à chaque
 homme de police pour ses chaussu-
 res

1966

Proposé par l'échevin Lemire
 approuvé par l'échevin Lamerque
 et résolu qu'une lumière soit
 installée au coin des rues St-
 Pierre et Mm. Plaisir

Lu en conseil adopté.

Rapport du chef.

Requête d'Henri Larivière, au chef.

" Willie Hancock à l'Éc. J. J.

Rapport de l'ingénieur, re a p. 222

Rapport du Greffier de la commune
 re élections provinciales.

Et la séance est levée

Ferdinand Aguin
 Maire

Ross Duvivier
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale d'un
 Conseil de la cité du Cap. de la-
 Madeleine. L'adaguelle assemblée
 fut tenue aux lieux et place
 ordinaires des sessions, l'un-
 di, le vingt-troisième jour du
 mois de mai 1927 à sept P.M.
 A laquelle assemblée étaient

présente son honneur le Maire
Donat Pagnon, et M. M. les
échevins Arsenneau, Bévault
Massicotte, Gauthier, Lemire
et Lamèque. Formant quorum
sous la présidence du Maire
au fauteuil.

1967 Proposé par l'échevin Labrecque
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
soient adoptées telles que lues
adopté

1968 Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Bévault
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés: -

Georges Rocheleau	✓	166.18
J. H. Giroux	✓	82.52
Canadian Pacific R.R.	✓	25.63
Canadian Pacific Telegraph	✓	7.96
Canadian National Telegraph		1.01
J. M. Bellefeuille	✓	26.26
R. Morissette & al.	✓	29.50
Bell Telephone Co Ltd	✓	17.85
H. Massicotte & Frenes Ltee	✓	110.35
Grenier Service Station Ltee		2.11
Pierre Loranger	✓	68.50
W. Gariépy	✓	1910.00
Cap de la Madeleine	✓	25.00
J. A. Nadeau	✓	243.54
J. B. Loranger	✓	43.05
P. A. Guin	✓	8.75
Adelard Desjardins	✓	5.00

Madame Lemiteau	✓	1.50
Pharmacie Normand	✓	3.75
Rochelleau & Freres.	✓	15.93.
J. H. Reue de Cotet.	✓	30.00
Bureau d. Enregistrement	✓	5.75
Magneault & Poirier.	✓	84.10
Jrs Lavolette & al.	✓	692.86
Jrs Lavolette & al.		692.86
Le Bien Public Ltee	✓	2.28
Ninth Shore Power Co Ltd	✓	247.31
Stephens Sales Ltd	✓	27.25
Cap. de la Madeleine	✓	26.15
Jrs Lavolette & Fils -	✓	13.11
Cite de 3 Rivières -	✓	48.15
Dept du Cadastre	✓	2.75
Ninth Shore Power Co Ltd	✓	29.23
T. J. Moore & Leo. Quilley	✓	20.45
Dawson Bros. Montreal	✓	75.45
Patrick Dupont -	✓	38.75
La Banque Canadienne Nationale		202.99.
Henri Besson. In trust.	✓	266.40
St. Maurice Valley Chronicle	✓	10.08
Esqueu Lavolette -	✓	6.45
Scioto Sign Co. Kenton, O.	✓	92.00
Francis Hauke & Leo	✓	17.50
Le Nouvelliste Ltee	✓	33.20
Banque Canadienne Nat.	✓	13.75 + .50
Pay list du 6 mai	✓	277.87
" " 13 mai	✓	309.20
" " 20 mai	✓	384.95

Total \$ 20,155.98

Adopte

1969

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Arseneau et résolu qu'une licence de restaurant soit accordée à Madame J. A. Lefevre, le tout suivant le rapport du chef de police

Adopté.

1970

Proposé par l'échevin Labrecque appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les demandes faites par trente six contribuables de faire eux-mêmes leur trottoir soient acceptées. Ils devront être prêts à le faire dans le même temps que l'entrepreneur lors qu'il fera les trottoirs sur leur rue

Adopté.

1971

Je sous-signé Echevin de la Cité du Cap. de la Madeleine donne avis de motion que suivant la loi et une ordonnance du Bureau d'Hygiène. Je proposerai un règlement No 103, intitulé règlement autorisant d'emprunter une certaine somme d'argent pour faire certains travaux d'égout et d'égouts

D-73

Archevêque

Ernest Renaud Echevin

1972

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que les sommes suivantes soient remises aux différents contribuables ci-après nommés:

D. Rousseau	\$6. ⁰⁰	chargés par erreur	
Jos. Richerfut	18. ⁰⁰	do	do
A. Stoycheff	12. ⁰⁰	do	do
T. Lemay	6. ⁰⁰	do	do
E. Plunide	7. ²⁰	do	do
A. Robichaud	2. ⁴⁰	do	do
J. B. Martel	6. ⁰⁰	do	do
J. B. Thibodeau	12. ⁰⁰	do	do
F. R. Tebault-pere	\$27. ⁰⁰	Pour cause de pauvreté	
Telephne Masse	\$4. ²⁰	chargés remis pour cause de pauvreté	
John Therville		remis pour cause de pauvreté	
M. Benoit Verri		sa taxe de locataire et sa taxe d'eau, parce qu'il paye déjà les dites taxes pour la propriété de sa mère, avec qui il vit en commun.	

1973.

adopté

Proposé par l'échevin Larueque appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les contrats et expropriation faits par le Notaire P. Binchev soient acceptés tels que lus. Le Maire et le Greffier sont autorisés à les signer et ils sont faits pour les tirages de M. M. Lem Richerfut; Les Thervilleault; Adem Richelieu; Pierre Lavanger et L. P. Mercier. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer les chèques suivants: Les Thervilleault \$500.⁰⁰; L. P. Mercier \$754.⁰⁰; Pierre Lavanger \$739.⁰⁰; Adem Richelieu \$452.⁰⁰ ✓

1974 ✓ Leon Rochefort. \$1527.⁰⁰, et a remettre les dits cheques au notaire pour remettre. Inaque les contrats seront signés. *adopté*
 Propose par l'ecuyer Arsenault appuyé par l'ecuyer Massicotte et résolu qu'une somme de quatre 90/100 piastres soit remise au trésor, contre M. Adolphe Neault pour payer son compte de taxes de locataire chargé par erreur, vu qu'il était propriétaire pour la même période.

1975 *adopté*
 Propose par l'ecuyer Lemire appuyé par l'ecuyer Gauthier et résolu que le greffier soit autorisé de demander un avis du Tramway au coin des rues Massicotte et Timpine

1976 *Adopté*
 Propose par l'ecuyer Gauthier appuyé par l'ecuyer Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire changer un poteau sur la rue St. Laurent en face de la propriété de M. Nap. Lussier, après que le bornage de la dite rue aura été fait. *adopté*

1977 *adopté*
 Propose par l'ecuyer Dubreque appuyé par l'ecuyer Arsenault et résolu qu'un octroi de \$50.00 soit voté pour aider le club

de Baseball. Cap. de la Mademoiselle
 amateur adopté
 1978 Propriété par l'échevin Marnette
 appuyé par l'échevin Deveau
 et résolu que le trésorier soit
 autorisé à faire un avancement
 D-74 de fonds comme suit: qui après
 avoir payé les intérêts et les fonds
 d'amortissement pour 1926.
 la balance de l'argent restant
 à ce compte soit versé au
 compte L. 8; et qu'à l'avenir,
 jusqu'à nouvel ordre, la moitié
 des sommes collectées par le
 trésorier soit prise au compte
 des intérêts et des fonds d'amor-
 tissement L. 77

adopté

Lu en conseil
 requête de Nap. Lussier, accordée
 " de J. A. Roy, au trésorier.
 " do " "
 " de Rod. Armin, à Bordeaux
 " Evarest Penney au Trésorier
 Requête du Club de Baseball, accordée
 " de MM G. Robichaud et
 L. Laugel, à l'ingénieur pour rapport
 Lettre de la Banque Can. Nat. re-
 débentures de Lagnon à l'avocat
 Requête des Marchands de Mar-
 chandises sèches. Soléré
 Rapport de l'auditeur
 " l'ingénieur
 " de la goutte de lait

Lettre de Henri Labelle. Au chef.
 Rapport de l'Ingénieur re arpentage
 R. St. Madeleine. Chez P. Lavigne,
 Reçue de Jrs Meredith. Au trésorier
 de J. Art. Revi
 " Canadian International
 Paper Co. a reçu
 Rapport de l'ancien legal re ordon-
 nance du Bureau d'Hygiène
 Avis du Secrétaire de la province
 re intèrnement de Donat Paril
 Lettre du C. P. R. re cinq des mes
 Mmplairis et Notre Dame
 Avis de M. W. Sarsopy re les frais
 d'avecat

Ordonnance du Bureau d'Hygiène
 Et la source est levée

Donat Lavigne
 Maire
 Romeo Dumais
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine
 Assemblée générale du Con-
 seil de la cité du Cap-de-la-
 Madeleine, Assemblée tenue
 au lieu et place ordinaires
 des sessions, lundi, le
 trentième jour du mois de
 Mai 1927 à 7. P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le Maire Donat
 Piquet, M. M. les échano
 Arseneau, Mesurotte, Desautels

Gauthier et Lemire, formant
unum sous la presidence de
Monsieur Gauthier

1979.

Propose par l'echemin Arsenault
appuyé par l'echemin Lemire
et resolu que les minutes de
la dernière assemblee soient
adoptées telles que lues:

Adopté

1980

Propose par l'echemin Gauthier
appuyé par l'echemin Arsenault
et resolu que les comptes sui-
vants soient payés :-

Licé de paie	✓	293.20
Oscar Groulx. Ouellet	✓	27.50
La Borsovert	✓	41.25
H. Massicotte & Freres Ltee		245.65
Revd. E. Furey.	✓	178.78
J. B. Lavigne -	✓	37
Henri Besson.	✓	18.00
North Shore Power Co Ltd	✓	6.36
Wilfred Gagnon	✓	124.99
Henri Beliveau	✓	6.55
		<hr/>
	Total	\$942.65

Adopté

1981.

Propose par l'echemin Lemire, appuyé
par l'echemin Gauthier et resolu
que l'ordre pour les matériaux
de service soit reparté à parts
égales entre M. M. Hervey Mireault
et H. Massicotte & Freres Ltee. au
prix de leur commission

adopté

1982.

Propose par l'echemin Arsenault

approuvé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les noms sui-
 vants soient portés sur les listes
 municipales comme omis: -
 Lucien Massueville, dans les
 quartiers 5 et 6; Adolard Croteau,
 fils, dans le 4. Emile Roy
 dans le 5, Adolard Rochefort, dans
 le 5, Henri Girard, dans le 4, #
 Jos. J. Rochefort, dans le 2; Henri
 Bailly dans le 2, Octave Bailly
 dans le 2; Henri Bailly dans
 le 2; Omer Paquin dans le 6;
 Anna Salen; Henri Zassard; et
 que les dites listes soient adoptées
 par le conseil telles que soumises
 après les dites corrections

 J. Henri
 Bussereault
 dans le 4.

1983

D-78

adopté
 Proposé par l'échevin Lemire
 approuvé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le contrat pour
 l'entretien de la pente 3. Rues
 Grand'mère pour la partie au
 nord de la rue de la Pelgo.
 soit adopté tel que lu; le Maire
 et le greffier sont autorisés
 à le signer: Adopté

198H

Proposé par l'échevin Gauthier
 approuvé par l'échevin Lemire
 et résolu que les contrats de
 M. M. Montambault & Bronneau
 re l'ouverture de la rue Napoléon
 soient adoptés tels que lus. Le Maire
 et le greffier sont autorisés

D-76

à les signer. Le Maire et le trésorier ont autorisé à émettre des chèques comme suit: à l'ordre de Dame Ursula Montaubault: Henri Montaubault, Joseph Montaubault et Marc Robert, pour la somme de \$683.⁰⁰ et de M. Wilfred Brunson, père, pour la somme de \$60.⁰⁰ pour payer les dettes terrains

adopté.

1985

Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Massonette et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire un rampart en béton curi des rues Notre Dame et St Philippe, chez M. E. Richard, et, l'ouverture de la rue Napoléon son terrassement et son endrage lorsque les contrats ci-dessus mentionnés auront été signés.

Adopté

D-77

1986.

Proposé par l'échevin Arsenau appuyé par l'échevin Deveau et résolu que le règlement No 103, intitulé "Règlement autorisant d'emprunter une certaine somme d'argent, pour faire certains travaux d'égoutte et d'égouts" soit adopté en première et dernière lectures après avoir été lu deux fois, le tout suivant le règlement de la ville et les formalités de la loi

adopté

1987

Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Mascuetti
et résolu que, regardant les
expropriations pour les rues
Fursey, St Louis et St Madeline,
le notaire Paul Boncher soit
autorisé à procéder suivant
son rapport à date.

adopté

1988

D-78

Propose par l'échevin Arseneau
appuyé par l'échevin Mascuetti
et résolu que des commissions
pour la confection des trottoirs,
suivant les plans et devis
de l'ingénieur, soient demandés
pour lundi prochain, le 6
Juni 1927 @ 8.P.M.

adopté

1989.

Propose par l'échevin Arseneau
appuyé par l'échevin Mascuetti
et résolu que le Maire et le
trésorier soient autorisés
à signer un billet à l'ordre
de la Banque Canadienne
Nationale, sci, au montant
de \$4905, représentant la
somme de \$4500 de dettes
et leurs intérêts, le tout appartenant
à Ephrem Laguerre et détruit
par un incendie. Le tout suivant
rapport de la dite banque

adopté

1990

Propose par l'échevin Arseneau
appuyé par l'échevin Boncher

et résolu que M. F. W. Zher Berlin -
 qui s'est engagé arpenteur géomètre
 pour faire l'ouvrage d'arpenteur
 de la cité à raison de cent auto. et
 dix centus de l'heure, jusqu'à
 nouvel ordre, Il devra présenter
 son compte à chaque mois pour
 l'ouvrage fait

1991

Proprié par l'écuyer Gauthier
 appuyé par l'écuyer Lemire, et
 résolu, que des permis de table
 de pool et de billard soient
 accordés à ceux qui ont des
 licences de cette cité

adopté

1992

Proprié par l'écuyer Lemire
 appuyé par l'écuyer Gauthier
 et résolu que les taxes de locataire
 soient remises aux propriétaires
 suivants: J. Art. Reue, \$9.00 Emile
 Perry \$3.60 Jrs Meredith
 \$18.00 parce que ces messieurs ont
 payé deux taxes pour le même
 année: que les demandes
 de M. M. Roy. & Gaudinmont
 soient accordés

adopté

1993.

Proprié par l'écuyer Desautel -
 appuyé par l'écuyer Gauthier
 et résolu qu'une somme de \$100
 soit versée comme octroi au Club de
 Base Ball Cap. de la Madeline
 Amateurs

adopté

1994

Proposé par l'échevin Deveau.
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu qu'un prolongement
des systèmes d'égout et d'eaux
soit fait sur la rue Alice pour
atteindre les propriétés de M^{rs}.
Lacroix et Royer en construction

Requête du C.M.A.	accordé
Rapport de Paul Duchesne	en conseil
Demande de Pierre Lapointe	à l'expiration
Requête de M. J. P. Roy	en conseil

Et la séance est levée

Fonct. Pagnon
Le maire
René J. Pagnon
Le greffier

Province de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine
A une assemblée du conseil
de la Cité du Cap. de la Made-
leine. Assemblée tenue aux
lieux et place ordinaires des ses-
sions du conseil, lundi, le
sixième jour du mois de juin
1927, à 7 P.M. A laquelle assen-
blée étaient présents Son honneur
le maire, M^{rs}. Pagnon, M^{rs}. les
échevins Arsenault, Massicotte,
Deveau, Guichon, Lemire et
Lacroixne formant quorum
sous la présidence du maire
au fauteuil.

1994 A

Proprié par l'echerme Lamoigne
appuyé par l'echerme Lenoire
et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées,
telles que lues - adopté

1995

Proprié par l'echerme Gauthier
appuyé par l'echerme Arsenault
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés :

Rochelleau & Freres -	✓	33.38
Leite du Cap.	✓	10.00
Service de l'Assistance Publique.	✓	27.00
St Maurice Valley Chemise	✓	8.40
Leite du Cap.	✓	41.26
J. H. Rene de Cotret.	✓	30.00
North Shore Power Co Ltd.	✓	433.88
T. J. Moore & Co	✓	33.02
Reveré Rochelleau & al.	✓	347.50
J. H. Giroux.	✓	49.56
Dr. Ls. Bellisle.	✓	12.00
Baugne Cas. National	✓	228.45
Le Nouvelliste Ltee.	✓	21.90
J. D. Lorange -	✓	12.10
Bellefeuille & Freres.	✓	14.36
Jn Lannette.	✓	49.50
Jn Lannette & al.	✓	692.86
Henri Brosson.	✓	22.73
Parc hôte 3 juin 1927	✓	317.45
Daniel Lorange & al.	✓	738.00

1996

Proprié par l'echerme Arsenault
appuyé par l'echerme Lamoigne
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire les travaux - adopté

d'analyse et d'opinion sur
l'ordonnance du bureau d'Hygiène
adopté

1997 Propose par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que deux lampes
de rue soient autorisées sur
la rue St Alphonse devant
le rapport de l'ingénieur

1998 Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que le faucet de la
rue St Maurice soit laissé
de manière que l'eau n'y
s'écoule pas

1999 Propose par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que l'étude
des commissions pour
l'inspection des trottoirs soit
ajournée à lundi prochain
à 6. P. M.

Lu en conseil
Rapport mensuel de l'ingénieur
" de l'aideleur
" de la police
" de la grille de l'est
Plural de J. M. Bureau
et la séance est levée après recep-
tion des commissions pour trottoirs

René Poirier
Régis Dumais
Greffier

Province de Quebec
 Cite du Cap. de la Madeleine
 A une assemblee generale du
 Conseil de la cite du Cap. de la
 Madeleine, Assemblee tenue
 aux lieu et place ordinaires
 des sessions, lundi, le troisieme
 jour du mois de juin 1927. a
 7. P. M. A laquelle assem-
 blee etaient presents Son
 honneur le maire, Orest Pagnier
 et M. M. les echevins Arsenault,
 Mascotte, Devault, Gauthier
 et Lenoir, formant quorum
 sous la presidence du maire
 au faitienil.

2000 - Propose par l'echevin Gauthier
 appuyé par l'echevin Devault
 et resolu que les minutes
 de la dernier assemblee
 soient adoptées telles que lues.
 adopté

2001 Propose par l'echevin Arsenault,
 appuyé par l'echevin Gauthier
 et resolu que les comptes sui-
 vants soient payés:-

Georg. Bourgeois -	✓	23.00
Bell Telephone Co.	✓	24.85
Grenier Service St.	✓	6.15
F. R. Des. Berluquet -	✓	318.50
Patrick Dupont.	✓	36.75
Georg Lavigne.	✓	2.50
B. Rives Trachin Co Ltd	✓	8.00
H. Mascotte & Freres Ltee	✓	219.80

W. L. Lucey	✓	8.88
J. B. Lucey	✓	10.82
A. Desjardins	✓	5.00
J. L. Lucey & Fils	✓	21.88
North Shore Power Co	✓	28.05
Can. Pacific Telegraph	✓	.67
Can. Pacific RR	✓	42.64
St. Maurice Valley Chemist	✓	13.68
J. H. Beaunier	✓	900.00
Part Liste	✓	370.72
		<hr/>
	Total	\$2,041.89

Adopté

2002.

Proposé par l'échevin Massicotte
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que des commissions
seront demandées pour être reçues
le quatre juillet à 7 P.M. pour la
vente des émissions de dette
pour les règlements Nos 99-100 et 103.

D. 79

Adopté

2003.

Proposé par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que le contrat de
vente du lot 387-224, prolonge-
ment de la rue Fusay, soit
acheté de M. J. H. Beaunier, suivant
le prix de l'ordonnance en
faveur de la succession W. H. Leduc
pour \$900. Le maire et le
Greffier sont autorisés à
signer le contrat lu ce soir
tel que préparé par le notaire
Paul Boucher et approuvé par
l'avocat légal.

Adopté

200 H

Propose par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le plan et le
devis de la construction des trot-
toirs, tels que préparés par l'ingé-
nieur de la cité en date du
31 mai 1927, et qui ont servi
à la demande de Commission
du 6 juin courant, soient acceptés
par le conseil. Adopté.

D-80

200 S

Propose par l'échevin Arsenneau
et appuyé par par l'échevin
Gauthier et résolu que ce
conseil, après avoir pris con-
naissance des commissions
pour la construction des trot-
toirs, accorde provisoirement
les contrats comme suit:-

D-81

1^o Le quartier No 4, avec une
quantité minimum de 12,000
pieds, et une quantité maximum
de 16,000 à M. M. Adieu Bel-
lerive et Geo. St Pierre aux
prix de leurs commissions
telles qu'amendées, moins
les pentes et déblais.

2^o Les quartiers Nos. 1-2-3-5-6
avec une longueur minimum
de 35,000 pieds et une longueur
maximum de 50,000 pieds à
M. H. L. Clifford au prix de sa
commission, moins le déblais
et le remblais; Il est entendu
que ces commissions seront

acceptés finalement qu'après que les garanties financières auront été remplies, telles qu'elles ont été exigées par le denier, et qu'un contrat aura été signé entre la cité et les entrepreneurs; le greffier est autorisé à préparer un contrat, à le faire user par l'auteur légal et à le soumettre au conseil pour être accepté. Les trottoirs devront être commencés dans les trente jours de la signature du contrat et la quantité octroyée devra être complétée pour le premier mai 1927. Le conseil ne s'engageant pas à limiter la quantité

Adopté

2006

Proposé par l'échevin Urseau appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que M. Geo Guenard soit nommé inspecteur de la construction des trottoirs à raison de \$50.00 par semaine. M. Guenard devra faire exécuter les plans et les deniers de l'ingénieur et il devra défrayer ses dépenses de déplacement, lui-même. Il devra être assermenté avant de commencer son travail.

Adopté

2007

Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Urseau et résolu que le chef soit

Autonne a achete un "Silent
Police"

Lu en conseil

Adopté

Regnoli de O. Toungny, a l'impresario

" E. Toungny au tresorier

" E. C. Laplante. do

Avis d'admission de Langlois et al. a l'annee

Et la session est levée

Franco Pagnin
maire

Rome Mammety,
Greppi

Province de Quebec

Cite du Cap de la Madeleine

A une assemblee generale

du conseil de la cite du Cap-

de la Madeleine, Assemblee

tenue au lieu et place ordi-

naires des sessions, leudi

le vingt-neuf jour du mois

de juin 1927 à 7 P.M. A laquelle

assemblee etaient presents

Sur honneur le Maire M.

Renat Pagnin et M. M. les

echeris Arsenau, Massi,

Colle, Desault et Lemire

formant quorum sous la

presidence du Maire au

l'autenil

2008

Propose par l'echeris Arsenau

appuyé par l'echeris Desault.

et resolu que les minutes

de la derniere assemblee

soient adoptées telle que lues
adopté

2009

Proposé par l'échevin Desautels
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés

Paul Barche	✓	180.90
Bureau d'enregistrement	✓	6.00
T. J. Moore & Co	✓	59.80
North Shore Power Co Ltd	✓	28.88
L. Deschênes -	✓	5.60
L. Imprimeur du Riv. Ouellet	✓	67.42
M. Lannelle & al.	✓	692.86
La Cité du Cap	✓	20.00
do	✓	4.05
Maurice Thibault -	✓	5.70
H. Massonville & Freres.	✓	2361.97
B. Charest -	✓	21.25
M. B. Lorange -	✓	1504.05
Liste de paie -	✓	528.32
Eug. Lorange -	✓	1.75
Henri Vivier	✓	.30
Lo. Bousquet -	✓	26.55
L. Carrière	✓	33.25
J. A. Nadeau	✓	148.32
Total	✓	5,515.40

adopté

-2010-

D-83

Proposé par l'échevin Desautels
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire débarrasser les po-
teaux du North Shore Power Co Ltd
et du Bell Telephone Co Ltd qui
se trouvent là où doivent être

Contrats: les trottoirs

2011-

adopté

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Deveau et résolu que le projet de contrat à intervenir entre la cité et M. M. Geo St-Pierre et Adrien Bellerive pour la construction des trottoirs soit accepté tel que lu. Le Maire et le greffier sont autorisés à le signer, après que la garantie exigée aura été déposée. Le dit contrat devant être signé dans les huit jours de la présente

2012

adopté

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Deveau et résolu que le projet de contrat à intervenir entre la cité et M. H. L. Clifford pour la construction des trottoirs soit accepté tel que lu. Le Maire et le greffier sont autorisés à le signer, après que la garantie exigée aura été déposée. Le dit contrat devant être signé dans les huit jours de la présente

2013.

adopté

Proposé par l'échevin Massicotte appuyé par l'échevin Arseneau et résolu qu'attendu qu'il est urgent de faire des travaux d'acqueduc et d'égouts en vertu des

D-84

refinement No 103. que le conseil
demande à la Banque Cana-
dienne Nationale. Ici, d'avancer
l'argent nécessaire pour payer
les dits travaux au compte
L-45; et ce jusqu'à concurrence
de la somme de \$10,000. Que
le maire et le trésorier soient
autorisés à signer un billet
à demande à l'ordre de la
Banque Canadienne Nationale,
ici, pour payer le dit compte,
lequel billet devra être payé
aussitôt que la vente des
detentes du refinement No
103 aura été effectuée

2014

Adopté

Proposé par l'échevin Ormeau
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que la somme
de \$15, soit alloué à la Fabrique
des Pères Oblats et \$15.⁰⁰ à la
Fabrique de la St Famille pour
la fête de la St Jean Baptiste
le 24 juin prochain

Adopté

Et la séance est levée

F. M. P. Ogier
maire

R. Dumoulin
greffier

Procurer de Québec

Cité du Cap de la Madeline

Je, sousigné, Geo Guenard,

2014A

entrepreneur de la cité du Cap-de-la-Madelaine, appointé inspecteur de la construction des trottoirs par le conseil de cette cité, jure solennellement de remplir les devoirs de ma charge avec fidélité, impartialité et honnêteté. Ainsi que Dieu me veut en aide.

Assermenté devant moi

Le vingt deuxième jour

du mois de juin 1927 George Ignace

Rene Dumont,

Président de l'Assemblée

Cité du Cap de la Madelaine

A une Assemblée générale du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine. Assemblée tenue aux lieu et place ordinairement des réunions, lundi, le quatrième jour du mois de juillet 1927 à 7 P.M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le maire, et M. M. les échelons Arsenault, Masséville, Deveau, Gauthier et Lemire formant quorum sous la présidence du maire au fait.

2015

Proposé par l'échelon Arsenault appuyé par l'échelon Masséville et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient

2016

adoplis telles que lues	adopté
Proposé par l'échevin Beveault	
approuvé par l'échevin Arsenault	
et résolu que les comptes	
suivants soient payés	
American Lumber Co Ltd ✓	6.34
Province de Québec Québec ✓	1616.26
F. St John Berlinguet ✓	196.70
Bureau du Recense. Québec ✓	12.00
Welfrid Ganepay & al ✓	124.99
Jos Lannette & al ✓	692.86
Herve Mureau ✓	124.80
St Maurice Valley Charcoal ✓	61.78
Keuffel & Esser. Montréal ✓	18.60
T. J. Moore & Co ✓	77.06
A. Normandin ✓	.55
Eug. Lavigne ✓	1.70
Dawson Bros. ✓	15.35
Eugene Bertrand ✓	24.05
Jos Gannon & Fils ✓	34.84
J. B. Lavigne ✓	20.93
Patrick Dupont ✓	16.25
Bureau d'Enregistrement ✓	9.50
La Banque Canadienne Nat. ✓	143.51
H. Massicotte & Fils de St ✓	450.42
Bureau System Elec. ✓	4.65
J. B. Lavigne ✓	32.30
Dawson Bros. ✓	1.10
North Star Power Co Ltd ✓	196.24
Pai liste au 24 juin ✓	638.04
do 30 juin ✓	479.49
P. E. Collet ✓	36.00
	<u>5,036.21</u>

2017

Propose par l'échevin Massicotte
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que suyt à l'appro-
 bation de l'ancien legal la
 Commission de M. M. L. G.
 Beaubien & Co, Municipal pour
 les dépenses des refoulements
 No 99-100 et 103. au montant
 de \$234.400- \$75.000 et \$20000.
 soit acceptu au prix de
 \$99.33 par valeur au pair de
 \$10000 et l'intérêt commu à
 date de la livraison.

D-84-A

adopté

Et la séance est levée

Romeo Munnelli
 Greffier

2018

Province de Quebec.
 Cité du Cap-de-la-Madelaine.
 Je, Omerique, L. N. Labrecque.
 Comptable, 25 rue Thibault, élu
 echevin pour le quartier No 6, jure
 solennellement de remplir la
 charge d'echevin avec honnêteté,
 fidélité et impartialité. Ainsi Dieu
 me soit en aide

Assermenté devant moi, Romeo Labrecque
 au Cap de la Madelaine,
 Ce même jour le
 Janvier 1927

Romeo Munnelli
 Greffier

2019

Province de Quebec
 Cite du Cap. de la Madeleine
 Je soussigné, Edmond Gauthier
 cook, 3^e rue Dorval, élu echevin
 pour le quartier No 4. de la cite
 du Cap. de la Madeleine, jure
 solennellement de remplir la
 charge d'echevin avec honnetete,
 fidelite et impartialite. Aussi
 que Dieu me soit en aide
 Asserment devant moi
 au Cap de la Madeleine
 ce septieme jour de
 juillet 1927

Propriete Edmond Gauthier
 Remes muniscty

2020

Province de Quebec
 Cite du Cap. de la Madeleine
 Je soussigné, Emat Pajine
 ingénieur, 25 St Pierre, élu
 maire de la cite du Cap. de la
 Madeleine, jure solennellement
 de remplir les devoirs de ma
 charge avec fidelite, impartialite
 et honnetete, Aussi Dieu me soit
 en aide.
 Asserment devant moi,
 au Cap. de la Madeleine
 ce septieme jour de
 juillet 1927

Remes muniscty
 Greffer

Perrotte Aguin

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 Je soussigné, Lucien Massicotte, maître
 plomber, élu échoué pour le quartier no
 2 de la cité du Cap de la Madeleine
 fais solennellement de remplir les
 devoirs de ma charge au meilleur de
 ma connaissance avec fidélité,
 honnêteté et impartialité. Ainsi Dieu
 me soit en aide

Assermenté devant moi
 ce septième — Lucien Massicotte
 jour du mois de juillet 1927
 René Brunelle,
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap de la
 Madeleine, Assemblée tenue
 aux lieu et place ordinaires
 des sessions, lundi, le dix-
 huitième jour de juillet 1927
 à 7 P.M. A laquelle assemblée
 étaient présents Son honneur le
 Maire et M.M. les échoués E.
 Arseneau, Lucien Massicotte,
 L. Desautels, E. Gauthier, A.
 Lemire et L. H. Lahecque formant
 quorum sous la présidence du
 Maire au fauteuil.
 Proposé par l'échoué Lahecque
 appuyé par l'échoué Arseneau

7021

2022.

et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues

2023. Adopté
Proposé par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Deveau et
résolu que les comptes suivants
soient payés:

Canadian Pacific RR.	✓	380. ⁰⁰
La Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓	64. ⁰⁰
Parc lesli du 15 juillet	✓	644. ⁵⁰
do.	✓	459. ¹⁵
St Pierre + Freres.	✓	3. ²¹
North Shore Power Co Ltd	✓	251. ⁴³
R. Morrissette & al.	✓	169. ⁰⁰
Bell Telephone Co	✓	24. ¹⁰
L. P. Mercier	✓	4. ⁵⁰
Canadian Pacific RR	✓	2. ²⁸
St Maurice Valley Chemicals		41. ⁵²
Jrs Lamelle & al.	✓	692. ⁸⁶
La Cité du Cap de la Madeleine	✓	16. ⁰⁰
do	✓	7. ⁵⁵
Jrs Gauvin & Fils	✓	55. ⁹³
Eug. Lorange.	✓	80
Robes Morrissette	✓	36. ²⁰
Le Bien Public. 3 Rues	✓	15. ³⁶
J. H. Rivé de Cotret	✓	30. ⁰⁰
Le Conseil des Municipalités	✓	500. ⁰⁰
Safety Silent Johnson Co	✓	26. ⁰⁰
D. Garneau. Cité	✓	23. ⁸⁰
J.B. Franquet. Cité	✓	58. ⁹⁵
B. Rochesseau & al.	✓	328. ⁴⁰
Gabriel Dupont	✓	42. ⁵⁰
North Shore Power Co Ltd	✓	238. ⁴

Pierre Lorange.	1	95.20
Adem. Bellevue & al.	1	2096.88
Oscar Morin - Quebec	1	15.00
Richelieu & Freres. Ltee	1	21.55
L. Protomobane. 3 Rues		807.57
Paul Boncher.	1	265.90
Eug. Fraceger -	1	7.40
L. Muellele	1	92.38
Daphelucist St Jeph, Vauvert		35.00
H. Massuroit & Freres Ltee	1	1345.92
Adopte		\$8684.70

2024

D-85

Propose par l'echerme Arsenau
 appuye par l'echerme Dervault
 et resolu que le rapport des
 elections tenues le 5 juillet
 dernier soit adopte tel que
 soumis par l'officier rappor-
 ter. R. Massuroit,

Adopte

2025

D-86

Propose par l'echerme Arsenau
 appuye par l'echerme Dervault
 et resolu que les comites
 soient fournis tels qu'ils existaient
 avant les elections du 5 juillet
 1927.

Adopte

2026

Propose par l'echerme S. Arsenau
 appuye par l'echerme Dervault
 et resolu que M. L. Massuroit
 soit nomme pro. maire pour
 le prochain terme.

Adopte

2027

Propose par l'echerme Arsenau
 appuye par l'echerme Massuroit
 et resolu que unanimement

La Banque Canadienne Nationale, ici
 sur prié de payer pour et à l'acquit
 de la cité du Cap-de-la-Madeleine
 les coupons d'intérêt, et le rachat
 des obligations suivantes secheant
 le 1^{er} Août 1927.

La somme de \$275.⁰⁰ étant la somme
 des coupons d'intérêt dus sur les obli-
 gations émises en vertu du règlement
 No 34 de la ville du Cap-de-la-Made-
 leine;

La somme de \$11000, étant la somme
 des obligations rachetées par la cité du
 Cap-de-la-Madeleine, en vertu du
 règlement No 34 de la ville.

La somme de \$775.⁰⁰ étant la somme
 des coupons d'intérêt due en vertu
 du règlement No. 78 de la cité du
 Cap-de-la-Madeleine.

La somme de \$1000, étant la somme
 des obligations rachetées par la cité
 du Cap-de-la-Madeleine en vertu
 du règlement No. 78 de la cité.

La somme de \$6300, étant la somme
 des coupons d'intérêt due sur les
 obligations de la Soc. de l'Aqueduc
 du Cap-de-la-Madeleine Limitée
 les dites detentions ayant été assumées
 par la ville du Cap-de-la-Ma-
 delaine en vertu de son règlement
 No. 48.

La somme de \$210,000 étant la somme
 des obligations rachetées par la
 cité, les dites obligations ayant été

émises par la loi de l'aqueduc du Cap-de-la-Madeleine L'achetée et le paiement en ayant été assumé par la ville du Cap-de-la-Madeleine en vertu de son règlement No. 48. La somme de \$ 8,000. étant la somme de billet promise émise par la cité du Cap-de-la-Madeleine en vertu de son règlement No. 88.

Que la Banque conserve ces coupons, ces obligations et ces billets avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes; qu'en reconnaissance du paiement d'yeux par la Banque, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de la dite Banque un billet à demande au montant de \$ 237,350.00 à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale, ici, et portant intérêt au taux de six pour cent par an. Le billet ne devra en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons, obligations et billets.

Adopté.

2028

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Labrecque et résolu que l'ingénieur soit autorisé à constituer une conduite d'aqueduc de deux pouces pour aller chez M.

Seur Toussaint, rue Beau chemin
adopté

2029.

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que les taxes de
Mde Vve Jos Thibault lui soient
remises pour 1925 pour cause
de pauvreté

2030

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu qu'une licence de res-
taurant soit accordée à M. M.
A. Roupre et M. Emile Trudel.
Le tout sujet à l'approbation du
chef.

2031

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que la lumière sur la
rue St Laurent soit mise en face
du magasin de M. Thiffault.
et une nouvelle lumière est
ordonnée pour le milieu de
la rue St Jacques.

2032

D-87

Proposé par l'échevin Massicotte
Appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que l'ingénieur soit au-
torisé de faire faire le passage de la
rue Notre Dame entre le biton
et le trottoir

2033

Proposé par l'échevin Labrecque
Appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'ingénieur soit

autorisé à faire faire un mur chez M. Sam. Dumont; un chez M. Noël Souin, un chez M. G. Hébert et un sur la rue Fussey à la sortie du pont.

Adopté

2034

Proposé par l'échevin Marquette
Approuvé par l'échevin Arseneau
Et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à préparer un projet de
contrat pour échanger la rue Caron
pour la rue Choquette avec plan
attaché.

Aussi un projet de règlement pour
fermer la rue Baron. Qui il prenne
une entente avec M. Johnny Roy
pour l'élargissement de la rue
Choquette.

Adopté

Et la séance est levée

Amédée Gagnier
Maire

Rousselle
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la. Madeleine

Et une assemblée générale du conseil de
la cité du Cap. de la. Madeleine.

Laquelle Assemblée fut tenue aux lieux
et place ordinaires des sessions, lundi
le vingt-cinquième jour du mois de
juillet 1927 @ 7. P. M. à laquelle
Assemblée étaient présents avec

honneur le Maire. Donat Paquin, et
 MM. les Chevaliers Arseneau, Mas-
 sieott, Descault, Gauthier, Lemire
 et Labrecque formant quorum
 sous la présidence du maire
 au fauteuil.

2035

Proposé par l'Échevin Arseneau
 Approuvé par l'Échevin Gauthier
 Et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient adop-
 tées telles que lues.

Adopté

2036

Proposé par l'Échevin Labrecque
 Approuvé par l'Échevin Massieott
 Et résolu que les comptes
 suivants soient payés:-

Seigneurie Cochelande & al.	✓	\$ 182.30
A. C. Labrecque	✓	3.00
Jos. L. Fortin Ltée	✓	5.00
Dainson Bros. Montreal	✓	13.60
A. C. Paquette In. trust R.M. Desjardins	✓	480.00
Wilfrid Gariépy & al.	✓	124.99
J. B. Lorranger	✓	479.70
Jos. Gaurin & Fils	✓	43.23
Hervé Mercault	✓	2.00
H. L. Lalifford	✓	580.51
Alex. Bellier & Les. St Pierre	✓	1866.27
H. L. Lalifford	✓	875.70
E. Corbeil	✓	14.75
Jos. Breton	✓	9.72
F. D. Beaumier	✓	4.50
Les. Thureauult	✓	20.00
Paire liste du 16 au 22 juillet	✓	555.59
		<hr/>
		\$ 5,260.86

2037

Adopté.

Proposé par l'échevin Arsenneau
 Appuyé par l'échevin Labrecque
 Il est résolu que M. Raoul Brest soit mis
 sur la liste des employés permanents
 avec un salaire de \$ 25.⁵⁰/₁₀₀ par
 semaine

2038

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenneau
 Appuyé par l'échevin Labrecque
 Il est résolu que le Maire et le Greffier
 soient autorisés à signer le procès-
 verbal de l'abornement de la propriété
 de Charles Rivard rue Thibault tel
 que préparé par l'arpenteur M. F. X.
 Thos. Berlinguet.

Dr 88

2039

Adopté

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Labrec-
 que et résolu que l'ingénieur
 soit autorisé de faire la construc-
 tion de l'égout sur la rue
 Fussey et la construction d'une
 conduite principale d'égout
 dans le sous-sol de la Casse
 de la International Paper Co
 sur le lot 407, que le notaire
 Paul Bencher prépare un con-
 trat en anglais de servitude
 pour passer le canal dans le
 dit sous-sol.

2040

Adopté.

Proposé par l'échevin Mascotte
 appuyé par l'échevin Labrecque

et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer les débiteurs de la Crie de l'Agneau du Cap de la Madeleine, qui lorsqu'elles ont été endossées par la ville en vertu de son règlement No 48 telles qui ne portent pas le dit endossement devront être présentées au Maire et au Greffier pour tel endossement avant tout paiement. La dite résolution est soumise à l'approbation de l'ancien légal.

adopté

2041

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Arseneau et résolu que l'ingénieur soit autorisé d'acheter un truck Graham, 1 1/2 tonnes avec dumpers en acier et levier à main, de M. M. Rochelleau & Co Freres, au prix de \$2300 livraison immédiate. Le montant est payable comme suit \$1,000 à 30 jours, le balance aussitôt que possible.

adopté.

2042

Proposé par l'échevin Lacombe appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à faire un rapport chaque lundi sur la quantité de trottoir fait dans chaque quartier et de la somme des charges générales.

adopté

D-29

- 2043 Proposé par l'échevin Languette
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'un rapport soit
demandé à l'ancien legal; a
savoir, si une personne a le
droit de vendre des lots sur
un terrain non subdivisé et
quelle procédure devrait être
prise dans la négative
- D-90
- 2044 Proposé par l'échevin Gauthier ^{adopté}
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que la lesière de 5
pieds, le long de la rue St. Ma.
deleme, soit achetée de M. W.
Dorin pour la somme de \$300.
Il devra rendre la dite lesière
libre de tout empiètement. Le
notaire Benches est autorisé à
préparer un contrat en consé-
quence.
- D-91
- 2045 Proposé par l'échevin Languette ^{adopté}
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à réparer le trottoir
sur la rue Rochfort - là où il est
défectueux. L'ingénieur devra
tenir compte des dépenses
et en faire la répartition et les
charges aux propriétaires.
- D-92
- 2046 Proposé par l'échevin Languette ^{adopté}
appuyé par l'échevin Massonnette
et résolu que le terrain soit

D-93

autoriser à faire exécuter les payements et à collecter les taxes entre les locataires

Adopté

2047

Proposé par l'échevin Lamerque approuvé par l'échevin Brassard et résolu que l'offre de M. Philippe Lavoie, rue Ste Madeleine soit acceptée ainsi que celle de Canadien Pauppre, rue Montplaisir. Le Maître O. Boucher est autorisé à préparer des contrats en conséquence

Adopté

2048

Proposé par l'échevin Brassard approuvé par l'échevin Lamerque et résolu que le contrat des rues du St. Denis soit accepté tel que lu. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer.

D-95

Requête de M. Normand. accueilli
Lettre de l'Évêque de Lévis re les jeunes normandis. accueilli

Requêtes des Enfants de Jésus. à l'ancien Et la séance est levée.

Dorval Poirier
maire

R. Normandis
greffier

Procès de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
Je, sous-signé, Ernest Benigne, constable spécial, jure solennellement de remplir les devoirs de ma charge avec honnêteté.

D-96
2049

impartialité et fidélité. Ainsi Dieu
me soit en aide.

Assemblé du 20 août 1927
Ce meeting eut lieu le jour de Ernest Bourque
Juillet 1927.

Rome Russell

Suffis

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale du conseil
de la Cité du Cap de la Madeleine
Laquelle assemblée fut tenue aux
lieux et place ordinaires des sessions
lundi le premier jour du mois
d'août 1927 @ sept heures P. M.
A laquelle assemblée étaient pré-
sents son honneur le maire Donat
Papin, M. M. les Echevins Arsenault,
Massicotte, Deneault, Lauthier, Lemire
et Labrecque formant quorum
sous la présidence du maire au
factuel.

2050

Proposé par l'Echevin Lauthier
Approuvé par l'Echevin Deneault
et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues

Adopté

2051

Proposé par l'Echevin Deneault
Approuvé par l'Echevin Labrecque
et résolu que les comptes suivants
soient payés

Pai liste des 23 au 29 juillet 1927		761.45
Joseph Gaurin & Fils	✓	46.14
La Cite des Cap. de la Madeleine	✓	10.00
J. B. Lorange	✓	72.66
Georg. Lorange	✓	5.12
J. W. Giroux	✓	49.80
F. X. Thos. Berlinguet	✓	158.60
Mouffet, Hesse Montreal	✓	2.43
North Shore Power Co.	✓	194.60
Banque Canadienne Nationale	✓	194.30
Pharmacie Normand	✓	4.50
Financier Port. Toronto	✓	5.00
Canadian Pacific R.	✓	83.39
Joseph A. Toupin	✓	717.50
Maxime Melareau	✓	1025.00
Charles Dubé	✓	387.83
Marie-Jeanne Courteau	✓	2068.49
Rev. Sœurs Anglaises d'Hist.	✓	4044.89
Pharmacie Fermeault	✓	17.90
Joseph Lavolette & Co.	✓	692.86
La Cite des Cap.	✓	2.40
Louis Belle-Isle	✓	12.00
H. Massicotte & Fils	✓	1426.15
J. A. Lambray	✓	25.00
Arthur Marchand	✓	20.00
		<hr/>
		12,028.01

Adopté

2052

9-97

Propose par l'Ecuyer Arsenau
 Approuve par l'Ecuyer Gauthier
 et resolu que le journal soit autorise
 a prendre une page dans le
 numero industriel du Le Nou-
 velliste pour la somme de \$100.00
 Adopté

2053

Proposé par l'échevin Massicotte
Approuvé par l'échevin Arsenneau
et résolu que la taxe de locataire
de M. Joe Gaudet lui soit remise
pour 1926 ou qu'il est propriétaire
pour la même période.

D-98

2054

D-99

Adopté
Proposé par l'échevin Gauthier
approuvé par l'échevin Arsenneau
et résolu que le contrat de W.
Dorin soit adopté tel que le
Le Maire et le greffier sont
autorisés à le signer, le maire
et le trésorier sont autorisés
à signer un chèque au montant
de \$300. pour payer le dit terrain.
M. Dorin devra fournir un
certificat comme quoi ce terrain
est clair d'hypothèque

2055

D-100

Adopté
Proposé par l'échevin Massicotte
Approuvé par l'échevin Arsenneau
et résolu que le contrat d'achat du
terrain de M. Louis Philippe Loanger
soit accepté, en y retranchant
toutes les réserves faites par le ven-
deur, qui ne sont pas inscrites dans
sa lettre du 23 juillet 1927 à M.
Louis Massicotte, ingénieur de la
cité. Que le maire et le greffier
soient autorisés à signer le dit
contrat après que ces changements auront
été faits. Le maire et le trésorier sont
autorisés à payer la somme de

1 \$448.⁰⁰ pour payer les dits terrains
Le vendeur devra produire un
certificat comme quoi ces terrains
sont classés d. hypothécaires.

Adopté

2056

Proposé par l'échevin Labrecque
Appuyé par l'échevin Desautels
et résolu que le contrat de M. Y.
Thibeau à G. C. Beauchêne sur
la rue Fusée soit transmis
à l'avisur légal pour rapport
à savoir si nous avons le droit
de défaire la clôture et de nous
emparer de la dite rue, telle
qu'elle fut vendue, que l'in-
génieur prépare aussi un rapport
pour prolonger la rue Duchesne
à travers la propriété de M. Alex
Boisvert ainsi que sur le vi-
vellement de la rue Montplaisir.

Adopté

2057

Proposé par l'échevin Labrecque
Appuyé par l'échevin Desautels
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé d'ouvrir la rue St Henri
sur la propriété Hébert suivant
le jugement de la cour d'appel.

Adopté

2058

Proposé par l'échevin Assensau
Appuyé par l'échevin Desautels
et résolu de demander à M. Jos. L.
Loranger s'il veut garantir son prix de
49¢ par poche de ciment livrée pour
d'ici au premier novembre pour

D-103

D-102

D-101

une quantité de quatre à huit chars
 Adopté.
 Et la séance est levée

~~Donat Piquin~~
 Trussel
 Renee Munnick
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap. de. la. Madeline.
 A une assemblée générale du conseil
 de la cité du Cap. de. la. Madeline
 Laquelle assemblée fut tenue aux
 lieux et place ordinaires des sessions
 lundi, le huitième jour du mois d'août
 1927 à sept heures P. M.

A laquelle assemblée étaient présents
 son honneur le Maire Donat Piquin
 M. M. les Echevins: Aranceau,
 Massicotte, Derault, Lauthier, Lemire
 Formant quorum sous la présidence
 du maire au factum.

2059

Proposé par l'Échevin Lauthier
 Approuvé par l'Échevin Lemire
 et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adoptées
 telles que lues.

2060

Adopté
 Proposé par l'Échevin Derault
 Approuvé par l'Échevin Massicotte
 et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Cassaduan Furber & Grose Co	✓	87.86
Loranger & Freres.	✓	372.40

J. H. Rene de Colbet	✓	30.00
Brosseau & Laurin	✓	50.10
H. Massicotte & Freres	✓	883.49
Jos Gaurin & Fils	✓	52.09
Canadien Pacifique RR	✓	147.05
J. O. Rivard.	✓	56.00
Geo St Pierre & A. Belliveau	✓	459.52
A. Belliveau & Geo St Pierre	✓	1531.50
Geo Guevard	✓	300.00
H. L. Clifford	✓	1837.02
H. L. Clifford	✓	858.89
J. B. Lorange	✓	57.81
J. H. Giroux & Cie	✓	203.96
Le Registrateur	✓	21.75
Bell Telephone Co Ltd	✓	27.55
Le Nouvelliste Ltee	✓	11.00
Garage Grenier	✓	4.10
Montreal Mechanical Works Ltd	✓	11.96
Canadien Pacifique Telegraph	✓	2.22
Gaston Dupres	✓	35.60
P. V. Ayotte	✓	6.25
Le dept. du Cadastre	✓	.80
Adelard Desjardins	✓	10.00
Medeon Timpin	✓	1.32
North Shore Power Co	✓	246.57
Paire liste du 30 juillet au 5 Aout.	✓	1337.87
	✓	<u>8,944.38</u>

2061

D-104

Propose par l'elcheur Gauthier
 Approuve par l'elcheur Lemire
 et decide que M.M. Geo. Rivard et
 Leopold Duband soient portes pour
 crene comme proprietaires au role de

perception sur les propriétés qu'ils occupent, et que remise leur soit faite de leur taxe de locataire pour 1926.

2062

D-105

Adopté.

Proposé par l'échevin Grasseau
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le maire et le greffier
soient autorisés à signer un acte
de vente du 387-335 vendu aux en-
chéries par la cité du Cap-de-la-
Madeline en date du 10 janvier 1926
à Monsieur J. Le Roy.

2063

D-106

Adopté.

Proposé par l'échevin Massicotte
Appuyé par l'échevin Deneault
et résolu que le maire et le greffier
soient autorisés à signer le contrat
de municipalisation de la rue St
Philippe après qu'un plan aura
été préparé par l'arpenteur la loca-
lisant; le dit plan devant être atta-
ché au dit contrat et signé par les
parties.

2064

D-107

Adopté.

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le contrat de servitude
pour poser un canal d'égal et d'égue-
due dans le ruisseau en arrière de
la propriété de Mme V. Thibault à partir
de la rue St Alphonse à aller à la
rue Notre Dame soit adopté. Le maire
et le greffier sont autorisés à le

signer. Le maire et le trésorier
sont autorisés à payer \$175.
pour la dite arriérée.

Adopté

2065

D-108

Proposé par l'échevin Laythier
Approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que le notaire Boucher
prépare un contrat d'achat de
la pointe de terrain chez M. J. L.
Vigneault coin des rues Hôtel-de-
Ville et Longval pour la somme
de \$200. le tout suivant le plan
de l'ingénieur Fleury en date
du 9 Août. 1927.

Adopté

2066

D-109

Proposé par l'échevin Arseneau
Approuvé par l'échevin Dercault
et résolu que les taxes d'eau
et de locataire soient remises à
M. Victor Senest depuis qu'il
habite avec son garçon et pour
l'avenir vu qu'il n'est donné
à son fils.

Adopté

2067

D-110

Proposé par l'échevin Massicotte
Approuvé par l'échevin Dercault
et résolu que les évaluateurs recon-
sidèrent leur rôle pour voir s'il
n'y a pas eu de rues d'oubliées et de
réviser leur ouvrage en conséquence.

Adopté

2068

Proposé par l'échevin Arseneau
Approuvé par l'échevin Massicotte
et résolu que la somme de \$16,00

Q-11

par année soit chargée pour l'eau et les égouts aux Rêchendes Soeurs Servantes de Jesus jusqu'à nouvel ordre.

2069

D-112

Proposé par l'Échevin ^{Adopté} Gauthier
 Approuvé par l'Échevin ^{Adopté} Desautels
 et résolu que l'Ingénieur soit autorisé à faire imprimer le livret de publicité

Et la séance est levée

Donat Languin
 Maire

Reneo Brunelle
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale du conseil de la cité du Cap de la Madeleine
 Laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions
 le lundi, le vingt-deuxième jour du mois d'août 1927 à sept heures
 P. M.

A laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire, Donat Languin, M. M. les Échevins, Arsenault, Massicote, Desautels, Gauthier, Lemire et Labucque formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

2070

Propose par l'Échevin Arsenau
Appuyé par l'Échevin Gauthier
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues. Adopté

2071

Propose par l'Échevin Devault
Appuyé par l'Échevin Labrecque
et résolu que les comptes suivants
soient payés.

The Burrill Lumber Co.	✓	67.49
Paul Boucher.	✓	50.40
Sarto Bellefeuille	✓	4.20
H. Massicotte Frères	✓	974.42
La Cite du Cap Madeleine	✓	10.00
Dame N. Hornaudin	✓	7.22
H. Mizeault	✓	265.50
Jos. Lauvin Frères	✓	42.05
H. L. Clifford	✓	230.57
Geo. St Pierre & A. Bellerive	✓	1382.62
H. L. Clifford	✓	1771.18
H. L. Clifford	✓	2385.94
La Cite du Cap Madeleine	✓	10.00
Bellefeuille Frères	✓	47.09
Patrick Dupont	✓	51.50
Pothier Express	✓	34.00
La Cite du Cap Madeleine	✓	7.80
J. B. Lorange	✓	3.75
H. A. Madieu	✓	17.77
Geo. Parakati Frère	✓	12.00
Dr. Louis Belle Isle	✓	5.00
J. H. Giroux Frère	✓	126.96
Lorange Frères	✓	823.20
Kouffel Frère	✓	1.83
La Cite du Cap Madeleine	✓	2319.85

T. J. Moore Here Stee	✓	\$ 83.46
Vigoureux & Poirer Stee	✓	✓ 114.50
Gelo. Barakatt	✓	✓ 4.00
Aug. Lorange	✓	✓ 4.02
Edmond Sayer Stee	✓	✓ 400.40
Maryne Melanson	✓	✓ 87.26
J. H. Giroux	✓	✓ 115.59
J. B. Lorange	✓	✓ 208.14
North Shore Power	✓	✓ 49.05
Canadien Pacifique RR.	✓	✓ 85.94
Jos. Lanouette Vall.	✓	✓ 742.86
Canadien Pacifique	✓	✓ 134.35
A. Heiron	✓	✓ 222.60
T. J. Moore Here	✓	✓ 7.22
La Site du Cap. Madeline	✓	✓ 6.45
J. D. Beaumier	✓	✓ 3.00
Jos. Lanouette	✓	✓ 302.05
Site du Cap. Madeline	✓	✓ 1.70
Paie liste du 6 au 12 Aout		✓ 1416.92
Paie liste du 13 au 19 Aout		✓ 219.81
		\$ 15,867.66

2072

Adopté

Proposé par l'Échevin Devault
 Approuvé par l'Échevin Arsenau
 et résolu que la résolution no. ...
 autorisant M. Bellefeuille à faire un
 almanach des adresses soit rescindée
 à toutes fins que de droit vu que
 l'almanach des adresses pour 1927 n'est
 pas complet.

D-5AA

2073

Adopté

Proposé par l'Échevin Massicotte
 Approuvé par l'Échevin Arsenau
 et résolu que les propriétaires suivants

D-113

ont payé des taxes comme locataires en même temps que leurs taxes de propriétaires et que les suivantes soient effacées

Alonzo Bordenau	76.10 =	1926
Alfred Brousseau	9.00 =	1925
Lion Biron	10.80 =	1925
Alf. Marcoullor	6.00 =	1925
Pierre Couture	5.40 =	1926
M ^{lle} Chaput	6.00 =	1926
Henri Croteau	9.00 =	1926
M ^{lle} Dorval	13.20 =	1927
Eug. Jorignaut	7.20 =	1926
Bernard Dupire	6.00 =	1927
Johnny Desfosse	6.00 =	1927
Alcide Dargis	9.00 =	1926

et que le compte d'eau dû par M. M^{lle} Lilinas soit effacé des livres pour le passé et jusqu'à nouvel ordre de qui il réside avec son gendre M. Frank Babu.

Adopté

2074

Proposé par l'Échevin Lapueque
Approuvé par l'Échevin Deroult
et résolu que l'Ingénieur mette
la Shre Rivers & Co Ltd.
en demeure de faire les réparations
nécessaires au coin de la rue
Notre Dame et Fusay de manière à
ce que la rue soit mise à niveau
en dedans des voies et que la voie
soit remplie dans tout son parcours
avec de la cendre à son niveau

Adopté

D-114

- 2075
D-115
Proposé par l'échevin Lebrueque
Appuyé par l'échevin Descault
et résolu que le conseil demande un
plan de M. Philippe Lorange mon-
trant l'abornement de la rue St
Philippe et son procès-verbal.
Adopté
- 2076
Proposé par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la résolution no. 1789
soit amendée en y ajoutant l'année
1925.
Adopté
- 2077
D-116
Proposé par l'échevin Gauthier
Appuyé par l'échevin Descault
et résolu que le contrat de vente du
terrain de M. J. N. Kignault soit
accepté tel que lui, le maire et le
greffier sont autorisés à le signer.
Le maire et le trésorier sont autorisés
à payer \$200.⁰⁰ pour le dit terrain
Adopté
- 2078
D-117
D-115
Proposé par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Lebrueque
et résolu que le maire et le greffier
soient autorisés à signer le contrat
de permission de passer un égout
sur le terrain de la Canadian
International Paper Co. Ltd. tel que lui
Adopté
- 2079
Proposé par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Descault
et résolu que l'ingénieur soit autorisé
à refaire la conduite principale

D-118

de l'aqueduc sur la rue St
Maurel.

2080

Adopté
Proposé par l'échevin Massicotte
Approuvé par l'échevin Deneault
et résolu que le compte d'ann en
litige de \$4.00 pour M. Oct. Bailey
soit remis à condition qu'il pro-
duise un affidavit comme quoi
ça été payé.

2081

D-119

Adopté
Proposé par l'échevin Arsenault
Approuvé par l'échevin Deneault
et résolu que les taxes de M. de
M. Bouraska lui soient remises
pour cause de pauvreté.

2082

D-120

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
Approuvé par l'échevin Labrecque
et résolu que le greffier de la Cour
du record émettre une main
levée sur la saisie contre Geo. Roy
et que sa requête en date du 22
août 1927 lui soit accordée et
que le trésorier fasse un arrange-
ment en conséquence. De même
dans le cas de M. Paul Pelletier
et Zéphirin Jalbert, au cas où ils
manqueraient à leur engagement, le
trésorier est autorisé à procéder
de nouveau sans autre avis.

Adopté

Let la seance fut levée

Amatignin
 Maire
 Remo Mouscés
 greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeline

A une assemblée générale du conseil
 de la Cité du Cap de la Madeline
 Laquelle assemblée fut tenue au
 lieu et place ordinaires des sessions
 lundi, le vingt-neuvième jour du
 mois d'août, 1927 @ sept heures P.M.
 A laquelle assemblée étaient présents
 son honneur le maire Donat Paquin,
 M. M. les Echevins, Massicotte, Devault,
 et Lemire, formant quorum sous
 la présidence du maire au jour-
 tenuil.

2083

Proposé par l'Echevin Massicotte
 Appuyé par l'Echevin Devault
 Et résolu que les minutes de la der-
 nière assemblée soient adoptées telles
 que lues.

2084

Adopté
 Proposé par l'Echevin Devault
 Appuyé par l'Echevin Lemire
 Et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Jos. Larouette & Al.
 H. Massicotte & Fries
 Eug. Lavanger
 Jos. Lavoie & Fils

✓	742.86
✓	315.84
✓	3.95
✓	43.33
	<u>1105.98</u>

		# 405.98
Loranger Freres	✓	823.20 ✓
Cité du Cap de la Madeleine	✓	45.80 ✓
Oscar Morin Sous. Ministre	✓	117.70 ✓
Cité du Cap de la Madeleine	✓	30.00 ✓
Pierre Loranger	✓	45.00 ✓
B. Leharist	✓	74.60 ✓
Rocheleau Freres	✓	8.55 ✓
Hon. Wilfrid Larivoy Tal.	✓	124.99 ✓
La Cité du Cap Madeleine	✓	64.83 ✓
J. P. Loranger	✓	164.59 ✓
P. A. Louin	✓	1.05 ✓
Le Labelle Heie	✓	162.50 ✓
Canadian General Electric	✓	15.00 ✓
Bureau du Revenu, Québec	✓	6.45 ✓
St Maurice Valley Co.	✓	9.68 ✓
Dawson Bros. Montreal	✓	11.00 ✓
Sevère Rocheleau	✓	115.20 ✓
Sous Ministre Affaires Municipales	✓	47.00 ✓
Maxime Melançon	✓	17.45 ✓
R. Morrissette	✓	72.00 ✓
Commission Sclair de la Cité	✓	7240.00 ✓
J. H. Leroux	✓	192.54 ✓
Canadien Pacifique R.	✓	255.48 ✓
Cité du Cap Madeleine	✓	12.00 ✓
Cité du Cap Madeleine	✓	36.00 ✓
Paié liste du 20 au 26 aout	✓	1957.16 ✓
		# 12755.75

2085

Adopté

Proposé par l'Échevin Lemire
 Approuvé par l'Échevin Desautels
 et résolu que la résolution no. 2079
 passée à la dernière séance soit rescindée
 et annulée à toutes fins que de droit

Adopté

2086

D-171

Proposé par l'échevin Massicotte
Approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que la soumission de M.M.
Loranger & Frères pour le charbon soit
accepté au prix de (\$13.75) la tonne
livrée.

Adopté

Et la séance est levée

Lucien Massicotte

Président

Romeo Dumoulin, Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la-Madeleine

A une assemblée ~~publique~~ du conseil de
la Cité du Cap de la-Madeleine. Laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et pla-
ce ordinaires des sessions tenues le
sixième jour du mois de septembre
1927 @ Sept heures P.M.

A laquelle assemblée étaient présents
M. Lucien Massicotte, M.M. les échevins
Dereault, Arsenau, Lauthier, et Lemire
formant quorum sous la présidence de
M. C. Massicotte, pro-maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Lauthier
Approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptés telles
que lues.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Dereault

Général
Ry

2087

2088

et résolu que les comptes suivants

Orient Papier		
Henry Milcault	✓	9.00
Geo. St Pierre & A. Bellerive	✓	973.44
H. L. Clifford	✓	390.68
J. B. Lorange	✓	21.65
H. L. Clifford	✓	304.53
H. L. Clifford	✓	2091.26
H. L. Clifford	✓	1757.81
lait de la cap de la Madeline	✓	16.35
J. B. Nadeau	✓	1.35
Fortunat O. Beaumier	✓	1.50
Mde. E. Lord & al.	✓	290.00
Canadian Brass Co. Ltd.	✓	6.15
Lorange & Fries	✓	372.40
Dept. du cadastre	✓	3.00
J. B. Lorange	✓	65.82
La Commission scolaire	✓	51.00
M. Gahle & Co	✓	25.00
Bell Telephone Co. Ltd.	✓	27.95
Le Nouvelliste Inc.	✓	100.00
P. Y. Ayotte	✓	4.99
F. Thos. Berlinguet	✓	188.30
Banque Canadienne Nationale		19,737.00
Banque Canadienne Nationale		1,543.00
J. H. Giroux	✓	169.44
Canadian Pacific P&E	✓	34.93
North Shore Power	W	195.13
North Shore Power	W	207.17
Bureau d'enregistrement	W	237.30
Patrick Dupont	W	9.75
Bureau d'enregistrement	W	7.75
Printer Service St.	W	8.40
Le Secrétaire de la Province	W	100.00

Pothier Express	✓	276.67
B. Laharrest	✓	13.50
Cité du Cap de la Madeleine	✓	1.70
Bellepierre & Freres	✓	160.18
Paié liste des 27 aout au 2 sept 1927	✓	212.94
	✓	30,616.34

Adopté

2089

D-122

Proposé par l'échevin Arseneau
 Appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu qu'un puisard soit autorisé
 chez M. Lebel rue Rochefort; un autre
 puisard rue Du Sanctuaire, entre chez
 mm. Soulet & Bourassa et un autre
 chez M. Ducharme rue St Laurent

Adopté

2090

D-123

Proposé par l'échevin Devault
 Appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que le contrat d'achat d'une
 pointe de terrain de M. Sévère Rochelau
 soit adopté. Le maire et le greffier sont
 autorisés à le signer. Le maire et le
 trésorier sont autorisés à payer \$25.20
 pour le dit terrain

Adopté

2091

D-124

Proposé par l'échevin Gauthier
 Appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que la taxe de locataire
 et les frais soient remis à M. R. Girard
 pour 1926 et 1927 ou qu'il paye sa taxe
 comme propriétaire pour cette période

Adopté

2092

Proposé par l'échevin Arseneau
 Appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les offres de règlements

par lettre soient acceptés des
Messieurs présents :-

Diopold Bruillette, Adolphe Pepin,
Rosaire Doyon, Fred Slyth,
F. B. Baron.

2093

D-125

Adopté
Proposé par l'Échevin Desreault
Approuvé par l'Échevin Arsenau
et résolu que l'Ingénieur soit
autorisé à prolonger la culvert du
ruisseau Ste Madeleine pour élargir
de la rue Ste Madeleine.

2094

Adopté
Proposé par l'Échevin Lemire
Approuvé par l'Échevin Lauthier
et résolu qu'une lumière soit mise
dans la côte publique chez M. St.
Loye et une autre rue Longue
entre Royale et St Laurent.

Adopté
Et la séance fut levée

Lequel a pour
Maire
Rugiercelly
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine
A une assemblée générale de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine laquelle Assemblée
fut tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi le douzième jour du
mois de septembre 1927, à 7. P. M.
A laquelle assemblée étaient présents son
honneur le Maire David Papin, M.M. les

Bechevins Arsenau, Massicotte, Deneault
Lauthier et Lemire, formant quorum
sous la présidence du maire au
fauteuil.

2095

Proposé par l'Échevin Lauthier
Appuyé par l'Échevin Arsenau
et résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptées telles
que lues

281

2096

Adopté

Proposé par l'Échevin Lemire
Appuyé par l'Échevin Lauthier
et résolu que les comptes suivants
soient payés

Paie-liste du 3 au 9 sept. 1921	✓	1332.20
Jos. Lanouette & al.	✓	742.86
Orphelinat St Joseph	✓	151.56
Les St Pierre & al. Bellerive	✓	255.75
Jos. Laurin & Fils	✓	89.43
T. J. Moore & Co	✓	3.30
Collier Express	✓	70.72
Gaston Dupresne	✓	27.20
J. H. Giroux	✓	50.44
Canadian Pacific	✓	121.07
Cité du Cap. de la Madeleine	✓	45
Thomas Doucet	✓	6.00
Jos. Lanouette	✓	34.00
North Shore Power	✓	245.76
Canadian Pacific	✓	7.12
Empire Lorange	✓	1.90
J. B. Lorange	✓	1.99
Lorange & Fils	✓	869.00
Pierre Lorange	✓	1545.00
Massicotte & Fils	✓	258.53

J. H. René de Cotrel \$ 30.00
 Adopté Total \$ 5,844.28

2097

D-126

Je Edmond Gauthier, échevin de la
 Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne
 avis de motion que suivant la loi
 et les règlements de la cité.

Je proposerai à la prochaine séance
 du conseil un règlement No. 104
 intitulé: "Règlement Amendant le
 règlement No. 47 concernant la
 police, la conservation du bon ordre
 et de la paix et l'usage des ci-
 garettes et du Tabac relativement aux
 enfants dans la cité du Cap-de-la-
 Madeleine.

Edmond Gauthier

2097 A

Proposé par l'échevin Lemire
 Approuvé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les offres de règlement
 des M.M. suivants soient acceptés
 Harold J. Cutler, Joseph Doyon.
 Adopté

2098

D-127

Proposé par l'échevin Massicotte
 Approuvé par l'échevin Devault
 et résolu que le conseil accepte l'offre
 de Mde. H. Dubus pour sa licence de
 Terrain à raison de \$65.00. Qu'un con-
 trat soit préparé en conséquence
 Adopté

2099

Proposé par l'échevin Arsenault
 Approuvé par l'échevin Lemire
 et résolu que l'ingénieur soit autorisé de

D-178

rencontrer les autorités de la Three Rivers
Traction à Montréal pour représenter
à la Compagnie, qui elle lève ses rails
continuellement, ce qui les rend dan-
gereuses pour le trafic et de demander
que l'entre rail soit rendu carrossable.

Adopté

3000

Proposé par l'échevin Gauthier
Appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que l'offre de M. E. Dumont
pour le lot No. 168.141 soit acceptée.

D-179

Qu'un contrat soit préparé par le Notaire
Boucher en conséquence.

Adopté

3001

Proposé par l'échevin Duroault
Appuyé par l'échevin Arseneau
Et résolu que l'Ingénieur soit autorisé
à continuer les travaux de la Culvert
de la rue Ste Madeleine arêtés ce midi
Le vote est demandé par l'échevin
Lemire

D-180

Pour: - Arseneau, Massicotte, Duroault
et Gauthier
Contre: Lemire

Adopté sur division

Et la séance est levée

J. P. P. P.

Maire

R. P. P.

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée générale du conseil de la

l'ité du Cap. de la Madeline.
 Laquelle assemblée fut tenue aux
 lieu et places ordinaires des sessions,
 lundi, le dix-neuvieme jour du mois
 de septembre 1927 @ 7. P. M. A la
 quelle assemblée étaient presents son
 honneur le Maire Donat Pagnier, MM.
 les Echevins, Massicotte, Derauld,
 Gauthier, Lemire et Labrecque, formant
 quorum sous la présidence du maire
 au fauteuil.

3002

Proposé par l'Echevin Labrecque
 Appuyé par l'Echevin Massicotte
 et résolu que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

3003

Proposé par l'Echevin Derauld
 Appuyé par l'Echevin Massicotte
 et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Paie liste du 10 au 16 sept 1927	✓	1361.35
l'ité du Cap Madeline	✓	39.60
Dr. Ls. Belle-Isle	✓	7.00
Buisson & Lacroix	✓	51.80
Loranger & Freres	✓	852.60
H. L. Clippard	✓	2799.46
Abellere & Les. St Pierre	✓	682.16
Pothier Express	✓	303.60
Abellere & Les. St Pierre	✓	91.14
R. Massicotte	✓	33.50
T. J. Moore & Co.	✓	75.04
Canadian Pacific RR.	✓	63.36
Rocheleau Freres	✓	15.45
J. H. Giroux	✓	69.77

Liopold Desilets	✓ 17.50
J. S. Bellepaille	✓ 47.05
Ch. N. Grandmont	✓ 103.20
A. Brouillard	✓ 1.65
Henri Peliveau	✓ 10.25
loti du lap de la Madeleine	✓ 57.87
loti du lap de la Madeleine	✓ 10.00
loti du lap de la Madeleine	✓ 6.00
loti du lap de la Madeleine	✓ 7.80
W. Keough	✓ 2.25
H. L. Clefford	✓ 2443.42
J. P. Loranger	✓ 87.98
Georges Corbeil	✓ 21.45
Francois Amelin	✓ 144.00
Jos Samin Fils	✓ 9.30
North Shoe Power Co	✓ 38.11
J. B. Lussigny	87.95
	<hr/>
	\$ 9541.64

Adopte

3004.

D-131

Propose par l'echemin Deraudet-
 approuve par l'echemin Gauthier
 et resolu que le jeune Clivio
 Vivier soit envoye a l'Orphelinat
 de Lussacille a raison de seize
 francs par mois

Adopte

3005

D-132

Propose par l'echemin Lapeyque
 approuve par l'echemin Lemaire
 et resolu que l'ingénieur
 soit autorisé a faire le passage
 de la rue Tubeau sur les
 cotés jusqu'à la ligne bord
 chez Eddy Laroche

adopte

3006

D-133

Propose par l'ecuyer Lapicque
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et résolu que l'entente conclue
par M. Morissette avec la
Cie Three Rivers Fractum sur
le remplissage de la voie
soit adoptée telle que lui,
et les travaux sont par la
présente autorisés

3007

D-134

Propose par l'ecuyer Gauthier
appuyé par l'ecuyer Masséotte
et résolu que le règlement No
104 soit adopté en première
et dernière lecture après
qu'il a été lu deux fois sui-
vant les règlements de la cité

3008

D-135

Propose par l'ecuyer Gauthier
appuyé par l'ecuyer Ducaud
et résolu que le contrat d'achat
du lot No 168-141 soit adopté tel
que lui: Le maire et le greffier
sont autorisés à le signer. Le
maire et le trésorier sont auto-
risés à payer \$ 600.⁰⁰ pour le
dit terrain

3009

D-136

Propose par l'ecuyer Gauthier
appuyé par l'ecuyer Masséotte
et résolu que les contrats
d'achat des parcelles de terrain
de M. J. A. Roy. soient acceptés
libre que lui. Le maire et le

greffes sont autorisés à le signer
adopté

3010.

D-187

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gaucher
et résolu qu'une offre de
sept cents piastres soit faite
à M. Pierre Rochefort en règlement
final de la cause Cap. de la
Madeline vs. Pierre Rochefort. Le
tout sans préjudice aux droits
de la cité

adopté

3011

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Dureau
et résolu que le contrat d'achat
d'une parcelle du lot 122-46
soit adopté tel que lu. Le
maire et le greffier sont
autorisés à le signer. Le
maire et le trésorier sont
autorisés à payer \$65.⁰⁰
pour le dit terrain

adopté

3012

D-138

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Dureau
et résolu que le contrat d'achat
d'une parcelle de 8 pieds de
terrain de M. Jos. Roy. soit
adopté tel que lu. Le maire
et le greffier sont autorisés
à le signer.

adopté

3013.

Proposé par l'échevin Gaucher
appuyé par l'échevin Lemire

D-139

et résolu que le contrat d'achat de terres de terrain de M^{rs} E. Lord, M^{rs} M. Paul Duncet et H. Jansquau soit adopté tel que lu. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer.

3014

Propose par l'échevin Jansquau ^{adopté}
approuvé par l'échevin Duncet
et résolu que les taxes suivantes soient remises -

Alme J. J. J. - 1926 -	4.00
Vie H. Jansquau, 1925-26-27,	26.40

pour cause de pauvreté

3015

Propose par l'échevin Duncet ^{adopté}
approuvé par l'échevin Jansquau
et résolu que la somme de cinquante centimes du pied carré soit offerte à M^{rs} W. Jansquau pour la terre de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St Georges et au cas de refus de cet offre que l'ingénieur soit autorisé à faire faire le trottoir dans la rue

D-140

3016

Propose par l'échevin Jansquau ^{adopté}
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que le trésorier soit autorisé à faire la collection des trottoirs au prix des quatre sous des cent des trottoirs

D-141

adopté

Lu en conseil. Mise en demeure de
J. A. Trudel.

Appuyé de M. Gagny, n. n. 103.

Intente de M. J. H. Trudel, n. n. 103.

Et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

M. Gagny

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du conseil de
la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Laquelle assemblée fut tenue aux
lieu et place ordinaires des sessions

le mardi, le troisième jour du mois

d'octobre 1927 @ 7 P. M. A laquelle

assemblée étaient présents son hon-

neur le Maire Donat Paquin, M. M.

Les Chevaliers Messier, Dureau,

Lauthier, et Labrecque formant quo-

rum sous la présidence du maire

au fauteuil.

Proposé par l'Échevin Labrecque

Appuyé par l'Échevin Lauthier

et résolu que les minutes de la

dernière assemblée soient adoptées

telles que lues

Adopté

Proposé par l'Échevin Dureau

Appuyé par l'Échevin Arsenau

Et résolu que les comptes suivants

soient payés.

3017

3018

Pave liste du 17 au 23 Sept.	✓	1264.30
do 24 @ 3 ct.	✓	759.74
H. Masmeon & Freres Sui	✓	280.66
Ouere Bisepit-	✓	700.00
Citi du Cap de la Madeleine	✓	3.75
Patrick Dupont	✓	4.00
Jrs Guerin & Fils	✓	6.08
+ M. Mrs Berlinguet-	✓	172.20
Jrs Guerin & Fils	✓	19.73
Gaston Dupesne	✓	30.80
Orthois Express	✓	192.50
Cap de la Madeleine	✓	8.88
J. B. Lavigne.	✓	24.01
Willy. Garspey & al.	✓	124.99
Jrs Lammille & al.	✓	742.86
J. B. H. Courteau	✓	248.00
Bellefeuille & Freres.	✓	123.15
Lavigne & Freres	✓	4.50
Canadien Paquet RR.	✓	32.46
J. H. Gervy	✓	75.99
Paul Domet	✓	5.85
Jrs Guerin & Fils	✓	4.05
Art. Letlance	✓	7.00
Geny Lavigne.	✓	.75
Canadian Fairbanks Mine	✓	6.14
Le Registrateur. Co Champplain.	✓	7.00
Mrs Viver.	✓	2.75
Albert Gagne	✓	8.75
Geny Lavigne.	✓	1.25
La Banque Can. Nat.	✓	212.60
St Maurice Valley Chrs.	✓	13.30
North Shore Power Co Ltd	✓	207.69
H. L. Clifford	✓	2049.44
do	✓	2059.93

Grener Arisei Okalin	✓	2.40
Geo Guenard	✓	400.00
M. La Bellisle	✓	2.00
H. Marquette + Freres	✓	100.40
Paul Bucher	✓	69.80
Pierre Arsemeaux	✓	3.55
Arthur Express	✓	66.22
Sophelmat St. Joseph Vaunt	✓	4.23
J. B. Krauss -	✓	22.53
Gabriel Dupont -	✓	3.75
		<hr/>
		\$10.079.98

adopté

3019

D-142

Proprié par l'echerui Lamagne
appuyé par l'echerui Gauhier
et résolu que le contrat d'achat
d'une lieue de terrain de
C. O. R. C. sur la rue Montplaisir
soit adopté tel que lu. Le maire
et le greffier sont autorisés
à le signer. Le maire et le
trésorier sont autorisés à payer
✓ 155.00 pour le dit terrain

adopté

3020

D-143

Proprié par l'echerui Arsemeaux
appuyé par l'echerui Deveault
et résolu que la somme de
~~\$6.80~~ soit remise à M^{lle}
Vie Amédée St Laurent sur
ses taxes pour cause de
paupreté

adopté

3021

Proprié par l'echerui Arsemeaux
appuyé par l'echerui Gauhier
et résolu que les totos 113-24
soit portés au nom de M. Thomas

Martin et 113.25 au nom de Jrs
Vigneault comme propriétaires
et qui en conséquence ils ont
effacés du rôle comme locataires
à la demande de M. Pascal
Munplaisir

3022

D-144

adopté

Proprié par l'echim Arsenau
appuyé par l'echim Lapeque
et résolu que des lumières
sont autorisées. Une sur la
rue St-Julienne pres de chez M.
Albert Turpin, deux rue du
Sauchoir, une devant chez
M. Bourque. l'autre de passer
chez Mde Dubois; Une à la partie
de la rue du Bonnet; Une
rue St-Jean à demi dis-
tance entre la rue La Feuille
et Montplaisir; Une sur le
quai au dessus du débouché;
Une sur la rue St-Valere chez M.
Orequin Dumas

3023-

D-145

adopté

Proprié par l'echim Arsenau
appuyé par l'echim Devault
et résolu que l'ingénieur
est autorisé à faire une
conduite d'eau sur la rue
St-Julienne entre la rue Loran-
ge et Notre-Dame

3024

adopté

Proprié par l'echim Devault
appuyé par l'echim Arsenau

D-146

et résolu que l'engagement soit
autorisé à acheter la grappe - tracteur
au prix de \$3000. de la St Law-
rence Motor Sales; payable \$1200
comptant, \$900. le premier mai
1928 et \$900. le premier février 1929
avec intérêt-encours. Le maire et
le greffier sont autorisés à signer
un contrat en conséquence; Le
maire et le trésorier sont autorisés
à payer \$1200. pour le premier
versement. La Compagnie devra
apporter à l'appareil tous les extras
qui y manquent et fournir
une ou des batteries; De plus
fournir une garantie quant
à la bonne qualité de la machine
adoptée

3025

Proposé par l'échevin Lamerque
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que la reprise #
de M. S. Dargis soit accordée
et autorisée. Adopté

D-147
demandant
de faire un
marché
en vertu

3026

Proposé par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'un permis de
restauration soit accordé
à M. Louis Desrosiers, sujet à
l'approbation du Chef. Adopté

3028

Proposé par l'échevin Massicotte
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que le greffier soit autorisé
à prendre les procédures et à

D-148

Vendre les propriétés qui auront
des taxes pour 1925

Adopté.

3028 A

D-149

Propriété par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu que le préfet au-
rince la route par encheure des
terrains achetés par la ville pour
taxes pour 10 A.M. le 19 octobre
1927

Adopté.

3029

A-150

Propriété par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Massicotte
Et résolu que les membres du
conseil, le préfet et le trésorier
soient autorisés à assister
à la Convention des municipa-
lités à Montréal les 10-11-12 octobre
prochain

Adopté

3030

D-151

Propriété par l'échevin Descault
approuvé par l'échevin Lanoué
Et résolu que les propriétaires
de terrain expropriés sur les rues
Fussey et St. Madeleine soient
mis en demeure de clore
leurs terrains pendant les
exigences de jugement
le tout d'ici à un mois

Adopté

Plainte de Francis Duteau contre l'ingénieur;
Requête de Cam Dargis.
Résolution de la Chambre de Commerce
Requête de Xavier Declue
Requête de René Renaud

Requie de Pascal Jumpsplausi
 Requie populaires R. St. Ch. Roumei Du curie
 Et la seance est levie

Donat Paquin

Maire

Rene Massicotte

Greffier

Province de Quebec
 Cite du Cap-de-la-Madeleine
 A une assemblee generale du conseil
 de la cite du Cap-de-la-Madeleine
 Laquelle assemblee fut tenue aux
 lieu et place ordinaires des sessions
 lundi, le dix-septieme jour du mois
 d'octobre 1927 a 7. P.M. A laquelle
 assemblee etaient presents Son Hon-
 neur le Maire Donat Paquin MM.
 les Echevins Massicotte, Doreault,
 Lauthier, Lemire. Formant quorum
 sous la presidence du maire au
 sauteuil.

3031

Propose par l'Echevin Lauthier
 Appuye par l'Echevin Doreault
 et resolu que les minutes de la
 derniere assemblee soient adoptees
 telles que lues.

Adopte.

3032

Propose par l'Echevin Doreault
 Appuye par l'Echevin Lemire
 et resolu que les comptes suivants
 soient payes, a l'exception des comptes
 de M. Clifford dont le paiement ne
 sera fait qu'apres que M. Clifford aura
 fourni une declaration assermentee comme

D-159

qu'on tous ses comptes sont
acquittés et avec preuve attachée
alors que le paiement pourra
être effectué

Paie liste du 1 ^{er} au 7 oct.	✓	\$ 1048.19
Paie liste du 8 au 14 oct.	✓	702.80
Jos. Gauvin & Fils	✓	24.80
A. L. Clifford	✓	5122.95
H. Massicotte & Fils	✓	727.59
North Shore Power	✓	280.54
Loranger & Fils	✓	333.20
Jos. Loranger fils d'Edmond	✓	561.54
J. S. Bellefeuille	✓	34.00
Louis Desbains	✓	33.75
Gaston Dupresne	✓	48.80
Leisi du Cap Madeleine	✓	10.00
L. O. Mercier M.	✓	15.00
J. Le Desilets	✓	17.18
J. A. Beauchemin	✓	17.50
H. N. René De Lotul	✓	30.00
Adolphe Biron	✓	33.00
J. S. Bellefeuille	✓	27.20
Dawson Bros. Montreal	✓	13.25
T. J. Moore Co. Ltd	✓	33.18
J. B. Loranger	✓	8.50
St Maurice Valley Chronicle	✓	65.24
L. Imprimeur du Roy	✓	52.22
Paul Boucher A. P.	✓	16.00
Locheau & Fils	✓	2.40
Eug. Loranger	✓	1.90
P. V. Ayotte	✓	5.60
Comedien Pacque RR	✓	3.91
Jos. Gauvin & Fils	✓	8.24
Bellefeuille & Fils	✓	15.64

Bell Telephone Co. Ltd.	λ	24.85
H. L. Clifford	λ	351.68
Jos. Lanouette & al.	λ	742.86
Cité du Cap Madeleine	λ	.80
do. do. do.	λ	.85
Alcide Piquette	λ	3.00
Patrick Dupont	λ	1.75
Henri Mineault	λ	1.35
Secrétaire de l'Assistance publique	λ	44.86
		10,466.07

Adopté

3033

D-153

Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Desautels
et résolu que partie de la pro-
priété de M. Ed. Filagoole soit
achetée en conformité avec sa
lettre du 6 oct. 1927. Le Notaire
Paul Boucher est autorisé à
préparer un contrat en consi-
quence pour la prochaine
séance.

3034

D-154

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
Approuvé par l'échevin Massicotte
et résolu que trois lumières soient
autorisées sur la rue Beauchemin
au nord de la rue Fussey. Une
autre au nouveau quai dans le
chenal de l'est. Rivière St Maurice
deux, rues) Celina.

3035

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
Approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu que le conseil félicite le

D. 155 Club Amateur de Balle aux
Champs "Cap de la Madeleine"
d'avoir remporté la coupe
regionale et que copie de la
présente soit transmise
au Club.

Adopté
Lu en Conseil.

Rapport de l'Int. Paper Co.

Et la séance est levée

J. M. P. P.
maire
R. M. P. P.
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
conseil de la Cité du Cap de la
Madeleine. Laquelle assemblée fut
tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi le 24 ième jour
du mois d'octobre 1927 à 7 P. M.

A laquelle assemblée étaient présents
Son Honneur le maire Donat Piquin
MM. les Echevins Desnoy, Mas-
sot, Devault, Gauthier, Lemire
et Labrecque, formant bureau sous
la présidence du maire au fauteuil.

3036

Proposé par l'Echevin Gauthier

Approuvé par l'Echevin Labrecque

Il est résolu que les minutes de la der-
nière séance soient adoptées telles que
lues.

Adopté

3037

Proposé par l'échevin Rabreau
Appuyé par l'échevin Arsenau
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés.

Georges Corbin	X	\$ 7.00
Hôtel du Cap de la Madeleine	X	9.15
H. L. Cliford	X	14.75
		\$445.30
Jos. Larouette & Co	X	742.86
Commission Scolaire	X	200.27
Rochebau & Freres	X	2.00
Pellefeuille & Freres	X	44.92
A. Brouillard	X	1.98
B. Charest	X	19.80
Freres de l'Inst. Chrétienne	X	30.23
J. B. Lorange	X	55.10
Commission Scolaire	X	15.36
Paiement liste du 15 au 21 oct. 1921	X	685.25
Louis Desbriens	X	7.50
North Shore Power	X	448.10
Maurice D'Allessis	X	69.10

La Cité du Cap de la Ma-
delaine

\$ 3,798.67

\$ 424.50

Total \$ 4,223.27

Adopté

3038.

D-156

Proposé par l'échevin Arsenau
appuyé par l'échevin Descault
et résolu que le maire et le
greffier soient autorisés à
signer tous les contrats de ven-
te des lots adjugés par la
cité à la vente par aucau, sur
Credi, le 19ème jour d'octobre

1927.

3039

D-157

Adopté

Proposé par l'échevin Lahecque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les frais incur-
rus dans l'affaire de M. H.
Lacroix sur le no 406-A-41
au montant de \$9.18 soient remis
au dit M. Lacroix pour cause
d'erreur: et que la propriété
au no 74 rue Dorval soit portée
au nom de M. Alphonse
Beaumeier et que remise des
taxes de locataire lui soit faite
pour 1926 et 1927; et que M.
Primo Ebacher soit porté au
rôle comme propriétaire et
que remise de ses taxes de
locataire au montant de \$9.50
lui soit faite. pour cause qu'il
paye deux taxes pour la
même propriété durant la
même période.

3040

D-158

Adopté

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que le contrat
d'achat d'une leuere de
M. Edmond Flaquele soit
adopté tel que lu. Le Maire
et le greffier ont autorisés
à le signer. Le Maire et le
Trésorier ont autorisés à
payer le dit terrain suivant
les clauses du dit contrat.

Adopté

- 3041 Proposé par l'échevin Lahecque
 appuyé par l'échevin Lemire
 D-159 et résolu qu'une lumière soit
 autorisée sur la rue St Valere
 au nord de la rue Fussey,
 adopté
- 3042 Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Massicotte
 et résolu qu'un puits
 soit construit sur la rue Mas-
 sicotte en conformité avec
 D-160 la requête de M. J. K. Lorange
 adopté
- 3043 Proposé par l'échevin Massicotte
 appuyé par l'échevin Descault
 et résolu que le compte d'eau
 D-161 soit remis à M. de Donat Bail
 jusqu'à date pour cause de
 pauvreté
 adopté
- 3044 Proposé par l'échevin Arse-
 nault, appuyé par l'échevin
 Guibin et résolu que la
 D-162 procuration de la St-Laurence
 Motor Sales Co Ltd en faveur
 de la Banque Canadienne
 du Commerce. 3 Revers, soit
 acceptés. Le maire et le greffier
 sont autorisés à la signer
 adopté
- 3045 Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Guibin
 et résolu que l'ingénieur
 soit autorisé à faire faire un
 drainage pour l'eau de pluie

- D-163 temps au marche -
3046. ^{Adopté} Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Lemire et résolu que des commissions soient demandées pour cinq paires de pantalons pour la Police pour lundi prochain
- D-164
3047. ^{Adopté} Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Deseault et résolu que l'ingénieur prépare un rapport détaillé sur les revenus de l'aqueduc par année et sur les modes de collection.
- D-165
3048. ^{Adopté} Proposé par l'échevin Deseault appuyé par l'échevin Arsenault et résolu que l'ingénieur soit autorisé à ouvrir et terrasser la rue St-Madeleine à temps perdu; à terrasser et élargir la rue en face de la Bates Valve Bag Co Ltd. et défricher la rue Furey jusqu'au coteau et faire un rapport sur le coût des travaux nécessaires à cette dernière rue. Le vote est demandé par l'échevin Lemire. Pour. les Echevins Arsenault, Massicotte, Deseault, Gauthier
- D-166

et Lamerque. Centre: l'echemin
Lemur.

3049. Proposé par l'echemin Brasscotte
approuvé par l'echemin Arsenneau
et résolu que l'étude des plan-
tes au rôle d'évaluation soit
D-167 approuvée à la séance du 8
novembre 1927. Entre temps
le greffier devra avertir les
plaignants en conséquence
et il devra remettre les dites
plaintes aux évaluateurs qui
devront faire rapport sur
le bon-fond des plaintes
et suggérer les corrections
nécessaires s'il y a lieu.

3050 Proposé par l'echemin Brasscotte
approuvé par l'echemin Arsenneau
et résolu unanimement que
la Banque Canadienne Natio-
nale soit priée de payer pour
D-168 et à l'acquit de la cité du
Cap de la Madeleine les
coupons d'intérêt et les obliga-
tions de la ville et de la cité
du Cap de la Madeleine, tels
que cédule ci-dessous; à
savoir: -

La somme de \$5.700 compren-
nant les coupons d'intérêt
sur les obligations émises
en vertu du règlement N°54

- de la ville, due le 1^{er} Novembre 1927
- 2^o La somme de \$1570.25, comprenant les coupons d'intérêt sur les obligations émises en vertu du règlement No 71 de la cité, due le 1^{er} Novembre 1927
- 3^o La somme de \$6.700, étant le remboursement du rachat des obligations émises en vertu du règlement No 71 de la cité, du le 1^{er} Nov. 1927, et suivant les nos de série :- A - de 35 à 46
B - de 30 @ 41.

Que la Banque Canadienne ces coupons et ces obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes. Qu'en reconnaissance du paiement de ces coupons et de ces obligations par la Banque, le maire et le trésorier sont autorisés à signer en faveur de la Banque un billet à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale, ceci, pour la somme de \$13.970.25, à demande et portant intérêt au taux de six pour cent et des provisions. Ce billet ne devra en aucune façon (modifier, restreindre et nous les droits que la Banque pourra avoir en sa

Qualité de pateur de ces Coupans.
et de ces obligations
adopté.

Lu en conseil

Requête de M. M. C. Mueplauer et M. Bessant

" de M. U. W. Rousseau. accordée

" Henri Torrignau. "

Sept de Bond de M. Cleffud.

Rapport de l'ingénieur re la Construc-
tion des pressoirs en 1927.

Demande de M. Francis Courteau
pour prêt du linge acheté le 4 oct. accordée

Requête de M. J. L. Lussier. accordée

Rapport de l'ingénieur re le Bell. Tele-
phone.

Est la séance est levée

Donat Pagnier

Le Maire

Rome Munnis

Le greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeline

A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap. de la Madeline

Laquelle assemblée fut tenue aux lieux
et places ordinaires des sessions ^{mardi} hebdomadaires
le huitième jour du mois de novembre
1927 à 7 p. M.

A laquelle assemblée étaient présents son
honneur le maire Donat Pagnier, MM. les
Cocherins Arpeau, Massicotte, Desautels
Sauthier et Lemire formant quorum sous
la présidence du maire au fauteuil.

3051

Proposé par l'échevin ^{et} Lauthier
Appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues.

Adopté

3052

Proposé par l'échevin Derault
Appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que les comptes suivants
soient faits.

Faire liste des 22 au 28 oct. 1927	VV	\$ 392.80
" " du 29 oct. au 4 nov.	V	308.60
La Banque Canadienne Nationale	N	192.25
North Shore Power Co. Ltd.	V	259.27
Jos. Lanouette & al.	V	742.86
J. S. Bellefeuille	VV	24.37
J. B. Loranger	V	18.00
Adolphe Biron	V	22.36
Jos. Gauvin & Fils	V	9.00
W. Gariépy & al.	V	125.00
Garage Genier	VV	1.50
Baillif & Frères	VV	5.60
Eug. Loranger	V	.50
loti du cap-de-la-Madeleine	V	15.00
H. Massicotte & Frères	V	321.25
Loranger & Frères	V	29.40
North Shore Power Co. Ltd.	V	196.63
Gaston Dupresne	VV	30.20
Le Registrateur de Genesio	V	5.00
Le Nouvelliste Ltd	V	20.80
F. X. Thor. Berlinguet	V	106.40
Le Nouvelliste Ltd	VV	113.60
St Maurice Valley Chronicle	VV	34.58
J. S. Bellefeuille	VV	33.60

Pierre Loranger & fils	✓	53.89
Patrick Dupont	✓	8.75
Bell Telephone	✓	24.20
Eug. Bertrand	✓	17.95
Eug. Loranges	✓	2.40
J. B. Loranges	✓	.90
La Revue Municipale	✓	10.00
Sivère Rocheleau & al	✓	39.00
T. J. Moore & Co	✓	45.21
Maure Viviers	✓	30
Walfred Gariépy	✓	50.00
Jouppin Edouard	✓	24.65
J. S. Bellefeuille	✓	24.30
Rev. Père Francoeur	✓	11.50
J. H. Reni de Cotard	✓	30.00
Garage Grenier Ltee	✓	13.15
Banque Canadienne du Commerce		5336.66
La Cité du Cap de la Madeleine		10980.99
Total		\$ 19682.47 @

Adopté

3053

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que M. l'échevin Lucien

D-169

Massicotte soit nommé pro maire
pour le prochain terme.

Adopté

3054

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Gauthier

D-170

et résolu que l'étude des plaintes au
rôle soit ajournée à la prochaine séance

Adopté

3055

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Desautels

+ M^r Gauthier
D-180

et résolu que le chef de police soit
autorisé à chercher des chevaux
pour le département du feu.

Adopté

3056

D-181

Proposé par l'échevin Gauthier
Appuyé par l'échevin Arsenau
et résolu que le contrat de confection
des pantalons pour les hommes de
police soit accordé à M. J. C. Cloutier
pour la somme de \$12.00 la paire
et tout sujet à l'approbation du
chef de police.

Adopté

3057

Proposé par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que la demande des
Artisans Canadiens soit accordée
re. la salle de l'Hotel-de-Ville
pour les 7 et 9 décembre et que la
dite salle soit accordée à la
Chambre du Commerce pour les
24 et 25 novembre prochains ainsi
que le vestiaire.

Adopté

3058

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une lumière soit
autorisée rue Bellevue au deuxième
poteau nord de la rue Louanger.

Adopté

3059

D-182

Proposé par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Desrochers
et résolu que les propriétés suivantes soient
portées au rôle comme suit ~~1242~~ à M.

Donat Doucet et 113-98 à M. William
Petit pas suivant demande de M.
Pascal Montplaisir

Adopté

3060

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'un prolongement d'aqueduc
et d'égouts soit fait rue St Valere
pour atteindre la propriété de M.
Ant. Leboeuf en construction

Adopté

3061

Proposé par l'échevin Gauthier
Appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu qu'un puits soit cons-
truit entre chez M. Marcoulet
et M. L. Hébert rue Jospin

Adopté

3062

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la requête de M. G.
Roof re. son compte d'eau lui
soit accordée aussi sa demande
re. l'usage de l'eau depuis
le 27 Sept. 1927.

Adopté

3063

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'un avis soit donné que les
routes d'hiver seront rendues à l'en-
cheir lundi le 14 novembre prochain
à 7 P.M.

Adopté

Lu en conseil

D-183

Donat J. J. J.
 Maire
 Rues Municipales
 Joffois

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Reune assemblée générale du conseil de
 la cité du Cap-de-la-Madeleine
 Laquelle assemblée fut tenue aux lieux et
 place ordinaires des sessions, lundi le
 quatorzième jour du mois de novembre
 1927 à 7. P.M.

À laquelle assemblée étaient présents son
 honneur le Maire Donat J. J. J. les
 Chevaliers ^{de conseil} Arsenault, Gauthier et Lemire
 formant quorum sous la présidence
 du maire au fauteuil.

3064

Proposé par l'Chevalier Gauthier
 Appuyé par l'Chevalier Lemire
 et résolu que les minutes de la der-
 nière assemblée soient adoptées telles
 que lues.

Adopté

3065

Proposé par l'Chevalier Arsenault
 Appuyé par l'Chevalier Gauthier
 et résolu que les comptes suivants
 soient payés

Le vote est demandé sur la propo-
 sition par l'Chevalier Armand Lemire
 Pour M. les Chevaliers Arsenault, Doreault
 et Gauthier

Contre M. l'Chevalier Lemire

Paié liste des 5 au 11 novembre 1927.	✓	437.60
Rochelleau & Poirés	✓	2.55
Le Protonotaire 3 Riv	✓	31.16
Georges Guénard	✓	150.00
Gaston Dupresne	✓	26.00
Louis Boisvert	✓	6.54
H. X. Paré	✓	1.52
E. Pournier	✓	2.85
Eugène Leranger	✓	1.10
J. A. Deslits	✓	3.41
J. S. Bellefeuille	✓	34.81
J. D. Garneau	✓	16.50
J. S. Bellefeuille	✓	3.00
J. A. Gadeau	✓	150.00
Pierre Arseneau	✓	2.00
La Banque Canadienne du Commerce	✓	792.83
A. Francoeur, O. M. I.	✓	110.75
		1967.82
		1772.62

- Adopté sur division

3066

Proposé par l'Échevin Auzneau

Approuvé par l'Échevin Demault

et résolu que les plaintes au rôle d'évaluation pour 1928 telles que soumises au conseil ont été considérées et que les corrections suivantes ont lieu d'être :-

La Sharnigan Water and Power Co. Ltd.

25 tours en acier au lieu de 57 tours.

La Balance, 32 tours devant être portés au nom de la St. Maurice Valley Corporation

et le terrain déduit en conséquence; La North

Shore Power Co. Ltd; 841 poteaux doivent

être portés à la dite compagnie, la Balance

soit, 212 poteaux à la Three-Rivers Traction

Co. Ltd. et 18 à la St. Maurice Valley Corporation

D-184

Le loyer de M. Jos. Côté, 2^e Lavanger est corrigé et porté à \$144.⁰⁰/_{xx} par année, au lieu de \$180.⁰⁰/_{xx}.

L'Évaluation Globale de la Canadien International Paper Co. Ltd. est portée à \$50.000. la réduction ne devant affecter que les bâisses et la machinerie. Regardant la plainte de M. Aimé Robichaud que le cubage de sa maison soit réduit à 11,856 pieds cubes et le prix unitaire à dix centins par pied cube.

Dans la plainte de M. Honoré Cyr. La superficie de son terrain est de 90 pieds carrés, et la balance doit être portée à M. Zotique Alane et ainsi pour la maison située sur le dit terrain.

Regardant la plainte de la Rivers Draction Co. Ltd. qu'une déduction de 98 pieds carrés soit faite sur chaque lot.

Regardant la plainte de M. M. Young & Redman la superficie de leurs terres est corrigée à 102 arpents.

Que la propriété de M. R. Morrisette soit portée à \$5330.

Que la plainte de M. J. A. Roy re. les lots 168-253-254-255-256 à 263, 264 et 265-266 à 267, 270 à 294 est trouvée fondée et que ces lots soient portés au rôle à \$200. de l'arpent carré.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Desautels

D-185 et résolu que le rôle d'évaluation pour 1928 soit homologué, avec les corrections faites dans proposition précédente.

-Adopté

3068

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Devault
et résolu que la demande du Bell
Telephone Co. Ltd. re. la construction
de leurs lignes proposées à travers
la cité soit accordée.

-Adopté

D-186

3069

Proposé par l'échevin Gauthier
Appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que l'entretien de la route
St Louis de France avec le chemin du
cordon pour l'hiver soit accordé à
M. Majorique Dubé pour la somme
de \$145.; la route St Maurice, le
cordon St Malo et le chemin des
pompes à M. Etienne Buisson pour
\$118. La route du passage du chemin
allant à Charvingan Falls à M. Joe
Desfossis pour la somme de \$75.00
Ces contrats sont sujets aux exigences
de la loi.

Adopté

3070

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Lemire
et résolu qu'un rampart soit fait chez
M. L. L. Heurum, 46 rue Ste Madeleine
ainsi qu'une entrée des services d'aqueduc
et d'égout.

Adopté

3071

Proposé par l'Échevin Gauthier
Approuvé par l'Échevin Arseneau
et résolu que la salle de l'hôtel-de-
ville et le vestiaire soit loué au
Prestiers Canadiens les 20 novembre
1927, 24 & 25 janvier 1928

Adopté

3072

Proposé par l'Échevin Arseneau
Approuvé par l'Échevin Lemire
et résolu qu'une somme de \$ 100.
soit versée à l'A. C. J. C. comme contri-
bution de cette cité aux noces d'argent
de l'anniversaire des Pères Oblats au
Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Et la séance est levée

Donat Paquin
Maire
Rums ministres
Gauthier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine
A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
Laquelle assemblée fut tenue aux lieux
et place ordinaires des sessions, lundi
le vingt-et-unième jour du mois de
novembre, 1927 à 7 P. M.
A laquelle assemblée étaient présents
Son honneur le maire Donat Paquin
M. M. les Échevins Arseneau, Massicotte,
Gervault Gauthier & Lemire formant quorum
sous la présidence du Maire au faituel.

3073

Propose par l'Échevin Arsenau
Appuyé par l'Échevin Gauthier
et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

3074

Propose par l'Échevin Devault
Appuyé par l'Échevin Arsenau
et résolu que les comptes suivants
soient payés

Paie-liste du 12 au 18 Nov. 1927	✓	ff 273.10
Jos. Lanouette & al	✓ V	742.86
D. Paquin & al	✓ V	82.00
Le Bien Public Ltée	✓ V	3.00
S. Corbeil	✓ V	25.65
J. S. Bellefeuille	✓ V	16.50
Boursvert & Gagnon	✓ V	45.00
Bureau d. Enregistrement	✓ V	.30
T. J. Moore & Co	✓ V	120.64
North Shore Power	✓ V	38.46
Thomas Viviers	✓ V	7.20
Jos. Gauvin & fils	✓ V	48.03
Rocheleau & Frères	✓ V	6.40
Henri Viviers	✓ V	1.25
W. L. Clifford	✓ V	102.60
Rocheleau & Frères	✓ V	22.90
Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓ V	10.00
do do do do	✓	166.00
		ff 1711.89

Adopté

3075

Propose par l'Échevin Gauthier
Appuyé par l'Échevin Lemire
et résolu que des mains levées soient
effectuées sur les saisies de M. M.
Thomas Demerai, Willie Auger

a condition que le premier
page: \$ 15. le 23 novembre et
la balance en deux versements
le deuxième page son compte
a raison de \$ 2.00 par page.

Adopté

3076

Propose par l'Échevin Arseneau
Appuyé par l'Échevin Gauthier
et résolu qu'un quart de page
d'annonce soit prise dans
la Revue Art & Industrie
numéro Spécial du Canada
a raison de \$ 45.00 a condition
que la Chambre du Commerce
paye la moitié de l'annonce.

D-189

Adopté

3077

Propose par l'Échevin Arseneau
Appuyé par l'Échevin Devault
et résolu qu'avis soit donné aux
propriétaires qui sont clôturés
avec des broches piquantes
d'avoir à enlever les dites broches
dans le plus court délai. Ces
clôtures étant le long des rues.

Adopté

3078

Propose par l'Échevin Massicotte
Appuyé par l'Échevin Lemire
et résolu que le maire et le
quartier soient autorisés à ren-
contrer les autorités du C. P. R.
et de la Shivers-Traction Co. Ltd
pour obtenir que le temps des trains
et des tramways s'accorde le matin
pour permettre aux gens du C. P. R. - M.

D-188

Madeline de prendre le dit train
sur le St Maurice Valley.

Adopté

Et la séance est levée

Donat Paquin
Maire
Rene Munnichy
Greffier

Province de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du conseil de
la cité du Cap-de-la-Madeline. Laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et places
ordinaires des sessions, lundi le vingt-
huitième jour du mois de novembre
1927 @ 7. P. M.

A laquelle assemblée étaient présents
Son Honneur le Maire Donat Paquin
M. M. les Echevins Massicotte, Devault
Gauthier, Lemire & Labrecque, formant
quorum sous la présidence du maire
au fauteuil

3079

Propose par l'Echevin Labrecque
Appuyé par l'Echevin Massicotte
et résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que
lues.

Adopté

3080

Propose par l'Echevin Devault
Appuyé par l'Echevin Massicotte
et résolu que les comptes suivants soient
payés

Aub. Levasseur	✓	550. 00
Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓	15. 00
Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓	140. 50
Edm. Bergeron	✓	6. 00
Donat. Arcand	✓	2. 00
Loranges & Fries	✓	20. 50
Patrick Dupont	✓	19. 25
Dr. Louis Belle-Léle	✓	9. 25
North Shore Power & Co.	✓	9. 25
Pierre Loranges & Fils	✓	13. 31
Cup. Loranges	✓	1. 00
Hon. Secrétaire de la Province	✓	218. 39
J. B. Loranges	✓	23. 30
Banque Canadienne Nationale	✓	16. 30
Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓	27. 30
J. S. Bellefeuille	✓	9. 12
Rochelleau & Fries	✓	5. 10
J. V. V. Leduc	✓	20
J. B. Loranges	✓	26. 91
Banque Canadienne Nationale	✓	205. 20
Bell Telephone Co.	✓	169. 79
North Shore Power	✓	289. 70
Paie liste du 19 au 25 Nov. 1977	✓	408. 85
D. Paquin sal.	✓	80. 00
		<u>2366. 22</u>

Adapté

3081

D-190

Je Soussigné Bechevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qui en la manière voulue par la loi et les règlements de cette cité. Je proposerai à la prochaine séance du conseil un règlement no. 105 intitulé "Règlement décrétant la fermeture de la rue Caron-Jacques Brassicotte"

3082

Proposé par l'écheven Messielle
 Appuyé par l'écheven Gauthier
 et résolu qu'à condition que les Ré-
 verends Pères Oblats donne une
 lisière de Terrain nécessaire à
 l'élargissement de la rue Cho-
 quebe; soit sur une largeur de
 25 pds. jusqu'à la clôture de M.
 Roof; et qu'ils payent à la
 cité le cout de l'option donnée par
 M. Geo. Loranger et confirmée par
 un jugement de la cour supérieure
 soit \$ 1,000, et aussi une somme
 de \$ 250. due à la succession Bourque
 pour une lisière de terrain de trois
 pieds. la cité retrocède aux dits
 pères Oblats la dite rue Caron
 moins une lisière de 13 puds de
 largeur adjacente à la propriété
 de M. Geo. Loranger, sur toute la
 longueur de cette propriété et par
 la présente s'engage à payer tous
 les frais de cour, de contrats, de
 certificat etc, en rapport avec ces
 transactions. Le maire et le trésorier
 sont autorisés à payer \$ 1,000. au
 curateur de Geo. Loranger soit M.
 J. B. Loranger pour payer les droits du
 dit Loranger à la dite rue, aussi la
 somme de \$ 250. @ M. L. Albé Geo.
 Desilets administrateur de la succession
 Bourque. Le Notaire P. Boucher est
 autorisé à préparer les procédures en

D-191

rapport avec cette affaire

Adopté

3083

Proposé par l'Échevin Labrecque
Appuyé par l'Échevin Devault
et résolu que le maire et le
quæsset soient délégués à Montréal
pour rencontrer l'exécutif de
l'Union des Municipalités en
rapport avec la question soumise
par cette municipalité à la dernière
Convention.

Adopté

3084

Proposé par l'Échevin Labrecque
Appuyé par l'Échevin Devault
et résolu que deux puits
soient autorisés, l'un à chaque
extrémité de la V^{ème} rue.

Adopté

3085

D-192

Proposé par l'Échevin Massicotte
Appuyé par l'Échevin Gauthier
Et résolu qu'un billet à demande
au montant de \$ 25.000. fait et
payable à l'ordre de la Banque
canadienne nationale soit autorisé
pour payer les comptes L. 8- et
L-45 qui sont au débit, et qu'un
revirement de fonds soit fait contre les
comptes L-50 et L-52 au montant
de \$ 1416.38

Adopté

3086

Proposé par l'Échevin Massicotte
Appuyé par l'Échevin Devault
Et résolu que la somme de trois cents
(\$300) soit offerte pour payer la

D-193

reclamation de M. Jos. E. Caugnon
pour son accident du 11 novembre 1927
si acceptée le maire et le trésorier
soient autorisés à le payer.

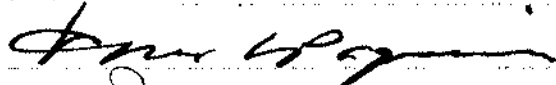
Adopté

3087

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que l'eau soit accordée
gratuitement au C. M. A. 140th St
Joes l'hiver 1927-28.

Adopté

Et la séance est levée



Maire

Rummenell

Greppier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap de la
Madeleine, Assemblée tenue
aux lieu et place ordinaires
des sessions, le mardi le

Cinquième jour du mois de
décembre 1927 à 7 P. M. à

laquelle assemblée étaient
présents sur honneur le
maire Donat Pagnier M.

M. les échevins Arsenault
Massicotte, Gauthier et Lemire
formant quorum sous la
présidence du maire au
Gaulois

3088

Proposé par l'échevin Gauthier

approuvé par l'ancien Secrétaire
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues

3089

Proposé par l'ancien Secrétaire
approuvé par l'ancien Secrétaire
et résolu que les comptes
suivants soient payés: -

Liste de payé	✓	425.10
Paul Boncher.	✓	57.00
Hervey Mureauet.	✓	68.40
Garage Central	✓	21.45
J. S. Bellefeuille	✓	3.30
Jrs Lannette & al.	✓	742.86
Emile Laroché	✓	9.80
J. B. Lorange.	✓	16.30
Adelard Desjardins	✓	20.00
Feres de l'Instruction Chretienne	✓	64.92
Le Nouvelliste Stee	✓	13.10
D. Pagnon & al	✓	25.00
Jrs. Gaurin & Fils	✓	18.37
Le B. Commerciale Nationale	✓	539.92
Cité du Cap de la Madeleine	✓	24.00
do	✓	122.80
do	✓	14.52
North Shore Power Co Ltd	✓	191.50
Le Registrateur	✓	5.25
St. Maurice Valley Corporation	✓	27.39
F. W. Shes Berlinguet	✓	11.20
Bell Telephone Co Ltd	✓	27.85

Total

2450.00

Adopté

3090

D-194

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que la salle de l'ho-
tel - de ville soit mise à la
disposition du curé de St. Lozare
le dimanche et les jours de fête
pour la célébration de la messe
et des vîpres, et ce en attendant
la construction de l'église paroissiale
Adopté

3091

Proposé par l'échevin Massicotte
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu que le règlement No
105, intitulé "règlement décrétant
la fermeture de la rue Caron"
soit adopté en première et
dernière lecture après avoir
été lu deux fois

Adopté

3092

D-195

Proposé par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Massicotte
et résolu que le contrat d'achat
des droits de Georges Lorange
à la rue Caron soit adopté tel
que lu. Le maire et le greffier
sont autorisés à le signer.

Adopté

3093

D-196

Proposé par l'échevin Arsenault
approuvé par l'échevin Massicotte
et résolu que le contrat d'achat
des droits de la succession Jean
Bouquet à la rue Caron soit
adopté tel que lu; le maire
et le greffier sont autorisés

3094. *Adopté*
 Proposé par l'échevin Massicotte
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que des prix soient
 demandés pour un Char de bois
 Classé "Un bon deux" livré à la
 Station
3095. *Adopté*
 Proposé par l'échevin Massi-
 cote, appuyé par l'échevin Gau-
 thier et résolu que des prix
 soient demandés pour l'échan-
 ge du dactylographe et de la
 machine à additions du bureau
 du trésorier
3096. *Adopté*
 Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le chequ de
 dépôt de 10% soit remis à M^{rs}
 A. Bellier et Geo St Pierre
3097. *Adopté*
 Proposé par l'échevin Massicotte
 appuyé par l'échevin Proulx
 et résolu qu'à l'avenir le
 trésorier soit autorisé à acheter
 sur toute vente au Sheriff jus-
 qu'à concurrence de la créance
 de la cité contre les propriétés
 vendues
3098. *Adopté*
 Proposé par l'échevin Massicotte
 Secondé par l'échevin Gauthier
 et résolu Unanimement que la Banque
 Canadienne Nationale soit priée de

186-1

payer pour et à l'acquit de la cité
du Cap-de-la-Madeleine les coupons
d'intérêt de la cité du Cap-de-la-
Madeleine tels que ledite ci-dessous
à savoir.

La somme de (\$1875.00) comprenant
les coupons d'intérêt sur les obligations
émises en vertu du règlement No. 100
de la cité du le premier décembre
1927.

D-198

Que la banque conserve ces coupons
avec tous les droits et privilèges qui
y sont attachés jusqu'au rembourse-
ment de ces sommes qu'en reconnais-
sance du paiement de ces coupons
et de ces obligations par la banque, le
maire et le trésorier sont autorisés
à signer en faveur de la Banque ses
billets à l'ordre de la Banque
Canadienne Nationale ici, pour la
somme de (\$1875.00) à demande et
portant intérêt au taux de 6% et
ses renouvellements. Ce billet ne devra
en aucune façon, modifier, restreindre,
et nuire les droits que la banque
pourra avoir en sa qualité de porteur
de ces coupons.

Adopté

3099

Attendu que, d'après les statistiques, le peuple
Canadien paie annuellement aux États-Unis
une somme d'environ \$52,000,000 pour
du charbon domestique et du coke et en
frais de transport sur les chemins de
fer Américains;

Et Attendu que ceci représente
une perte sérieuse à l'Industrie
Canadienne, du fait qu'il y a dans la
Province d'Alberta, une réserve
énorme de charbon domestique
de toutes sortes;

Et Attendu que le seul obstacle
à l'utilisation générale du charbon
domestique de l'Alberta, par tout
le pays, est l'obtention d'un
taux satisfaisant pour transporter
le charbon sur les lignes de chemins
de fer canadiens

Et Attendu que l'Enquête faite
récemment par la Commission
de Chemins de Fer a démontré que
le charbon pourrait être transporté
de l'Alberta dans l'Ontario sans
causer de perte aux chemins de
fer et aussi sans aucun subside
du Gouvernement Canadien.

Et Attendu que l'Encouragement
d'un tel commerce entre les Provinces
créerait des relations plus amicales
un plus grand développement com-
mercial, et conséquemment des béné-
fices financiers, entre les personnes
de ces Provinces.

En conséquence

Proposé par l'échevin Lyndell

Approuvé par l'échevin Fairthorn

Et résolu, Nous demandons instamment
que le Gouvernement Canadien prenne
immédiatement les moyens nécessaires

Pour établir un taux permettant au charbon de l'Alberta de se vendre dans l'Ontario à un prix raisonnable même en cas de compétition.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Premier-Ministre; aux membres des Communes, et aux autres Consuls de Ville du Canada, leur demandant de l'adopter et de la transmettre.

Adopté

Et la séance est levée

Donat Piquin
Maire
Rueo humbert
Geffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
Laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le douzième jour du mois de décembre 1927 à 7 P. M.

A laquelle assemblée étaient présents
Son Honneur le Maire Donat Piquin
M. M. les Echevins Massicote, Desautels
Lemire & Labrecque formant quorum
sous la présidence du maire au fauteuil
Proposé par l'Echevin Labrecque
Approuvé par l'Echevin Lemire
Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que les

3101

Adopté

Proposé par l'Échevin Derault

Approuvé par l'Échevin Lemire

Et résolu que les comptes suivants
soient payés.

Le Sheriff Riv.	✓ 4.00
St Maurice Valley Chronicle	✓ 11.40
Geo Lalancette	✓ .50
H. Massicotte & Fricres	✓ 239.97
Rocheleau & Fricres	✓ 15.05
Bell Telephone Co. Ltd.	✓ 21.12
Eug Lorange	✓ 1.25
Burrill Lumber Co.	✓ 15.67
Adolphe Biron	✓ 15.60
André Sauvageau	✓ 8.10
Banque Canadienne Nationale	✓ 1099.93
North Shore Power	✓ 276.51
J. S. Bellefeuille	✓ 18.64
Taille liste du 3 au 9 Dec. 1927	✓ 393.25
	2120.94

Adopté

3102

Proposé par l'Échevin Labrecque

Approuvé par l'Échevin Derault

et résolu que l'anneur legal et

le trésorier soient autorisés à acheter

et à acheter la propriété Hébert

par vente du Sheriff jusqu'à

concurrence de la somme couvrant

le cent et les frais d'une hypo-

thèque en faveur de Dame Ber-

geron sur la propriété Emile

Hébert et la dette et les frais

dus à la ville. Le maire et

le trésorier sont autorisés

D-199

a signer un cheque daté du 3 janvier 1928 au montant de \$3300 en faveur de M. Gariépy, in trust ce montant devant servir à payer l'hypothèque de Madame Berquin sur la propriété Hebert pour faire disparaître l'opposition et obtenir une subrogation, et aussi un cheque pour le montant nécessaire au cas où la propriété serait adjugée à la ville. Adopté

3103

Proposé par l'Échevin Labrecque
Appuyé par l'Échevin Lemire
Et résolu que la taxe de locataire soit remise à Antonio Dubord pour cause de pauvreté.

Adopté

3104

Proposé par l'Échevin Massicotte
Appuyé par l'Échevin Duroault
Et résolu que l'Ingénieur soit autorisé à faire faire son rouleau à neige et une grappe à neige pour les trottoirs.

Adopté

3105

Proposé par l'Échevin Labrecque
Appuyé par l'Échevin Lemire
Et résolu qu'une lanterne soit autorisée en face de chez M. Siraï Buile sur l'Hubeau.

3106

Proposé par l'Échevin Duroault
Appuyé par l'Échevin Massicotte
Et résolu que le contrat d'échange

D-201

des rues Chaquette & Caron entre les
Tues Ollah et la Cité soit accepté
tel que le Le maire et le greffier
sont autorisés à le signer

Adopté

3107

Proposé par l'Échevin Deneault
Appuyé par l'Échevin Labrecque
Et résolu que la soumission de
Louis Bousquet soit accepté pour
un char de foin suivant sa
soumission

Adopté

3108

Proposé par l'Échevin Massicotte
Appuyé par l'Échevin Lemire
Et résolu que la propriété de M.
Judger Boudreau soit parti la
demi au dit Boudreau et l'autre
demi à M. Timothé Boudreau
et que la taxe de locataire de ce
dernier soit effacé vu qu'il est
propriétaire

Adopté

3109

Proposé par l'Échevin Lemire
Appuyé par l'Échevin Labrecque
Et résolu qu'un contrat soit préparé
par le Notaire Pouches pour acheter
la lisière de terrain prise chez
M. Ernest Pécord 8 St. Jean-Baptiste
Ainsi qu'un contrat pour l'encasement
des rues St Joseph & Notre Dame
chez M. C. H. De Grandmont

Adopté

3110

Proposé par l'Échevin Labrecque
Appuyé par l'Échevin Lemire

Est. résolu qu'un plan soit préparé par l'arpenteur Berlinguet pour les terrains de M. Millet, Trothier et Lucien Bailly chez M. Eug. Hilbert

Adopté

Est. la séance est levée

Donat Jaquin
Maire

Rene Dumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine Assemblée tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le dix-neuvième jour du mois de décembre 1927 @ 7 P.M.

A laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Donat Jaquin MM Les Echevins, Arsenau, Massicotte, Derault, Gauthier, Lemire, Labrecque, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

Proposé par l'Echevin Derault
Appuyé par l'Echevin Labrecque
Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues

Adopté

Proposé par l'Echevin Gauthier
Appuyé par l'Echevin Derault
Et résolu que les comptes suivants

3111

3112

soient payés	
Canada Iron Foundries	\$ 36.69
Père A. Francoeur	✓ 273.00
Cité du Cap de la Madeleine	✓ 10.00
J. S. Bellefeuille	✓ 7.00
Eug. Bertrand	✓ 4.15
North Shore Power Co.	✓ 47.28
Louis Desbriens	✓ 4.00
Rocheleau & Frères	✓ 23.50
Patrick Dupont	✓ 17.25
Henri Bilirau	✓ 10.95
Canadian Pacific C.R. Telegraph	✓ 6.59
Jos. Lanouette Tel.	✓ 766.86
Hon. W. Gagnep	✓ 125.00
Frédéric Buière	✓ 6.00
Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓ 3.60
Eug. Loranges	✓ 4.70
Canadian Combustibles	✓ 75.00
Edmond Veug Loranges	✓ 4.50
J. N. René de Cotech	✓ 20.00
St Maurice Valley Chronicle	✓ 5.04
J. P. Loranges	✓ 8.50
Pierre Loranges	✓ 66.86
Cité du Cap de la Madeleine	✓ 62.20
Chie liste du 10 déc au 16 dic.	✓ 317.11
Total	\$ 1915.78

Adopté

Proposé par l'échevin Massicotte
 Approuvé par l'échevin Labrecque
 Et résolu unanimement que la
 Banque Canadienne Nationale
 soit priée de payer pour et
 à l'acquit de la Cité du
 Cap-de-la-Madeleine les

coupons d'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine tels que cédule ci-dessous; à savoir: -

1^o: La somme de (\$ 5860.⁰⁰) comprenant les coupons d'intérêt sur les obligations émises en vertu du règlement No. 99 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine due le 2 janvier 1928.

2^o: La somme de (\$ 500.⁰⁰) due le 2 janvier 1928 en vertu du règlement No. 103 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

Que la Banque conserve ces coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement de ces sommes qu'en reconnaissance du paiement de ces coupons et de ces obligations par la Banque, le maire et le trésorier sont autorisés à signer en faveur de la Banque un billet à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale ici, pour la somme de (\$ 6360.⁰⁰) à demande et portant intérêt au taux de 6% et ses renouvellements. Ce billet ne devra en aucune façon modifier restreindre et nuire les droits que la Banque pourra avoir en sa qualité de porteur de ces coupons.

Adopté

3114

Proposé par l'échevin Labrecque
Approuvé par l'échevin Massicotte
Et résolu que la collection des entrées

de cours en béton sur les rues
 L'hibeau & Notre Dame soit remise
 au printemps 1928.

Alors qu'elles seront évaluées
 par l'Ingénieur.

Adopté

3115

Proposé par l'Échevin Labrecque
 Approuvé par l'Échevin Lemire
 Et résolu que la Rivers Traction
 Co. Ltd. soit mise en demeure de
 faire l'enlèvement de la neige
 suivant son contrat dans les
 plus courts délais après chaque
 tempête, spécialement les entrées
 de maisons privées.

D-204

Adopté

3116

Proposé par l'Échevin Labrecque
 Approuvé par l'Échevin Arsenault
 Et résolu que le comité des loge-
 ments ouvriers visite la maison
 Hébert, acquise par la cité, et
 fasse rapport sur les réparations
 à faire.

D-205

Adopté

3117

Proposé par l'Échevin Arsenault
 Approuvé par l'Échevin Labrecque
 Et résolu que l'avis de cessation
 du rôle d'Évaluation en ce qui
 concerne les propriétés de M. R. P.
 Officiers soit référé à l'avisur
 légal avec autorité de le défendre.

D-206

Adopté

3118

Proposé par l'Échevin Massicotte
 Approuvé par l'Échevin Deneault
 Et résolu que la dalle de

l'Hotel-de-Ville et le vestiaire soit
donné aux Dames de Ste Anne
pour une partie de cartes les 1 et 2
février prochain

Adopté

3119

Proposé par l'Échevin Massicotte
Appuyé par l'Échevin Arsenneau
Est résolu que l'Ingénieur soit
autorisé à faire venir les détails
re. l'éclairage électrique dans les
autres villes

Adopté

3120

Proposé par l'Échevin Arsenneau
Appuyé par l'Échevin Deneault
Est résolu que l'ordonnance du
maire en date du 17 décembre soit
approuvée et qu'à l'avenir toute
dépense au-dessus de \$ 50.00 ne
soit autorisée à moins qu'elle ne
soit votée par le conseil ou autorisée
par le président d'un comité après
avoir consulté son comité

D-207

En amendement, l'Échevin Labrecque
secondé par l'Échevin Lemire
propose que l'ordonnance du maire
soit soumise à l'avisur légal
pour savoir si elle est légale.

Votent pour l'amendement
Pour, Lemire, Labrecque

Contre, Arsenneau, Massicotte, Deneault
Gauthier

Amendement rejeté

Votent pour la proposition principale

Pour: Arseneau, Massesotte, Devault,
Gauthier,
Contre: Lemire
M. Labrecque s'obtient de voter
Adopté

3121

D-208

Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Arseneau
Et résolu que l'Ingénieur soit
autorisé de faire passer le tracteur
journalier aux deux sidings
publiques

Adopté

Et la séance est levée

Francis Piquin
Maire
Remy Munnich
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
Procès verbal de destruction de
détachures payées.
Nous soussignés, certifions avoir
détruit et vu détruire les détachures
suivantes:

D-209

31211

Règlement. No 48, Detachures de
la Cie de l'Agueduc du Cap-
de la Madeleine; Emission totale
de \$75,000, datée du 15. Novembre
1919 - Serie de \$50 (ceux comprenant
obligations) de \$500 chaque
obligations annuells et intiers
No 1 à No 150 inclusivement.
Emission de \$35,000, datée du
7 Janvier 1921, comprenant

Cinquante Obligations de (\$100) cent dollars chaque, du No 151 @ 200 - inclusivement.

Une émission de cinquante obligations de (\$100) Cinq cents dollars chaque, comprenant les Nos de 201 à 260. Les numéros

suivants ont été annulés et brûlés de 151 @ 200 inclusivement, et de 201 @ 260 inclusivement.

Une émission totale de \$100.000 datée du 1 août 1917, comprenant (75) cinquante - et cinq obligations de \$100. (Cent dollars) et Cent cinquante et cinq obligations de \$500 (Cinq cents dollars).

Comprenant les numéros - 96 @ 96 inclusivement, 98 @ 175 inclusivement lesquelles ont été détruites et brûlées -

Le No 97 manquant et n'ayant été payé à date, dans la série des Cents passifs; et, dans la série des Cinq cents passifs

les numéros 176 @ 194 inclusivement, 196 à 198 inclusivement, 200 @ 225

inclusivement, 227 @ 253

inclusivement. 255 @ 264 inclusivement. 266, 268 @ 278

inclusivement, 280 @ 287

inclusivement; 290 @ 340 inclusivement et un billet de \$4905.⁰⁰ daté du 23 mai

1927, à l'ordre de la Banque
 Canadienne Nationale, pour
 le montant de \$4.905, donné
 en paiement de creux obliga-
 tions inscrites à la Banque Cana-
 dienne Nationale de St. Marie
 de Beauce, dénomination
 de \$500 (Cinq cents francs)
 portant les nos. 195; 199; 226; 254;
 265; 267; 279; 288; 289; Total
 \$4500. (Quatre mille cinq cents
 francs), et en intérêts \$405.⁰⁰
 Le tout étant dû et
 payé en notre présence
 Fait au Cap. de la Ma-
 deleine; ce vingt-et-unième
 jour de décembre 1927.

Temoins: - J. L. Lacombe, Rues Messette
 J. P. Lacombe
 J. P. Lacombe

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine
 Annee assemblée générale du conseil de
 la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle
 assemblée fut tenue aux lieux et
 place ordinaires des sessions, lundi
 le neuvième jour du mois de janvier 1928
 à 7 P.M.

A laquelle assemblée étaient présents
 Son Honneur le Maire Donat Piquet
 M. M. les Conseillers Arsenault, Deschamps, Gauthier
 & Lemire formant quorum sous la présidence

3/22

de maie au Janvier
 Propose par l'Ecuyer Asseneau
 Appuyé par l'Ecuyer Gauthier
 Et résolu que les minutes de la
 dernière séance soient adoptées telles
 que lues.

3/23

Adopté

Propose par l'Ecuyer Desautt
 Appuyé par l'Ecuyer Asseneau
 Et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Drs. Vigneau & Poirier	284.75 ✓
Tidewater Shephillers	10.50 ✓
North Shore Power	198.94 ✓
Paié liste 24 au 30 dec. 1927	193.12 ✓
do do. 17 au 23 dec. 1927	855.55 ✓
United Typewriters Co.	165.00 ✓
J. B. Lorange	15.05 ✓
P. Charlot	139.30 ✓
Cité du Cap-de-la-Madelaine	25.00 ✓
Le Nouvelliste Limitée	7.00 ✓
Patrick Dupont	12.45 ✓
Darveau Bros.	7.40 ✓
Louis Boisvert	209.40 ✓
P. V. Ayotte	15.41 ✓
Welfred Faircy	100.00 ✓
Bell Telephone	8.75 ✓
Emile Laroché	9.80 ✓
Mrs. Laurin & fils	13.57 ✓
S. Bellefeuille	8.58 ✓
Cité du Cap-de-la-Madelaine	52.60 ✓
Cité du Cap-de-la-Madelaine	48.20 ✓
Rocheleau & Freres	2.70 ✓
J. B. Lorange	12.25 ✓

492843.37

	#	2	3	4	3	32
J. S. Bellefeuille	✓				28.78	✓
Rocheleau & Freres	✓				4.25	✓
J. B. Loranger	✓				4.62	✓
St Lawrence Motor Co Ltd.	✓				1.15	✓
Edmond Bergeron	✓				2.05	✓
Cité du Cap-de-la-Madelaine	✓				10.00	✓
Boisvert & LaCroix	✓				45.75	✓
L'Imprimerie St Joseph	✓				19.76	✓
F. X. Thos. Berlinguet	✓				56.70	✓
Bureau d'enseignements	✓				7.25	✓
Garage Tremblay	✓				2.70	✓
Jos. Lanouette Vall.	✓				780.86	✓
Le Tresorer Prov. de Quebec	✓				725.00	✓
Montreal Stencil Works.	✓				79.82	✓
S. Bellefeuille	✓				5.82	✓
J. B. Loranger	✓				3.00	✓
Adelard Desjardins	✓				5.00	✓
J. A. Desilets	✓				38.69	✓
Paul Poucher	✓				85.55	✓
Rev. M. Ab. Brunelle	✓				50.00	✓
Pierre Arsenault	✓				5.10	✓
Dr. Louis Belle-Isle	✓				5.00	✓
Cité du Cap-de-la-Madelaine	✓				6.00	✓
Paié liste des 31 Dec. au 1 ^{er} Janv. 1928					208.35	✓
Total					4528.52	

3124

Adopté

Proposé par l'échevin Lemire
 Approuvé par l'échevin Gauthier
 Résolu qu'une copie de la
 requête des contribuables de la rue
 St Alphonse pour un arrêt de
 tramway au coin des rues St Alphonse
 & Presbyt. soit transmise à la
 Compagnie. Le Conseil approuve cette

requête et demande à la dite Compagnie
d'y accéder.

Adopté

3125

Proposé par l'Échevin Lemaire
Approuvé par l'Échevin Gauthier
Et résolu que le contrat de M. Ernest
Péssid soit adopté tel que lu; le
maire et le greffier sont autorisés
à le signer. Le maire et le trésorier
sont autorisés à payer la somme
représentant la moitié du coût du
dit trottoir ✓

210

Adopté

3126

Proposé par l'Échevin Prouveaux
Approuvé par l'Échevin Deroult
Et résolu que le contrat d'achat
d'une parcelle de terrain de M. C. H.
de Grandmont soit adopté tel que lu
Le maire et le greffier sont autorisés
à le signer. Le maire et le trésorier
sont autorisés à payer \$125.⁰⁰ pour
le dit terrain. ✓

D-211

Adopté

3127

Proposé par l'Échevin Lemaire
Approuvé par l'Échevin Deroult
Et résolu qu'une borne soit auto-
risée pour être mise au milieu
de la rue Mascotte suivant re-
quête de ce soit des contribuables
de cette rue

D-212

Adopté

3128

Proposé par l'Échevin Lemaire
Approuvé par l'Échevin Gauthier
Et résolu que le Conseil accorde la

requête de M. Ernest Moreau de
tenir un restaurant et une salle
de pool pour 1928.

Adopté

3129

Proposé par l'échevin Ferris

Appuyé par l'échevin Arsenault

D-213

Est résolu que l'évaluation des
loyers de M. bloc Desilets soit corrigée
et portée au rôle @ \$ 300.00 par
année pour cause d'erreur pour
l'année 1927.

Adopté

Et la séance est levée

Francis Roguin
Maire

Roméo Lussier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une Assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

Laquelle assemblée fut tenue aux
lieux et place ordinaires des sessions
lundi le seizième jour du mois
de janvier 1928. à 7 P.M.

A laquelle assemblée étaient présents

Son Honneur le M^{re} Paul Doat Piquin

M^{rs} les échevins Arsenault,

M^{rs} Assicotte, Desaulx, Gauthier

Henri Formas qui ont
la présidence du meeting tout entier

Proposé par l'échevin Gauthier

Appuyé par l'échevin Arsenault

Est résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

3131

Proposé par l'échever ^{Adopté} Devault
 Approuvé par l'échever Lemie
 Est résolu que les comptes suivants soient payés.

J. B. Loranges	✓	2.10
Ed. Bergeron	✓	3.37
Dr. J. Bellefleur	✓	5.00
The Bureau Lambert	✓	121.07
A. Brouillard	✓	100.00
H. Massicotte & Fries	✓	51.03
Cité du Cap Madeleine	✓	52.71
Cité du Cap de la Madeleine	✓	19.02
J. B. Loranges	✓	34.33
J. S. Pelletier	✓	10.70
Rodrigue Gagnon	✓	6.00
Northern Electric Co.	✓	82.48
Montreal Stencil Works.	✓	10.55
Rochelleau & Fries	✓	23.30
Cité du Cap de la Madeleine	✓	1.64
Gélas Corbeil	✓	20.50
Henri Mercant	✓	5.25
Cité du Cap de la Madeleine	✓	10.00
North Shore Power	✓	264.61
Jos. Lanouette	✓	63.00
Adolphe Peron	✓	17.16
Jos. Lanouette Ill.	✓	790.86
Paire listé du 7 au 13 Janv. 1927	✓	364.55
		<hr/>
		\$ 2061.23

Adopté

3132

Proposé par l'échevin Massicotte
Appuyé par l'échevin Deveau
Et résolu que les comptes suivants
soient fermés et transportés à
L-8 compte courant.

L-47

\$ 22 793.10

L-52

1 348.87 Reg. 103

Que le Maire et le Trésorier soient
autorisés à signer un chèque au
montant de \$2,096.06 pour couvrir
le compte L-45 actuellement au
débit de ce montant, compte du
réglement no. 99.

Adopté

3133

Proposé par l'échevin Brassman
Appuyé par l'échevin Massicotte
Et résolu que trois licences
soient accordées à M. Art. Gaillardet
suivant sa demande.

Adopté

Et la séance est levée

F. Smith - Secrétaire

Maire

R. Massicotte

G. Deveau

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine
A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
Laquelle assemblée fut tenue aux lieux
et place ordinaires des sessions,
lundi, le trentième jour du mois de
Janvier 1926 @ 7. P. M.

A laquelle assemblée étaient présents
 Son Honneur le Maire M. Donat
 Paquin, M. M. les Echevins, Arseneau
 Massicotte, Gauthier, Lemire, Habucque
 & Descault, formant quorum sous
 la présidence du maire au fauteuil
 Proposé par l'Echevin Habucque
 Approuvé par l'Echevin Gauthier
 Et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adoptées
 telles que lues.

Adopté

3135

Proposé par l'Echevin Arseneau
 Approuvé par l'Echevin Descault
 Et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Ephum Robault	✓	300. ⁰⁰ / ₂₄
M. Garipey	✓	1575. ⁸⁸
Hon. W. Garipey & al.	✓	124. ⁹⁹
Jos. Lanouette & al.	✓	790. ⁸⁶
Eph. Drouin (Pte)	✓	309. ⁷⁵
Leite du Cap de la Madeleine		3. ⁴⁸
Canadien Pacifique R.M.	✓	32. ⁵⁶
North Shore Power Co Ltd		6. ⁰⁰
J. A. René & Co Ltd		170. ⁰⁰
St Maurice Valley Chronicle	✓	10. ⁶⁴
Freres des Ecoles Chretiennes	✓	37. ⁴¹
Paul Doucet	✓	3. ³⁰
J. B. Prangé	✓	3. ⁰⁰
Ed. Bergeron	✓	4. ⁵⁰
Garage Grunier	✓	1. ⁵⁰
J. B. Prangé	✓	11. ⁴⁰
United Hygiene Co. Ltd	✓	429. ⁰⁰
Tresorer Province de Quebec	✓	1. ¹⁹

J. J. Dixhe	✓	43.26
J. J. Moore Ho.	✓	33.00
British American Oil Co.	✓	62.41
Herve Vivier	✓	3.30
Paie liste du 21 au 27 janv.	✓	1286.80
do 14 au 20 janv.	✓	452.95
Canadian Pacific Telegraph	✓	4.68
Stephens Sales Ltd.	✓	15.00
La Cite du Cap. de la Madeleine		25.22
Commission Deolare, Cap.	✓	1.40
Eugene Bertrand	✓	34.05
Imperial Oil Ltd	✓	53.24
Pierre Sauvage & Fils	✓	63.20
Total		<u>\$5893.97</u>

3136

D-214

Je Lucien Massicotte, ^{adapte} echevin
de la cite du Cap. de la Madeleine
donne avis de motion qu'en la
maniere voulue par la loi et
les reglements de cette cite. Je
proposerai un reglement
No 106. intitulé: reglement
fixant le taux de la taxe pour
1928 pour depayer les frais
d'administration de la cite
Lucien Massicotte

Echevin

3137

Propose par l'echevin Arsenneau
appuyé par l'echevin Massicotte
et resolu que des licences
soient accordées comme suit:-
M. Eucharisti Simon, Restaurant & Billard
M. Elvi Deslets, Restaurant & Billard
M. Telephore Dupresne, Restaurant

J. O. Carreau, Restaurant
M. Ernest Groleau, Restaurant
M. Li Gelinas, Restaurant.
le tout sujet à l'approbation du
Chef de police

Adopté

3138

D-215

Proposé par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Gauthier et
résolu que l'ingénieur soit autorisé
à aller à Montréal pour régler la
question de la neige avec les au-
torités de la Three-Rivers Traction
Co Ltd.

Adopté

3139

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que la taxe de location
de M. William Marcumiller
au montant de neuf 5/100
centimes lui soit remise parce
qu'il est en commun avec
M. Oscar Marcumiller, en qu'il a
payé sa taxe propriétaire.

Adopté

3140

Proposé par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la paroisse de St-
Lazare soit autorisée à utiliser
la salle de l'hôtel-de-ville et
le restaurant pour des parties
cartes les 14 et 15 février 1928

Adopté

3141

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Gauthier

et resolve que le budget pour
1928. soit adopte tel que ci-
apres: -

D-216

Fonds d'amortissement
et Interets

\$ 57,122.49

FINANCES.

Aliments & Reformes	1,500.00
Charte	10.00
Arts publics. Reflements	225.00
Assurances de garantie	100.00
Auditeur	500.00
Contingent	1,500.00
Delegations	500.00
Frets publiques	50.00
Batisses & Juris	12.00
Fonds de secours	1,200.00
Telephone	125.00
Messages	50.00
Nos de licences	75.00
Detours	250.00
Papeterie, Impressions & Lignes	1,800.00
Journaux	15.00
Remboursement de taxes Mun.	200.00
Electeurs Municipales	300.00
Reception Courgne	25.00
Salaries:	
Tresorier	\$ 2080
Asst Tresorier	1560
Greffier	1560
	5200.00
Publicite	300.00
Almanach des Adresses	400.00
Role d'evaluation	1,000.00
Mutation des proprietes	100.00
Total	\$ 15,437.00

VOIRIE

Assurances.	125.00
Achat de Chevaux	50.00
Nourriture de Chevaux	900.00
Sellier & Ferrage	175.00
Appareils & voitures.	1200.00
Batteries	30.00
Contingent	411.00
Eclairage	24.00
Chauffage	100.00
Emménagement d'aides	25.00
Immenses	100.00
Papeterie	50.00
Telephone et Messager	70.00
Travaux de rues	10.00
Neige Tramway & C.P.R.	1500.00
Neige Rue Notre Dame	2500.00
Neige Trottoirs	300.00
Diverses rues.	4000.00
Pegoles	400.00
Rues Arrosage.	25.00
Reparations de trottoirs.	10.00
Traverse du fleuve	20.00
Sabotage ingenieur #400, Contremaitre #800	1200.00
Porceaux	25.00
Nos de ville	50.00
Travaux à niveau	100.00
Cendre	1000.00
Cendre E. H. & Co. Franklin Co.	300.00
Ponts d'hiver	350.00
	<hr/>
	\$15,000.00
<u>Aqueduc</u>	
Assurances	50.00
Appareils	50.00

Bains publics; Gazo	300.00
" " Matenans	50.00
Cond. Principale. Gazo	100.00
" Matenans	100.00
Cond. Serv. Gazo	100.00
" Matenans	100.00
Valve Gazo -	25.00
" Mat.	25.00
Armmags	100.00
Remboursement de taxes d'eau	25.00
Centrage	200.00
Telephons et messages	25.00
Papeterie + Impressions	25.00
Pompes electriques:	2500.00
Prise d'eau	100.00
Reservoir	100.00
Machines	50.00
Batteries	50.00
Chauffage	150.00
Grais et huile	25.00
Eclairage	50.00
Salaires	
Collecteur	\$ 324
Conti. Martre:	586
Conti Martre	400.
Ingenieur	600
Operateur	1180
Asst.	720.
	4000.00
Total	<u>\$ 8300.00</u>

EGOUTS.

Appareils	100.00
Conduiti Principale. Gazo	800.00
" Mat.	400.00
Cond. Serv. Gazo	25.00

Conduite Service Mat.	25.00
Pousards et regards	100.00
Contrats:	1500.00
Dommages	150.00
Salaires: Ingénieur. \$440	
Cuisinier. 621	
Cuisinier. <u>279</u>	1340.00
Assurances	100.00
	<hr/>
	Total \$4540.00
POLICE et INCENDIE.	
Appareils	175.00
Auto. chef	2050.00
Chemise achat	10.00
Nourriture	10.00
Sellerie	10.00
Balises Entretien	50.00
Chauffage	275.00
Eclairage	175.00
Assurances.	100.00
" accidents	60.00
Contrats	100.00
Dommages.	10.00
Papeterie	25.00
Telephones & messages.	125.00
Multiplex.	350.00
Systeme d'alarme	400.00
Fonds Secrets	25.00
Pompes volontaires	25.00
Crustalis Special	25.00
Palares	8.000.00
Extincteurs Chauxes	50.00
Auto. Chemilles.	400.00
Auto Truck	25.00
	<hr/>
	\$ 12.475.00

Parage

Entretien et réparations
Rue Notre Dame & Fusay \$600.00

Recorder

Frais de bureaux 25.00
Frais de bureau 300.00
Censur des pressoirs 50.00
Papeterie & Impressions 50.00
Contributions 25.00
Salaires 500.00
\$950.00

ECLAIRAGE

Devises puto. 100.00
Lampes & éclairage 2800.00
\$2900.00

DEPT. EN LOI

Depenses de voyag. 1.00
Consecration 10.00
Frais judiciaires 100.00
Salaires 1000.00
\$1111.00

LOGEMENTS OUVRIERS.

Interets 1616.26
Entretien 25.00
Assurances 100.00
Fonds d'amortissement 725.00
Contributions 1.00
\$2467.26

HOTEL-DE-VILLE

Assurances 100.00
Chauffage 450.00
Eclairage 175.00
Entretien 200.00
Amortissement 25.00

Contingents -		10.00
	Ital	\$960.00
<u>Hygiene</u>		
Inspection & Desinfection		300.00
Depotoir		150.00
Papeterie		25.00
Contingent		200.00
Gutte de Lait		1000.00
Inspection du Lait		200.00
		<u>\$1875.00</u>

Marche

Assurances	60.00
Chauffage	10.00
Eclairage	10.00
Entretien & Reparation	15.00
Papeterie	20.00
Contingent	50.00
Salaires	936.00
Inspection	430.00
	<u>1531.00.</u>

Depenses pour 1928. Chargeable
au capital et deja engagees

Leucleui	6900.00
Terrens de M. Roy.	420.00
Depotoir	300.00
	<u>\$1520.00</u>

Le tout formant un grand
total de \$126,788.75

Et la Reance est levee
adopté
+ notogon
maul
Bonne d'annuities,
Jeffis

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine
 A une assemblée générale du conseil
 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine
 Laquelle Assemblée fut tenue aux
 lieux et place ordinaires des sessions,
 lundi, le sixième jour du mois de
 Février 1928 @ 7 P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents. Son
 Honneur le Maire Donat Paquin,
 M.M. les Chevins, Arsenault, Massicotte,
 Devault, Gauthier, Lemire, Labrecque,
 formant quorum sous la présidence
 du maire au fauteuil.

3142

Proposé par l'Chevin Gauthier
 Appuyé par l'Chevin Labrecque
 Et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adoptées
 telles que lues.

Adopté

3143

Proposé par l'Chevin Devault
 Appuyé par l'Chevin Gauthier
 Et résolu que les comptes suc-
 ceptés soient payés.

Taxe liste du 28 janv. au 31 jan.	✓	✓	\$ 349.77
Banque Canadienne Nationale	✓	✓	278.61
Loranger & Fries	✓	✓	256.75
North Shore Power Co.	✓	✓	210.78
St. Lawrence Motor Sales	✓	✓	11.55
J. M. Loranger	✓	✓	25.00
Edmond Bergeron	✓	✓	2.65
Bell Telephone Co. Ltd.	✓	✓	24.60
Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓	✓	29.83
Adelard Desjardins	✓	✓	5.00

British American Oil Co.	✓	✓	92.95
Ville du Cap-de-la-Madeleine	✓	✓	9.90
F. X. Phos. Berlinguet	✓	✓	25.20
L'Union des Municipalités	✓	✓	56.21
Le Nouvelliste Ltie.	✓	✓	14.28
North Shore Power Co. Ltd.	✓	✓	278.42
Roméo Morissette	✓	✓	28.00
Patrick Dupont	✓	✓	53.75
Le Registraire (Ste Genevieve de Patison)			2.50
Ville du Cap-de-la-Madeleine	✓	✓	.80
J. P. Bellefeuille	✓	✓	11.28
Ville du Cap-de-la-Madeleine	✓	✓	1.50
			<hr/>
			1754.88

Adopté

3144

Proposé par l'échevin Desautels
 Appuyé par l'échevin Labrecque
 Et résolu qu'à l'avenir les petites
 rues soient rouliées immédiatement
 après chaque tempête sur toute leur
 largeur; Les trottoirs seront entretenus
 sur les rues Notre Dame, Thibault,
 Rochefort, de la rue St Louis à la
 rue Notre Dame, l'entrée de la rue
 Montplaisir, la rue Du Panctuaire,
 la rue du Couvent, la rue Pusey
 du Jout à la rue Notre Dame.

Adopté

3145

Proposé par l'échevin Arsenault
 Appuyé par l'échevin Massicotte
 Et résolu que des licences soient
 accordées à M. John Attala, suivant
 sa demande, le tout sujet à l'appro-
 bation du chef de police

Adopté

3146

D-217

Proposé par l'Échevin Arsenau
 Approuvé par l'Échevin Massicotte
 Et résolu que le salaire de M.
 Jos. Lanouette, comme trésorier
 soit porté @ \$40.⁰⁰/_{xx} par semaine,
 avec les mêmes attributions que
 son engagement comporte; le
 salaire de M. Fortunat Beaumier
 @ \$30.⁰⁰ par semaine, avec les
 mêmes devoirs et les mêmes attri-
 butions que comportent son engage-
 ment; le salaire de M. Roméo Moerissette
 @ \$30.⁰⁰/_{xx} par semaine comme greffier
 et à \$440. par année comme Ingénieur
 avec les mêmes attributions et les
 mêmes devoirs que comportent ces
 engagements et ce depuis le premier
 janvier 1928. Le maire et le trésorier
 sont autorisés à payer la différence
 de leurs émoluments dues suivant
 la nouvelle échelle, à date:

Le vote est demandé par M. Armand
 Lemire:

Votent pour: M.M. les Échevins, Arsenau,
 Massicotte, Deveault, Sauthier, &
 Labucque.

Votent contre: M. l'Échevin Lemire.

Adopté
 Et la séance est levée

Armand Lemire
 Maire
 Roméo Moerissette
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap de la Madeleine
laquelle assemblée fut tenue aux lieux
et place ordinaires des Sessions
lundi, le treizième jour du mois
de Février 1928, à 7 P.M. A laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur
le Maire Donat Daquin M.M. les
Échevins: Arsenault, Gauthier,
Massicotte, Descault, Lemire Habreque
formant quorum sous la présidence
du maire au fauteuil.

2147

Proposé par l'échevin Gauthier

Appuyé par l'échevin Descault
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient adop-
tées. Adopté

2148

Proposé par l'échevin Descault
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que les comptes sui-
vants soient adoptés.

Que listé au 10 février -	✓	504.10
Les Lammelle & al.	✓	818.09
Cité du Cap de la Madeleine	✓	54.75
J. H. Reus de Cotret.	✓	30.00
Bussout & Lacroix -	✓	48.25
JTB Lavoye	✓	5.10
Canada Iron Foundry	✓	10.59
Cité du Cap de la Madeleine	✓	18.40
Banque Canadienne Nationale	✓	53.55
Patrick Dupont.	✓	32.00
Adolphe Boivin passé par erreur		15.65

J. E. Richard	✓	.50
St Vincent de Paul	✓	200.00
Total	✓	<u>1,775.33</u>

adopté

3149

Propose par l'échevin Brassensotte
 Approuvé par l'échevin Arsenault
 et résolu que la Banque Canadienne
 Nationale du Cap de la Madeleine
 soit priée de payer pour et à
 l'acquit de la cité du Cap de
 la Madeleine, les coupons d'inté-
 ret sur le règlement no 78 de
 la cité du Cap de la Madeleine
 au montant de \$700, qui sont
 échus le premier février 1928.

D-218

2° La somme de \$275.00 repre-
 sentant les intérêts sur le règlement
 no 34 de la ville du Cap de la Madeleine
 qui sont échus le premier février
 1928

Que la Banque conserve ces
 coupons avec tous les droits et
 privilèges qui y sont attachés jus-
 qu'au parfait remboursement
 de ces sommes; qu'en reconnais-
 sance du paiement de ces cou-
 pons par la banque, le maire
 et le trésorier sont autorisés
 à signer en faveur de la Banque
 un billet à l'ordre pour envoyer
 la somme des montants ci-des-
 sus mentionnés payable
 à la Banque Canadienne
 Nationale du Cap de la Madeleine

à demande et portant intérêt au
 taux de six pour cent par an
 ainsi que ses renouvellements. Les
 Titles N° devant en aucune
 façon modifier, restreindre ou
 nuire les droits que la Banque
 pourra avoir en sa qualité de por-
 teur de ces coupons

3150

adopté

Proposé par l'échevin Drouin
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que le règlement no 107
 soit adopté en première et
 dernière lecture après qu'il a
 été lu deux fois devant les
 règlements

3151-

adopté

Proposé pour l'échevin Descaulx
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu qu'une licence
 soit accordée à M. Ed. Bergeron
 soumise à l'approbation du chef.

3152

D. 219

Adopté

Proposé pour l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Descaulx
 et résolu que l'auto du départe-
 ment du feu Wylles-Kingst. soit
 échangée pour une Dodge Six-
 Senior. Fermé à cinq places
 chez M. M. Rocheleau & Fines
 aux conditions suivantes, Le prix
 du char neuf étant de \$2450.⁰⁰
 moins le prix alloué pour l'échan-
 ge soit \$150.⁰⁰, laissant une
 balance de \$2,300 payable

\$500, sur réception, et la balance
le premier mai 1928. Livré
sur ordre du chef de police
Adopté

3153.

Proposé par l'échevin Arseneau, appuyé
par l'échevin Lemire et résolu que
la taxe de locataire de M. Henri
Toussignan au montant de six
piastres lui soit remise vu
qu'il paye une taxe de propriétaire
pour 1927

Adopté

3154

D-220

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que le chef soit auto-
risé à demander des sommes
pour les uniformes de la police

Adopté

3155

Proposé par l'échevin Mascotte
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que le contre-maître
de la voirie soit autorisé à
nettoyer la rue St Thomas pour
atteindre le garage Central

Adopté

3156

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que le trottoir soit
levé sur la rue St-Jacques, de la
rue La Feuille à l'école St-Jacques
Lemire; sur la rue Fussey de la
rue Notre-Dame à la rue
Beauchemin; sur la rue Beau-
venture, de la rue Notre-Dame

à la rue Ste Madeleine,

adopté

2157

Proposé par l'échevin Arsenneau
approuvé par l'échevin Labrecque
et résolu que la demande de
la cours 580 des Artisans - Cana-
diens pour avoir la salle le 26
février 1928, soit accordée

adopté

Lu en conseil

Reclamation et mise en
demeure d'Hermias Dubaune.

Au chef pour suite.

Reclamation Ernest Duchesne.

Rapports de l'ancien loyal

Reclamation de l'avocat Hudel-

Et la séance est levée.

Donat Piquin

maire

Almo Dumais

greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

À une assemblée générale du conseil.

Assemblée tenue aux lieux et

place ordinaires des sessions

lundi, le vingt septième jour

du mois de février 1928 à

7 P.M. à laquelle assemblée

étaient présents au honneur

le maire M. Donat Piquin.

M. M. les échevins Arsenneau

Massicotte, Devauch, Gauthier

Lemire et Labrecque formant

Quorum sous la presidence du
Maire au fauteuil

3158

Propose par l'echevie L. M. Labeque
appuyé par l'echevie E. Gauthier
et resolu que les minutes de
la derniere assemblee soient
adoptées telles que lues

3159

Propose par l'echevie Labeque
appuyé par l'echevie Arseneau
et resolu que les comptes sui-
vants soient payés: -

Lesté de paye - au 17 fev.	✓	1014.07	
Jrs Lannette & Co.	✓	818.09	
W. Garepy & al	✓	124.99	
Mrs Curio Martin Co Ltd	✓	1579.12	
St Laurence Motor Sales Co Ltd		3.25	
Northen Electric Co Ltd	✓	122.92	
Cite du Cap de la Madeleine	✓	33.75	
JB Lavigne	✓	5.15	
Le Ministere des Affaires Municipales		10.00	
B. Charest	✓	33.30	
La Guille de Lait	✓	500.00	
Mrs Anne Melancon	✓	105.00	
Mde. E. Couture	✓	15.00	
Le Maire des Postes Cap.	✓	2.00	
Paul Boucher	✓	75.00	
La Cite du Cap de la Mad.	✓	3.35	
Imbes, La cite du Cap.	✓	15.00	
Unik Iron Power Co Ltd	✓	56.91	
Francis Lavigne	✓	2.50	
La Commission Sclairie	✓	15.46	
Dr Louis Bellisle	✓	28.00	

Patrick Dupont.	✓	26.50
J.E. Cloutier	✓	60.00
Richelieu Freres	✓	.90
Francois Courteau	✓	9.00
Total		\$ 5091.88

3160 *adopté*
Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que des lettres
seraient accordées à M. Alfred
Auger, Mde. A. G. Wilkinson
M. J. M. Lord, J. A. Leprieu, sujet
à l'approbation du chef

3161 *adopté*
Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que la demande du
Club Cap. Amateur, pour avoir
la salle de l'hôtel-de-ville pour
le quinze mars prochain lui
soit accordée aussi que l'usa-
ge du restaurant, le tout pour une
partie de cartes.

3162 *adopté*
Propose par l'échevin Lamerque
appuyé par l'échevin Bevalet
et résolu que l'arrêt des tram-
ways soit démenagé des coins
des rues Fussey et St Valere
à la rue Fussey et St Alphonse,
qu'un arrêt soit placé au
coin des rues Richelieu et
Carignan *adopté*

3163

Propose par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Descault et résolu que l'assurance "Public Liability" soit accordée à M. Jrs Laumette, au taux de \$6. par 100 de population à condition que la compagnie dans laquelle le risque sera placé soit dans l'association des Assureurs Canadiens;

En amendement, l'échevin Laueque propose, secondé par l'échevin Lemire et résolu que cette assurance soit donnée à M. Osew Riard. Le vote est pris en premier lieu sur l'amendement: -

Pour: les échevins Gauthier, Lemire, Laueque
Contre: les échevins Arseneau, Massicotte, Descault
Le maire est appelé à donner son vote: Il vote contre, l'amendement est rejeté.

Le vote est demandé sur la motion principale.

Pour, les échevins, Arseneau, Massicotte, Descault
Contre, les échevins Gauthier, Lemire, Laueque
Le maire vote en faveur de la motion principale qui est adoptée.

Adopté.

3164

Propose par l'échevin Descault appuyé par l'échevin Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé à réparer les gazo de

Tous les travailleurs - à l'heure
de cinq centus de l'heure

3165

Propose par l'échevin Deveau
appuyé par l'échevin Perreault
et résolu que le notaire O. Ben-
cher soit autorisé à préparer
des contrats pour régler la
question de l'achat du coin
des rues Notre-Dame et St-
Bernard, chez M. Donald Riche-
beau et chez M. Henri Masque-
tote.

D. 222

3166

Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Masque-
tote et résolu qu'en conformité avec
le règlement no 50, art 16, que
M. J. A. Nadeau ait le privilège
de discuter la question de
l'achat d'une automobile Dodge
passée à la dernière séance du
Conseil.

Adopté
Lu en conseil, lettre de L. Duchesne.

" lettre de Comité Halvi, no 418
Rapport de l'ancien legal. reclamation
de M. J. A. Fudet. et se plus sur chemin
d'acier

Lettre de M. J. A. Nadeau. Garage Groux
et Garage Bouchard. se plaignant
entre achat d'une automobile Dodge.
et la séance est levée

Donald Riche-
beau
Henri Masque-
tote

Province de Quebec
 Cite du Cap. de la Madeleine
 A une assemblee generale du Conseil de la cite. Assemblee tenue aux lieux et places ordinaires des sessions du conseil, lundi, le Cinqieme Mars 1928, a 7.P.M. a laquelle assemblee etaient presents son honneur le maire M. Donat Pagnier et M.M. les echevins Massicotte, Deraquet et Le-Mire formant quorum sous la presidence du maire au fauteuil.

Propose par l'echevin Lemire appuie par l'echevin Deraquet et resolu que les minutes de la derniere assemblee sont adoptees telles que lues

3167

adoptee

Propose par l'echevin Deraquet appuie par l'echevin Massicotte et resolu que les comptes suivants sont payes: -

3168

Les Desbuis	1.75 ✓
La Banque Canadienne Nationale	314.45 ✓
Jos Launette,	659.28 ✓
J.B. Lorange	34.00 ✓
Pierre Lorange & Fils	84.22 ✓
Paul Boncher	231.60 ✓
Dawson Bros	94.10 ✓
Hotel de pays 2 Mars 28	206.55 ✓
Le Registrateur	4.00 ✓

Canadian Pacific R.R. Telegraph	✓	4.66
Adelard Desjardins	✓	5.00
Bell Telephone Co	✓	23.75
F. X. Thor. Berlinguet	✓	28.70
Vigneau & Poirier	✓	123.35
North Shore Power Co Ltd.	✓	189.91
Le Nouvelliste Ltee.	✓	8.20
St Maurice Valley Chronicle	✓	6.72
P. V. Ayotte	✓	2.07
L'Honorable Secrétaire de la Province		1253.43
Canadian Pacific R.R.	✓	42.24
J. J. Moore & les fils	✓	122.48
Total	✓	<u>3440.46</u>

- 3169.

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Desautels
 et résolu que des licences
 soient accordées à M. André
 Sauvageau, et M. J. Hamelin
 suivant leur demande et
 sujet à l'approbation du chef.

3170

adopté

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Masséotte
 et résolu que la taxe d'eau
 soit remise à M. Thomas Lottin-
 ville, 498-B. Notre-Dame, aussi
 longtemps qu'il sera à table
 commun avec son père; Le
 Maire et le trésorier sont auto-
 risés à lui remettre la somme de
 \$4⁰⁰ qu'il a payé ce jour.

3171

adopté

Proposé par l'échevin Masséotte

D-223

appuyé par l'échevin Deseault
 et résolu que pour venir à une
 entente à l'amiable avec M. Hormus-
 das Duchaine, à la suite de son
 accident par lequel il a perdu
 son œil droit, le 7 février 1928
 dernier sur le trottoir, la cité
 offre la somme de deux mille
 cent piastres (\$2100.00) en
 paiement de toute réclamation
 en rapport avec l'accident au
 dit œil; M. Duchaine devra
 signer une quittance complète
 à l'ibi préparée par l'ancien legal
 et, sur signature d'une décharge
 complète, le Maire et le Trésorier
 sont autorisés à signer un chèque
 pour la somme de \$2100 pour
 payer la dite réclamation. Le
 tout sans préjudice aux droits
 de la cité

Adopté

3172

D-224

Proprié par l'échevin Massicotte.
 appuyé par l'échevin Deseault
 et résolu que l'ancien legal
 soit autorisé à défendre l'ac-
 tion de J.A. Trudel vs. la cité; et,
 que l'ingénieur soit autorisé
 à faire un relevé complet
 des travaux faits sur cette
 rue dans le voisinage de la
 dite propriété et d'en faire
 rapport au conseil

adopté

3173.

Proposé par l'échevin Lemire. ap-
prouvé par l'échevin Descault et
résolu qu'une lumière de rue
soit autorisée pour être posée au coin
des rues Richelieu & La Touche.
Adopté.

Lu en conseil

Lévy de V. H. Beaumes.

Plaque de Alf Lebel et al.

Et la séance est levée

Donat Paquin

Maire

Armand

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-MadeleineAssemblée tenue aux lieux et places
ordinaires des sessions du conseil, lundi

le douzième jour du mois de mars

1928 @ 7 P.M. à laquelle assemblée

étaient présents Son Honneur le
Maire Donat Paquin M. M. les échevins

Arsenault, Massicotte, Gauthier, Lemire

et Labrecque formant quorum sous
la présidence du maire au fauteuil

3174

Proposé par l'échevin Labrecque

Approuvé par l'échevin Lemire

Est résolu que les minutes de la dernière
Assemblée soient adoptées telles que lues
Adopté

3175

Propose par l'ancien Sauthier
 Appuyé par l'ancien Arsenault
 Et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Paie liste du 3 au 9 Mars 1928	✓	✓	\$ 185.25
A. Vallée	✓	✓	9.95
Rochelleau & Frères	✓	✓	3.50
Garage Pouillard	✓	✓	6.25
Edm. Bergeron	✓	✓	2.65
Cité du Cap-de-la-Madeleine	✓	✓	30.85
J. H. René de Cotret		N	30.00
Jos. Lanouette & C.		N	818.09
Le Trisonier de la Province		N	7.62
Eugène Loranger		N	1.78
Gouvernement de Québec		N	278.00
Pharmacie Héneault		N	.85
Raytheon Electric Co. Montreal		N	.95
L'Honorable Secrétaire Province		N	261.11
North Shore Power Co. Ltd	✓		268.86
E. L. Bouchard		N	200.00
P. A. Louin & Riv.		N	4.50
Cité du Cap de la Madeleine	✓		22.50
Dr. Ls. Belle-Tête		N	28.00
Rochelleau & Frères	✓		274.25
Cité du Cap de la Madeleine	✓		30.00
Total -			\$ 2465.62

Adopté

3176

Propose par l'ancien Marnette
 appuyé par l'ancien Arsenault
 et résolu que la taxe d'eau
 soit remise à Henri Picard
 pour cause de pauvreté due
 à son accident.

Adopté

3177

Propose par l'échevin Labrecque, appuyé par l'échevin Lemire et résolu qu'une lumière soit autorisée sur le poteau entre les maisons de M. Jn De Montigny et M. Beaumier, rue Thibault

adopté

3178

Propose par l'échevin Lemire, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que des heures soient accordées à M. Ferdinand Hamel, le tout sujet à l'approbation du chef

adopté

3179

Propose par l'échevin Masucothé, appuyé par l'échevin Arsenneau, et résolu que le Trésorier soit autorisé à envoyer des avis aux contribuables qui ont des arriérés de taxes municipales pour 1925-26-27 pour être payés le ou avant le 1^{er} avril prochain. A cette date, sur ceux qui n'auront pas payé, le greffier est autorisé à prendre des procédures pour faire vendre suivant la loi, moins pour l'année 1927

adopté

3180

Propose par l'échevin Arsenneau, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que les contrats d'achat des livres de terrain de M. M. Donat Richelieu et Henri Masucothé sur la rue St Georges soient adoptés tels que lus, Le Maire et le greffier sont autorisés à les signer. Le Maire et le

trésorier ont autorisés à payer les
montants suivants. Donat Archelau
\$51.20, Henri Massucotte \$14.56
pour acquitter les dettes terrains

3181

Adopté

Propose par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que le contrat entre
la ville et Wilfrid Gariépy
est adopté tel que lu. Le maire
et le greffier ont autorisés
à le signer.

3182

Adopté

Propose par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Labrecque et
résolu que le contrat pour les
accrémentements de police avec
deux paires de pantalons soit
accordé à M. Lucien Guilleminette
le tout sujet à l'approbation du
chef de police et devant sa
soumission.

3183.

Adopté

Propose par l'échevin Massucotte
appuyé par l'échevin Labrecque
et résolu que le compte d'eau
soit remis à M^{de} Donat Bail
pour cause de pauvreté le tout
jusqu'au premier mai.

3184

Adopté

Propose par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Archelau
et résolu que deux paires
soient achetées de M. M. H. Mas-
sucotte & Freres Ltd à \$12.⁰⁰

Chaque, le maire et le trésorier
sont autorisés à les payer.

3185

Propose par l'échevin Arseveau,
approuvé par l'échevin Gauthier et résolu
par un comité composé de M. M.
le maire, Massicotte, Labrecque
et l'ingénieur soit formé pour
visiter M^{de} Charest, se son acci-
dent et faire rapport.

adopté

Lettre de M^{de} Charest, se
accident.

adopté

Lettre de W. P. Grant, se
suite sans suite.

En conseil

Et la séance
est levée

En conseil

Donald Paguin
Le Maire
Commissaire
Le greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeline

A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap. de la Madeline
Laquelle assemblée fut tenue au
lieu et place ordinairement des
séances, le lundi, le deuxieme
jour du mois d'avril 1928
à 7 P.M. A laquelle assemblée
étaient présents son honneur
le maire Donald Paguin et
M. M. les échevins Arseveau

Masneville, Deseault, Gauthier, Lemire
et Labrecque formant quorum sous
la présidence du maire au jour-
tenir

3186

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé
par l'échevin Deseault et résolu
que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées
telles qu'elles

Adopté

3187

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé
par l'échevin Labrecque et résolu que
les comptes suivants soient payés:

La cité du Cap de la Madeleine	✓	10.00
do	✓	26.90
do	✓	10.80
do	✓	1.00
do	✓	10.00
do	✓	200.00
do	✓	46.00
do	✓	11.70
do	✓	4.00
do	✓	34.54
Wilfrid Garipey	✓	1.20
M. Wilfrid Garipey & Co	✓	124.99
Quai liste 16 Mars.	✓	303.92
" 23 Mars.	✓	232.10
" 30 Mars	✓	272.37
M. Louis Bellisle	✓	57.80
do	✓	5.00
do	✓	13.00
St Vincent de Paul	✓	100.00
Dame Jrs. Dubois	✓	11.10
Mme Grand	✓	42.00

Emile Larocke	✓	1.25
Treres des Ecoles Chretienes	✓	38.03
J. B. Lorange	✓	7.18
J. B. Lorange	✓	16.40
do	✓	1.15
Patrick Dupont	✓	25.75
Three Rivers Traction Co	✓	75.86
do	✓	95.17
H. Corbeil	✓	76.50
Le Nouvelliste	✓	25.00
Arthur Bissonet	✓	50.00
Jrs Sawon & Fils	✓	32.25
Jrs Lammelle & al	✓	770.09
North Shore Power Co	✓	42.02
do	✓	8.50
do	✓	184.55
Adelaid Desjardins	✓	5.00
St Maurice Valley Chronicle	✓	12.72
do	✓	53.02
La Baugne Canadienne Nationale	✓	337.15
Bureau d'Enregistrement	✓	5.50
Bell Telephone Co Ltd	✓	21.25
D. Charest -	✓	63.15
Filles de Jesus	✓	24.60
Arseneau & Lacroix	✓	16.00
Public American Oil	✓	92.95
J. E. Richard	✓	1.45
Cooperation Comite de Champlais	✓	2466.64
L'Imprimerie St Joseph	✓	679.62
Northern Electric Co Ltd	✓	58.40
Noel Vaugeris, North Shore Power Co	✓	6.60
Leyrell Labelle & alie	✓	2.50
Pharmacie Normand	✓	14.50
Ramul Busch	✓	308.43
adopte, Total		\$7,534.60

3188

Propose par l'ecuyer Arsenault
appuyé par l'ecuyer Lemire et
résolu que des licences sont
accordées à M. M. A. E. Lacombe
Emile Vigneault, Eugene Demers
Philippe Lemarec suivant
leur demande, le tout sujet à
l'approbation du chef

adopté

3189

Propose par l'ecuyer Arsenault
appuyé par l'ecuyer Descault
et résolu que l'ecuyer Massé
cette soit nommée pro. maire
pour le prochain terme

adopté

3190

Propose par l'ecuyer Massé
appuyé par l'ecuyer Arsenault
et résolu que la Banque Canadienne
Nationale, soit priée de payer
pour et à l'acquit de la cité de
Cap. de la Madeleine les coupons
d'intérêt sur le règlement No 54
de la ville du Cap. de la Madeleine
se montant à \$5700 qui deviennent
échus le premier mai 1928;
le fonds d'amortissement
du dit règlement se montant
à la somme de \$3680.49 due
à la même date; les coupons
d'intérêt sur le règlement No
71 de la cité du Cap. de la Madeleine
se montant à \$1386.00 dus à
la même date. Que la banque
conserve ces coupons aux fins

D-226

les droits et privilèges qui y sont
attachés jusqu'au parfait retour
serment de ces sommes. qu'en
reconnaissance du paiement de
ces coupons par la Banque, le
maire et le trésorier sont autorisés
à signer en faveur de la Banque
un billet à l'ordre de la Banque
Canadienne Nationale pour
envoyer la somme des montants
ci-dessus mentionnés à demander
et portant intérêt au taux de
six pour cent par an aussi que
ses renouvellements, les dits billets
ne devant en aucune façon
modifier, restreindre et nuire
les droits que la Banque pourra
avoir comme porteur des dits cou-
pons.

3191

D-227

Adopté
Proposé par l'échevin Sabreque
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que le greffier soit
autorisé à demander des sommes
ainsi pour le placement de \$3680.⁰⁰₆₉
des fonds d'amortissement
du sur le règlement no 54, échéant
le premier mai 1931 et cela
pour le 21 avril prochain.

3192

Adopté
Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Arsenault
et résolu qu'avis soit donné
à M. Wilfrid Garepy, que la
résolution no 1926, en date du

4 avril 1927 sont rescindés et annulés à toutes fins que de droit à partir du premier mai 1928; que par la présente M. Wilfred Guey et M. J. A. Cambrey ont engagé conjointement au sein de la cité avec chacun un salaire annuel de cinq cents piastres; ils devront donner toute aide légale demandée par le conseil ou les officiers touchant la cité; Chaque question légale devra leur être soumise et ils devront répondre par lettre qui sera ouverte au conseil; les causes lorsqu'il y en aura devront leur être données à tour de rôle suivant qu'elles seront appelées et décidées par le conseil. Le dit engagement sera valable pour un an à partir du premier mai 1928.

3193.

Adopté
Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin LaBèque et résolu que pour cause d'erreurs des corrections au rôle ont été faites comme suit dans la partie des loyers: F. Prieau, loyer \$300, T. Inverton, loyer \$180, J. G. Vermy loyer \$360

3194

Adopté
Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Gauthier

et résolu que le rapport de l'empereur
ont accepté, et l'emprunte sur
la propriété de M. Montaubault
rue St Joseph. Le baron Benck
est autorisé a préparer un contrat
en conséquence. Adopté

3195

Propose par l'échevin Luvier, appuyé
par l'échevin Gauthier et résolu
que l'eau ne soit chargée a M
Emile Leonard, et Jean Bas-
tiste, que depuis le 1^{er} janvier
1928. et la balance de son
compte devra lui être créditée
en qu'il n'était pas locataire

Adopté

3196

Propose par l'échevin Luvier
appuyé par l'échevin Luvier
et résolu que la taxe d'eau
et de locataire soit remise a
M. A. Hutet pour cause de
pauvreté

Adopté

3197

A-228

Propose par l'échevin Arsenau
Appuyé par l'échevin Durand
et résolu que la résolution no. 1810
engageant M. Alp. Rivard comme
Clerc du-Marché, soit rescindée
a toutes fins que de droit. M. Henri
Picard est nommé Clerc-du-marché
@ \$ 18 ⁰⁰/₁₀₀ par semaine, avec les
mêmes attributions qu'avant
M. Rivard.

Adopté

Et la séance est levée

Le Maire
Rene Dumont
Le Secrétaire
Schiff

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline
 A une assemblée générale du Conseil
 de la Cité du Cap-de-la-Madeline
 Laquelle assemblée fut tenue au
 lieu et place ordinaires des Sessions,
 Mardi, le dixième jour du mois
 d'Avril 1928 @ 7 P.M. A laquelle
 assemblée étaient présents, Son Honneur
 le Maire Louis Paquin, MM. les
 Echevins, Arsenau, Massicotte,
 Derault, Gauthier & Hamise, formant
 quorum sous la présidence du
 maire au fauteuil.

3198

Proposé par l'Echevin Arsenau
 Appuyé par l'Echevin Massicotte
 Et résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adoptées
 telles que lues

Adopté

3199

Proposé par l'Echevin Gauthier
 Appuyé par l'Echevin Derault
 Et résolu que les comptes suivants
 soient payés

Paie liste du 31 Mars au 6 Avril	✓	362.14
Zoil Lacours	✓	8.00
Dr. Louis Belle-Tale	✓	7.00
Rocheleau & Prieux	✓	500.00
Loranger & Prieux	✓	12.40
Bragdon Lord & Wolfe Co. Ltd	✓	3.00
J. B. Loranger	✓	20.99
Portier American Oil Co.	✓	50.05
Pharmacie Pervault	✓	50
P. X. Phos. Berthoulet	✓	48.30

Stephens Sales Ltd. Montreal	✓	5. 90
United Paperwriters Co. Ltd.	✓	3. 50
St Maurice Valley Chronicle	✓	11. 40
Canadian Pacific R.R.	✓	30. 80
North Shore Power Co. Ltd.	✓	264. 29
Le Nouvelliste Stie.	✓	25. 80
St Lawrence Motor Sales Co.	✓	61. 50
Cité de Cap. de la Madeleine	✓	20. 00
Jos. Lanouette Val.	✓	770. 09
L'Imprimeur du Poi Québec	✓	139. 48
		Total \$ 2,345. 06

Adopté

3200

Proposé par l'échevin Massicotte
 Appuyé par l'échevin Arsenault
 Est résolu que la résolution No 3190
 passée à la séance du 2 Avril dernier
 soit amendée en y rescindant et annulant
 à toutes fins que de droit les mots suivants:
 Le fond d'amortissement du dit règlement
 se montant à la somme de \$ 3680.49
 dû à la même date.

Adopté

3201

Q 986

Proposé par l'échevin Arsenault
 Appuyé par l'échevin Demanté
 Est résolu que l'aviseur légal soit
 prié de préparer un avis conformément
 du contrat entre la Cité et la Bivins
 Praction Co. Ltd. pour l'enlèvement
 de la neige, par le dit avis le conseil
 informant la compagnie qu'il annulera
 son contrat pour la prochaine saison
 et la séance est levée

Adopté

[Signature]

Royce Mansfield
Préposé

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée générale du conseil de la ville du Cap-de-la-Madelaine Laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, le mardi, le treizième jour du mois d'avril 1928 @ 7 P.M. A laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Donat Paquin, M.M. les Echevins: Massicotte, Doreault, et Lemire, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

3702

Propose par l'Echevin Lemire Appuyé par l'Echevin Massicotte Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

3703

Propose par l'Echevin Doreault Appuyé par l'Echevin Massicotte Et résolu que les comptes suivants soient payés

P. J. Moore Ho. Ltd.	✓	1. 00
Danson Bros. Montreal	✓	27. 05
Patrick Dupont	✓	4. 95
J. H. René de Cotrel	✓	30. 00
St Maurice Valley Chronicle	✓	85. 12
Boisvert H. a croix	✓	50. 00
Par-liste du Fau 13 Avril	✓	297. 07
Chef Bertrand	✓	6. 85
H. Massicotte Freres	✓	67. 25
Ville du Cap-de-la-Madelaine	✓	1. 90
Ville du Cap-de-la-Madelaine	✓	17. 75

J. A. Roy \$ 774.65
 North Shore Power W 38.21

\$ 1401.10

Adopté

3204

Proposé par l'échevin Devault
 Approuvé par l'échevin Lemire
 Et résolu que ce conseil autorise
 le maire, le chef et l'aviseur légal
 à signer au nom de la cité, l'avis
 de cancellation préparé par l'aviseur
 légal du contrat de la cité avec la
 "Electric Praction Company Limited";
 daté le 14 mai 1925, à prendre effet
 six mois après ratification et que
 le dit avis soit signifié sans retard
 à la Electric Praction Company
 Limited

D 231

Adopté

3205

Proposé par l'échevin Lemire
 Approuvé par l'échevin Massicotte
 Et résolu que des licences soient
 accordées à M. M. Louis de Longueue,
 Albert Salomon. Suivant leurs de-
 mandes et sujet à l'approbation du
 chef.

Adopté

3206

Proposé par l'échevin Massicotte
 Approuvé par l'échevin Devault
 Et résolu que l'ingénieur prépare des
 estimés et un rapport des travaux au
 capital les plus urgents et suivants
 demandes des contribuables et avec entente
 de l'échevin de chaque quartier pour ce

D 222

qui est necessaire dans sa division

Adopte

Et la seance est levee

J. m. Pagnin
Maire

Romeo Pomeroy

Preffin

Province de Quebec

Cite du Cap de la Madeleine

A une assemblee generale du conseil
de la cite du Cap de la Madeleine
Laquelle assemblee fut tenue au
lieu et place ordinaires des Sessions,
lundi, le vingt-troisieme jour du
mois d'Avril 1928 @ 7 P.M. a la-
quelle assemblee sont presents. Son
honneur le Maire Donat Pagnin.

M.M. les Echevins: Arsenau, Massi-
cotte, Devault, Gauthier, Lemire Habre-
que, formant quorum sous la
presidence du Maire au fauteuil.

3207

Propose par l'Echevin Devault

Appuye par l'Echevin Lemire

Et resolu que les minutes de la
derniere assemblee soient adoptees telles
que lues.

Adopte

3208

Propose par l'Echevin Arsenau

Appuye par l'Echevin Massicotte

Et resolu que les comptes suivants
soient payes

Paie-liste du 14 au 20 Avril ✓ # 226.92

Paul Boucher ✓ 23.50

Le Ministere des Affaires Municipales	✓	\$ 10.00
Alfred Francoeur	✓	22.96
Danson Bros Montreal	✓	5.50
Stephens Sales Ltd.	✓	27.50
J. B. Loranger	✓	12.60
La cite du Cap Madeleine	✓	39.00
J. A. Gadeau	✓	3.66
Geuz Loranger	✓	1.42
Jos Lanouette & Co.	✓	770.09
Yvon W. Garipey & Co.	✓	124.99
La cite du Cap Madeleine	✓	12.56
Pierre Arseneau	✓	34.60
La France Fure Engine and Granite Ltd.	✓	6.34
North Shore Power Co. Ltd.	✓	8.50
Arthur Brunelle Cie.	✓	350.37
H. Sauvageau	✓	67.12
La cite du Cap Madeleine	✓	75.00
		\$ 1822.63

Adopte

3209

Propose par l'Échevin Massicotte
 Approuve par l'Échevin Arseneau
 Et résolu que le Greffier soit
 autorisé à acheter les déventures sui-
 vantes pour payer le fonds d'amor-
 tissement aux le premier Mai de

M. Emile Holm. 3 Rivières	
\$ 2000. Citee Quebec 6% Avril 1931	\$ 103.60
\$ 1000. Jonquiere 6% Mai 1931	103.50
500. Montreal West 5 1/2% Mai 1931	102.23

Le Maire et le trésorier sont autorisés
 sont autorisés à payer les dites déventures
 sur présentation.

Le Greffier devra les transmettre au
 trésorier de la Province de Québec immé-
 diatement.

Adopte

D. 2328

3210

Proposé par l'Échevin Assesman
 Approuvé par l'Échevin Dèveault
 Et résolu que le contrat d'achat
 de la lesière de terrain chez M. Lucq
 Montambeault rue St Joseph soit
 adopté. Le maire et le Greffier sont
 autorisés à le signer. Le maire et
 le Trésorier sont autorisés à payer la
 somme de (\$ 25.00) pour le dit
 terrain.

D-234

Adopté

3211

Proposé par l'Échevin Lemire
 Approuvé par l'Échevin Labrecque
 Et résolu que remise de la Taxe
 d'eau soit faite à M. Art St Pierre
 du mois d'octobre 1927 au mois
 d'avril 1928, du qu'il n'occupait
 pas la propriété.

D-235

Adopté

3212

Proposé par l'Échevin Lemire
 Approuvé par l'Échevin Gauthier
 Et résolu qu'une licence soit
 accordée à M. Louis George Rochepot
 sujet à l'approbation du chef
 de police.

D-236

Adopté

3213

Proposé par l'Échevin Gauthier
 Approuvé par l'Échevin Dèveault
 Et résolu que la Cité du loop
 de la Madeline par son conseil
 décide d'avancer d'une heure le
 temps réglementaire tel que défini par
 la loi du temps réglementaire
 le chapitre 276 des Statuts Révisés

D-236

pendant la période comprise entre
le vingt-neuvième jour du mois
d'Avril à minuit et une minute
jusqu'au 30 septembre à minuit
et une minute de l'Année 1928
inclusivement et que le Lieutenant
Gouverneur en conseil soit prié de
donner effet à cette décision
Adopté

Et la séance est levée
Donat Paquin
Maire
Remy Minicelli
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la-Madeleine

A une assemblée générale du conseil de
la Cité du Cap. de la-Madeleine laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et place
ordinairement des sessions, lundi, le trentième
jour du mois d'Avril 1928 @ 7 P.M. A
laquelle assemblée sont présents Son
Honneur le Maire Donat Paquin, M.M.
les Echevins Buseman, Massicotte,
Deveau, Sauthier, Lemire & Labrecque
formant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil.

Proposé par l'Echevin Labrecque
Approuvé par l'Echevin Sauthier
Il est résolu que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles que
lues.
Adopté

3214

3215

Proposé par l'échevin Massicotte
Appuyé par l'échevin Descault
Et résolu que les comptes sui-
vants soient payés

Paie-liste des 21 au 27 Avril	\$ 263.80
North Shore Power Co. Ltd.	201.28
Prisonniers de la Province	180.49
J. P. Lorange	6.50
Cierre Lorange	61.02
Roméo Morissette	29.68
Adolphe Caron	4.39
Cité du Cap de la Madeleine	10. ⁰⁰
	<hr/>
	\$ 757.16

Adopté

3216

Proposé par l'échevin Lauthier
Appuyé par l'échevin Lemire
Et résolu que des licences soient
accordées @ M. Alex. Héroux et
aux Sœurs Dominicaines suivant
leurs demandes sujet à l'appro-
bation du Chef de police

Adopté

3217

D-287

Proposé par l'échevin Massicotte
Appuyé par l'échevin Labrecque
Et résolu que la propriété Hébert
soit rendue à M. E. Houle (\$ 8,000)
payable (\$ 500.) comptant, la balance
payable (\$ 300) par année sans intérêt
M. Houle devra fournir à la Cité
de pendre tout le terrain nécessaire
au redressement de la rue St. Henri
sur cette propriété tel que le plan
et maintenir une police d'assurance contre

le feu de (\$4500) pour la durée du
contrat en faveur de la cité. Le
Notaire Boucher est autorisé à préparer
un contrat en conséquence.

Adopté.

3218.

Proposé par l'Échevin Labrecque

Approuvé par l'Échevin Arsenault

D-238

Est résolu que l'action de M^{de}. José-
phine Dubord soit défendue par
M. J. A. Combray comme Aviseur
légal de la cité.

Adopté

3219.

Proposé par l'Échevin Desautels

Approuvé par l'Échevin Arsenault

D-239

Est résolu que la taxe de locataire
soit remise à M. Jos. W. Gauthier
tant qu'il a sa taxe d'eau qui elle
soit tolérée le tout pour cause de
pauvreté.

Adopté

Est la séance est levée.

J. Gauthier

Maire

Amos Munnis

Écheffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap de la Madeleine
Laquelle assemblée fut tenue aux
lieux et place ordinaires des sessions,
le lundi le quatorzième jour du mois de
Mars 1928 @ 7 P.M. à laquelle assemblée

Donat Piquin sont présents Son Honneur le Maire
M.M. les Chevaliers Arseman,
Massicotte, Lauthier, Desnive, for-
mant quorum sous la présidence
du maire au fauteuil.

3220

Proposé par l. Chevalier Desnive
Appuyé par l. Chevalier Lauthier
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues.

Adopté

3221

Proposé par l. Chevalier Lauthier
Appuyé par l. Chevalier Arseman
Et résolu que les comptes suivants
soient payés.

Paie liste du 29 Avril au 4 mai 1928	✓ 271.85
" du 5 mai au 17 mai	✓ 321.40
A. Brouillard	✓ 15.75
J.M. Bellefeuille	✓ 9.00
Donat Arcand	✓ 2.75
Ch. X. Thos. Berlinguet	✓ 59.50
Jos. Lanouette v.l.	✓ 70.09
Liste du Cap de la Madeleine	✓ 15.45
Le Nouvelliste Limitée	✓ 102.40
Joseph Desjossis	✓ 75.00
Arthur Boivert	✓ 53.75
Liste du Cap de la Madeleine	✓ 2.05
Le Registateur Ste Genevieve de Patiseau	✓ 8.60
Edilard Desjardine	✓ 5.00
Liste du Cap de la Madeleine	✓ 12.36
J. B. Lavander	✓ 6.55
Bell Telephone Co. Ltd.	✓ 20.05
J. H. Gagné de Capet	✓ 30.00
G. J. Rochefort & Co. Burg.	✓ 4.50

E. Buisson	✓	\$ 118. 00
Canadian Pacific R.R. Co.	✓	10. 56
Banque Canadienne Nationale	✓	324. 25
Louis Loranger	✓	9. 15
Rocheleau & Poirer	✓	1,800. 00
Pierre Loranger	✓	8. 26
North Shore Power Co. Ltd.	✓	53. 40
North Shore Power Co. Ltd.	✓	8. 00
Canadian Pacific R.R.	✓	6. 65
P. M. Smith	✓	2. 64
Le Protonotaire Riv.	✓	2,540. 55
Vigneault & Poirer	✓	105. 50
Pharmacie Normand	✓	4. 00
TOTAL		\$ 6,777. 01

Adopté.

3222

Proposé par l'échevin Massicotte
Approuvé par l'échevin Arsenault

D-240

Et résolu que l'assemblée soit ajournée
pour une demi-heure.

Adopté.

Et la séance est reprise avec le même
quorum à 8.30 P. M. —

3223

Proposé par l'échevin Arsenault
Approuvé par l'échevin Massicotte

D-241

Et résolu que l'offre de la Fairchild
Aviation Ltd. d'établir un aéroport
au cap de la Madeleine soit acceptée
aux conditions suivantes; la cité louera
un terrain à la compagnie de 12 arpents
de longueur, sur les lots 421 et 422, par
six arpents de largeur, pour une période
de cinq ans à raison de \$150. par année
La ville défichera le dit terrain et le rendra

carrossable pour les fins de l'aviation sans en changer la nature de la surface. La Compagnie devra entretenir le dit terrain à ses frais par la suite. La Cité ne s'engage pas à fournir l'eau et les drainages. La Compagnie pourra ériger ses hangars, ses boutiques de réparation et des maisons pour ses employés. A l'expiration du dit bail la Cité aura la préférence pour l'achat des bâtisses qui y seront érigées. La Compagnie aura le droit d'exploiter les dits terrains pour ses fins pour la dite période de cinq ans. Le Notaire Boucher est autorisé à préparer un contrat en conséquence.

Adopté

3224

Proposé par l'Échevin Arsenault

Approuvé par l'Échevin Gauthier

D-242

Et résolu que l'offre du Laure E. Fussey pour 12 arpents de longueur de la terre no. 422 soit acceptée en y changeant le prix de \$650. @ \$600.

Le Notaire P. Boucher est autorisé à préparer un contrat en conséquence.

Adopté

3225

Proposé par l'Échevin Lemire

Approuvé par l'Échevin Gauthier

D-243

Et résolu que la somme de \$50.00 soit prêtée au Club de Base Ball Amateur comme encouragement.

Adopté

3226

Proposé par l'Échevin Arsenau

Approuvé par l'Échevin Massicotte

D-244

Et résolu que les mêmes évaluateurs
qui en 1928, soient autorisés à
procéder à la révision du Rôle pour
1929.

Adopté

3227

Proposé par l'Échevin Arsenau

Approuvé par l'Échevin Lemire

D-245

Et résolu, que deux licences
soient autorisées l'une coin St-
Philippe et Ste Madeleine, et l'autre
coin Grandmont et Ste Madeleine.

Adopté

3228

Proposé par l'Échevin Arsenau

Approuvé par l'Échevin Lemire

D-246

Et résolu qu'une licence soit accor-
dée à M^{de} E. Veillette, Plante, sujet
à l'approbation du chef.

Adopté

3229

Proposé par l'Échevin Arsenau

Approuvé par l'Échevin Massicotte

D-247

Et résolu que la résolution No 3217
passée à la dernière séance soit
recommandée à toutes fins que de droit
Le contrat de vente de la propriété
Hebert est fait avec M^{de} Bertha
Dubeault épouse d'Ernest Houle, et
est accepté tel que lu le Maire et le
greffier sont autorisés à le signer.

Adopté

3230

Proposé par l'Échevin Arsenau

Approuvé par l'Échevin Lemire

Et résolu que la somme de \$137.50

D-248

soit offerte à M. Jos. Roof en règlement de tous les dommages subis par M. Roof à date.

Le tout sans préjudice à nos droits. Si accepté le maire et le trésorier sont autorisés à payer la dite somme après que M. Roof aura signé une quittance finale.

Adopté

Et la Séance est levée

Donat Paquin
Maire
Rome Dumouchelle
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine. Laquelle assemblée fut tenue au lieu et places ordinaires des Sessions, lundi, le vingt-et-unième jour du mois de mai, 1928 @ 7 P. M. A laquelle assemblée sont présents Son Honneur le maire Donat Paquin, Messieurs les Echevins Arsenault, Massicotte, Gauthier, formant quorum, sous la présidence du maire auquel est proposé par l'Echevin Arsenault approuvé par l'Echevin Massicotte et résolu que les minutes de la dernière Assemblée soient adoptées telles que lues

3231

Adopté

3232

Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Arsenneau
Et résolu que les comptes suivants
soient payés.

Paié - liste des 12 au 18 mai	✓ 276.55
liste du Cap Madeleine	✓ 10.00
liste du Cap Madeleine	✓ 30
Jos. Lanouette & al.	✓ 764.09
Pierre Lorange	✓ 1.20
liste du Cap de la Madeleine	✓ 58.80
North Shore Power Co. Ltd.	✓ 35.17
La liste du Cap Madeleine	✓ 9.0
Quintane Products Ltd.	✓ 11.60
J. A. Combray	✓ 99.50
Re. J. Moore & Co. Ltd.	✓ 12.50
St. Maurice Valley Chronicle	✓ 7.20
J.B. Lorange	✓ 3.50
Antoni Lenoir	✓ 55.00
Henri Fries	✓ 7.40
Wilfrid Laroche	✓ 150.00
Re. Massicotte & Fries	✓ 84.50
Banque Canadienne Nationale	✓ 25,600.00
liste du Cap de la Madeleine	✓ 75.95
North Shore Power Co. Ltd.	✓ 278.67
Total	26,924.77

Adopté

3233

D-249

Proposé par l'échevin Arsenneau
Approuvé par l'échevin Massicotte
Et résolu qu'attendu que l'ingénieur
a déjà notifié à plusieurs reprises le
Bell Telephone Company et la North
Shore Power Co. Ltd. à enlever le hauban
qui il y a dans le trottoir au coin des
rues Notre Dame & Bonaventure. Qu'un

avis par lettre soit portée aux
dites compagnies les notifiant
que si vingt quatre heures
après la livraison le dit hau-
bon n'est pas changé et enlevé
dedans le trottoir, la corporation
le fera couper et enlever vu
qu'il est une cause de danger
continuél pour les piétons
utilisant le dit trottoir

Adopté

3234

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Gauthier
Et résolu que le contrat de la
bête avec la Pauchild Aviation
Ltd. soit accepté tel que le
mair et le greffier sont autorisés
à le signer

D-250

Adopté

3235

Proposé par l'échevin Gauthier
Appuyé par l'échevin Massicotte
Et résolu que le contrat d'achat
du terrain du Révérend Curé Fussey
sur le lot 422 soit accepté tel
que le mair et le greffier
sont autorisés à le signer

D-251

Adopté

3236

Proposé par l'échevin Arseneau
Appuyé par l'échevin Gauthier
Et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire nivelé et nettoyer
le terrain de l'aéroport. Cap. de la
Madeline

D-252

Adopté

Et la séance est levée.

Maurice Lucien Massicotte

Pio Grand

Geoffroy (Municipal)

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Nous soussignés, nommés et élus
leurs pour la période du rôle
pour 1929. jurons de remplir
notre devoir avec justice, impar-
tialité et au meilleur de notre
conscience. Aussi que
Dieu nous soit en aide.

Assermentés devant moi

au Cap de la Madeleine, Sivicie Rochelleau

Ce cinq huitième Edmond Séthone

Jour du mois de Alfred Perilet

Mai 1928.

Rastou Dupresne

Rames Rameau

Griffin

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil de
la Cité du Cap de la Madeleine
laquelle assemblée fut tenue aux lieux
et place ordinaires des sessions, mardi,
le quinzième jour du mois de juin,
1928 à 7 P.M. A laquelle assemblée
sont présents M. les Revenus Argenau,
Massicotte Descault, Gauthier, Hermine
ferment quoyon. Sous la présidence
du pro-maire M. Lucien Massicotte

3237

D-253

aux fonteuil.

3238

Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Lemire
Et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues.

3239

Proposé par l'échevin Auserman
Approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu que les comptes
suivants soient payés

Caie liste du 19 au 25 mai	✓	\$202.00
" " du 26 mai au 1 ^{er} juin	✓	633.40
Adelard Desjardins	✓	5.00
Edmond Bergeron	✓	8.35
A. Brouillard	✓	1.25
Hon. Wilfrid Gariépy & Co	✓	124.98
La Cite du Cap de la Madeleine	✓	3.55
David Godin	✓	2.50
St. Maurice Valley Corporation	✓	7.56
Catrick Dupont	✓	17.75
Silas Corbett	✓	19.00
Jos. Gauvin & Fils	✓	21.80
Jos. Lamouette & Co	✓	770.09
Dr. J. O. Poireau	✓	51.00
Bell Telephone Co. Ltd.	✓	21.85
Pierre Foranger & Fils	✓	62.40
J. P. Foranger	✓	25.63
La Cite du Cap de la Madeleine	✓	20.10
Jos. Duchesne Cof. Boucher Trust	✓	37.55
St. Lawrence Motor Sales	✓	67.30
Northern Electric Co. Ltd.	✓	84.69
Caul Boucher	✓	18.30
Academie St. Louis de Gonzague Soreville	✓	61.69
North Shore Power Co. Ltd.	✓	1.20

Canadian Pacific Pk. Telegraph	✓	5.67
St. Lawrence Motor Sales	✓	934.47
Canadian Oil Co.	✓	118.00
Lucien Guillemette & Co.	✓	177.00
Le Registrateur	✓	452.00
North Shore Power	✓	240.54
Cité du Cap de la Madeleine	✓	72.00
St. Pierre Crocasion Co. Ltd.	✓	46.38
Total	✓	4,384.90

Adopté

3240

Proposé par l'échevin Arseneau

Approuvé par l'échevin Lemire

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap de la Madeleine les sommes suivantes: -

1° Les coupons d'intérêt sur le règlement No. 100 au montant de (\$1875.00) dûs le premier juin 1928.

2° Le rachat d'obligation pour la somme de (\$1100.00) dû sur le même règlement le premier juin 1928.

D-254

3° La somme de (\$5860.00) étant les intérêts dus sur le règlement No. 99 le 2 juillet 1928.

4° La somme de (\$2000.00) étant le rachat d'obligation dus sur le même règlement le 2 juillet 1928.

5° La somme de (\$500.00) étant les intérêts dus sur le règlement No. 103 le 2 juillet 1928.

6° La somme de (\$200.00) étant le rachat d'obligation sur le même règlement.

Que la banque conserve ces coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Jusqu'au parfait remboursement de ces sommes, qui en reconnaissance du paiement de ces coupons par la Banque, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer en faveur de la Banque un billet à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale pour couvrir la somme des montants ci-dessus mentionnés à demande et portant intérêt au taux de six pour cent par an ainsi que ses renouvellements, les dits billets ne devant en aucune façon, modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque pourra avoir comme porteur des dits coupons.

Adopté

3241

Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu que le greffier soit autorisé à rembourser le coût du terrain acheté pour taxes par M. Jos. Duchesne qui se trouve être la rue St Léon plus un intérêt de 10% par an M. Duchesne devra être mis en demeure de retourner le dit lot qui sera remis à M. Maurice Desilets. Le greffier est autorisé à faire préparer les contrats nécessaires que le Maire et le greffier sont autorisés à signer.

D-254

Adopté

3242
D-255

Proposé par l'échevin Lemie
Approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu que la demande de M. Léopold Bouchard

Pour une licence. Soit accordé Supt
à l'approbation du chef.

Adopté

3243

Proposé par l'Échevin Arsenault

Approuvé par l'Échevin Frenette

D-256

Et résolu que le percepteur du Revenu
de la Province pour le District
des Trois-Rivières soit autorisé à
émettre des licences de tables de pool
et de billards pour la Cité du Cap.
de la Madeline sur présentation
de la licence de cette Cité.

Adopté

3244

Proposé par l'Échevin Frenette

Approuvé par l'Échevin Gauthier

D-257

Et résolu que correction soit faite
sur le trottoir de M. Emile Gressé
387-1032 vu qu'il n'a que trente
pieds et qu'il lui en a été chargé
quarante-deux pieds.

Adopté

3245

Proposé par l'Échevin Arsenault

Approuvé par l'Échevin Frenette

D-258

Et résolu que les listes électorales
municipales pour 1928 soient acceptées
par le Conseil, telles qu'elles sont
venues en force le premier jour
dernier avec les corrections.

Adopté

3246

Proposé par l'Échevin Arsenault

Approuvé par l'Échevin Gauthier

Et résolu qu'un jardin de terrain soit
acheté de M. Léopold Lefebvre sur la
rue St Joseph. Le Notaire Poucher est

D 259

autorisé à préparer un contrat en conséquence

Adopté

3247

Proposé par l'Échevin Arsenault
Approuvé par l'Échevin Descault
Et résolu que remise de la Taxe
soit faite aux Sœurs Dominicaines
pour une bâtisse démolie au
commencement de 1928 but qu'elle
n'existe plus.

Adopté

3248

Proposé par l'Échevin Arsenault
Approuvé par l'Échevin Descault
Et adopté.

D-261

Considérant que les pertes par l'incendie
dans cette province sont dues en
grande partie au manque de moyens
préventifs et d'organisation pour
combattre le feu sont souffert
un grand nombre de municipalités;
et

Considérant que pour réduire le
montant des pertes par l'incendie
il serait nécessaire que les commu-
nautés réglementent plus rigou-
reusement la construction et
l'entretien des édifices, l'emmagasinage
des matières inflammables et explo-
sives et qu'elles se pourvoient d'ap-
pareils et d'une organisation convenables
pour combattre le feu; et
Considérant que les taux élevés d'assu-
rance qui prévalent actuellement

Sont dues au montant élevé des pertes par le feu, et que si ces pertes étaient réduites, il s'ensuivrait une réduction correspondante des taux d'assurance; et

Considérant qu'un bon moyen d'amener les municipalités à se mieux protéger contre le feu serait de leur assurer en retour d'une meilleure protection, des taux d'assurance plus bas.

Qu'il soit résolu; Que instructions soit données au Bureau Exécutif de faire une étude approfondie de cette question, afin de déterminer s'il ne serait pas possible d'établir une échelle de taux d'assurance basée sur le degré de protection que possède chaque Municipalité, ou, s'il le juge préférable, de prier respectueusement le Gouvernement provincial de faire faire cette étude par des personnes versées dans les questions d'assurance et de protection contre le feu.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Secrétaire de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, avec prière de la soumettre à la prochaine convention de l'Union qui doit avoir lieu le 23 au 29 juin prochain.

3249

Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Devault

D. 262

Et résolu que la soumission de
M. Georges St-Pierre soit acceptée
pour le montage des logements
ouvriers au montant de (\$ 260.⁴⁰/₁₀₀)

Adopté

3250

Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Lemire

D. 263

Et résolu qu'un comité d'organi-
sation soit formé de maire, de
l'échevin Massicotte et de l'ingé-
nieur pour l'inauguration de
l'aéroport qui aura lieu le
16 juin prochain.

Adopté

Et la séance est levée

Le maire
Rocco Innisselis
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du Conseil de la Cité du Cap de la
Madeleine laquelle fut tenue
au lieu et place ordinaires des sessions,
lundi, le onzième jour du mois de juin
1928 à 7 P. M. A laquelle assemblée sont
présents son Honorable le Maire Donald
Faguer M. M. les Echevins Arsenau
Massicotte, Gauthier & Lemire formant

quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

3251

Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées
telles que lues

Adopté

3252

Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Lemerle
Et résolu que les comptes suivants
soient payés.

Taxe liste des 2 au 9 juin 1928	48.18
Catrick Dupont	7.75
Protonotaire ³ Rivier	6.30
Produits Belga Cite	1.45
Cite du Cap de la Madeleine	18.15
J. H. Reni de la Cote	30.00
Alphum Husey	194.36
J. A. Doust Chagnon	4.50
Bruno Chauset	115.00
A. Beaumier	1.50
La Cite du Cap de la Madeleine	141.30
A. X. Joss. Berlinguet	81.90
North Shore Terra Co. Ltd.	292.13
Rochelleau & Pires	14.40
Paul Boucher	16.25
Le Nouvelliste Inc.	29.20
Cite du Cap de la Madeleine	83.85
Total	1,376.22

Adopté

- 3253
D-264
Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Lemire
Et résolu que la réclamation de
M. Willie Paribean pour dommages
causés par les eaux soit réglée
pour (\$50.⁰⁰/_{xx}). Le maire et le trésorier
sont autorisés à le payer à condition
qu'il donne une quittance à date.
Adopté
- 3254
D-265
Proposé par l'échevin Lemire
Approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu qu'une licence soit
accordée à M. Maxime Masson
suivant sa demande sujet à l'ap-
probation du chef.
Adopté
- 3255
D-266
Proposé par l'échevin Gauthier
Approuvé par l'échevin Lemire
Et résolu que la taxe d'eau soit
remise à M^{de} Voe Oscar Gafard
à date et à M. Henri Picard jus-
qu'au premier Mai pour cause
de pauvreté.
Adopté
- 3256
D-267
Proposé par l'échevin Arsenau
Approuvé par l'échevin Gauthier
Et résolu que les taxes de locataires
soient remises à M. Alford Arsenau
et à M. Oscar Foranget parce qu'ils sont
soutiens de familles.
Adopté
- Et la séance est levée
J. M. Poirier
Maire

Romeo Morrisette,
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
Son Honneur le Maire
Messieurs les Échevins
De La Cité du Cap de la Madeleine

Prenez avis qu'il y aura une Assen-
blée Spéciale du Conseil de la Cité
du Cap de la Madeleine aux lieux
et place ordinaires des Sessions,
jeudi, le vingt-huitième jour du
mois de Juin, 1928, à 5 heures, P. M.

3257

D-268

Pour de l'Assemblée approuver
les comptes en souffrance et en
autoriser le paiement.

Donné au Cap de la Madeleine,
ce vingt-huitième jour du mois de
Juin, 1928. N'a pas eu lieu, faute
de quorum

R. Morrisette,
Greffier

D-269

2258

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
Je Ernest Arsenault, maire
27 Ste. Julienne, élu échevin
du Quartier No 1 de la Cité
du Cap de la Madeleine

Jure que je remplirai les
devoirs de ma charge avec
impartialité, honnêteté et
fidélité. Dieu me soit en
aide

Assermenté devant l'Évêque de Québec
Miri. ce même jour
de juillet 1928
Romeo Murosetti,

Primes de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine.

J. Ernest Houle. Industriel.
452. Notre Dame, 2^e échelon du
quartier no 3 de la Cité du
Cap. de la Madeleine, jure que
je remplirai les devoirs de ma
charge avec impartialité, hon-
nêteté et fidélité. Dieu me
soit en aide.

Assermenté devant
Miri. Ce même jour Ernest Houle
de juillet 1928.

Romeo Murosetti,

Primes de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine.

Jc. Armand Lamine. Joueur, 16
St Louis, 2^e échelon du quartier
no 5 de la cité du Cap. de la Ma-
deleine, jure de remplir les
devoirs de sa charge avec impar-
tialité, honnêteté et fidélité. Ainsi
que Dieu me soit en aide

3259

D-270

3260

D-271

Assermenté devant moi
ce premier jour de juillet - Armand Lemire
1928.
Romeo Morissette,

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Romeo Morissette, officier -
rapporteur pour l'élection d'un
échevin pour les quartiers No 1-3-5
fait rapport que M. Ernest Arsenau
a été élu pour le quartier No 1,
M. Ernest Houle pour le quartier
No 3 et M. Armand Lemire
pour le quartier No 5 et qu'ils
ont prêté serment devant la
loi, Cap de la Madeleine, 9 juillet 1928
Romeo Morissette,

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une Assemblée générale
du conseil de la cité du Cap de
la-Madeleine laquelle assemblée fut
tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi, le neuvième
jour du mois de juillet 1928 @
7 P.M. à laquelle assemblée
sont présents Honorable le
Maire Donat Pagnier, M.M. les Échevins
Arsenau, Morissette, Houle, Fauthier,
Lemire et abregue formant quorum
sous la présidence du Maire au
fauteuil

3261

D-272

3262

Propose par l'Echevin Arsenau
 Appuye par l'Echevin Massicotte
 Résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient acceptées
 telles que lues.

Adopté

3263

Propose par l'Echevin Gauthier
 Appuye par l'Echevin Arsenau
 Résolu que les comptes suivants
 soient payés

Jos Lanouette Ml.	✓	# 770.09-
Paié liste du 9 au 15 Juin (1928)		330.27-
Union des Municipalités		150.00-
Banque Canadienne Nationale		145.00-
Paié liste du 16 au 22 Juin, (1928)		377.52.
Jos Lanouette Ml.		770.09-
Paié liste des 23 au 29 Juin, (1928)	✓	334.85-
Monsieur Wilfrid Larippe Ml.	✓	124.98-
Paié liste des 30 Juin au 6 Juillet (1928)	✓	327.15-
Siège Rochelleau Ml.	✓	192.00-
R. Morriselli & al.	✓	137.00-
North Star Power Co Ltd	✓	271.05-
do	✓	197.32-
do	✓	31.33-
Dawson Bros.	✓	19.25-
do	✓	22.65-
Banque Canadienne Nationale	✓	255.10-
do	✓	199.07-
J B Lorange	✓	61.54-
do	✓	27.47-
Paul Bucher	✓	16.00-
do	✓	24.50-
M Bellefeuille	✓	12.60-
do	✓	4.70-

4801.53

	Rapport	
La Cité du Cap de la Madeleine ✓	4801.53	126.64
do ✓		9.00
Bell Telephone Co Ltd ✓		28.00
T. J. Moore & Co ✓		128.75
J. H. René de Cotret ✓		30.00
Mur. Cap. Co Ltd ✓		7.05
Tedouatier Shipbuilders Co ✓		1.20
La Nouvelle Le Lii ✓		63.50
St Maurice Valley Channel ✓		10.08
Carrere St. Louis de France ✓		10.21
Pierre Langry & Fils ✓		56.40
Vigneault & Pomeroy ✓		55.20
Adelard Desjardins ✓		5.00
Arthur Blouin ✓		57.50
J. A. Beauchemin ✓		41.50
Three Rivers Frachin Co ✓		8.00
Bureau d'Enregistrement ✓		5.50
A. D. Beaume ✓		1.50
Messys Barakatti & Bros ✓		15.20
Imperial Oil Co Ltd ✓		53.76
Canadian Oil Co. ✓		94.55
Mr. Stule ✓		.75
St Maurice Valley Corp. ✓		58.80
F. de Thos Bellinguet ✓		49.70
Jos Garneau & Fils ✓		36.04
Compagnie de Québec ✓		128.00
Treasury de Québec ✓		1618.60
Can Pac. Telegraph ✓		12.98
Edmond Bergeron ✓		12.50

Adopté Total \$1411.94

Propose par l'ancien Guichon
 approuvé par l'ancien Massé
 et noté que le rapport de
 l'ancien rapporteur soit

3264

adopté tel que le ^{adopté}

3265 Propose par l'échevin Massicotte
 appuyé par l'échevin Arseneau
 D-273 et résolu que M. Edmond
 Gauthier soit nommé pro-
 maire pour le prochain terme

3266 Propose par l'échevin Massi-
 cotte, appuyé par l'échevin
 Arseneau et résolu que les
 D-274 comités d'administration de
 la cité pour le présent Conseil
 soient composés comme suit:-
 FINANCE.

Pres. Echevin Massicotte. Membres
 M. M. les échevins Arseneau, Lemire
 et Sabreque.

VOIRIE

L'échevin Lemire comme président
 membres. M. M. les échevins Houle
 Gauthier & Sabreque.

AQUEDUC

Echevin Arseneau. président-
 membres. M. M. les échevins
 Massicotte, Sabreque et Lemire.

FELL. & POLICE

Echevin Gauthier. président
 membres. M. M. les échevins
 Arseneau, Lemire et Houle

LOI. ECLAIRAGE, MARCHÉ & AÉROPORT

L'échevin Houle. président
 membres. M. M. les échevins
 Gauthier, Lemire et Massicotte

LOGEMENT & HYGIENE

M. P. M. Labrecque. President

Membres. M. M. Les echevins

Arseneau Guethier et Houle

3267

Adopte

Propose par l'echevin Massicotte
appuyé par l'echevin Arseneau

D-275

Et résolu qu'une demande
soit faite au Département des
Affaires Municipales à Québec
pour autoriser l'emprunt temporaire
d'une somme de (\$5,000.) pour
payer des travaux d'aqueduc et
d'égouts devenus nécessaires par le
fait de nouvelles constructions et se
en attendant qu'un règlement
d'emprunt soit soumis aux contri-
buables pour approbation dans le plus
court délai possible et ainsi des travaux
pour compléter l'aéroport.

Adopte

3268

Propose par l'echevin Labrecque

Appuyé par l'echevin Massicotte

Et résolu que la propriété de Hector

D-276

Desilets avec la ville sur le lot au
soit borné par M. BerlinguetAinsi que la propriété de M. Sta-
cher sur Desbois.

Adopte

3269

Propose par l'echevin Arseneau

Appuyé par l'echevin Massicotte

Et résolu que le contrat d'achat d'une
lisière de terrain faite entre la cité
et M. Césaire Lefebvre soit adopté tel

D-277

que le Le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer. Le Maire et le trésorier sont autorisés à payer la somme de (820.⁰⁰) pour le dit terrain.

Adopté

3270

Proposé par l'Échevin Assensau
Appuyé par l'Échevin Gauthier

D-278

Et résolu qu'un rapport assermenté soit produit par l'Ingénieur sur le coût des travaux de l'aéroport à la date du premier juillet 1928. et qu'il soit vérifié par l'auditeur.

Adopté

3271

Avis de Motion est par la présente donnée que je présenterai un amendement au règlement des licences pour permettre aux cultivateurs de fraises et de framboises ainsi qu'aux pêcheurs demeurant au Cap-de-la-Madeline, de vendre leurs produits par les rues

Armand Lemire

A. Lemire

3272

Proposé par l'Échevin Labrecque
Appuyé par l'Échevin Gauthier
Et résolu que l'auditeur mentionne sur son Rapport mensuel le montant d'averages dû sur chaque logement en même temps que les recettes.

Adopté

D-280

3273

Proposé par l'Échevin Assensau
Appuyé par l'Échevin Morissette
Et résolu que l'Ingénieur soit autorisé

D-281 a. Donner le nom de l'Aeroport
du Cap de la Madeleine en
planches sur le terrain d'atterris-
sage.

Adopté

3274

Proposé par l'Échevin Arseneau
Appuyé par l'Échevin Massicotte

D-282

Est résolu que l'Ingénieur soit
autorisé à faire un rapport sur
la pression domestique un peu
partout dans la ville et principa-
lement chez M. O. Péllet et dans
le haut de la ville

Adopté

3275

Proposé par l'Échevin Labrecque
Appuyé par l'Échevin

D-283

Est résolu qu'il n'y ait plus
de travaux de faits à l'Aeroport
sans autorisation

Cette proposition n'ayant pas de
secondaire n'est pas adoptée.
Et la séance est levée

Émile Massicotte

Maire

W. Russell,
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une Assemblée Générale du Conseil
de la Cité du Cap de la Madeleine
à laquelle assemblée fut tenu au lieu
et place ordinaires des sessions, le mardi
le seizième jour du mois de juillet 1928

@ 7 P. M. A laquelle assemblée sont
présents Son Honneur le Maire Donat
Caguir, M. M. les Echevins Arseneau,
Hassicotte, Houle, Gauthier Lemire
formant quorum sous la présidence
des Hoain au fauteuil

3276

Proposé par l' Echevin Arseneau
Appuyé par l' Echevin Gauthier
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées telles
que lues

Adopté

3277

Proposé par l' Echevin Lemire
Appuyé par l' Echevin Arseneau
Et résolu que les comptes suivants
soient payés

Rev. Cise A. Francoeur	✓	\$ 200.00
Paie liste du 13 Juillet	✓	320.30
Cité de la Madeleine	✓	14.50
do. do. do.	✓	6.50
Jos. Lanouette & Al.	✓	770.09
J. B. Loranger	✓	4.25
Southern Press Ltd	✓	51.00
3 Rivers Welding Co	✓	75
Dept des Affaires Municipales Québec	✓	7.95
Canadian Oil Co	✓	118.00
North Shore Power Co.	✓	25.72
Le Print Public	✓	4.08
Loranger & Freres	✓	55.00
Roland Dussault	✓	3.30
Marsacite & Freres	✓	126.86
Pierre Arseneau	✓	10.15
Arthur Deschamps	✓	28.95
Bouteille de Lait	✓	500.00

La Cité du Cap de la Madeline ✓ \$ 104.00
 Ministère des Affaires Municipales ✓ 10.00
 Banque Canadienne Nationale ✓ 4,850.00
 Gouvernement Pro de Deutscher ✓ 751.74
 Adopté \$ 7,964.34

3278

Proposé par l'Échevin Lemire
 Appuyé par l'Échevin Massicotte
 Et résolu que le règlement No. 108
 concernant les marchés soit accepté
 tel que lu en première et dernière
 lectures après qu'il a été lu trois
 fois, suivant les règlements de
 la ville.

D-284

Adopté

3279

Proposé par l'Échevin Lemire
 Appuyé par l'Échevin Gauthier
 Et résolu que M. H. L. Clefford
 Entrepreneur des trottoirs soit mis
 en demeure de réparer le trottoir chez
 M. Luc Priere, rue St Paul, qui
 n'a pas résisté et cela à deux
 semaines d'avis.

D-285

Adopté

Et la séance est levée

~~Thomas~~
 Maire
 Romeo Munnally
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeline
 A une Assemblée Générale du Conseil
 de la Cité du Cap de la Madeline
 laquelle Assemblée fut tenue au lieu
 et place ordinaires des Sessions, lundi, le

vingt-troisième jour du mois de juillet
1928, @ 7 P.M. A laquelle assemblée
sont présents son Honneur le Maire
Donat Daguin M.M. les Echevins
Massicotte, Houle, Lauthier, Lemire
Halvague, formant quorum sous
la présidence du maire au fauteuil
Proposé par l'Echevin Lemire
Appuyé par l'Echevin Lauthier
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées telles
que lues.

3280

Adopté

Proposé par l'Echevin Lemire
Appuyé par l'Echevin Lauthier
Et résolu que les comptes suivants
soient payés

3281

Pais-Liste du 14 au 20 juillet	✓ ✓ 291.80
Catrick Dupont	✓ ✓ 40.25
Rocheleau & Fournier	✓ ✓ 4.25
Henri Béliveau	✓ ✓ 15.10
H. Beaumier	✓ ✓ 1.50
M. Loranger	✓ ✓ 25.20
Arthur Boisvert	✓ ✓ 69.00
St. Maurice Valley Chronicle	✓ ✓ 6.72
Jos. Gannon & Fils	✓ ✓ 78.92
Cité du Cap de la Madeleine	✓ ✓ 15.80
Le Ministre des Affaires Municipales	✓ ✓ 10.00
Georges St. Pierre	✓ ✓ 260.00
Dr Louis Belle-Isle	✓ ✓ 12.75
Northwestern Electric Co Montreal	✓ ✓ 2.56
Cité du Cap de la Madeleine	✓ ✓ 9.00
do	✓ ✓ 35.58
Wilfrid Garespy Inc. Fruct.	✓ ✓ 217.20
Adopté	Total

3282

Propose par l'échevin Lacombe appuyé par l'échevin Lemire et résolu que la résolution No 3180, soit amendée en ce qui regarde la somme d'argent à être payé à M. Henri Mascotte. Le maire et le trésorier sont autorisés à payer une somme additionnelle de \$19,36 pour rectifier l'erreur commise au mois de mars 1928. Le maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat tel que présenté ce soir.

D-286

3283.

Adopté

Proposé par l'échevin Mascotte, appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que la Banque Canadienne Nationale au Cap. de la Madeline soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap. de la Madeline, les dépenses et les coupons d'intérêt qui deviendront dus le premier jour du mois d'Avril 1928; - suivant la cédule suivante; -

Le rachat des dépenses sur le règlement No 34, de la ville du Cap. de la Madeline sur montant de onze mille quatre cents dollars; -

D-287

Le rachat des debentures dues
sur le règlement No 78 de
la cité du Cap. de la Madeline
au montant de mille piastres.
Les coupons d'intérêt sur le
règlement No 78. au montant
de sept cents piastres. -

Que la Banque encaisse les dites
debentures et les dits coupons
avec tous les droits et privilèges
qui y sont attachés. Le maire et
le trésorier sont autorisés à
signer un billet à demande à
l'ordre de la Banque Cana-
dienne Nationale, ici, portant
un intérêt de six pour cent
par an sur la somme des
montants ci-dessus. Le dit
billet ne devant en aucune
façon, restreindre, modifier et
enlever les droits que la Banque
a comme porteur des dits
coupons et debentures

Adopté

3284

D-288

Proposé par l'échevin Anile
approuvé par l'échevin Lamèque
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire des chassis et
des portes en serein pour le
Marché

Adopté

3285

Proposé par l'échevin Anile
approuvé par l'échevin Lemire
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé à faire déplacer.

3286 le poteau en face de la propriété
 de M. Hypothèque Arseneau, 546
 rue Notre Dame et à le faire
 placer là où il se verra par
 aussi celui chez M. Antoine
 Marcotte, rue St Jean Baptiste
 et un chez M. Evrard Salois
 rue St Pierre. Une entrée
 d'eau et d'égal pour M
 Arseneau, 546, No. Dame

3286

Adopté
 Propriété par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Massette
 et résolu que la taxe de locataire
 soit remise à M. H. Lemire
 pour les années 1927-28 en
 qu'il est propriétaire par pro-
 messe de vente et qu'il paye
 les taxes de propriétaire.

D-290

3287

Adopté
 Propriété par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le tracteur soit
 réparé par M. M. Rochelleau
 & Fils, avec les morceaux
 achetés. Adopté.

D-291

3288

Propriété par l'échevin Lamegne
 appuyé par l'échevin Lemire et
 résolu que l'ingénieur soit
 autorisé à faire enterrer les
 vidanges chaque semaine, Le
 mercredi, à l'ouest de l'hôtel de
 ville, et le jeudi à l'est de l'hôtel
 de ville. Adopté.

D-292

3289. Propose par l'échevin Gauthier, appuyé par l'échevin Dubreuil et résolu que l'ingénieur fasse tracer les habitans, curé des rues Municipales et St Laurent.

3290 Propose par l'échevin Massicotte appuyé par l'échevin St-Onge et résolu qu'un octroi de \$25.⁰⁰ soit voté au comité des Amicales des Anciennes Sœurs du Tensionnat Notre Dame du Cap-de-la-Madeleine à l'occasion du 25^{ème} Anniversaire de l'Arrivée des Filles de Jésus au Cap-de-la-Madeleine. Adopté

D-294

3291

Propose par l'échevin Gauthier Appuyé par l'échevin Arsenault Et résolu que la demande d'une licence par M. Rodolphe Drouin soit accordée sujet à l'approbation du chef.

3292

D-295

Adopté
Propose par l'échevin Massicotte Appuyé par l'échevin Arsenault Et résolu que faisant suite à l'ordre en conseil du Gouvernement de Québec autorisant la Cité à emprunter \$5000. et compensé par la lettre du Sous-Ministre des Affaires Municipales No. 7570 en date du 19 Juillet 1928. Le Maire et le Trésorier sont autorisés en emprunter par billet à demande portant 6% d'intérêt par an, la somme de \$5,000.⁰⁰ et à signer un ou des billets

en consequence jusqu'a concurrence
de la dite somme

Adopté

3293

Propose par l'Ecuyer Lemire

Appuyé par l'Ecuyer Gauthier

D-296

Et résolu que des soumissions soient
demandées pour un Char de foire
brosse "Un bon deux"

Adopté

3294

Je Ecuyer de la cité du Cap-de-la-

Madeleine donne avis de motion que
suivant la loi et les règlements de la

ville, je proposerai un règlement No. 109

D-297

intitulé Règlement pour emprunter
une somme de \$60,000⁰⁰/₁₀₀ pour faire cer-
tains travaux d'aqueduc et d'égouts
et pour acheter des appareils à in-
cendie et construire un puit-re-
servoir

Lucien Marciotte

3295

Je Ecuyer de la cité du Cap-de-la-

Madeleine donne avis de motion

D-298

que suivant la loi et les règlements
de la cité, je proposerai un règlement

No. 110 "Intitulé règlement pour

emprunter une somme de \$50,000⁰⁰/₁₀₀
pour faire certains travaux à l' Aero-
port et à la Vague et autres fins

Lucien Marciotte

3296

Je Ecuyer de la cité du Cap-de-la-

Madeleine donne avis de motion que suivant
la loi et les règlements de la cité je pro-

D-299

poserai un règlement No. 111 "Intitulé règle-
ment pour emprunter une somme de \$40,000⁰⁰/₁₀₀

pour faire des travaux de trottoirs
et de voirie Armand Lemire

3297

D-300

Je, Echevin de la Cite du Cap-de-la-
Madeleine donne avis de motion
que suivant la loi et les reglements
de la Cite, je proposerai un regle-
ment no 112 " Intitule reglement
pour emprunter une somme de
\$40,000.00 pour payer le cout de la
construction d'une conduite prin-
cipale.

Lucien Massicotte
Et la sance est levee

Armand Lemire
Maire
Rene Massicotte
Greffier

Province de Quebec

Cite du Cap de la Madeleine

A une Assemblée generale du conseil
de la Cite du Cap de la Madeleine.
Laquelle Assemblée fut tenue au
lieu et place ordinaires des Sessions,
Nord, le trentieme jour du mois
de Juillet 1928. @ 7 P.M. A laquelle
Assemblée furent presents Son Honneur
le Maire Donat Cagnin, M.M. les
Echevins, Massicotte, Houle, Lemire
Habrieux, formant Quorum sous la
presidence du Maire Armand Lemire
Propose par l'Echevin Lemire
Approuve par l'Echevin Houle

3298

Est résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues

Adopté

3299

Proposé par l'Échevin Massicotte

Appuyé par l'Échevin Labrecque

Est résolu que les comptes suivants soient payés

Paris-Liste du 20 au 27 juillet	✓	✓	#233	8.40
Louis Belle-Isle	✓	✓		8.05
Paul Boucher	✓			127.50
Canadian Fairbanks Horse	✓	✓		3.99
G. V. Ayotte	✓			4.50
J. B. Loranger	✓			22.88
Northern Electric Co.	✓	✓		2.03
Edouard Loranger	✓	✓		7.50
Hon. W. Gariépy & al.	✓	✓		124.98
Jos. Lanouette & al.	✓	✓		770.09
La Cité du Cap-de-la-Madeleine				55
Total			#1,310.47	

Adopté

3300

Proposé par l'Échevin Houle

Appuyé par l'Échevin Lemire

Est résolu, que la demande de M. J. P. Lasante soit acceptée comme suit

Un étal de boucher devra être agrandi de six pieds et loué pour au moins six mois à raison de \$12.50 par mois. M. Lasante devra s'installer une glacière lui-même et à ses frais.

Quand M. Lasante laissera son étal il aura le droit d'enlever sa glacière.

Adopté

D-301

3301

Propose par l'Ecchevin Labrecque
Appuyé par l'Ecchevin Lemire

D-302

Et résolu que le loyer de M. J. Dumont soit baissé de \$300. @ \$168 par année pour l'année 1927 et que correction sur le montant des taxes soit faite en conséquence.

Adopté

3302

Propose par l'Ecchevin Lemire
Appuyé par l'Ecchevin Massicotte

D-303

Et résolu que la soumission de M. Pierre Lorangeur soit acceptée pour un chat de four "blanc" un "Bon Deux" à raison de \$9.50 du cent boîtes livrés à la station et tel que la demande de soumission.

Adopté

3303

Propose par l'Ecchevin Labrecque
Appuyé par l'Ecchevin Massicotte

D-304

Et résolu que le jeune Viviers soit continué au Collège de Louiseville pour une autre année.

Adopté

3304

Propose par l'Ecchevin Lemire
Appuyé par l'Ecchevin Labrecque

D-305

Et résolu que les taxes soient remises @ Dame M^{re} Sam. Rousseau à date pour cause de pauvreté ainsi qu'à M^{re} Charles Lefebvre

Adopté

Et la séance est levée

Fransis Pagnon
Maire

Romeo Dumont,
Le Reffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline
Laquelle assemblée fut tenue au
lieu et place ordinaires des sessions
du conseil, lundi, le sixième jour du mois
d'août, 1928 @ 7. P. M. A laquelle
assemblée furent présents son Honneur
le Maire Quat Paquin, M.M. les
Échevins Arsenau, Massicotte,
Houle, Gauthier, Lemire & Habreque
formant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil

3305

Proposé par l'Échevin Gauthier
Appuyé par l'Échevin Lemire
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées.
Telles que lues.

Adopté

3306

Proposé par l'Échevin Arsenau
Appuyé par l'Échevin Lemire
Et résolu que les comptes suivants
soient payés

St Maurice Valley Corporation	✓	13.66
Carrière St Louis de France	✓	2.98
Pierre Lorange & Fils	✓	56.25
Patrick Dupont	✓	5.25
Maurice Chibeault	✓	1.50
Rocheleau & Pires	✓	5.05
La Banque Canadienne Nationale	✓	298.20
M. Lorange	✓	7.64

Canadian Pacific R.C.	X	\$ 4.70
North Shore Power Co. Ltd.	X	201.31
St. Maurice Valley Corporation	X	2.85
Pharmacie Normand	X	3.00
St. Maurice Valley Chronicle	X	9.60
Vigneau + Coirier	X	51.50
La Cité du Cap de la Madeleine	X	21.25
P. L. Chos, Berlinguet	X	111.30
La Cité du Cap de la Madeleine	X	7.55
Paie Liste du 28 juillet au 3 Aout	X	231.05
		<u>\$ 1,034.64</u>

Adopté

3307

D-306

Proposé par l'Échevin Arseneau
 Appuyé par l'Échevin Lemire
 Et résolu que l'Ingénieur soit
 autorisé à réparer l'entrée d'égout
 chez le Dr. Ferreault à condition
 que les déboursés n'exèdent pas
 \$100.⁵⁴/₁₀₀.

Adopté

3308

D-307

Proposé par l'Échevin Mascotte
 Appuyé par l'Échevin Arseneau
 Et résolu que le Règlement No. 109
 intitulé règlement pour emprunter
 une somme de \$ 50,000 pour faire
 certains travaux d'aqueduc et d'égouts,
 pour acheter des appareils
 à incendie et construire un puit
 réservoir, soit adopté en première
 lecture.

Le vote est demandé par M. l'Échevin
 Doule.

Pour: M. M. les Échevins Arseneau,
 Mascotte, Gauthier & Lemire.

Contre: M. l. Echevin Houle.

Adopté

3309

Propose par l' Echevin Massicotte

Appuyé par l' Echevin Lemire

Et résolu que le règlement No. 110
Intitulé règlement pour emprunter
une somme de \$55,000. pour faire
certains travaux à l' Aéroport, à la
voirie et pour autres fins soit
adopté en première lecture le dit
règlement amendant aussi l' avis
de motion du règlement No 112
dont une partie est annulée
Le vote est demandé par l' Echevin
Houle:

D-308

Pour: M. M. les Echevins Arseneau,
Massicotte, Gauthier, Lemire

Contre: M. l' Echevin Houle

Adopté

3310

Propose par l' Echevin Arseneau

Appuyé par l' Echevin Massicotte

D-309

Et résolu que l' Ingénieur soit
autorisé d' acheter la gasoline de
M. Boutin à raison de (\$ 25 1/2)
vingt cinq centins et demi du
gallon, l'une ici

Adopté

3311

Propose par l' Echevin Arseneau

Appuyé par l' Echevin Gauthier

D-310

Et résolu que l' Ingénieur soit
autorisé à demander des soumis-
sions pour des Stopps-boke, des
boites de service et du plomb

Adopté

Et la séance est levée

M. M. Regim
Maire
Reno Dumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une Assemblée générale du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine Laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi, le treizième jour du mois d'août 1928, @ 7 P.M. A laquelle Assemblée furent présents Son Honneur le Maire Donat Claguin M. M. les Echevins Arsenau, Massicotte, Houle, Lemire formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

33/2

Proposé par l'Echevin Massicotte Approuvé par l'Echevin Arsenau Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues

Adopté

33/3

Proposé par l'Echevin Arsenau Approuvé par l'Echevin Lemire Et résolu que les comptes suivants soient payés

Paie - Liste du Hai	10	août 1928	X	\$220. 35
North Shore Power Co.			X	267. 23
Stephens Sales Ltd		Montreal	X	44. 50
Dawson Bros.			X	33. 75

J. M. Diet.	↓ 45.00
Paul Boucher	X 36.10
Bell Telephone Co. Ltd	X 5.46
Le Nouvelliste Ltd	X 30.00
La maison des Produits Belga	X 6.80
Le Registateur Ste Genevieve	X 6.00
Maison Melançon	1105.00
Protonat D. Bessemier	X 1.50
Jos. Lanouette & al.	X 70.09
La Cité du Cap de la Madeleine	X 45.00
do do do	X 78.50
do do do	X 10.55
J. P. Loranger	X 5.90
J. H. René de Cotret	X 30.00
Cité du Cap de la Madeleine	X 41.79
Edmond Desjardins	✓ 5.00
Bruna Leclercq	✓ 76.10
Cité du Cap de la Madeleine	✓ 30.06
Jos. Gaurin & Fils	X 38.63
Pierre Loranger & Fils	✓ 154.39
Cité du Cap de la Madeleine	X 38.52
A. Brouillard	X 1.60
	Total. \$ 2,146.36

adopté.

33 14

Proposé par l'échevin Massonette
 Appuyé par l'échevin Arsenault
 Et résolu que le règlement no 109
 Intitulé "Règlement pour em-
 prunter une somme de \$60,000. pour
 faire des travaux d'aqueduc et d'é-
 goutto, pour achat de appareils à
 incendie et construis un puit-re-
 servoir soit adopté en deuxième et
 dernière lectures

20-3.11

Adopté

3315

Proposé par l'Échevin Massicotte
Appuyé par l'Échevin Lemire
Et résolu que le règlement no. 110
Intitulé "Règlement pour emprun-
ter une somme de \$55,000. pour
faire certains travaux à l'aé-
roport, à la voirie et pour autres
fins, soit adopté en deuxième
et dernière lectures

D-312

Adopté

3316

Le Conseiller échevin de la cité
du Cap. de la Madeleine
donne avis de motion que
Pendant la loi et les règlements
de la cité je proposerai un
règlement intitulé règlement
accordant une franchise à
la North Shore Power Co pour
jus d'éclairage, de chauffage
et de force motrice dans les
limites de la cité

D-313

3317.

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que la soumission
de H. Massicotte & Freres soit
adopté pour les fournitures
de matériaux pour les endu-
tes de service. Surant la
demande pour \$211,40 pour le
tout

D-314

Adopté

Et la séance est levée Parot Rogier

maire
Rue Monseigneur Giffey

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

D'une Assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine. Laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi, le vingt-troisième jour du mois d'Août 1928 @ 7 P.M.

À laquelle Assemblée sont présents Son Honneur le Maire René Paquin M. M. les Échevins Houle, Gauthier, Lemire formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

3318

Proposé par l'Échevin Gauthier

Appuyé par l'Échevin Lemire

Et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues.

Adopté

3319

Proposé par l'Échevin Lemire

Appuyé par l'Échevin Gauthier

Et résolu que les comptes suivants soient payés

Paie-liste du 11 au 17 Août 1928	✓	\$ 214.20
Arthur Boivert	✓	50.00
La Cité du Cap Madeleine	✓	2.55
do do do	✓	10.50
do do do	✓	31.50
René Galbot	✓	2.60
Francis Hankin les Ltd	✓	13.60
J. B. Longue	✓	1.80
Total		\$ 326.75

Adopté

3320

Proposé par l'Échevin Lemire

Approuvé par l'Échevin Gauthier

Et résolu que la Taxe d'Emile

N-315

Léonard lui soit remise parce qu'il n'est pas locataire mais en pension

Adopté

3321

Proposé par l'Échevin Lemire

Approuvé par l'Échevin Gauthier

Et résolu qu'une licence de restaur-

N-316

rant soit accordé à M. Oscar Bergeron suivant sa demande sujet à l'approbation du chef de police

Adopté

3322

Proposé par l'Échevin Lemire

Approuvé par l'Échevin Gauthier

Et résolu qu'une entrée ordinaire

N-317

soit faite à M. Josaphat Charlier, rue St Tréme, en partant de l'entrée du "Collège Dollard"

Adopté

3323

Le Échevin donne avis de motion qui à la prochaine séance du conseil, je proposerai un règlement

no 112 intitulé "Règlement pour rescinder et annuler les règlements nos 109 + 110"

N-318

Armand Lemire

M. Lemire

Et la séance est levée

Armand Lemire

Maire

R. M. M. M.

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Monsieur le Président du conseil
renvoie à l'avis de convocation de
la séance du conseil, du vingt septième
jour d'août 1928.

Ignace Poirier

Lucien Brassicotte

Émile Bessière

Edmond Gauthier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil
de la cité du Cap de la Madeleine
Laquelle assemblée fut tenue aux
lieux et place ordinaires des sessions,
lundi, le vingt septième jour du
mois d'août 1928, à 7 P.M. A
laquelle Assemblée sont présents
Son Honneur le Maire Doval Pagnon
M.M. les Echevins, Bessière, Brassicotte,
Hodde, Gauthier, Lemire, Lalonde
formant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil.

3324

Proposé par l'Échevin Lemire
Approuvé par l'Échevin Gauthier
Et résolu que les minutes de la
dernière assemblée soient adoptées telles
qu'elles

Adopté

3325

Proposé par l'Échevin Bessière
Secrétaire par l'Échevin Lemire
Et résolu que les comptes suivants soient

payés.		
For. Lavoie & Co.	✓	\$ 770.09
Hon. Wilfrid Gariepy & Co.	✓	124.98
Serres Rochelleau & Co.	✓	15.00
Table liste du 18 au 24 Oct.	✓	184.49
Edmond Bergeron	✓	3.15
La liste des cop. Madeleine	✓	422.26
Catrick Dupont	✓	14.50
Mme For. Lepine	✓	30
St Maurice Valley Chronicle	✓	24.36
T. J. Moore & Co. Ltd	✓	17.10
J. B. Lorange	✓	20
Dawson Brothers	✓	4.95
North Shore Co. Inc.	✓	12.75
Canada Accident & Fire	✓	331.85
La liste des cop.	✓	129.11
do do do	✓	18.87
do do do	✓	36.60
do do do	✓	54.60
do do do	✓	12.35
Total		\$ 2177.51

Adopté

3326

Proposé par l'échevin Massicotte
 Secondé par l'échevin Arsenault
 Et résolu que le trésorier soit autorisé
 à faire un reversement de fonds
 pour le montant de \$ 1807.94
 à créditer le Compte Revenu et
 charger des compte Spécial L-59.

U-319

Adopté

3327

Proposé par l'échevin Labrecque
 Appuyé par l'échevin Gauthier
 Et résolu que la taxe de locataire
 soit remise à M. Willie Moreau parce

U-320

qu'il ait en commun avec son père et paye la taxe de prop. retaire, aussi M. Titusse Girard, Hornedou Dubois que la taxe de M. Edouard Pall soit rajustée suivant le loyer qu'il paye.

Adopté

3328

Proposé par l'Échevin Mesereau
Appuyé par l'Échevin Gauthier
Est résolu qu'en vertu du pouvoir ac-
cordé par le Ministère des Affaires
Municipales en date du 19 juillet
1928 portant no. 5770, le Maire et
le trésorier soient autorisés à emprunter
de la Banque Royale au Canada, ici,
\$5000.⁰⁰/₁₀₀ et à en déposer le revenu
dans un compte spécial dans
cette banque; à transférer de la Banque
Canadienne Nationale, ici, le compte
des revenus sur les tolliers à la
Banque Royale, ici, et à ouvrir un
compte à cet effet. Le Maire et le tre-
sorier sont autorisés à payer à la
Banque Canadienne Nationale la
somme de \$3,000.⁰⁰/₁₀₀ Emprunter en
vertu de la résolution no. 3292
passé le 23 juillet 1928

Adopté

3329

Le Echevin donne avis de motion
qu'à la prochaine assemblée au
Conseil je proposerai un règlement no 113
pour emprunter une somme de \$70,000.⁰⁰/₁₀₀
pour combler la dette de la liste du
loip. de la Madeline *Lucien Maricotte*

3322

3330

Proposé par l'Échevin Lemire
Approuvé par l'Échevin Gauthier
Et résolu que le règlement no. 112
Intitulé "Règlement annulant et
rescindant les règlements nos. 109 & 110.
soit adopté en dernière lecture après
qu'il a été lu trois fois

D-323

Adopté

3331

Proposé par l'Échevin Arseneau
Approuvé par l'Échevin Lemire
Et résolu que le règlement no. 111
Règlement accordant une franchise
à la North Shore Power Co. Ltd
pour fins d'éclairage, de chauffage,
et de force motrice dans les limites
de la cité soit adopté en dernière
lecture après qu'il a été lu
trois fois

D-324

Adopté

3332

Proposé par l'Échevin Houle
Approuvé par l'Échevin Lemire
Et résolu que remise soit faite à
M. Zoël Lacourse des taxes de
locataire et taxes d'eau qu'il a
payées depuis qu'il est soutien
de M. Bassim Lottinville et qu'à
l'avenir il soit considéré comme
propriétaire tant que sa condition
de vu ne sera pas changée

D-325

Adopté

3333

Proposé par l'Échevin Houle
Seconde par l'Échevin Lemire
Et résolu que la taxe de locataire
soit remise à M. Joseph Stanchemin

D-326

ou qu'il paye une taxe de proprié-
taire ainsi que pour M. Pierre
Dubois.

Adopté

3334

Proposé par l'Échevin Labrecque
Approuvé par l'Échevin Lemire
Et résolu que la taxe de locataire
ne soit pas collectée par brex pour
l'année courante.

ll-327

Adopté

Et la séance est levée

Donat P. Guin
Maire

Runes Munnell
Greffier

Promue de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine
A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap. de
la Madeleine, tenue au lieu
et place ordinaires des ses-
sions, le mardi le quatre
me jour de septembre 1928
à 7.P.M. A laquelle assemblée
étaient présents son honneur
le Maire Donat Piquin. M. et
les échevins Massicotte,
Gauthier, Hule et Lemire
formant quorum sous
la présidence du Maire
au fait.

3335

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier

et résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telle que lues
adopté

3336

Propose par l'échevin Lemer
appuyé par l'échevin Ansel
et résolu que les comptes
suivants soient payés: -

La cité du Cap.	✓	26.25
Pave liste No 36	✓	193.05
St Lawrence Motor Sales Co	✓	17.09
Vigneau et Poirier	✓	50.00
North Shore Power Co Ltd	✓	476.12
St Maurice Valley Chronicle	✓	10.08
J. Bontine	✓	92.57
J. O. Rivard	✓	56.00
Financial Post.	✓	5.00
La Cité du Cap de la Madeleine	✓	23.00
F. D. Beaumier	✓	1.50
Bell Telephone Co Ltd	✓	26.60
M. Hinde	✓	4.00
		<u>\$981.26</u>

adopté

3337

Propose par l'échevin Mascotte
appuyé par l'échevin Lemer
et résolu que le maire et le
trésorier soient autorisés à
signer les chèques à la
Banque Royale du Canada
ici, et que le trésorier soit
autorisé à signer seul pour
le retrait de la banque
des chèques payés
adopté

L-328

3338

D-329

Propose par l'echerme Lemure
 appuyé par l'echerme Gauthier
 et résolu que la taxe de loca-
 taire de M. Emette Dargis
 soit corrigée de \$15.00 à \$8.00
 par mois. en qu'il ne paye
 que ce montant. ainsi que
 pour Madame Simon Gauthier
 adopté

Et la séance est levée

Bonnet Agnès
 Maire
 Romeo Mussette
 Secrétaire

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité du
 Cap de la Madeleine. Laquelle
 assemblée fut tenue aux
 lieu et place ordinaires des
 sessions lundi, le deuxième
 jour de septembre 1978 @
 7. P. M. A laquelle assen-
 blée étaient présents son
 honneur le maire. M. Donat
 Pagnon. M. M. les échermes
 Arsenneau. Massicotte. Houle.
 Gauthier. et Lemure formant
 quorum sous la présidence
 du Maire au fauteuil

3339

Propose par l'echerme Gauthier
 appuyé par l'echerme Lemure
 et résolu que les minutes de

La dernière assemblée
sont adoptées telles que lues.

adopté

3340 Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés -

Le sour. Municipal des appuis Mun.	10.00
Caue liste No 37	177.35
Rocheleau & Freres	74.20
Pierre Leroux & Fils	61.25
Bell Telephone Co	4.52
Stephens Sales Co.	32.75
North Shore Power Co Ltd	15.38
Canadian Pacific Telegraph	1.87
La cite du Cap de la Mad.	25.50
J. H. Reine de Cotlet	30.00
Carriere Nationale Eur.	2.96
Le Nouvelliste Ltée	71.10
Mrs Lamont & Al.	770.09
Adopté.	\$ 1276.97

3341 L'échevin donne avis de motion
qui a la prochaine séance du
Conseil. Je proposerai un
règlement No 114. Intitulé
Règlement Pour emprunter
une somme de \$70,000.00 pour
consolider la dette de la cite
du Cap de la Madeline.
E. J. Arsenneau

3342

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin ———

et résolu que le règlement No 113. Pour emprunter une somme de \$70,000 pour consolider la dette de la Cité du Cap de la Madeline. Soit adopté. La motion n'ayant pas de secondes ne se trouve pas adoptée. Proposé par l'échevin Leune appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que la taxe de locataire soit perçue à M. Soudas Trudel, en qui il est en Commun avec M. Joseph Sauvageau et qu'il ne paye aucun loyer.

N-331

3343

N-332

3344

N-333

Adopté
Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Leune et résolu que l'ancien legal J.A. Canebray, soit autorisé à prendre des procédures pour faire remettre le lot rendu par M. Jrs Duchesne, rue St Leon à M. Maurice Desjardis

3345

N-334

Adopté
Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Massicotte et résolu qu'un constable signifier les comptes de taxes des propriétaires ayant des arriérés pour 1927 avec avis d'avis à les payer pour le 10 octobre prochain.
Adopté

Est la preuve est levée

pro
 Édouard Lacombe
 Rues Minissets,

Province de Québec ^{Jeffes}

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
 du conseil de la cité de Cap-
 de-la-Madeleine, laquelle
 assemblée eut lieu au lieu
 et place ordinaires des sessions
 lundi, le dix septième jour du
 mois de septembre 1928 at 7.P.M
 et a laquelle assemblée étaient
 présents. M.M. les échus
 Arsenau, Hovle, Lacombe,
 Lemire et Gauthier, formant
 quorum sous la présidence
 de M. Gauthier, pro. Maire
 au fauteuil

3346

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Lacombe
 et résolu que les minutes
 de la dernière assemblée
 soient adoptées telles que lues

3347

Adopté
 Proposé par l'échevin Arsenau
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les comptes suc-
 cédants soient payés.

La Cité du Cap de la Madeleine.	✓	38. ⁰⁰
do	✓	4.37
do	✓	37.15

La Citi des Cap. de la M.	✓	10.80
do	✓	24.10
J. N. Thos. Berluquet	✓	50.00
Ed. Bergeron	✓	.65
Henri Croteau	✓	.62
M. Gauthier & fils	✓	30.51
St. Laurence Motor Sale	✓	2.25
H. Massolle & Freres	✓	412.38
Liste de paye No 38	✓	156.75
		<hr/>
		Adopté \$ 776.58

3348

Proposé par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que le règlement No 114 intitulé: Pour emprunter une somme de \$70,000.00 pour consolider la dette de la cité soit adopté en première et dernière lecture après qu'il a été lu trois fois.
L'échevin Houle demande le vote

D-335

Pour, les échevins Arsenneau, Lacombe Gauthier et Lemire
Contre, l'échevin Houle -
Adopté.

3349.

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Houle, et résolu que la salle de l'hôtel de ville soit accordée aux dames de St. Anne de la paroisse de St. Rogare les 26 et 27 prochains, ainsi que la résolu
Et la séance est levée

D-336

Eduard Gauthier Maire
Renaux Secrétaire Supp.

Province de Quebec
 Cite du Cap. de la Madeleine
 A une assemblee generale du
 conseil de la cite du Cap. de la
 Madeleine, Laquelle assemblee
 fut tenue aux lieu et place
 ordinaires des sessions, le mardi
 le cinq quatrieme jour du mois
 de septembre 1928 @ 7. P. M. A
 laquelle assemblee etaient
 presents Messieurs les
 Echevins Arsenau, Mascotte
 Gauthier, Hurlé et Lemire
 formant quorum sous la
 presidence du pro. Maire au
 fauteuil. M. E. Gauthier.

3350

Propose par l'echevin Arsenau
 appuyé par l'echevin Lemire
 et resolu que les minutes
 de la derniere assemblee soient
 adoptées telles que lues

3351

Adopté
 Propose par l'echevin Mascotte
 appuyé par l'echevin Arsenau
 et resolu que les comptes sui-
 vants soient payés

Parc liste 70 39	✓	186.05
Le Bureau d'Enregistrement	✓	2.75
Map. Lorange,	✓	45.37
Imperial Oil Co Ltd	✓	55.84
La Banque Canadienne Nationale	✓	348.20
La Cite du Cap. de la Madeleine	✓	63.43
Jrs Larouette & al	✓	770.09
Hon. Wilfrid Garneau & al	✓	124.98

St. Maurice Valley Chronicle	✓	12.00
St. Laurence Motor Sales Co.	✓	108.44
Louis Bellisle -	✓	12.50
A. Heroux	✓	260.40
Antonin Lacroix	✓	<u>47.50</u>
Total		\$2,037.55

adopte.

2352

Propose par l'echevin Arsenau
 appuyé par l'echevin Masse -
 cette et resolu que durant
 l'absence de son honneur le
 Maire, pour causes, le pro-maire
 soit autorisé a signer les
 cheques, les reglements et tous
 les documents que recoit
 de la jurisdiction du Maire,
 la presente resolution ayant
 un effet retroactif a partir
 du dix-septieme jour de
 septembre 1928.

U-338

Adopte

3353

Propose par l'echevin Arsenau
 appuyé par l'echevin Lemire
 et resolu que M. Edmund
 Gauthier soit nommé pro-
 maire pour le prochain terme

U-339

Adopte

2354

Propose par l'echevin Arsenau secondé
 par l'echevin Lemire et resolu qu'une entree
 d'apudue et d'apud ont fait a M. Louis
 Veigneault, rue St Denis,
 Et la somme est de

U-340

Adopte

Echecol Gauthier
 Romeo Munnell

Maire
 Jeffrey

Promesse de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 J. Gaston Dupresne, spéciale.
 a été nommé sous-secrétaire
 de rotation. pour le cotation des
 règlements no 114 de cette
 cité pour de remplir les devoirs
 de sa charge avec honnêteté
 et impartialité. Que ce soit
 en aide

Assemblée devant lui
 le huitième jour de
 octobre 1928.

Gaston Dupresne.

Romaine Renaudier

Supplé

Promesse de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale des
 conseillers de la cité du Cap. de la
 Madeleine, laquelle assemblée
 fut tenue aux lieux et place
 ordinaires des sessions, le lundi
 le huitième jour du mois
 d'octobre 1928, à 7 P.M. et à laquelle
 assemblée étaient présents
 M. M. Arsenault, Masséotte
 et M. Guéthier et l'un des
 quorum sous la présidence de
 M. Guéthier pro. mare cum
 faculté.

3355

Propose par l'échevin Masséotte
 appuyé par l'échevin Arsenault
 et résolu que les conseillers de

3354

D-341

La dernière assemblée a été
adoptée telle que lues

3356

Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Massicotte et
résolu que les comptes suivants
soient payés: -

Liste de paye No 40 -	✓	186.70
Liste de paye No 41	✓	185.85
T. J. Moore & Co Ltd	✓	6.00
Robert Trudel -	✓	78.70
J. H. Courteau	✓	236.00
La Cité du Cap -	✓	4.40
St Maurice Valley Chronicle	✓	20.72
Henri Bourgeois	✓	10.50
Henri Hubert	✓	27.92
Le Registrateur	✓	3.75
La Banque Can. Nationale	✓	349.35
La Cité des Armes	✓	14.00
Adelard Desjardins	✓	10.00
T. Denton	✓	90.53
J. D. Garneau	✓	2.50
Bell Telephone Co.	✓	24.00
La Cité du Cap	✓	10.00
Richelieu & Fren	✓	49.63
Arthur Bernick -	✓	50.00
F. R. Des Berlinguet	✓	35.00
York Shoe Co Ltd	✓	444.12
Jr ^s Lammelle & Co.	✓	770.09
Total		2609.76

adopté

3357

Proposé par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que ce conseil a

D-342

pris connaissance de la requete des employes de la Weyagamack Pulp & Paper Co Ltd et il delegue M. M. le maire. l'ecrivain Lemire et l'ingenieur pour rencontrer les autorites de la compagnie et y discuter leur situation adopte

3358.

D-343

Propose par l'ecrivain Arsenault appuyi par l'ecrivain Lemire et resolu que le rapport du greffier, re la rotation sur le referment No 114. soit adopte adopte

3359

D-344

Propose par l'ecrivain Arsenault appuyi par l'ecrivain Massette et resolu que la requete des locataires soit referree aux auteurs legaux pour avoir leur rapport sur le meilleur moyen a prendre pour taxer le locataire a un taux fixe et que copie de l'entete de la requete soit renuee a chaque ecrivain adopte

Requete des employes de la Weyagamack des locataires

Lettre de Ben. Fournier au maire et la seance est levie

Edmond Gauthier maire
Rene Massette,

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap

de la Madeleine. Laquelle assemblée
fut tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions le mardi le quinzième
jour du mois d'octobre 1928 à 7. P. M.

A laquelle assemblée étaient pré-
sents: M. M. E. Arsenneau,

L. Massicotte, E. Houle, E. Gauthier
et A. Lemire prenant séance

~~sous~~ la présidence du pro-maire
E. Gauthier au faitienil

3360

Proprié par M. Arsenneau

appuyé par M. Lemire et résolu
que les minutes de la dernière
assemblée soient adoptées telles

que vues

adopté

3361

Propose par l'échevin Lemire
~~et~~ appuyé par l'échevin
Massicotte et résolu que les

comptes suivants soient payés

Sténils Ltd -	✓	54.25
Liste de paie 47	✓	148.60
Patrick Dupont.	✓	3.50
Vigneault & Poirier	✓	60.35
La Cité du Cap de la Madeleine.	✓	36.01
D. La Bellière	✓	9.00
La Cité du Cap de la Madeleine	✓	10.80
Bureau d'Enregistrement	✓	6.10
Carrière Nationale Linc	✓	1.23.
La cité du Cap de la Madeleine	✓	22.00
Le Nouvelles Lié	✓	18.80

D. Ricard.

Total.

√	8.50
	<hr/>
	379.14

adopté

3362.

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Massé et résolu que le trésorier soit autorisé à faire un versement de fonds et à transporter du Compté L. 8, le Compté encaissé, au Compté L. 16, le Compté des obligations la somme de \$9000.00

U-345

La Banque Canadienne Nationale est autorisée à payer et à charger au Compté L. 16, les coupons d'intérêt et les obligations suivantes qui viennent d'être le premier mensuel 1928

La somme de \$5,700.00 étant la somme des coupons dus sur le règlement No 54 -

La somme de \$1,386.00 étant la somme des coupons dus sur le règlement No 71

La somme de \$7000.00, étant la somme du rachat des obligations dues sur le règlement No 71

Et que la Banque Marqué les dits coupons et les dits obligations payés

adopté

3363.

Proposé par l'échevin Lemire appuyé par l'échevin Arsenault et résolu que des sommes soient demandées pour fournir le charbon nécessaire

U-346

Pour les factures de la municipalité
pour l'année 1928-29, l'avis sur de-
mande la en un dégrè par l'engouin
et payable dans les quatre-vingt-
dix jours après livraison

adopté

~~Et la séance est levée.~~ Cm.
Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Massiotte
et résolu que le conseil a appris
avec regret la mort de M. Wilfred
Duke, ex. conseiller et juge de
paix pour la cité. Il prie la
famille d'accepter ses sincères
sympathies. adopté
Et la séance est levée.

Abrahan Gauthier
Président

Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la Cité du
Cap de la Madeleine. Laquelle
assemblée fut tenue aux lieux
et place ordinaires des ses-
sions, lundi, le vingt-neuvième
jour du mois d'octobre, 1928, à
7 P. M. à laquelle assemblée
étaient présents M. M. Arsenneau
Massiotte, Joubert, Gauthier et
Lemire sous la présidence de
M. le pro. maire Gauthier au parlement

3364

D-347

3365

Proposé par l'échevin Arsenault
Appuyé par l'échevin Massicotte
Et résolu que les minutes de la der-
nière assemblée soient adoptées
telles que lues.

adopté

3366

Proposé par l'échevin Lemire
Appuyé par l'échevin Massicotte
Et résolu que les comptes
suivants soient payés:

Emile Isabelle.	✓	99.04
Arthur Rempse	✓	2.35
Charles Bourgeois	✓	112.90
M ^r . Lanouette & Al.	✓	770.09
Patrick Dupont.	✓	3.00
Le Bien Public	✓	9.50
La Cité du Cap. de la Madeleine	✓	44.55
North Shore Power Co Ltd	✓	12.44
La Revue Municipale	✓	10.00
Fortunal Ltd.	✓	10.00
R. Bouches.	✓	6.00
La Carrière Nationale Eur.	✓	2.61
La Cité du Cap. de la Madeleine		63.89
Vigneau & Pomeroy	✓	7.60
M ^r s Gauthier & fils	✓	14.12
La Cité du Cap de la M.	✓	35.30
Querre L'Orange & Al.	✓	51.65 49.90
M ^r W. Gauthier & Al.	✓	124.98
La Cité du Cap.	✓	11.92
Paul Leli No 43.	✓	138.10
do do 44	✓	147.30
Total.	✓	<u>\$ 1607.34</u>

adopté

- Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que M. T. Bédelleau
soit autorisé à prendre action
en cours du recorder contre
M. Ouzine Labrecque pour avoir
fourni de l'eau à M. Chr Lemay
si que l'eau a été fermée
adopté
- 3367-A Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que le député au
provincial, M. W. P. Grant, soit
prié de demander au mi-
nistre de la voie de main-
tenir les services d'un inspecteur
de trafic au Cap de la Madeline
durant l'hiver en que cours
entrent la neige. adopté
- 3368 Proposé par l'échevin Hénault
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que l'ingénieur soit
autorisé d'acheter une fournaise
pour le marché adopté
- 3369 Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que le charbon soit
acheté pour 1928-29 de M. Est-
Duché au prix de sa soumis-
sion et suivant les conditions
exigées dans l'avis de soumission
adopté
- 3370 Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenault

et resolve que la Banque Com-
merciale est prie de payer pour
et à l'acquit de la cité les coupons
d'intérêt dus sur le règlement
No 34. etant le 1^{er} août dernier
au montant de \$275.⁰⁰

L-352

Que la banque emme les dettes
coupons avec tous les privilèges qui
y sont attachés. Le maire et le
trésorier sont autorisés à signer
un billet à demande pour le
dit montant. fait à l'ordre de
la Banque et portant intérêt
au taux de six pour cent l'an.
Le dit billet ne devant en aucun
cas. modes, restreindre ou
lever les droits que la banque
a emme par les dits coupons

Les plaintes au rôle pour 1929
sont étudiées

3371

Proprié par l'ancien bureau
appuyé par l'ancien Bureau
et resolve que l'étude des
plaintes au rôle soient ajournées
à la prochaine séance de
conseil

L-353

appel de la cité en travaux par
l'arpenteur Hurlebrin. repris
aut anciens -

Et la séance est levée

Thomas Agnew
Maire
Rome Monroseth
Guyton

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap. de la
Madeleine, laquelle assemblée
fut tenue aux lieu et place
ordinaires des sessions, le
le dimanche jour de novembre
1928 à 7 P.M. A laquelle
assemblée étaient présents
Son honneur le maire
M. Donat Pagnu et M. M.
les échevins Arsenau, Mar-
sotte, Hurd, Gauthier et
Lalonde formant quorum
sous la présidence du
maire au fauteuil

3372

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Arsenau
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

3373

Proposé par l'échevin ^{adopté} Arsenau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes
suivants soient payés:

Vigneau & Proulx	✓	50.00
Les Lanouette & Co.	✓	770.09
Canada Pac. Telegraph	✓	1.00
North Shore Power Co Ltd	✓	188.30
F. & S. Des Perles	✓	16.80
Mrs. L. L. L.	✓	32.74
Morton Carbon paper Co Ltd	✓	6.50

La Banque Royale du Can.	✓	26.79
Adelard Desjardins	✓	5.00
Richéau & Freres.	✓	4.50
La Cité du Cap la M.	✓	9.70
Rever Richéau & Al	✓	12.00
La Banque Canadienne National	✓	348.80
G. Corbeil.	✓	24.20
La Cité du Cap.	✓	3.95
Four volé No 45.	✓	127.45
Total.		<u>\$1627.34</u>
		adopté

3374

L-354

Propose par l'echerme Lamerque
appuyé par l'echerme Gauthier
et résolu que le maire et le
greffier soient autorisés à signer
le proces-verbal de bornage des
terrains de M. M. Desilets avec
les terrains de la cité

Adopté.

3375

L-355

Propose par l'echerme Lamerque
appuyé par l'echerme Houle et
résolu que la resolution No 3367
autorisant une action contre
M. Oregme Lamerque soit resen-
dié à toutes fins que de droit.

Adopté.

3376

L-356

Propose par l'echerme Gauthier
appuyé par l'echerme Arsenneau
et résolu qu'avis de la vente de
l'entretien des routes pour l'hiver soit
annoncé pour la prochaine
séance du conseil.

Adopté.

3377

U-357

Propose par l'echemin Arseneau.
appuyé par l'echemin Houli et
résolu que les corrections au
rôle d'évaluation pour 1929 soient
les suivantes

Arthur Bergson, 120-A. que le loyer
soit réduit à \$ 5.00 par. mois;
M. J. Arthur Bergson, rue Fussey,
que la valeur au pied cube de
sa tanière soit réduite de 22
cents @ 20 centus; M. C. W.
de Grandmont, la superficie
des lots 134-43, 1-42, est réduite
à 3500 pieds carrés au lieu
de 8400 pieds carrés; la balance
des plaintes est réglée

Adopté

3378

U-358

Propose par l'echemin Arseneau
appuyé par l'echemin Houli et
résolu que la révision du rôle
pour 1929 soit homologuée aux
les corrections faites par la
résolution 3377 passée à la
présente séance

Adopté

3379

U-359

Propose par l'echemin Arseneau
appuyé par l'echemin Lameque
et résolu qu'une délégation
Composé du conseil et de l'ingénieur
soit autorisé à parrainer M. J. H.
Frigaud pour y discuter la question
de la viabilité

Adopté

3380

Propose par l'echemin Lameque, appuyé
par l'echemin Arseneau
et résolu qu'à la suite de la requête
de M. Hartnett, surintendant de la

d'ierie
pour demander
D-360

Batis Valre Bag Co Ltd. le greffier
ont autorisé* au Municipal des affaires
municipales l'autorisation d'emprun-
ter la somme de \$5,000.00 pour
ouvrir la rue Fussey et la terrasse
adopté

3381

Propose par l'echerme Arsenneau
appuyé par l'echerme Gauthier
et résolu que le conseil s'engage
envers la Batis Valre Bag Co a
prendre les moyens pour améliorer
la pression de l'eau de manière
à leur donner satisfaction
adopté

D-361

3382

Propose par l'echerme Masqueotte
appuyé par l'echerme Labrecque et
résolu que ce conseil a appris
avec regret la mort de l'Honorable
M. J. A. Jesser, président de la
Commission des eaux courantes
Il prie la famille d'accepter
ses sinceres sympathies
adopté

D-362

3383

Propose par l'echerme Labrecque appuyé
par l'echerme Arsenneau et résolu
qu'une lumière soit autorisée sur
la rue Beauchemin, no. 5. au chez
M. Jrs Lefevre, pres de la cri de
la Wayajamack
adopté

D-363

3384

Propose par l'echerme Masqueotte
appuyé par l'echerme Arsenneau
et résolu que l'arpenteur
Berlinguet représente le ville
dans l'appel en bonap de

L-364

la cité et de la Cie Immobilière
du Cap. de la Madeleine, mais
seulement aux endroits qui
appartiennent à la ville

Le rapport mensuel du chef
de police, ^{adopté}

Lettre de la Baie Valre Bay. Co Les
Rapports des évaluations se plaçant
au rôle.

Et la séance est levée

Donat Poyant
maire
Reno Munnich
greffier

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap. de la
Madeleine, laquelle assemblée
fut tenue au lieu et place
ordinaire des sessions, mardi
le treizième jour du mois de
novembre 1928 @ 7. P. M. à laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire Donat
Poyant et M. M. les échevins
Arseneau, Masseotte, Hule,
Gauthier et Lemire formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil
Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes de la

Derniere assemblee ouient
adoptees telles que lues.

3386

	Adopte
Propose par l'ecuyer Gauthier appuyé par l'ecuyer Arsenneau et resolu que les comptes sui- vants soient payés: -	
Pave listé No. 46.	✓ 148.05
J. H. Reue de Cotlet	✓ 30.00
H. Masseotte & Freres.	✓ 155.45
St. Maurice Valley Chronicle	✓ 17.51
Dept de la Colonisation	✓ 5.50
Richelieu & Freres.	✓ 25.65
Brown & Laurin	✓ 48.60
North Shore Power Co Ltd	✓ 265.63
Freres des Ecoles Chretienne	✓ 49.89
La Cite du Cap de la Mad.	✓ 1.70
La Bellisle	✓ 21.50
Edm. Bergeron.	✓ 4.45
La Cite du Cap de la Madeleine	15.75
Freres de la Franchise	✓ 17.73
Total	\$ 809.41

adopte

Propose par l'ecuyer Lemire et
secondé par l'ecuyer Hule et
resolu que la demande de
M. Brullard de poser une
annonce au-dessus de la
rue Notre-Dame soit toleree
L'ecuyer Masseotte demande
le vote parce qu'il considere
cette resolution illegale.
Votent pour M. M. Lemire et Hule.
Contre M. M. Arsenneau, Masseotte

3387

L# 365

et Gauthier. Rejeté.
 Proposé par l'échevin Gauthier
 3388 secondé par l'échevin Lemire et
 résolu que la rue St-Maurice,
 le chemin St-Malo et le chemin
 des pompes soient octroyés à
 M. Seraphin Montplaisir quant
 à leur entretien pour l'hiver, à
 raison de \$120.⁰⁰ pour la saison.
 Le tout sujet aux obligations
 de la loi regardant les chemins

N-366

adopté
 Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Arsenault
 3389 et résolu que la rue St-Jean,
 à partir de la rue de la Beige,
 et la route du Cordon Yung soient
 octroyés à M. Willie Dorion quant
 à leur entretien pour l'hiver à
 raison de \$200.⁰⁰ pour la saison.
 Le tout sujet aux obligations de
 la loi regardant les chemins

N-367

3390

adopté
 Proposé par l'échevin Lemire appuyé
 par l'échevin Hule et résolu
 N-368 que la route du passage soit
 octroyée à M. Alphonse Thibault
 quant à son entretien pour
 l'hiver sujet aux exigences de
 la loi sur l'entretien des chemins
 et ce pour quatre-vingt-proches
 par an

3391

adopté
 Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Gauthier

3391

et résolu que l'ingénieur demande des soumissions pour lundi prochain pour le terrassement et les travaux de la rue Fussey, ce pour une largeur de cinquante pieds à distribuer sur cinq pieds de chaque côté de la ligne centrale de la rue. Chaque soumissionnaire devra donner un cheque accepté pour dix pour cent de sa soumission. Le conseil ne s'engage pas à accepter la plus ni aucune des soumissions. L'ouvrage devra être complété à la satisfaction du conseil dans les trente jours de l'octroi du contrat.

Ll-369

3392

Adopté
Proposé par l'échevin Leclerc
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la lumère de rue au coin des rues St Pierre et La Tremblle soit changée et mise du côté Nord de la rue St Pierre.

Ll-370

3393

Adopté
Proposé par l'échevin Aubert
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que le conseil demande à M. Art. L. Desautels. M. P. de présenter une requête au ministre des postes pour que les bureaux de poste restent ouverts les jours de fêtes légales de manière que ceux qui ont des lettres postales puissent

Ll-371

avoir leurs malles

Lu une lettre du sur. municipal
des affaires municipales. No 8000.
autorisant un emprunt de \$5'000 pour
la rue Fussey
Et la séance est levée

J. J. J. J. J.
R. J. J. J. J.
G. J. J. J. J.

Province de Quebec

Cite du Cap de la Madeleine

A une assemblee generale du
Conseil de la cite du Cap de la
Madeleine. Laquelle assemblee
fut tenue au lieu et place ordi-
naires des sessions, le lundi
le dix. neuvieme jour de
novembre 1928 @ 4. P. M. a
laquelle assemblee assistaient
son honneur le Maire, et
M. M les echevins Arseneau,
Massicotte, Hule, Gauthier
Lemire et Lamerque formant
quorum sous la presidence
du Maire au fauteuil.
Propose par l'echevin Gauthier
appuy par l'echevin Hule et
resolu que les minutes de la
derniere assemblee soient
adoptees telles que les

Adopte

Propose par l'echevin Arseneau

Appuyé par l'échevin Massicotte
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés

Roland Dusseault	✓	16.04
Jrs Laumelle & al	✓	770.09
Genevieve Mreault	✓	9.15
Wm. Shue Power Co Ltd.	✓	39.32
T. Bontin	✓	95.85
La Cité du Cap. de la M.	✓	20.52
Livings & Fries	✓	83.75
Pierre Arsenneau	✓	3.50
Burrell Lumber Co	✓	3.65
Par liste No. 47	✓	<u>131.55</u>
		\$ 1173.44

— total
adopté

3396

II-372

Proposé par l'échevin Arsenneau
 appuyé par l'échevin Massicotte
 et résolu qu'à l'aveu tout efface
 de la expiration qui donnera
 des copies ou extraits de tout
 livre, rôle, registre, document
 ou autre papier, faisant parties
 des archives devra charger au
 celui ou à ceux qui en font la
 demande une somme de cinq-
 Cinq centus par chaque certifié,
 plus cinq centus centus pour chaque
 apposition du greffier de la cité, plus
 cinq centus centus pour les premiers
 cent mots ou moins de chaque copie
 et dix centus par cent mots addi-
 tionnel de chaque copie, et ce
 en conformité avec les articles
 87 et 99, chapitre 102 de la loi

des cités et villes. Le produit
devant être versé dans la caisse
municipale sous l'item "finances;
appropriation du sceau"

8397

Ll-373

Proposé par l'échevin Leunre, appuyé
par l'échevin Gauthier et résolu
que le contrat de la North Shore
Power Co Ltd pour gas d'éclairage
chauffage et de force motrice
soit adopté tel que lu. Le maire
et le greffier sont autorisés à le
signer. Adopté

8398

Ll-374

Proposé par l'échevin Laheyne, appuyé
par l'échevin Gauthier et résolu que
la soumission de M. J. Desrosiers
pour la rue Tracy soit acceptée
pour une somme de quinze cents
(\$1500.00) comprenant le déblai
et remblai et le porceau, il sera
payé une somme additionnelle de trente
cents la sup. cub. à M. Desrosiers
si il manque de terre, le tout sujet
aux conditions des plans et devis
de l'ingénieur de la cité, adopté
Et la séance est levée après lecture
d'une requête du comité des Citoyens

Donné à
mon
Rue des Municipalités
greffier

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 À une assemblée générale de ce
 conseil de la cité du Cap de la
 Madeleine. laquelle assemblée
 fut tenue au lieu et place ordi-
 naires des sessions, lundi le
 vingt septième jour du mois de
 novembre, 1928 à 7 P.M. à laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le maire et M^{rs} M^{rs}
 les échevins Arseneau, Massicotte,
 Houle, Gauthier, Lemire et
 Lapierre formant quorum
 sous la présidence du maire
 au contenu.

3399

Proposé par l'échevin Arseneau
 appuyé par l'échevin Houle
 et résolu que les minutes
 de la dernière assemblée
 soient adoptées telles que
 lues.

Adopté

40

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que les comptes suivants
 soient payés.

Pour liste No 48	✓	120.60
Bell Telephone Co Ltd	✓	36.20
La Cité du Cap de la Madeleine	✓	27.53
Clair Stern	✓	2.00
Bureau d'enregistrement	✓	4.80
Can. Paper & Print Co Ltd	✓	49.86
Henri Labelle	✓	10.00
Art Brunet	✓	51.00

adopté

Total

8401

U-375

Propose par l'ecuyer Lemire appuyé par l'ecuyer Arseveau et résolu que le conseil accorde à M. Willie Richefort l'eau gratuitement pour son pâturage, mais il ne fournira pas les tuyaux pour l'arrosage cette année

3401-A

U-376

Propose par l'ecuyer Massonnette appuyé par l'ecuyer Arseveau et résolu que le trésorier soit autorisé à collecter les taxes foncières pour 1928 d'ici au 15 Décembre prochain, aussi à collecter les taxes de licitations et à prendre des procédures sur ces dernières

8402

U-377

Propose par l'ecuyer Arseveau appuyé par l'ecuyer Gauthier et résolu que le contrat de la North Shore Power Co Ltd soit adopté avec la correction à la clause No 34; à savoir que le contrat est valable pour dix ans de la date de sa signature au lieu de dix ans de la date de la passation du règlement No 111. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. La résolution No 3397 est rescindée et annulée à toutes fins qui de droit

8403

U-378

Propose par l'ecuyer Gauthier appuyé par l'ecuyer Lemire et résolu que l'ingénieur soit autorisé d'acheter six casques et six paires

de telles jour les papiers.

8404

Il-279

Propose par l'echevin Arseneau
appuyé par l'echevin Labeque
et resolu qu'une lumiere soit
autorisée sur St. Demunque
au nord de la rue St. Madeleine
ms. a. vi le dernier poteau

Adopte

Adopte

Et la seance est levée

Donat Pagnon
maire

Romeo Musselth,

Greffier

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du con-
seil de la cite du Cap. de la Made-
leine. laquelle assemblee fut
tenue aux lieu et place ordinaires
des sessions, lundi le dixieme

decembre.

jour du mois de ~~octobre~~^{novembre} 1928 a 7 P.

M. a laquelle assemblee etaient
presents son honneur le maire Donat
Pagnon. M. M. Arseneau, Massimotte
Gauthier, Houle, Lemire et Labeque
formant quorum sous la presidence
du maire au fauteuil

Propose par l'echevin Labeque
appuyé par l'echevin Arseneau
et resolu que les minutes de
la dernière seance soient adoptées
telles que lues.

8405

Adopte

3406

Proposé par l'archevêque Gauthier
approuvé par l'archevêque Arsenault
et résolu que les comptes sui-
vants soient payés; -

Liste de paye No 49 -	127.55 ✓
Liste de paye No 50	657.20 ✓
Richelieu & Freres.	9.00 ✓
Le Pharmacien Normand	3.00 ✓
F. X. Thos. Berlinguet	90.30 ✓
Harry R. Martin	4.05 ✓
Muir Cup & Regalis Ltd	4.64 ✓
Am W. Gariepy & Al.	124.98 ✓
Jos Launette & Al.	770.09 ✓
La Banque Canadienne Nationale,	386.33 ✓
Beurs Welding Co.	17.90 ✓
A. Hermy,	21.35 ✓
La Cité du Cap ^{rev.}	37.79
Canada du National Telegraph	1.99 ✓
La Cie Produits Creygl.	33.05 ✓
La Cité du Cap -	36.00 ✓
Jos Saunier & Fils.	17.30 ✓
Canadien Paque R.R.	5.35 ✓
La Banque Can. Nationale,	31.06 ✓
Vigneault & Pomer	50.00 ✓
Mp. Montplaisir	31.00 ✓
B. Charest -	30.20 ✓
La Cité du Cap -	20.75 ✓
D. La Bellisle	5.00 ✓
J.P. Richefort -	54.00 ✓
North Shoe Power Co Ltd	52.53 ✓
Le Nouvelliste Ltd	3.80 ✓
Adelard Desjardins	5.00 ✓
La Cité du Cap "Revenu"	16.94 ✓
North Shoe Power Co	462.40 ✓

J. H. Reue de Cotlet.
 Pierre L'Orange & Fils.
 Total

30.00

62.15

8407

U-380

Adopté
 Proposé par l'échevin Labrecque
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que la taxe de location
 pour Alfred Bellemare soit remu-
 ne pour 1928 en qu'il ne resi-
 dait pas ici

8408

U-381

Adopté
 Proposé par l'échevin Mascotte
 appuyé par l'échevin Labrecque
 et résolu que la Banque Cana-
 dienne Nationale, accepte de
 payer pour et à l'acquit de la
 cité, les coupons d'intérêt dus
 le premier décembre 1928. Régle-
 ment No 110, au montant de
 \$1847.50. Que la Banque conserve les
 dits coupons avec tous les privilèges
 et les droits qui y sont attachés.
 Le maire et le trésorier sont autorisés
 à signer un billet à demande
 à l'ordre de la dite Banque portant
 intérêt à 6%. Ce dit billet ne devant
 en aucune façon, modifier, restreindre
 et nuire les droits que la Banque
 a comme porteur des dits coupons

8409

U-382

Adopté
 Je, échevin de la cité du Cap de la
 Madeline donne avis de réunion
 par les présents qui à la prochaine
 assemblée régulière, je propose-
 rai l'adoption d'un règlement

No 115 des règlements de la cité, intitulé
 "Règlement concernant l'établissement
 dans les limites de la cité d'une manu-
 facture de soie naturelle et autres et
 différents produits - par Monsieur
 Claude Sévris et ses associés, repre-
 sentant une société ou corporation
 a été formée par eux-mêmes et
 d'autres personnes, et leur accor-
 dant certains privilèges -

8409 A ^{Comité d'audit} Proprié par l'échevin Sanchez
 appuyé par l'échevin Stenle et résolu
 que le trésorier soit autorisé de payer
 les sommes dues par estimés en
 faveur de Jrs Després à la Banque
 Canadienne Nationale sur l'ouvrage
 qu'il a entrepris à la rue Fussey -
 sur le compte de la Municipalité
 jusqu'à concurrence de \$1000 tel
 que demandé

U-383

Adopté.

8410

Je echevin donne avis de motion qu'à
 la prochaine assemblée je proposerai
 un règlement No 116 intitulé

U-384

"Règlement autorisant le conseil
 à emprunter l'argent nécessaire
 pour construire un conduite princi-
 pale d'aqueduc, un puits réserve
 et autres améliorations d'aqueduc

Fait à Québec

8411

Je echevin de la cité du Cap de la
 Madeline donne avis de motion
 qu'à la prochaine séance de

U-385

Conseil Je proposerai un règlement
No 117 intitulé "Règlement pour autoriser
le conseil à emprunter l'argent neces-
saire pour consolider sa dette."

8412

Proprié par l'échemie Arsenneau, secondé
par l'échemie Marmotte et résolu
que l'arrêt Cambridge soit autorisé
à dépendre la cité dans la cause
Daniel Lamy vs. la cité

U-386

adopté
Lu l'abri de M. Claude Denis
et la séance est levée

Fouquet
Maire
Commissaire
Greffe

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap. de la Madeleine
à laquelle assemblée ~~étaient~~ eut
lieu aux lieu et place ordinaires
des sessions. Lundi, le dix septième
jour du mois de décembre 1928 à
7 P. M. à laquelle assemblée
étaient présents Son honneur
Le maire M. Donat Piquet, M.
M. les échemes Arsenneau, Mes.
Scott, Hule, Gauthier et Leduc
formant quorum sous la
présidence du maire au
factuel

3413

Propose par l'échevin Lecœur
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes
de la dernière assemblée aient
adoptées telles que lues
Adopté.

3414

Propose par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes suivants
soient payés

La cité du Cap de la Madeleine	5.00 ✓
J. Laumette, & Al.	770.19 ✓
Pour liste No 51	274.43 ✓
W. Suroy & Al.	124.98 ✓
La Cité du Cap.	18.50 ✓
do	3.00 ✓
do	2.85 ✓
H. Montplaisir	6.50 ✓
J. Beauchemin	9.50 ✓
	Total \$ 1214.85

Adopté.

3415

D-387

La séance est ajournée.
Sur proposition de M. l'échevin
Massicotte, appuyé par l'échevin
Arsenneau et résolu que la séance
soit ajournée pour rencontrer M.
Josseland, re sur projet d'usines
et la séance est ajournée.

La séance est reprise à 8.30 P.M.
avec le même quorum et les mêmes
membres du conseil présents:

3416

Propose par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Houde et
résolu que le règlement No 115

U-388

Reglement concernant l'etabli-
 sement dans les limites de
 cette cite d'une manufacture
 de soie naturelle et autres
 differents produits par M. M
 Claude Denis et ses associes
 representant une corporation
 a ete formee par eux-memes
 et d'autres personnes et leur
 accordant certains privileges
 ont adopte en premiere et der-
 niere lecture apres qu'il a ete
 lu deux fois, le tout suivant la
 loi et les reglements de la cite

Adopte unanimement

Le Maire laissant son siege, il
 est remplacé par le pro. maire
 Carthier

8417

Propose par l'echerme Massue
 appuyé par l'echerme Arsenau
 et resolu que la Banque Cana-
 dienne Nationale, soit prie de payer
 pour et à l'acquit de la cite du
 Cap de la Madeleine, les emprunts
 d'intérêt dus le premier janvier
 1929. a savoir:

U-389

\$5.830.⁰⁰ du sur le reglement No 99
 - 500.⁰⁰ du sur le reglement No 103

Que la Banque conserve les dettes
 emprunts avec tous les privileges et
 les droits qui y sont attachés. Le
 maire et le tresorier sont autorisés
 a signer un billet a demande
 a l'ordre de la dite banque portant

interet au taux de 6%. Ce dit
billet ne devant en aucune
facon, modifier, restreindre et surer
les droits; que la Banque a comme
porteur des dits coupons

adopté

Proprié par l'échevin Marsucotte
et appuyé par l'échevin Arseveau
et résolu que le trésorier soit
autorisé à faire un virement
de fonds de \$1847.50 du compte
L-8 au compte L-16 pour payer
les coupons d'intérêt sur le règlement
No 100.

Lu en Conseil.

Dec. 15, 1928

Monsieur le maire

Messieurs les échevins

Depuis quelques années
que l'état de ma santé laisse à
desirer et ne pouvant plus remplir
efficacement mes devoirs publics, j'ai
décidé de vous offrir ma résignation.
C'est à regret, car j'aurais eu le plaisir
à continuer à travailler ensemble pour
le progrès de notre chère ville. Mais tout
en regrettant de donner ma résignation
je suis heureux de dire que je laisse
un bon corps d'administrateurs et
j'espère que vous continuerez votre
programme de progrès dont nous
avons tant besoin. N'oubliez pas le
quartier 6. Bien à vous, ainsi. L. Laberge
Et la source est lue par rapport à

Rene Dumont, Secrétaire
Greffier

8418

L-390

✓

8419

Le conseil décide
de ne cumuler cette
fonction qu'à la prochaine
séance

L-391

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap de la
 Madeleine, laquelle assemblée
 fut tenue au lieu et place ordi-
 naires des sessions, lundi, le
 septième jour de janvier 1929
 à 7 P.M. A laquelle assemblée
 étaient présents Son honneur
 le maire et messieurs les échevins
 Arsenault, Massicotte, et Lemire
 formant quorum sous la présidence
 du maire au jourdit.

3420

Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Massicotte et résolu
 que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées telles
 que lues. adopté

3421

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Lemire et
 résolu que les comptes suivants
 soient payés:

Liste de paye No 1	✓	160.20
Liste de paye No 2	✓	209.90
G. Corbeil	✓	24.95
H. Massicotte & Freres Ltd	✓	265.45
Art. Ducelet	✓	462.15
J. J. Rochefort & Fils	✓	51.00
Freres Industriels Chrétiens	✓	38.17
T. Bontin	✓	98.85
Art. Bousvert	✓	48.50
Nap. Lorange	✓	24.27
T. A. Gilbert	✓	28.40

Canadian Pacific Telegraph.	✓	2.32
Jrs Lammelle & Al.	✓	770.59
Canada Power & Paper Co Ltd	✓	5.08
Chs Burgers	✓	12.50
Eduard Bergeron	✓	5.90
Herve Mureau	✓	4.60
Reue Jabot.	✓	12.00
Jrs Saurin & Fils	✓	15.34
La Cite du Cap.	✓	1.70
Patrick Dupont -	✓	39.75
Bell Telephone Co Ltd.	✓	26.45
Can. Fairbanks. Mine Co Ltd.	✓	4.95
P. V. Ayotte,	✓	8.25
North Shore Power Co Ltd	✓	494.61
La Banque Can. Nationale	✓	338.80
La Cite du Cap.	✓	28.19
D. J. O'Brien	✓	59.00
Secrtaire Provincial. Quebec	✓	725.00
St. Maurice Valley Chronicle	✓	17.10
Le Nouvelliste Stee	✓	20.40
B. Charest -	✓	34.70
Henri Beliveau	✓	2.50
Donat Arcand.	✓	17.50
		\$ 4058.57

Adopte.

Propose par l'echeriu Arsenneau
 appuye par l'echeriu Muscotte
 et resolu que le conseil a pris
 connaissance de la decision de
 M. L. N. Lapeigne de demission-
 ner comme echeriu du quartier
 No 6. Il saisie cette occasion pour
 lui exprimer son entier regret
 de le voir abandonner son poste

8422

L-392

qu'il a su dignement remplir depuis le 1^{er} juillet 1921. Devant sa détermination, le dit conseil accepte sa démission et il prie son honneur le Maire de procéder suivant la loi à l'élection d'un nouvel échoué pour le quartier No 6.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que le contrat entre la M^{re}. Paris Fracton Co Ltd et la cité regardant l'entèvement de la neige soit adopté; le Maire et le greffier ont autorisé à le signer.

Adopté

Proposé par l'échevin Lussier appuyé par l'échevin Arsenault et résolu que la requête de M. Louis Gauthier et Pierre Lorange soit accordée. M. M. Gauthier, Simon, Auger et Alphonse Bourbon devant être portés au rôle comme propriétaires.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que l'ingénieur soit autorisé à prendre une page d'annonce dans le bulletin annuel du Financier Dist.

Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Lussier et résolu que le compte d'eau

9423

U-393

9424

U-394

9425

U-395

9426

L-296

est remis à M. Wilfrid Truiflainet
ou qu'il ait eu commun avec son
gendre M. Oscar L'Orange. ce dernier
devant payer qu'une taxe d'eau;
aussi à Mme Donat Baril, pour
cause de pauvreté et à Dne ve
Serere Talbot pour six mois cet
hiver pour cause de pauvreté

Adopté

8427

L-394

Propose par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Lemire et résolu
que l'échevin Massicotte soit nommé
pro. maire pour le prochain terme

Adopté

Lu en conseil

Lettre de l'auteur re. Mme Brochu.

Jugement de la Commission des Chemins
de fer. re la traversée rue St Maurice
et la secousse est levée

Fondé
Maire
Romeo Murissetti
Greffier

Procuré de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Je, Gaston Dupresne, nommé secrétaire
du referendum sur le referendum no 115
voté les 9 et 10 Janvier 1929, juré de remplir
les devoirs de mes charges avec fidélité
impartialité et justice. A Dieu ou ait en aide
Asermenté au Cap de la Madeleine

3498

Ce lynché le jour de Janvier 1929. Gaston Dupresne

Romeo Murissetti

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du conseil de la cite du Cap. de la Madeleine, laquelle assemblee eut lieu aux place et lieu ordinaires des sessions, lundi, le quatorzieme jour du mois de janvier 1929. a 7 P.M. a laquelle assemblee etaient presents sur honneur le maire Donat Poirine et M. M. les echevins Arsenneau, Massicotte, Houle, Gauthier et Lemire formant quorum sous la presidence du maire au fauteuil.

Propose par l'echevin Arsenneau appuyé par l'echevin Gauthier et resolu que les minutes de la derniere assemblee soient adoptées

adopté

Propose par l'echevin Arsenneau, appuyé par l'echevin Gauthier et resolu que les comptes suivants soient payés:-

Philippe Milette	✓	4.35
Le Ministre des Affaires Municipales.		25.00
Proc. liste no 3.	✓	642.50
Mrs Lavoie et al.	✓	770.09.
Can. Fire + Acc. Ass. Coy.	✓	522.61
La cite du Cap.	✓	37.89
F. X. Des Barres et al.	✓	32.20
St. Maurice Valley Chronicle	✓	7.20
La Banque Can. Nationale	✓	50.16
North Shore Power Co Ltd.	✓	15.15
Le Bien Public.	✓	4.80
O. V. Ayotte.	✓	1.56

3479

3430

P. V. Ayotte Ls Bellisle	✓	58. ⁰⁰
La Cité du Cap de la Madeleine	✓	20. ⁰⁰
D. Landry.	✓	8. ⁰⁰
Canada Power & Paper Co Ltd.	✓	14. ⁶⁹
Ls Berthiaume et al.	✓	10. ⁰⁰
Adelard Desjardins	✓	5. ⁰⁰
Jrs Desjardins, La Baie aux Canots.	✓	1000. ⁰⁰
Jrs Desjardins	✓	200. ⁰⁰
		<hr/>
Total		\$ 3422. ⁷⁰
		adopté

U-398

3431

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que le conseil a appris avec regret la mort de Mme Samuel Lanouette, mère de M. Jrs Lanouette trésorier, et il lui la famille d'accepter ses sincères sympathies

adopté

3432

U-399

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Massicotte et résolu que le rapport de laotation sur le règlement no 115, tel que soumis par son honneur le maire soit

adopté

3433

U-400

Proposé par l'échevin Arseneau appuyé par l'échevin Gauthier et résolu que des licences soient accordées à M. M. J. A. E. Groleau et Arthur Gaillardety sujets à l'approbation du chef.

adopté

3434

U-401

Proposé par l'échevin Massicotte et appuyé par l'échevin Arseneau et résolu que le maire et le trésorier soient autorisés à emprunter par

Vuillet, la somme de \$2000.⁰⁰ en
a compte, en vertu de la lettre No 8000
en date du 9 novembre 1928. signé
par le sous. ministre des affaires
municipales, de la rue Fussey.
Et la séance est levée

Romeo Morissette
greffier

Province de Québec
Cité du Cap. de la Madeleine
Je, Ernest Cassette, Maire, 105, Rue Richer, élu echevin pour
le quartier No 6 de la dite cité, jure
solennellement de remplir les
devoirs de ma charge, avec fidélité
impartialité et honnêteté. Dieu me
soit en aide.

3435

D-402

Asserments devant moi Ernest Cassette
au Cap. de la Madeleine
ce sept et unème jour
de janvier, mil neuf
cent vingt neuf.
Romeo Morissette
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale du conseil
de la cité du Cap. de la Madeleine,
laquelle assemblée fut tenue aux lieu
et place ordinaires des sessions, lundi
le sept. et unème jour du mois

de janvier 1929 à 7. P. M. à laquelle
 assemblée étaient présents
 son honneur le maire, et M. M.
 les Echevins Arsenault, Massicotte
 Droule, Gauthier Lemire et Loizelet.
 formant quorum sous la présidence
 du maire au parlement

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues.

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé Gauthier et résolu que
 les comptes suivants soient
 payés.

Richelieu et treres.	✓	105.04
Pau liste No 4.	✓	1089.30
La Cité du Cap.	✓	32.64
do	✓	32.75
do	✓	25.62.
St Maurice Valley Chronicle	✓	6.00
J. H. René de Cotuit	✓	345.00
T. J. Moore & Co Ltd	✓	2.50
Patrick Dupont.	✓	52.25
Union des Municipalités	✓	56.51
Pierre Langue & Fils	✓	50.00
La Cité du Cap.	✓	16.60
Arthur Brunelle	✓	344.67
Rerd. E. Trusey	✓	216.80
Lapance Eug & F. Coled	✓	69.00
La Cité du Cap de la Mad.	✓	2.35
W. Garepy	✓	116.15
W. Garepy	✓	174.90

3436

3437

Louis Berthoume v 6.65
 La Cite du Cap. v 5.10
 Mal 2749.83

Adopte

3438
 H-402

Propose par l'echerri Massucotte
 appuye par l'echerri Arseveau
 et resolve que M. Ernest
 Cusset, soit nomme sur les
 memes comites que M.
 Labrecque occupait.

Adopte

3439

H-404

Propose par l'echerri Gaucher
 appuyi par l'echerri Arseveau
 et resolve que des licences
 soient accordees a M. M. Maxime
 Melancon, Oscar Bergeron, et
 A. Coulombe, sujet à l'appro-
 bation du chef.

Adopte

3440

H-405

Propose par l'echerri Massucotte
 appuyi par l'echerri Arseveau
 et resolve que la Banque Cana-
 dienne Nationale soit prie
 de payer pour et à l'acquit de la
 cite du Cap. de la Madeleine,
 les coupons d'interets dus sur
 le premier février 1929 à savoir
 Règlement No 78, Interets
 \$675.⁰⁰ Que la banque conserve
 les dits coupons avec tous les
 privileges et les droits qui y
 sont attaches. Le Maire et le
 tresorier sont autorises à signer
 un billet à demande à l'ordre

de la dite Banque portant
intérêt au taux de six pour
cent. Ce dit billet ou devis
en aucun cas, modifiés,
restreints et nover les droits
que la Banque a comme porteur
des dits coupons.

Et la séance est levée. Adopté

Donat Pagnier
Maire
Romeo Moursselli
Greffier.

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle assem-
blée eut lieu aux place et
lieu ordinaires des sessions
lundi, le vingt huitième
jour du mois de janvier 1929
à 7 P.M. A laquelle assemblée
étaient présents Son honneur
le Maire Donat Pagnier, M.M.
les échevins Arseneau, Hurlé,
Gauthier, Lemire et Cossette for-
mant quorum sous la présidence
du Maire au fauteuil.

Propose par l'échevin Arseneau, appuyé
par l'échevin Cossette et résolu que
les minutes de la dernière assemblée
sont adoptés telles que lues.

Adopté

3442.

Propose par l'echevni Lemire, appuye par l'echevni Gauthier et resolu que les comptes suivants soient payes

North Shore Power Co.	✓	17.82
Bell Telephone Co Fed	✓	20.40
La Cite du Cap de la Mad.	✓	7.00
Leau Fairbanks, Morse Co	✓	11.96
Jos Launette & al	✓	770.09
D. Le Bellisle	✓	5.00
Donat Arcand	✓	7.75
La Cite du Cap de la Madeleine	✓	6.70
Jos Desjardis	✓	300.00
Patrick Dupont	✓	24.50
Thomas Masson	✓	100.00
Paul Leli No 5	✓	488.19

Total

1759.41

Adopte 1884.39

3443

Propose par l'echevni Gauthier appuye par l'echevni Lemire et resolu qu'une licence soit accordee a M. Jos Lind suivant sa demande et sujet a l'approbation du chef.

Adopte

ll-406

3444

Propose par l'echevni Lemire appuye par l'echevni Gauthier et resolu que des souscriptions soient demandees pour une char de foin "Auton 2"

Adopte

ll-407

3445

20-408

installée sur Bonval en face
de la porte d'entrée du sou-
basement de l'église

3446

20-409

Adopté
Je, echevni de la cité du Cap.
de la Madeleine donne
avis de motion que suivent
les reglements de la ville et
la loi. Je proposerai le regle-
ment No 116. Intitulé "Reglement
prohibant les panneaux
reclames" Écrit à la main
M. Desrochers

3447

20-410

Je, echevni de la cité du
Cap de la Madeleine, donne
avis de motion que suivent les
reglements de la ville et la
loi. Je proposerai un reglement
No 117 intitulé "Reglement
concernant la construction
sur la rue de la Madeleine"

Écrit à la main M. Desrochers
Rapports des anseurs legaux
Requete demandant plus de
police

Et la seance est levée

Joules Poirier
Maire

Rene Desrochers
Greffier

Province de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

3448

20-411

Je, Florent Desilets, appointé par le
Chef de police. Constable et homme de

police, jure de remplir les devoirs
de ma charge avec fidelite, impartialite
et honnetete, Dieu me soit en
aide.

Assermenté devant
moi, à Cap. de la Madeleine,
ce deuxieme jour, F. Louis Perreault
de février 1929,

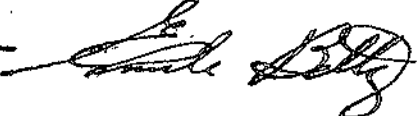
Munisette

Supra

Province de Quebec

Cité du Cap. de la Madeleine

J. Emil Bettey, approuvé par le
Chef de police, Constable et homme
de police, jure de remplir ces
devoirs de ma charge avec fidelite
impartialite et honnetete. Dieu
me soit en aide

Assermenté devant 

Moi, à Cap. de la Ma.

deleine, ce deuxieme

jour de février 1929

Munisette

Supra

Province de Quebec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une séance generale du Con-
seil de la cité du Cap. de la Made-
leine, laquelle assemblee est
liee aux place et lieu ordinaires
des sessions, lundi, le quatrieme
jour de février 1929, à 7. P. M.
A laquelle assemblee etant

3449

11-412

présents son honneur le maire
 Gust. Paynié et M. M. les échevins
 Masséotte, Arseneau, Heule-
 Gauthier, Lemire et Casette,

formant quorum sous la presi-
 dence du maire au faituel
 Proprié par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues

Proprié par l'échevin Masséotte
 appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que les comptes
 suivants soient payés

M. L. Lorange	8.15	✓
Le Ministère des Affaires Mun.	10.00	✓
Arthur Bessent	48.45	✓
Jrs. Ed. Lorange	2.00	✓
Canadian Bank of Commerce	980.60	✓
O. Bailly	17.05	✓
La Cité du Cap. de la Mad.	26.43	✓
Adelard Desjardins	5.00	✓
J. Paynié & Co.	40.00	✓
La Cité du Cap de la M.	32.00	✓
do	40	✓
La Banque Royale	25.50	✓
North Shore Power Co. Ltd.	206.98	✓
M. J. Poirier	51.25	✓
Cité No 6	901.72	✓
Consuetudin du Ammirant	500.00	✓
Canadien Océane. R.R.	14.08	✓
Banque Can. Nationale	378.81	✓
M. Melançon	105.00	✓
adopté		
	<u>3 253.42</u>	

3450

3451

3452

D-413

Propose par l'echerme Lemure et appuyé par l'echerme Anthe résolu que le forai soit achete soit achete de M. Louis Bervoet a raison de \$10.00 le cent. Tel que demande par l'avis de soumission Adopte

3453

D-414

Propose par M. Ernest Arsenault appuyé par l'echerme L. Massuevt et résolu que le règlement No 117 intitulé "Règlement concernent la construction sur la rue Ste Madeleine", soit adopté en premier lecture" Adopte

3454

D-415

Propose par l'echerme Guibher appuyé par l'echerme Lemure et résolu que des lettres soient accendues à M. M. J. Havelin Louis Geo Rochefort, Lucien Landry J. O. Gureau, sups à l'approbation du chef. Adopte

3455

D-416

Le Echerme de la cite donne l'avis de motion que suivait et les règlements je proposerai un règlement" Intitulé Règlement autorisant le Conseil a prelevé les fonds necessaires à l'administration de la cite pour 1929, et fontant le No 118

Lucien Massicotte

La séance est close

Forner...
Romeo...
S...
S...

Province de Quebec

Cite du Cap de la Madeleine

A une assemblee generale du
Conseil de la cite du Cap de la
Madeleine, laquelle assemblee
eut lieu aux place et lieu
ordinaire des sessions, lundi
le onzieme jour de fevrier 1929
a 7 P.M. a laquelle assemblee
etaient presents son honneur
le maire Donat Poirier M.R.
les echevins Arsenault, Massie,
Cotte, Stube, Gauthier, Lemire et
Cuselli prenant jurament sous
la presidence du maire au
premier.

3456

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Arsenault
et resolve que les minutes de la
derniere assemblee soient adoptees
telles que lues. Adopte.

3457

Propose par l'echevin Massicotte
appuyé par l'echevin Arsenault
et resolve que les comptes
suivants soient payés

Mrs Lamontelle & al.	770.09 ✓
Roland Desseault.	74.09 ✓
Cap de la Madeleine	2.55 ✓
J. H. Rene de Cotet	30.00 ✓
Geo Barakatt.	13.50 ✓
Cap. de la Madeleine	7.00 ✓
North Shore Power Co Ltd	268.74 ✓
Patrick Dupont.	3.00 ✓
Canadian Oil Co	114.00 ✓

Cau. Paupé Cis Telegraphs	6.49
Le Nouvelliste,	29.00
Cau. Fairbanks Mine Co	4.21
P. V. Ayotte	1.08
F. P. J. H. Berlinguet	23.10
Richeleau & Freres	10.00
La Presse	179.65
Cau. local No 7	927.54
	<u>\$ 2436.04</u>

Mal

adopté

3458.

Propose par l'échevin Massicotte
approuvé par l'échevin Arseneau
et résolu que la Banque
Canadienne Nationale, ici, soit
priée d'avancer sur billets
la somme de quinze mille
piastres en attendant la percep-
tion des taxes. Le maire et le
trésorier sont autorisés à
signer des billets à demande
al. fur et à mesure que
nécessaire

adopté

3459.

Propose par l'échevin Arseneau
approuvé par l'échevin Massicotte
et résolu que le règlement
No 117, "Règlement concernant
la construction sur la rue Ste Ma-
deleine" soit adopté en dernière
lecture

adopté

3460

22-419

Propose par l'échevin Arseneau
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une licence soit
accordée à M. A. E. Labrecque sujet
à l'approbation du chef.

adopté

3461.

20-420

Proposé par l'échevin Arsenau
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que la salle de l'hôtel
de ville soit accordée aux artisans
C. F. pour une soirée de famille
qui aura lieu dimanche le 24
février 1929. le soir

3462.

20-421

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que crédit soit donné
à M. Antonio Landry pour
trois mois d'eau, durant le temps
que la ville n'a pu lui fournir
du service
Lu en conseil une lettre du
ministre des affaires municipales
approuvant le règlement No 115
et la séance est levée

D. Duroquin
maire
Romeo Mmesette,
greffier

Provinc de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du conseil
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.
Laquelle assemblée eut lieu aux
places et lieux ordinaires des sessions
lundi, le dix-huitième jour des
mois de ^{février} janvier 1929 @ 7 P.M. à la
Quelle assemblée étaient présents
Aux honneurs le maire Duroquin
M. M. les échevins Arsenau, Mmesette

Huile, Gauthier, Lemire et Cussette
forment un quorum sous la présidence
du maire au conseil

3463

Proposé par l'échevin Gauthier, appuyé
par l'échevin Lemire et résolu que les
minutes de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues

adopté

3464

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Gauthier et
résolu que les comptes suivants
sont payés:

Muir Cap. Co Ltd	8.02 ✓
Wm. Shm. Ponce Co Ltd	35.00 ✓
La Cité du Cap	1.00 ✓
St Maurice Valley Chimie	12.24 ✓
Garage Gruier	3.25 ✓
Les frères des Ecoles Chrétiennes	1.24 ✓
Emile Larocke	10.25 ✓
Pierre Lorange & Fils	60.03 ✓
Donat Arcand	3.25 ✓
La Cité du Cap de la Mad.	17.93 ✓
Pave local NO 8	1217.06 ✓
	<hr/>
	\$ 1369.27 ✓

Total

adopté

3465

Proposé par l'échevin Cussette
appuyé par l'échevin Huile, qu'attendu
que le bureau d'enregistrement
du comté de Champlain est
brûlé; qu'attendu que le maire
de la cité du Cap de la Madeleine
n'a pas été délibéré au conseil
de comté; qu'attendu que la cité
du Cap de la Madeleine a

D-422

Maintenant une population depas-
 sant 8000 ames; qu'on attendu que l'an
 dernier la cite a paye au-dela de
 \$2000.⁰⁰ pour l'entretien du dit bureau;
 qu'on attendu que les revenus du bureau
 d'enregistrement sont suffisants
 pour la cite pour payer les honoraires
 d'un registraire; en consequence,
 il est resolu que ce conseil
 prie le gouvernement d'accorder
 un bureau d'enregistrement
 pour la cite du temp. de la Madeline,
 le conseil metant a la disposition
 de ce bureau une suite et une
 chambre dans l'edifice municip-
 pal; M. W. O. Grant, M. P. C. est
 prie de presenter la requete de
 ce conseil; son honneur le maire
 est autorise a faire les demar-
 ches necessaires; et que copie
 de la presente soit transmise
 a tous les maires du comte

3466

II-423

Adopte

Propose par l'echuie Gauthier
 appuye par l'echuie Lemire
 et resolu que la maison de la
 cite sur la rue Napoleon soit
 vendue a M. Adem Boudreau,
 \$2900.⁰⁰ payable \$100. comptant
 la balance, payable \$20.⁰⁰ par
 mois, avec interet de 5% par an.
 La maison devra etre assuree
 et le propriétaire sera sujet aux
 conditions d'achat ordinaires.

Le Notaire Bouché est autorisé à
préparer un contrat en conséquence

3467

adopté
Proposé par l'échevin Masuette
appuyé par l'échevin Arsenault
et résolu que le budget pour
l'administration de la cité
pour 1929, soit adopté tel que
su ci-après:

D-424

Intérêts

Obligations	31,492.00
Rachats	15,680.49
Banques & débits	5,000.00
Particuliers	210.00
<u>Total</u>	<u>\$ 52,382.49</u>

Finances

Alénes & Réponses	1,520.00
Avis Publiés & répléments	550.00
Assurances de garantie	4.00
Audition des livres	675.00
Délegations	500.00 Roy
Balisés et jurés	12.00
Fonds de secours	2,300.00
Téléphone et loyers	80.00
Téléphone, messages	82.00
Frais de licences	25.00
Octrois	100.00
Papeterie et impressions	1,000.00
Immunités	15.00
Remboursement de taxes	600.00
Élections	800.00
Reception enqûes	100.00
Salaires	6,000.00
Publicité	750.00

Entier par erreur
Roy

Alumnaeh.	25.00.
Role d'evaluation	700.00
Mutation de proprietes	250.00
2 casiers metalogues	250.00
Total.	<u>15.858.00</u>

Voirie

Assurances.	848.78
Chevaux, Nourriture,	1000.00
Sellerie,	200.00
Appareils	1200.00
Balises entretenu,	25.00
Contingents	50.00
Domages.	100.00
Papeterie et impression.	30.00
Requ. Trauways.	3300.00
" " Note Dame	3000.00
" " Trottoirs	500.00
Impr. Ruees gages.	2000.00
Regles	500.00
Salaires	1198.34
Indicateurs de rues.	50.00
Ceindre	2000.00
Revis d'eau -	400.00
Total	<u>16.422.12</u>

Agrevue

Assurances.	92.25
Appareils	4.80
Bures Fontaines, gages.	100.00
" " Mat.	60.00
C. Orme. Gages.	100.00
" " Mat.	20.00
C. Serv. Gages.	50.00
" " Mat.	50.00
Domages.	400.00

Remboursement de l'eau	\$ 100. ⁰⁰
Contingent	10. ⁰⁰
Papeterie et impressions	10. ⁰⁰
Pompes et mercur	2500. ⁰⁰
" Fure d'eau,	400. ⁰⁰
" Reservoir	100. ⁰⁰
" Balais Ent.	16. ⁰⁴
" " Chauffage	150. ⁰⁰
" " Eclairage	60. ⁰⁰
Salaires	4082. ⁰⁰
Total.	<u>\$ 8,305.⁰⁹</u>

Egouts

Appareils.	1.40
C. P. Sages.	950. ⁰⁰
Mat.	50. ⁰⁰
C. S. Sages.	10. ⁰⁰
" Mat.	10. ⁰⁰
Insurances & Rep.	200. ⁰⁰
Contingents	50. ⁰⁰
Domages.	300. ⁰⁰
Salaires	1066. ⁰⁰
Assurances.	121. ⁶⁰
Total.	<u>2759.⁰⁰</u>

Police et Incendie.

Appareils	400. ⁰⁰
Auto. Chef.	450. ⁰⁰
Chevaux nourriture	300. ⁰⁰
Sellier et fer.	15. ⁰⁰
Balises Ent. & Rep.	200. ⁰⁰
Chauffage	300. ⁰⁰
Eclairage	200. ⁰⁰
Assurances d'accident	150. ⁰⁰

Papeterie et impressions	25. ⁰⁰
Telephones et messages.	130. ⁰⁰
Uniformes	600. ⁰⁰
Systeme d'alarme.	876. ⁰⁰
Fonds secrets	300. ⁰⁰
Salaires	8060. ⁰⁰
Extincteurs chimiques.	50. ⁰⁰
Auto. Chevrolet	10. ⁰⁰
Auto Truck feu.	125. ⁰⁰
Total	<u>\$ 12,441.⁰⁰</u>

<u>Cours du Rendre</u>	
Frais de tenuis	12. ⁰⁰
Frais de bureau.	10. ⁰⁰
Papeterie et impressions	25. ⁰⁰
Salaires	500. ⁰⁰
Total	<u>\$ 547.⁰⁰ M</u>

<u>Eclairage</u>	
Directrices	\$ 3400. ⁰⁰
Lampes entretenu	52. ⁰⁰
Total	<u>\$ 3452.⁰⁰ M</u>

<u>Departement en loi</u>	
Frais judiciaires.	100. ⁰⁰
Salaires	1000. ⁰⁰
Total	<u>\$ 1100.⁰⁰ M</u>

<u>Hôtel de Ville.</u>	
Assurances.	75. ⁰⁰
Chauffage	300. ⁰⁰
Eclairage	270. ⁰⁰
Entretien et Rep.	500. ⁰⁰
Contingent	10. ⁰⁰
Total	<u>1055.⁰⁰ M</u>

<u>Marché</u>	
Assurances	56. ⁰⁰
Chauffage	40. ⁰⁰

Eclairage -	6 ⁰⁰
Balises entretenues,	25 ⁰⁰
Papeterie et imp.	25 ⁰⁰
Salaires	936 ⁰⁰
Inspection des Vaudes.	400 ⁰⁰
Contingent	12 ⁰⁰
Total	<u>\$1500⁰⁰</u>

Hygiene

Inspection et Desinfection	700 ⁰⁰
Depotoir,	1000 ⁰⁰
Papeterie et Imp.	10 ⁰⁰
Smile de lait.	1000 ⁰⁰
Inspection du lait	175 ⁰⁰
Total	<u>\$2885⁰⁰</u>

Logements Diverses

Interets.	1.450 ⁰⁰
Balises ent et Rep.	250 ⁰⁰
Fonds d'amortissement	892.57
Contingents	50 ⁰⁰
Total.	<u>\$2.642.57</u>

Contingent general de 5% forme
une somme de \$6.416.06

formant un budget total de
\$127.615.27.

adopté!

3468

ll-425

Propose par l'echerri Mascaut
appuyé par l'echerri Arseneau
et voté que le referendum No 117
soit adopté en premiere et demiere
lecture, apres qu'il a été lu.

trois fois une une Taxe de une partie
 et mesm dans le cent. En amen-
 dement il est proposé par l'ecuyer
 Lemire, appuyé par l'ecuyer Houle
 et résolu que la Taxe soit laissée
 à une partie dans le cent
 parties sur le dit règlement.
 Le vote est appliqué sur l'amen-
 dement

Votés pour, les ecuyers. Cossette
 Gauthier, Lemire et Houle.

Contre, les ecuyers Arsenault
 et Masséville. Adopté

Le vote est demandé sur la
 motion principale.

Votés pour, les ecuyers Arsenault
 et Masséville, votés contre les
 ecuyers Cossette, Gauthier, Lemire
 et Houle. La motion principale
 est rejetée.

Proprié par l'ecuyer Lemire, appuyé
 par l'ecuyer Gauthier et résolu
 qu'à l'avenir les charrettes de
 neige ont payé à raison de dix
 Centus le voyage, les votes
 ne devant contenir pas moins
 que trois verges cubes; il sera
 accordé un charreur fourni
 par la ville pour aider chaque
 charretier; un chevreuil à
 chaque tas de neige et deux hommes
 pour aider à décharger.

Adopté
 Requête demandant l'écuyer

3469

LD-426

de la rue St Laurent. En Comité
Et la séance est levée.

Donat Paquin

Maire

Romeo Musselle

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeleine. Laquelle assemblée
fut tenue aux lieux et place ordi-
naires des séances lundi le
vingt-cinquième jour du mois de
février 1929 à 7. P. M. A laquelle
assemblée étaient présents sur
honneur le Maire Donat Paquin
et M. M. les échevins Arseneau, Masci-
cotte, Houle, Gauthier, Lemire et
Casselle formant quorum sous
la présidence du Maire au
fauteuil

3470

Proposé par l'échevin Mascicotte
appuyé par l'échevin Arseneau
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues en y
ajoutant la première partie
du budget qui a trait au revenu
tel que proposé à la dernière
séance du conseil et qui se lit

Comme suit :-

Revenus Estimés

Bates Valve Bag Co. 101.985, eval. 30%

D-427

30595 @ \$1.20 = 367.15

International Paper Co Ltd

Evaluation fixe @ \$
50,000 @ \$1.20 600.00

Industrie Sphulindus Ltd

379,665.00 @ \$1.20 3,955.98

Journals et Publications en Cult.

89,409.00 @ \$1.00 894.00

Autres Evaluations

Terrains 1,084,831.00

Batiments 4,704,980.00

Machinerie 12,150.00

\$ 5,801,961.00 @ 1.20 \$ 69,623.53

Liabilités

Loyers. \$151,294.00 @ 5% = 7,654.70

Mousses Travaux dettes de 2% 83,095.45

Sur loyers - 3,025.88

\$ 80,069.57

Secours.

6,500.00

Aqueduc et Egoite

30,500.00

Hotel de Ville

175.00

Cours du Recorder

313.00

Taxes d'amusement

27.02

Marché Loyer.

675.00

Logements ouvriers

1425.00

Maison Soule

300.00

Maison Baril

644.60

Tracteurs

4,800.00

Interets

1,092.00

Aeroport

150.00

Wright Airline Machine Co

1,500.00

Wright Shoe Power Co Ltd

150.00

\$ 128,321.19

Adespli

Proposé par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Massicotte
 et résolu que les comptes sus-
 vants soient payés...

3471

Liste de payé No 9	246.54
Conférence St Vincent de Paul	200.00
North Shore Power Co Ltd	8.00
St. Maurice Valley Chronicle	8.40
Jos Gaurin & Fils	1.20
Méneils Lli	13.75
La Cité du Cap.	10.45
Joliet Steel Ltd	46.61
Canada Accident & Fire Ass. Co.	510.78
Gelas Corbeil	14.80
Le Ministre des affaires Mun.	20.00
La Cité du Cap.	2.40
Leon Charretier	12.00
Cité du Cap. de la Madeleine	14.46
Lafrance Fire Eng. & Furnite Co.	4.70
Bell Telephone Co Ltd	26.80
Jos Laouelle & al.	770.09
	<u>\$ 1910.00</u>

- 3472

U-428

Proposé par l'échevin Gauthier ^{adopté}
 appuyé par l'échevin Arseneau
 et résolu que des licences soient
 accordées à M^{de} Wilkman. sup^t
 à l'approbation du Chef.

3473

U-429

Proposé par l'échevin Gauthier ^{adopté}
 appuyé par l'échevin Cassette
 et résolu, qu'attendu que M^r
 Adrien Bouteau ne prend
 pas la présidence pour Napoléon

la resolution No 3466. faite et
passée a la dernière séance
sont rescindées et annulées a toute
fin que de droit

Adopté

3474

Proposé par l'échevin Massucotte
approuvé par l'échevin Arseveau
et résolu que des prix soient
demandés pour des casiers
métalliques pour lundi prochain

L-430

adopté

3475

Proposé par Ernest Houle, secun-
di par Ernest Cosette, il est
résolu qu'il soit donné a
monsieur Romeo Morissette.

L-431

Comme gaffer ainsi que Fer-
tinat Beaumier, assistant-
trésorier et Joseph Laumette,
trésorier que ces trois engage-
ments soient rescindés et
annulés a toute fin que de
droit a partir du 1^{er} de Mars
1929 et que par les présentes
monsieur Fortunat Beaumier
soit engagé comme gaffer a \$35.⁰⁰
par semaine, attendu que la
position de gaffer ne requiert
pas le temps d'un employé
communal, et que la balance
de son temps soit donnée pour
aider le trésorier, attendu que
le trésorier actuel, monsieur J.
Laumette soit re-engagé a raison
de \$35.⁰⁰ par semaine a partir

du 1^{er} Mars 1929. Attendu que la jeune fille qui travaille actuellement dans le bureau de l'ingénieur soit transférée comme aide au département du trésorier au même salaire qu'elle a actuellement. Attendu que personne ne devra être admis dans le bureau du trésorier sans avis d'affaires, attendu que des abus ont été faits dans le passé ce qui causait une perte de temps considérable pour les employés, attendu que les heures de bureau restent les mêmes. Attendu que le Conseil donna sur une semaine d'avis remercie l'ont employés engagés par résolution.

Le vote est demandé par l'échevin Massicotte.

Pro: M. M. Cassette et Houle
Contre M. M. Arsenault, Massicotte, Gauthier et Lemire.

La motion est rejetée.
L'échevin Massicotte donne sa démission comme président du Comité des finances, reprise en Comité.

Et la séance est levée.

Frédéric
Romeo
Guffey

Province de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine
 A une assemblée générale du
 conseil de la cité du Cap de la
 Madeleine. Laquelle assemblée
 eut lieu aux place et lieu ordi-
 naires des sessions, le lundi
 le 4 eme jour de mars 1929 à
 7. P.M. à laquelle assemblée
 étaient présents son honneur
 le maire Omer Pagnon, et M^{rs}.
 les échevins Arsenneau, Massé-
 cote, Gauthier, Hénault, Lemire et
 Casette formant bureau sous
 la présidence du maire au
 fauteuil

3476. Proprié par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Arsenneau
 et résolu que les minutes de
 la dernière assemblée soient
 adoptées telles que lues.

3477 Proprié par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Massé-
 cote et résolu que les comptes suivants
 soient payés: -

De 432

Liste de payé no 10.	167.15 ✓
Pierre Arsenneau.	3.10 ✓
Banque Canadienne Nationale.	359.95 ✓
Edm Lavanger.	2.00 ✓
Am W. Gagnepuy & al.	124.98 ✓
Burrill Lumber Co	6.03 ✓
Arthur Brover.	50.00 ✓
Patrick Dupont.	50.75 ✓

F. X. Jhus Berluquet.	7.70 ✓
La Banque Royale du Canada	23.05 ✓
La Cite du Cap, Revenu.	20.86 ✓
Bureau du Revenu, Quebec	.45 ✓
La Cite du Cap de la Mad.	32.00 ✓
do	15.00 ✓
Jr Gaurou & Fils	8.48 ✓
North Shoe Power Co Ltd	211.86 ✓
St. Labarre, G.	5.00 ✓
Louis Desbrens	2.75 ✓
D. Louis Bellisle	17.25 ✓
Nap. Lorange.	11.74 ✓
	<hr/>
	1120.10

J.M.
adopté

3478
D-434

Propose par l'archevêque Arsenault
appuyé par l'archevêque Gauthier
et résolu que des lettres soient
adressées à M. M. J. M. Houdé
et T. D. Stycheff, sur une
demande et sujet à l'appro-
bation du Chef.

3479

D-435

Adopté

Propose par l'archevêque Gauthier
appuyé par l'archevêque Cosselle
et résolu qu'un comité composé
de son honneur le Maire,
M. M. Massicotte, Arsenault,
Lemire, l'aveat Cambroy, et
l'ingénieur soit nommé pour
travailler et étudier la question
de déplacer l'assiette de la rue
du Sanctuaire au sud de la
rue Notre Dame

Adopté

3480

D-436

Propose par l'echerme Armeau
appuyé par l'echerme Manuette
et résolu que le règlement no 116
intitulé règlement concernant
les pannes et pelames soit
adopté en première et dernière
lecture suivant les règlements

adopté

3481

D-437

Propose par l'echerme Armeau
appuyé par l'echerme Lemire
et résolu que la commande
pour les casiers métalliques soit
donné à M. M. H. Manuette
& Freres Stee à raison de \$42.00
Chaque, et l'endet et les folders
à M. T. A. Gilbert a raison de \$22.50
du 100.

adopté

3482

D-438

Propose par l'echerme Guichon
appuyé par l'echerme Lemire et
résolu que le truck du feu soit
assuré au taux de \$70.00; la
voiture du chef pour la prime
de \$45.00 de M. J. O. Rivard, sui-
vant sa lettre à date

adopté

Lu en conseil

Avis d'internement de B. Byrd.
Lettre circulaire de S. Munin des Muni-
cipalités.

referie

Lettre de W. P. Grant. M. P. P. re le
Bureau d'enregistrement

Et la séance est levée

Donné par

Armeau

Supper

Comme de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée générale du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine. Laquelle assemblée eut lieu aux places et lieux ordinaires des sessions, le lundi le onzième jour du mois de Mars 1929 à 7 P. M. A laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Donat Papius et M. M. les échevins Arsenault, Masséville, Saint, Gauthier et Lemire formant quorum sous la présidence du Maire au fait.

Proposé par l'échevin Gauthier appuyé par l'échevin Lemire et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées. Telles que lues Adopté

Proposé par l'échevin Arsenault appuyé par l'échevin Masséville et résolu que les comptes suivants soient payés

Lesi de payi No 11.	202.15 ✓
M. Bellefeuille	1.70 ✓
Jos Launelle & Co	770.09 ✓
Vigneault & Poirier	50.00 ✓
Canadien Paupe R.R.	40.48 ✓
Canadien Paupre Telegraph	1.95 ✓
Art. New	30 ✓
La Banque Canadienne Nat.	25.70 ✓
C. O. Monast & Co Ltd	17.50 ✓

3483

3484

North Shoe Power Co.	268.75	✓
St Maurice Valley Chronicle	6.00	✓
Le Moniteur des affaires Am.	10.00	✓
J.O. Rivard.	115.00	✓
Le Nouvelliste	38.20	✓
La Cité des Cap "Reveur"	30.21	✓
Ideal Motors Ltd	1.60	✓
M. Reue de Cotlet.	30.00	✓
Paul Boncher.	64.00	✓
Art Doucet	10.25	✓
	<hr/>	
	\$ 1683.88	
	<u>adopté</u>	

Propose par l'échevin Arsenneau appuyé par l'échevin Lemire et résolu que la salle et le vestiaire soient réservés pour les artisans Canadiens francs pour le 24 avril prochain pour une partie de nuit.

3485

D-439

Propose par l'échevin Massonnetto appuyé par l'échevin Arsenneau et résolu que le Maire et M. Cambrey soient autorisés à assister à l'assemblée du conseil de curie de Champlain, et à lui offrir un local et une route gratuitement dans la future municipale, ainsi que la salle publique pour les assemblées au cas où le conseil de curie désirerait s'en servir. Et la séance est levée.

3486

D-440

adopté
 Pour le Maire
 René Lussier, Greffier

Province de Quebec

Cite du Cap. de la Madeleine

A une assemblee generale du
Conseil de la cite du Cap. de la
Madeleine. Laquelle assemblee
eut lieu aux place et lieu
ordinares des sessions, lundi
le 25^{eme} jour du mois de Mars
1929 @ 7. P.M. A laquelle assen-
blee etaient presents sur hon-
neur le Maire et M. M. les
echevins Arsenneau, Massette
Lemire, Gauthier et Casette, formant
quorum sous la presidence du
Maire au fauteuil

3487

Propose par l'echevin Lemire appuye
par l'echevin Arsenneau et resolve
que les minutes de la demiere
assemblee soient adoptes telles
que lues. adopte

3488

Propose par l'echevin Gauthier
appuyi par l'echevin Arsenneau
et resolve que les comptes sui-
vants soient payes:

Liste de paye No 12	199.16	✓
Liste de paye No 13.	332.22	✓
D ^r Louis Bellisle	25.60	✓
La Chaumie de Commerce	100.00	✓
M ^{rs} Launette & Al.	470.09	✓
Bureau du Recens. Quebec	1.65	✓
Bell Telephone Co	23.65	✓
La cite du Cap.	11.31	✓
M ^{rs} J. Desjardins & Al.	4.50	✓
Canada Print & Paper Co	1.78	✓

M. Monplaisir	5.90 ✓
M. Maurice Valley Chemist	6.72 ✓
Pharmacie Perreault.	7.00 ✓
La Citi du Cap.	35.08 ✓
- do.	26.58 ✓
Arthur Doucet -	171.00 ✓
Pierre Luauze & Fils	51.35 ✓
La Citi du Cap.	.95 ✓
Paul Buecher.	101.60 ✓
Hon. W. Garepy & al	124.98 ✓
Total	<u>\$ 2002.12</u>

3489. adopté
 Propose par l'ecuyer Lemire
 appuyé par l'ecuyer Gauthier
 et résolu que des licences
 soient accordées à M. M. Phi-
 lippe Lemarec, Emile Vigneault,
 Alfred Auger et André Lau-
 rignan suivant leur deman-
 de sujet à l'approbation du Chef.

D-441

3490. Adopté
 Propose par l'ecuyer Gauthier
 appuyé par l'ecuyer Lemire
 et résolu que des sommations
 soient demandées aux les
 habits de crastale: le Chef est
 autorisé à prendre des licences
 pour les voitures automobiles
 de la corporation, le Maire et le
 trésorier sont autorisés à émettre
 un cheque en conséquence.

D-442

3491. adopté
 Propose par l'ecuyer Brass-
 cotte appuyé par l'ecuyer Carrette

D-443

et résolu que ce conseil a approuvé avec regret la mort du Dr B. Boudreau, et député et Régistrateur de ce comté, Il prie la famille d'accepter ses sincères sympathies

3492

D-444

Propose par l'échevin Massonnet approuvé par l'échevin Corbett et résolu que ce conseil sera représenté à la convention des municipalités au mois de juin par M. M. Arsenault et Lemire que le greffier fasse le nécessaire en conséquence

3493

D-445

Propose par l'échevin Arsenault approuvé par l'échevin Lemire et résolu que quatre pneus Goodyear. 32x6. Beau set, sont achetés de M. A. Bouchard au prix de \$49.50 chaque

3494

D-446

Propose par l'échevin Arsenault approuvé par l'échevin Corbett et résolu que la résolution No 3192, passée le 2 avril 1928 regardant les engagements des anciens légats, M. M. W. Gariepy et A. Cantroy, sont rescindés et annulés à toutes fins que de droit pour devenir effective le 1^{er} mai 1929

Adopté

3495

20-447

Propose par l'échevin Madette
appuyé par l'échevin Arsenau et
qui attende que le conseil a pris
connaissance de l'avis donné
par le secrétaire du conseil du comté
de Champlain par lequel notre con-
seil est mis en demeure qu'une
cotisation sera prélevée sur
cette cité pour la reconstruction
du bureau d'enregistrement;
qui attende que par sa reso-
lution no 3486, ce conseil
a offert un local et une rente
gratuitement pour ce bureau
et que cette offre a été refusée
par le conseil du comté, en
conséquence, il est résolu
que ce conseil confirme sa
résolution no 3465, datée
du 18 février 1929 et insiste
pour avoir un bureau d'en-
registrement pour cette cité,
et ce, avant que la cité du
Cap de la Madeline ne soit ap-
pelée à payer pour le bureau
d'enregistrement du comté.
Le maire est autorisé à faire
toutes les démarches nécessaires
pour atteindre cette fin.

Adopté

Lu en conseil

Respecté de J. A. Madreau, au bon sens
Lettre de l'Union internationale des
papiers. Accordé.

Mise en demeure de D. Guessey. Comite

Rapport de l'acheminé J. A. Jindel.

Reprise l'appel.

Mise en demeure de Billi Dorion.

Et la séance est levée

D. Massé

Maire

Rome Dumelle

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeline, L'assemblée assem-
blée fut tenue aux lieux
et place ordinaire des
séances, lundi, le 8^{me}
jour du mois d'avril
1929. à 7. P. M. A laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire
D. Massé et M. M. les
échevins Colette, Honde,
Massé et Leduc
formant quorum sous
la présidence du maire
au fauteuil

Proposé par l'échevin
Massé, appuyé
par l'échevin Leduc et
résolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles qu'elles
sont

adopté

3496

3497

Propose par l'ancien Lemuri, appuyé
par les chemins Massucotte, et
résolu que les comptes suivants
seront payés.

Liste de paye No 15 -	✓	241.96
Liste de paye No 14 -	✓	233.53
T. A. Gilbert -	✓	120.55
Canadien Pacifique Telegraph	✓	17.91
Canadien Pacifique R.R.	✓	23.76
Map L'Ange	✓	9.10
Imprimerie S. Vincent de Paul	✓	200.00
La Cité du Cap. de la M.	✓	10.00
North Shore Power Co Ltd	✓	304.27
Art Borsverk -	✓	50.00
Le Nouvelliste	✓	15.30
Leite du Cap de la M.	✓	39.65
Art Duvet -	✓	3.00
Jrs Laumette + al	✓	770.09
North Shore Power Co	✓	187.87
Canadien National Telegraph	✓	157.57 00
Henri Beliveau	✓	111.45
A. Heroux.	✓	89.50
Mémorial de la Voie	✓	278.00
Patrick Dupont	✓	42.00
Roland Desseaux	✓	3.25
La Banque Canadienne Nat.	✓	437.05
St Maurice Valley Chronicle	✓	6.00
La Banque Royale du Can.	✓	25.50
Jrs Lammie & Fils	✓	6.05
Vigneault & Poirier	✓	60.00
J. A. Nadeau	✓	4.29
J. H. R. de Côté	✓	30.00
La Cité du Cap	✓	38.00
Wilke Division	✓	100.00

La cité du Cap.

M^{ai}

1 4.00

3219.18

3498

U-448

Proposé par l'échevin Massette
 secondé par l'échevin Lemire
 et résolu que la Banque Cana-
 dienne Nationale accepte de
 payer pour et à l'acquit de
 la cité les coupons d'intérêt
 dus le premier jour de mai
 1929.

Reg No 54 =	5700. ⁰⁰
-------------	---------------------

Reg No 71 =	1193.50
-------------	---------

Total	\$6893.50
-------	-----------

Que la Banque Canadienne
 Nationale conserve les dits
 coupons avec tous les privilèges
 et les droits qui y sont
 attachés. Le Maire et le tre-
 sorer sont autorisés à signer
 un billet à demande ~~de~~
 l'ordre de la dite banque
 portant intérêt au taux
 de six pour cent. Ce dit billet
 ne devant en aucune façon
 nuire, restreindre et nuire
 les droits que la banque a
 comme privilèges des dits
 coupons.

adopté

3499

U-449

Proposé par l'échevin Lemire

Approuvé par l'échevin Massette

Et résolu que la Cité du Cap
 de la Madeleine par son conseil décide

3500
 d'avancer d'une heure le temps réglementaire et que défini par la loi le temps réglementaire. Chapitre 276 des Statuts révisés pendant la période comprise entre le quatrième jour de Mai à aller au vingt quatrième jour de Septembre le mercredi et une minute de l'année 1929 exclusivement et que le Lieutenant Gouverneur en conseil soit prie de donner effet à cette décision.

3500

Adopté
 Proposé par l'Échevin L'Amire
 Approuvé par l'Échevin Doule
 Et résolu que sur présentation de la licence de la Cité pour tables de pool et de billards, le percepteur du revenu soit autorisé à émettre un permis en conséquence pour cette Cité.

U-450

3501

Adopté
 Je, l'Échevin de la Cité de Cap St-Jacques la Madeleine, donne avis de motion que suivant la loi et les règlements de la Cité, je proposerai un règlement No 119, intitulé "Règlement concernant l'Hôpital Cooke".

U-451

3502

Lucien Massicotte
 Proposé par l'Échevin L'Amire
 Approuvé par l'Échevin Massicotte
 et résolu que le conseil approuve la requête des marchands et demande

U-452

à M. A. L. Desaulniers M.P. d'intercéder
auprès du Département des Travaux Publics
Canada pour obtenir ce dragage qu'il
considère urgent.

3503

D-453

Adopté.
Proposé par l'Échevin Lemire
Approuvé par l'Échevin Houle
Et résolu que des licences soient accor-
dées à M. M. Ernest Morneau et Alex
L'Heureux, Eugène Dumas, surant
leur demande sujet à l'approbation
du Chef.

3504

D-454

Adopté.
Proposé par l'Échevin Massicotte
Approuvé par l'Échevin Lemire
Et résolu que l'Ingénieur
aille faire accepter les plans pour
projet d'égout et d'égout pour
le Hôpital Coxe par l'Ingénieur
du Service Provincial d'Hygiène

Adopté.
Et la séance est levée

Le Maire

Muniselle,

Préfect

Procurer de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
à une assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap de
la Madeleine. Laquelle
assemblée fut tenue aux lieux
et place ordinaires des
sessions, le mardi, le quatorzième

Jour du mois d'avril 1929.
 à 7. P. M. A laquelle assemblée
 assistaient son honneur le maire
 Omer Piquet et M. M. les
 échevins Arsenau, Massicotte,
 Hule Gauthier Lemire et
 Ousette. Formant quorum
 sous la présidence du maire
 au parlement

3505. Proprié par l'échevin Gauthier
 appuyé par l'échevin Lemire et
 résolu que les minutes de la
 dernière assemblée soient adop-
 tées telles que lues

3506. Proprié par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Ousette
 et résolu que les comptes sui-
 vants soient payés, à l'exception
 des comptes de J. A. Caubray
 et Wilfrid Garepy qui devront
 être payés avec déduction
 des honoraires chargés par
 les avocats de la Corporation
 dans les dites causes. Les
 dits honoraires devant être
 retenus jusqu'à plus am-
 ples informations.

A 455

Le conseil des aff. Mun.	✓	7.50
Liste de paie No 16	✓	312.15
J. E. E. Maureau	✓	19.75
T. J. Moore & Co	✓	46.69
Orphelinat Agricole. Vaunab	✓	69.75
St Maurice Valley Chronicle	✓	10.08

Patriek Dupont-	✓	9.00
T. Butein	✓	117.00
Seraphin Moulplaisir	✓	120.00
Alp. Thibeau	✓	80.00
La Cité du Cap. de la Mad.	✓	32.00
Imperial Oil Co Ltd	✓	39.32
J. A. Caumont.	✓	\$250.70
Mons honoraires.	✓	71.00
		<u>\$179.70</u>
Wilfrid Garepy.	✓	911.35
Mons honoraires.	✓	185.00
		<u>726.35</u>
		<u>1769.29</u>

3507.

D-456

Proposé par l'échevin Masséville
approuvé par l'échevin Cussette.
et résolu que le règlement
No 119 intitulé "Règlement
concernant l'hôpital Corke"
soit adopté après avoir été lu
une première et dernière fois
suivant la loi et les règlements

3507

D-457

Proposé par l'échevin Masséville
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une délégation
composée de M. M. Poirer,
Muniselle, Arseneau soit autorisée
à aller à Montréal et Ottawa
pour discuter les changements
de la pie de sanctuaire

3508

D-458

Je l'échevin de la cité donne
avis de motion que suivant
les règlements et la loi je
proposerai ces règlements

No 120. Intitulé "refusement
pour emprunter \$28,000 pour faire
des travaux d'égoutte urgent"

Emet Amour

~~Emet Amour~~

3509

Propose par l'ecuyer Arsenau
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et résolu que l'avis d'actes
de Mme Marie Larue dit
Beland au montant de \$1500.⁰⁰
soit referé à la Cie d'assuran-
ce Canada Accident pour
qu'elle défende la ville

A-459

Adopté

3510

Propose par l'ecuyer Arsenau
appuyé par l'ecuyer Corsette
et résolu qu'un comité soit
formé de M. M. le maire,
l'ingénieur, le président de
la ville et M. Smeette pour
voir à l'organisation de la fête
des arts.

A-468

Adopté

Lu en conseil

Requete d'Edgar Dargis, à l'étude
" J. M. Hurlé, pour enquête
Lettre No 8292 du sous-ministre des affaires Man-
do 8301 do
" de M. Art. L. Desautels, re le prix
" " W. P. Grant re fête des arts.
Et la séance est levée.

~~Emet Amour~~

maire

Romeo Dumasse
frère

Province de Quebec
 Cite du Cap de la Madeleine
 A une assemblee generale
 du conseil de la cite du
 Cap. de la Madeleine. L'oyelle
 assemblee eut lieu aux
 place et lieu ordinaires
 des sessions, lundi, le
 vingt deuxieme jour du
 mois d'avril 1929 à 7.P.M.

A l'oyelle assemblee etaint
 presents son honneur le
 Maire Orest Pajou et
 M. M. les echevins Arseneau,
 Massicotte, Houle, Gauthier
 Lemire et Cosette formant
 quorum sous la presidence
 du maire au faulceuil
 Propose par l'echevin Lemire
 approuve par l'echevin Gauthier
 et resolu que les minutes
 de la derniere assemblee
 soient adoptees telles que
 sues

3511

3512

Propose par l'echevin Arseneau
 approuve par l'echevin Lemire
 et resolu que les comptes
 suivants soient payes

Paris Normand	✓	3660.84
La Cite du Cap.	✓	.85
Jos. Lacombe & Al.	✓	790.59
La Cite du Cap.	✓	32.00
Willie Dorion	✓	100.00
La Cite du Cap.	✓	52.44

La Cité du Cap de la M.	✓	20.00
St Maurice Valley Chemise	✓	16.32
Seuri Belvaux.	✓	9.00
A. Brumillard.	✓	200.00
J.E. Mauseau	✓	1.60
Ninth Street Power Co.	✓	14.50
Rocheleau & Freres.	✓	105.40
Bell Telephone Co Ltd	✓	8.60
La Cité du Cap de la M.	✓	33.43
La Cité du Cap de la M.	✓	90.00
do	✓	1.08
Pierre Lorange & Fils-	✓	49.90
D. Le Bellisle	✓	28.50
La Cité du Cap de la M.	✓	4.00
Pau liste No 17-	✓	<u>273.91</u>
		5402.46

Mal

Adopte

3513.

L-461

Propose par l'échevin Lemire approuvé par l'échevin Massicotte et résolu que le maire et le trésorier soient autorisés à emprunter sur billets un mille piastres additionnels tel qu'autorisé par la lettre 8000 en date du 9 novembre 1929, pour continuer les travaux de la rue Fussey.

Adopte

3514

L-462

Propose par l'échevin Carignan, approuvé par l'échevin Lemire et résolu que le règlement No 120, intitulé règlement autorisant le conseil à emprunter la somme de

\$26,000 pour certains travaux
d'aqueduc, etc. soit adopte en
premiere et dernière lecture sur-
vant les réglemens de la cité
Le vote est demandé par l'é-
chevin Hunt

Pour: les échevins Arsenneau,
Massicotte, Gauthier, Lemire
et Cussette

Contre, l'échevin Hunt.

3515

L-463

Motion adoptée
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que l'ancien loyal
J. A. Canby, soit chargé de
réviser la question de la rue
St. Leon et celle du lot No 387-
224, avec M. Maurice Des-
lets pour \$2500.00 à condition
que ce dernier renonce
à tous droits de propriété
sur la partie du lot No
387-224 appartenant à la
Cie immobilière ainsi que
sur la rue St. Leon acquise
par M. J. S. Duchesne afin
de libérer la corporation
de toutes obligations.

3516

L-464

adoptée
Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Massicotte
et résolu que le greffier
soit autorisé à demander
au Lieutenant-Gouverneur

en conseil de permettre à la
Cité de flotter ses obligations
sur le règlement No 115, à
dix ans au lieu de quarante
ans, au vu que les conditions
du marché monétaire sont
mauvaises

3517 ^{Adopté}
Proposé par l'échevin Masséotte
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que les fonds d'a-
mortissement dus le premier
D-465 mai 1929 soient achetés de
M. Louis Normand sur sa
sa soumission du 22 en-
rant:

\$300. Cité de St Laurent 6%

600. Cité des 3 Rivières 6%

du 1^{er} mai 1931. @ \$101.69.

3518 ^{Adopté}
Proposé par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Lemire
D-464 et résolu que la soumission
de H. Masséotte & Frère Ltd
pour les services d'agencement et
d'ajout, rue Richer, au montant
de \$10,535.50 soit acceptée, sur
son règlement No 115.

3519 ^{Adopté}
Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
D-464 et résolu que la rue Ste Made-
leine soit curée sur deux
pieds de largeur, sur une

cote immédiatement

3520

Proposé par l'échevin Lauthier, appuyé
par l'échevin Houle, et résolu
que ce conseil a appris avec
regret la mort de M. Elyan
Brunelle, père du Reverend
M. Arthur Brunelle, cure de
St. Lazare. Il prie M. le
Cure et la famille Brunelle
d'accepter ses sincères
sympathies

D-468

3521

Proposé par l'échevin Masséotti
appuyé par l'échevin Cossette
et résolu que M. J. A. Cambray,
avocat, soit nommé avocat
légal et procureur avocat de la
cité pour un an, à partir du
premier mai 1929, avec remun-
ération de \$1000. par année
payable en douze versements
mensuels, égaux, avec l'entente
qu'aucun honoraire, ne sera chargé
à la cité pour toute cause
plaidée par le dit J. A. Cam-
bray pour la cité depuis le
premier mai 1929 jusqu'à
l'expiration du présent enga-
gement, ses fonctions compren-
dront l'étude de tout problème
légal regardant la cité, qu'il
lui sera confié par le conseil,
ses membres ou ses officiers.
la rédaction d'opinions

D-469

la préparation d'amendements
aux règlements, à la charte, et la
surveillance des intérêts par
la loi et la pratique générale
devolue sur l'auteur légal
et l'avocat d'une corpora-
tion

8527

Proposé par l'échevin Massé -
et approuvé par l'échevin Cosette
et résolu par le conseil D.

20-470

Benehev, fasse rapport sur
la propriété du C. O. P. R.
mentionnée dans la lettre
de M. Lavie, en date du 17
avril 1929.

Lu en conseil
Lettre de M. Duperron du bureau
d'Hygiène, re plans d'agrandissement.
Lettre de M. H. Mon d'agrandissement.
Estime de l'ingénieur re quotes
Soumission pour eqmt. P. Richer.

Et la séance est levée
Romeo Dussault
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale du
conseil de la cité du Cap. la. Made-
leine. Laquelle assemblée eut lieu
au + place et lieu ordinaires des

Sessins, Lundi, le sixieme
jour du mois de Mai 1929. a
7. P. M. a laquelle assemblee
etaient presents son honneur
le Maire et M M les echevins
Arseneau, Massuotte, Gauthier
Arule, Lemire et Corsette formant
quorum sous la presidence du
Maire au fauteuil

3523.

Propose par l'echevin Arseneau
appuyé par l'echevin Gauthier et re-
solu que les minutes de la derniere
assemblee soient adoptes telles
que lues adopté

3524.

Propose par l'echevin Arseneau
appuyé par l'echevin Gauthier et
resolu que les comptes suivants
soient payés

J. A. Caubray.	✓	70.00
J. H. Rene de Cotret	✓	30.00
J. A. Caubray.	✓	2500.00
H. Mireault	✓	8.50
D. La Bellisle	✓	8.00
N. E. Morissette	✓	62.50
Edm. Bergeron	✓	2.05
B. Charest	✓	180.65
Jos Lammette & al	✓	770.59
La Cite du Cap.		20.00
do		16.00
do		22. ⁰⁰
H. Massuotte & Freres Linc.		384.23
Le Secrétaire de la Province		1299.59
Banque Can. Nationale		429.60
Le Chef. 3R.		2.00

Le trésorier de la Province,	✓	80.49
Cherrie Lorange & fils	✓	48.75
Paul Boucher	✓	5.00
Naps Lorange	✓	25.90
Vigneault & Poirier	✓	52.25
Le Banque Royale du Canada		24.70
Gelas Cerbeil	✓	26.00
J. A. Lefevre	✓	181.50
J. M. Bellefeuille	✓	3.50
Canadian Pacific RR	✓	10.56
Les T. Labeque	✓	5.00
A. Hermy	✓	49.50
R. Trudel	✓	640.28
North Shore Power Co Ltd	✓	486.63
Le Municipal des Affaires Municipales	✓	10.00
North Shore Power Co Ltd	✓	10.09
Dawson Bros.	✓	67.75
St. Maurice Valley Chronicle	✓	13.44
Bell Telephone Co	✓	14.85
Am. W. Garney & Co.	✓	124.98
Pave liste No 18.		380.86
Pave liste No 19	✓	367.95
	Mal	<u>\$ 8365.19</u>

3525

M 471

3

3526.

D-712

Propose par l'échevin ^{adopté} Gauthier
 appuyé par l'échevin Lemire et
 résolu que des lettres soient
 accordées à M. M. Renaud Rivest
 et Henri Brasseur, sujet à l'ap-
 probation du chef. ^{adopté}
 Propose par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Massicotte
 et résolu que le maire et le

Le conseil municipal a
approuvé un contrat de donation
consenti par M. Maurice Desclès
à la Corporation de la cité du
Cap-de-la-Madelaine, d'une
petite lisière à détacher du lot
No 387 du cadastre officiel pour
le Cap-de-la-Madelaine.

3527

3
N-473

Propriété par l'échevin Arseneau
secondé par l'échevin Lemire
et résolu que le maire et le conseil
municipal aient autorisé à signer les
contrats de déclaration rectifiée
et vente de partie du lot 387-224
et du lot 387-2185 par Maurice
Desclès, Joseph Duchesne et Henri
Beaune et la Corporation de
la cité du Cap-de-la-Madelaine
tel que ci-dessus.

3528

N-474
N

Propriété par l'échevin Houlé, secondé
par l'échevin Corsette et résolu
que le menage des bureaux et de
la salle des délibérations de l'hôtel-
de-ville soit fait à temps perdu
par les employés de la Corpora-
tion.

3529

N-475
N

Le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-
Madelaine donne avis de
motion que suivant la loi et
le règlement de la ville, je propos-
serai un règlement No 121
intitulé "Règlement amendant la
section 12.13 du Règlement No 99
adopté

3530

Propose par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Lenoire
et résolu que la taxe de locature
de M. Eugène Caray soit annulée
du rôle de percepteur en qu'il
paye une taxe de propriétaire
pour 1929 adopté

L-476

v

3531

Propose par l'échevin Arsenneau
appuyé par l'échevin Houle et
résolu qu'une délégation composée
des membres du conseil et du greffier
soit nommée pour soumettre la
requête de plusieurs citoyens
demandant le service de nuit et celui
de dix minutes des autorités de
la Three-Rivers fraction Co Ltd -

L-477

8

Adopté.

3532

Propose par l'échevin Massicotte
appuyé par l'échevin Arsenneau
et résolu que des commissions soient
demandées pour les detentes unies
en vertu du règlement No 115, adopté
Rapport de P. Boucher, Re Rue St. Maurice -
Requête de citoyens re ~~Re~~ Three Rivers fraction.
Mise en demeure du comité des citoyens
re Hospital Cooke
Et la demande est lue -

L-478

~~Adopté.~~
Maurice
Romeo Massicotte
Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap-
 de-la-Madeline, laquelle assen-
 blée eut lieu aux place et
 lieu ordinaires des sessions
 le lundi le troisieme jour du
 mois de Mai 1929 à 7.P.M.
 a laquelle assemblée etaient
 presents son honneur le
 maire, Anat Pagnon et M.M.
 les echevins Cossette, Guethier
 et Lenoire formant quorum
 sous la presidence du maire
 au faituit.

3533.

Propose par l'echevin Lenoire
 appuyé par l'echevin Guethier
 et resolu que les minutes
 de la derniere assemblée
 soient adoptées telles que
 lues.

3534

Adopté.

Propose par l'echevin Lenoire
 appuyé par l'echevin Cossette
 et resolu que les comptes
 suivants soient payés:

Les Filles de Jesus.	104.98
Le Nouvelliste.	46.70
St. Maurice Valley Chronicle	6.72
L'Imprimeur du Roi	17.36
Secrétaire de la Province.	319.93
Cité du Cap-	45.00
do	24.00

J. N. Godwin Ltee.	✓	24.00
Jr. Gannin & Fils.	✓	12.86
J. C. Wilson Ltee.	✓	9.25
Can. Pac. Telegraphs.	✓	5.87
Mrs. Leprie (Joseph)	✓	8.24
Emile Vallers.	✓	42.00
Darwin Press.	✓	26.35
Henri Berger.	✓	7.65
Cap de la Madeleine	✓	10.00
J. A. Caumont	✓	31.60
Pare liste No 20.	✓	338.46
		<u>\$ 1110.97</u>

3535

D-479

adopté

Proposé par l'échevin Lecours
approuvé par l'échevin Cosette
et résolu que le Conseil a
pris connaissance du télé-
gramme de M. Ellwood Wilson
par lequel M. Desroches s'en-
gage à compléter l'aéroport
pour la somme de \$900.00.
Le Maire et le greffier ont
autorisés à signer en
ce conséquence, à condition
que la Fairchild Aviation Co
accepte d'avancer l'ouvrage
fait par le dit entrepreneur
comme devant être final
de la part de la municipalité
pour le rattachement des
dits aéroport. et qu'il emploie
des gens du Cap. de la Ma-
deleine sur ce travail

adopté

3536.

D-480

Proposé par l'échevin Lemire
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu qu'une licence soit
accordée à M. L. Laurent, sujette
à l'approbation du Chef adopté

Et la séance est levée

R. P. Roy
Maire
Romeo Muraglia,
Greffier

Je, Raoul Poirange, juré de remplir
avec fidélité, impartialité et justice
la charge d'assistant greffier
pour la cité du Cap de la Made-
leine pour la rotation des refl-
éments nos 119 et 120, à éli-
gés les 15 et 16 mai 1929
Assemblée au : ainsi Dieu me soit en aide,
Cap. de la Madeleine
Ce quatorzième Raoul Poirange
jour de mai 1929
Rue de la Madeleine,
Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine.
A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap de la
Madeleine. Laquelle assemblée
eut lieu aux places et lieux
ordinaires des sessions, le lundi
le septième jour du mois

3537

D-481

de mai 1929. So. 7. P.M. à la
 quelle assemblée étaient présents
 son honneur le maire Denis Pagnier
 et M. M. les ecclésiastiques Massicotte
 Arseneau, Lemire et Linte formant
 quorum sous la présidence du
 maire au fauteuil.

3538

Proposé par l'ecclésiastique Lemire, appuyé
 par l'ecclésiastique Arseneau et résolu
 que les minutes de la dernière assem-
 blée soient adoptées. adopté

3539.

Proposé par l'ecclésiastique Massicotte
 appuyé par l'ecclésiastique Lemire et résolu
 que les comptes suivants soient
 payés:

St Maurice Valley Church.	✓	6.00
Cité du Cap.	✓	90.14
Parc liste 21.	✓	305.90
La Cité du Cap.	✓	2.10
Paul Boucher.	✓	48.50
Pierre Arseneau.	✓	3.50
Stephens Sales Sec.	✓	58.72
T. Burtin.	✓	92.30
T. J. Moore & Co Ltd.	✓	19.60
W. Blanchard.	✓	1.95
A. Brumlette.	✓	5.00
A. Brumillard.	✓	1.25
Wink Shoe Parer Co.	✓	86.34
Patrick Dupont.	✓	20.50
La Cité du Cap.	✓	6.05
J. G. Lepage.	✓	4.40
J. A. Beauchemin.	✓	18.50
Picheleau & Fries.	✓	10.10
J. G. Lacombe & Al.	✓	1770.09

Le Municipal des Affaires Muni. 75^{cs}
 \$1575.94

3540.

Proposé par l'Échevin Arsenneau
 Approuvé par l'Échevin Lermire
 et résolu que les rapports de son
 Honneur le Maire sur la votation sur le
 règlement 119 et 120 soient adoptés tels que liés.
 Adopté.

D-482

3541.

Proposé par l'Échevin Lermire
 Approuvé par l'Échevin Arsenneau,
 et résolu que des licences soient accordées
 à M. Léopold Bouchard, Pierre Arsenneau,
 M^{lle} E. Duquette Plante, sujet à l'appro-
 bation du Chef.
 Adopté.

D-483

3542.

Proposé par l'Échevin Massicotte
 Approuvé par l'Échevin Lermire,
 et résolu que ce conseil a après avoir
 regretté la mort de Mme H. Nové de
 Josserrand. Il prie les familles Denis
 et Josserrand d'accepter ses sincères sym-
 pathies.
 Adopté.

D-484

3543

Proposé par l'Échevin Lermire
 Approuvé par l'Échevin Arsenneau,
 et résolu que permission soit donnée
 à M. Lion Rochfort de prendre du sable
 sur sa propriété le long des rues Fussey
 et Bellevue, à condition qu'il renonce
 à toute action en dommages ou toute
 amélioration nécessaire de la part de la
 ville pour protéger les abords de sa dite
 propriété. Il devra signer une entente
 sous serg prouvé à cet effet.
 Adopté.

D-485

3544

A-486

Proposé par l'Échevin Arseneau
Approuvé par l'Échevin Massicotte
et résolu que le Chef soit autorisé
à faire installer une boîte d'alarme
en face de la Bates Valve Bag Co., Ltd.

Adopté.

3545

A-487

Proposé par l'Échevin Massicotte
Approuvé par l'Échevin Arseneau
et résolu que le règlement N^o 121
amendant le règlement N^o 99. concernant
les marchés et les différents commerces sur
les marchés, soit adopté en première
et dernière lecture après qu'il a été
lu trois fois, suivant les règlements et
la loi.

Adopté.

3546

A-488

Proposé par l'Échevin Massicotte
Approuvé par l'Échevin Arseneau
et résolu que l'Ingénieur soit au-
torisé à faire le plan de la Rue
Saint Maurice.

Adopté.

Son Honneur le Maire donne le rapport
de la votation sur les Règlements 119 et 120
et la séance est levée.

J. M. H. Ogden

Maire

Municipality

Gouverneur

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

À une Assemblée générale du
Conseil de la Cité du Cap de la
Madeleine. Laquelle assemblée

ont lieu deux places et lieu
ordinares des Sessions, leun-
di le 27eme jour du mois de
Mai 1929 à 7.P.M. A laquelle
assemblee etant presents
en honneur le Maire Donat
Pagnon et M.M. les echevins
Arseneau, Masseville, Herbe
Gauthier, Lemire et Cossette
formant quorum sous la
presidence du Maire au
fauteuil

3577

Propose par l'echevin Arseneau
appuyé par l'echevin Gauthier
et resolu que les minutes
de la derniere assemblee
soient adoptées telles que lues

adopté

3578

Propose par l'echevin Herbe
appuyé par l'echevin Cossette
et resolu que les comptes
suivants soient payés:-

Map Roy.	✓	11.99
Jrs Gaurin & Fils	✓	84.36
La Cite du Cap.	✓	9.40
J.A. Cantray & Co	✓	124.99
Bell Telephone Co	✓	25.05
Liste de paye No 22	✓	316.26
Arthur Bissonet	✓	50.00
Bureau du Revenu	✓	1.95
Three Rivers Welding Co	✓	17.80
La Carriere Nationale	✓	10.83
North Shore Power Co	✓	5.20
United Typewriter Co	✓	20.70

La Citi du Cap.

1.75
\$ 680.28

Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine, Qué.

Proposé par l'Échevin Massicotte
Secondé par l'Échevin Arseneau.

D-489

Et résolu: Que la Banque Canadienne Nationale accepte de payer pour et à l'acquit de la Cité des coupons d'intérêts et des obligations dans le premier jour de juin 1929.

3579

Règlement N^o 100 Intérêts 1817.50
Obligations 1200.00
\$3,017.50

Que la Banque Canadienne Nationale conserve les dits coupons et obligations avec tous les privilèges et les droits qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande à l'ordre de la dite Banque portant intérêt au taux de six pour cent, (6%), le dit billet ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Adopté.

Proposé par l'Échevin Arseneau

Approuvé par l'Échevin Gauthier

et résolu que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet de six mille dollars à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale à 6% emprunté en attendant la perception des taxes pour 1929.

3580

D-490

Adopté.

Proposé par l'Échevin Arseneau
Approuvé par l'Échevin Gauthier

3581

D-491

Est résolu que ce conseil avise la
Incorporation de l'Hôpital Cooke - que le Règle-
ment No. 119 a été adopté par les contribu-
bles, lequel règlement accorde un octroi de
\$10,000.00 pour aider la construction du dit
hôpital; cependant la dite corporation devra
se conformer aux exigences du dit règle-
ment. Dans l'art. 7. Le conseil a
le pouvoir discrétionnaire d'approuver
l'entrepreneur, et il ne le fera qu'à
la condition que des soumissions soient
demandées et que nos entrepreneurs locaux
soient appelés à concourir pour les
dits travaux.

Dans l'art. 2. Son Honneur
le Maire devra être nommé directeur de
la dite corporation aussitôt que le règle-
ment devendra en force.

Nul argent sera payé à moins
que ces conditions ne soient remplies.
Adopté.

Proposé par l'Échevin Arseneau
Approuvé par l'Échevin Massicotte.

3582

D-492

Est résolu que M. M. Gouque
Lagotte, Damase Duplessis et Siméon
Lapointe soient nommés comme évalua-
teurs pour la révision du rôle de cette
municipalité pour 1930 et M. Raoul
Loanger comme secrétaire. Les emoluments
des évaluateurs sera de 50 sous par
heure de travail et du secrétaire de
40 sous.

Adopté.

Proposé par l'Échevin Arsenau,
 Appuyé par l'Échevin Massicotte
 Est résolu que l'Ingénieur
 soit autorisé à préparer des plans et des
 estimés pour faire une conduite prin-
 cipale d'égout à partir de la Rue
 Notre Dame à aller au fleuve entre
 les propriétés de M. M. Lanouette et
 J de Grandmont et sur la propriété
 des Pires

3583

11-493

Adopté.

Est la séance est levée

~~Le Maire~~

Maire

Rome Nummelis

Greffer

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

Nous soussignés, nommés evalua-
 teurs pour la révision du rôle

3584

d'évaluation

pour 1930. jurons de remplir
 notre devoir avec fidélité, impar-
 tialité et justice. Dieu nous soit
 en aide.

11-493

Assermenté devant Simon Lapointe
 moi, ce trentième Joseph Gohatto
 jour du mois de mai D'Amour D'Explosion
 1929.

E. M. M. M. M.
 Greffer

Évaluateurs
 Raoul Lavigne
 Secrétaire

Province de Quebec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée du Conseil
de la cité de Cap. de la Madeleine
laquelle assemblée eut lieu
aux place et lieu ordinaires
des sessions, mardi le 4eme
jour de juin 1929 à 7. P. M. a laquelle
assemblée etant presents son
honneur le Maire Donat Payeur
et M. M. les echevins Arsenneau
Massicotte, Cusselle, Gauthier
et Lemire formant quorum
sous la presidence du Maire
au faulxuit

3585

Propose par l'echevin Gauthier
appuyé par l'echevin Lemire
et resolu que les minutes
de la dernière assemblée
sont adoptées telles que
lues. adopté

3586

Propose par l'echevin Arsenneau
appuyé par l'echevin Gauthier
et resolu que les comptes
suivants soient payés:

Donat Ouessey	✓	25.00
Stephens Sales Ltd	✓	1.00
Banque Can. Nationale	✓	527.51
Jrs Launette & al	✓	470.09
La Cité du Cap.	✓	10.30
do	✓	8.30
Le Registraleur	✓	10.75
Municipal Co Ltd.	✓	77.25
L'Union des Municipalités	✓	160.00

Canada Iron Foundries	✓	22.16
J. A. Beauchemin	✓	6.00
North Shore Power Co Ltd	✓	12.24
do	✓	191.57
William Scully Ltd.	✓	40.17
Jos Gaurin + Fils	✓	33.56
La Carrier Nationale Lté	✓	8.41
T. J. Moore & Les Ltd.	✓	10.10
United Typewriter Co Ltd.	✓	2.00
La Citi du Cap de la Mad.	✓	47.15
Canada Paper & Paper Co Ltd	✓	1.48
L. P. Mercier	✓	2545. ²⁰
Pierre Lorange	✓	2545. ²⁰
Nap Lorange -	✓	81.07
La Citi du Cap de la Madeline	✓	13.00
Alp Larivue	✓	32.47
Parc Isoli No 23.	✓	544.97
		<hr/>
	Mal	7726.95

3587. ^{adopté} Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que ce conseil a
D-494 pris connaissance des listes
des électeurs municipaux pour
1929 et les accepte avec les
corrections mentionnées sur les
lettres de M. M. Huleybrock et
Labeque.
- 3588 ^{adopté} Proposé par l'échevin Orseau
appuyé par l'échevin Mascotte
D-495 et résolu que des sommations
seront demandées pour 36
robinets d'arrêt de 3/4" "Heavy
Brass" 24 robinets de rue 3/4" Heavy

bras; 12 robots - de rue de
un pouce. Heavy Brass: 36
bottes de service a extension
Empire. 12 Couverts de l'inter
de service, Empire; 12 plugs
de 3/4"; 12 plugs de 1/2"; 60
feuilles de tuyau de beton
centrifuge de 22 pouces et cela
pour la prochaine saison

3589

D-496

Propose par l'echemin Armeau
appuyé par l'echemin Gauthier
et résolu que le conseil re-
mercie M. J. H. A. Wark et les
hommes de la Canada Power
& Paper Co Ltd. pour l'aide
qui ils ont accordé a la police
de cette cité dans les recher-
ches entreprises pour trouver
le jeune Roger Bruli, fils
de M. Antoine Bruli

3590

D-497

Propose par l'echemin Armeau
appuyé par l'echemin Cosette
et résolu que par entente
l'eau soit chargée a la St
Maurice Laundry Co Ltd a
raison de \$100 par année
avec effet retroactif depuis
que la laundrie est en
operation

3591

Propose par l'echemin Armeau
appuyé par l'echemin Cosette
et résolu que deux hommes

- 20-498
sont placées rue Richer.
l'une au coin de la rue Impie
l'autre au deuxième poteau
au sud. adopté
- 3592
Proprié par l'chemin Arsenault
appuyé par l'chemin Gauthier
et résolu que l'égout du nord
de la rue Ste Madeleine, et
sur la rue St Antoine, soit
relevé et que les entrées chez
M. M. Chs. L. Richer et Syno-
Turkde soient réparés
- 20-499
3593
Proprié par l'chemin Masson
appuyé par l'chemin Lemire
et résolu que la somme de
de M. M. Versailles, Vidreane
et Bulais Luce, pour les
\$73,000 d'obligation emise par
cette municipalité en vertu
du règlement No 115, soit acceptée
à raison de \$97.06. plus l'intérêt
accru. adopté
- 20-500
3594
Proprié par l'chemin Arsenault
appuyé par l'chemin Lemire
et résolu que l'impression
des obligations du règlement
No 115, soit accordée au
St Maurice Valley chemin
adopté
- 3595
Proprié par l'chemin Lemire
appuyé par l'chemin Gauthier
et résolu que une licence
soit accordée à M. Alphonse
- 20-2

L'annexe sur le l'approuvé
du Chef.

Et la séance est levée ^{adopté}
J. M. P. P.

Maire
Reno Dumont,

Province de Québec ^{greffier}
Cité du Cap. de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle assem-
blée eut lieu aux place et lieu
ordinares des sessions, lundi,
le dixième jour du mois de
juin 1929 à 7. P. M. A laquelle
assemblée étaient présents son
honneur le maire René Poirier
et M. M. les échevins Cossette
Lemire et Gauthier formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil

3596

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

3597

Proposé par l'échevin Lemire ^{adopté}
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes sur-
vants soient payés

J. M. P. P.

3.95

La Cite du Cap de la Mad.	✓	30. ⁰⁰
do	✓	2.26
do		16.95
Paul Boucher	✓	62.10
Louis Bellisle	✓	15.00
La Banque Can. Nationale	✓	21,000.00
J. H. Rene de Cotret	✓	30. ⁰⁰
North Shore Berlinguet		42.70
Patrick Dupont		5.00
Louis Desjardins		2.00
H. Massicotte + Freres	✓	501.94
D. J. O. Poirier	✓	50.00
Becheleau + Freres	✓	47.30
Jos. L. Fortin Ltee	✓	6.25
Banque Royale du Can.	✓	25.50
Canada P. & S. Co Ltd.	✓	15.93
Art. Bessvert	✓	50.00
Le Nouvelliste	✓	39.40
Can. Pacific Telegraph	✓	10.53
La Cite du Cap de la Mad.	✓	14.00
North Shore Electric Co.	✓	52.07
La Carriere Nationale	✓	17.34
North Shore Power Co Ltd	✓	268.75
Pare liste No 24	✓	456.39
		<u>\$22,766.36</u>

3598

C-3

Propose par l' Echevin Lemire
 Appuye par l' Echevin Bossette.
 Et resolue qu'une licence soit accordee
 suivant demande de M. J. Ulric St Arnaud
 sujet a l'approbation du Chef.
 Adopte.

3599

C-4

Propose par l' Echevin Lemire
 Appuye par l' Echevin Gauthier
 Et resolue que la Rue St Laurent

soit cendrée, entre la track de la Mayage-
mack et le cimetière Ste Famille

Adopté.

3600

Proposé par l'Échevin Lemire

Approuvé par l'Échevin Gauthier

C. 5

Est résolu que l'Ingénieur soit
autorisé à acheter un set complet de
runners, pour la grosse pompe avec les
accessoires.

Adopté.

3601.

Proposé par l'Échevin Lemire

Approuvé par l'Échevin Cosselle.

C-6

Est résolu que le trottoir avec approches
soit fait en face de la côte pour descendre
au quai du chenal de l'Est, Riv. St
Maurice.

Adopté.

ouverture d'une Quinzaine
de M. M. H. Massicotte & Freres Ltee,
laissée sur la table

Lu une lettre de M. C. N. de Grand-
mont. re Joseph rue St Maurice,
Et la séance est levée

J. Duchesne

maire

James Dumont

greffier

Provinc de Quebec

Cité du Cap. de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap.
de la Madeleine. Laquelle
assemblée eut lieu au place
et lieu ordinaires des sessions

Lundi le dix septieme jour
 du mois de Juin 1929. à 7. P. M.
 la Cayulle assemblée etant
 presents son honneur le maire
 M. Denat Pajuis, et M. M.
 les echevins Arseneau, Massu,
 Cotte, Henle, Gauthier et Lemire
 formant unum cum la pre-
 sidence du maire au faituel

3608

Propose par l'echevin Gauthier
 appuyé par l'echevin Lemire
 et resolu que les minutes
 de la derniere assemblee
 soient adoptées telles que lues.

3609

Propose par l'echevin Arseneau
 appuyé par l'echevin Gauthier
 et resolu que les comptes suivants
 soient payés:

J. W. Blanchard	✓	9.00
Louis Bellisle	✓	8.00
H. Massicotte & Freres Les	✓	293.49
J. A. Caubray & al	✓	124.99
Jos Lammotte & al.	✓	770.09
North Iron Pipe Co Les	✓	28.56
L. H. Lorange	✓	1.50
La Carriere Nationale	✓	2.81
McLean Publishing Co.	✓	100.00
Map Lorange	✓	355.48
Harro's Fracton Co	✓	8.00
La Cite du Cap.	✓	20.55
do	✓	2.10
do	✓	150.00
Gelas Corbil	✓	16.60

Roland Duceault	47.01
Emmement de la P. Quebe.	669.49
Case vide No 25.	454.46
Total	<u>3062.03</u>

3610

E-7

Propose par le chemin Massenne
 secondi par le chemin Arsenau
 et resolu que la Banque Cana-
 dienne Nationale accepte de
 payer pour et a l'acquit de
 la cite des Coupons d'interet
 et des obligations dues le deu-
 xieme jour de juillet 1929
 Reglement No 99.

Interet.	5830. ⁰⁰	
Obligations.	2000. ⁰⁰	<u>\$7830.</u>

Reglement No 103.

Interet.	500. ⁰⁰	
Obligation	200. ⁰⁰	<u>700.</u>
Total		\$8530

Que la Banque Canadienne
 Nationale conserve les dettes
 Coupons et obligations avec
 tous les privileges et les droits
 qui y sont attaches. Le maire
 et le tresorier sont autorises
 a signer un billet a deman-
 de a l'ordre de la dite banque
 pourant interet au taux de
 6%. Ce billet ne devant
 en aucune maniere mo-
 difier, restreindre et nuire
 les droits que la banque a
 comme porteur des dettes

Comptes et obligations

3611

C-8

3

Propose par l'ecuyer Arsenault
appuyé par l'ecuyer Gauthier
et résolu que la requête de M.
Joseph Labbé pour une licence
lui soit accordée dès qu'elle a
l'approbation du chef. adopté

3612

C-9

3

Propose par l'ecuyer Arsenault
appuyé par l'ecuyer Lemire et
résolu que l'ingénieur soit
autorisé à relever le niveau
de l'entrée de la Rue Choquette
à condition que M. M. William
et Eugène St Pierre signent une
entente avec la ville qu'ils
renonceraient à toute réclamation
en dommages qui pourraient
survenir de ce fait adopté

3613

C-10

3

Propose par l'ecuyer Arsenault
appuyé par l'ecuyer Lemire
qu'attendu qu'il est urgent
d'ouvrir la rue Massette
au nord de la rue St Madeline
pour permettre à la North
Shore Power Co Ltd d'amener
l'électricité à l'usage de la
Canadien T. S. R. of Lyons Rd.
qu'il soit résolu que le maire
et le greffier soient autorisés
de signer un contrat avec le
notaire L. P. Mercier pour

La partie de la rue Massucotte
qui se trouve au Nord de la
rue Ste Madeleine, a dedure
la partie qui appartient a
la cite, a aller au terrain
de la dite Compagnie, a raison
de \$140, l'arpent carree. Le
Maire et le Tresorier ont auto-
rises a signer un cheque
pour payer le dit terrain au
montant de \$588.00

3614

E-11

adopté

Propose par l'chevni Leure
appuyé par l'chevni Massucotte
et resolu que le Maire et le
greffier soient autorises a
signer un contrat d'echange
avec la North Star Lumber Co Ltd
pour le Chemin des voeux. La
Cite donnant une bande
de terrain de 24 pieds de
large le long de sa ligne
Nord ouest a partir de la rue
St Laurent pour reprendre
le Chemin tel qu'il existe
aujourd'hui

3615

E-12

adopté

Propose par l'chevni Leure
appuyé par l'chevni Gauthier
et resolu que de la cendre
sont mise a toutes les hausses
de rues dans les rails de la
Star. River Traction Co

adopté

3616

Propose par l'ancien Arsenneau
 appuyé par l'ancien Lemire
 et résolu que la cité
 principale d'après shy M. E
 Houle, soit protégée suivant
 son contrat existant avec cette
 cité adoptée
 Et la séance est levée

C-13

Donat Pagnin
 Maire
 Arsenneau
 Houle

Prêtre de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine

3617

Jr. Edmond Gauthier. élu
 schwa du quartier no 4. pour la Cité
 du Cap. de la Madeleine. jure de
 remplir les devoirs de ma charge
 avec fidélité, impartialité, et au meilleur
 de mon jugement et de ma capacité
 Ainsi Dieu me soit en aide
 Assesment devant moi

C-14

Au Cap. de la Madeleine
 Ce Instrument pour de Edmond Gauthier
 juillet 1929.

Prêtre de Québec

Prêtre de Québec
 Cité du Cap de la Madeleine

3618

Jr. Donat Pagnin. élu maire
 de la Cité du Cap de la Madeleine
 jure que je remplirai avec humilité
 et fidélité les devoirs de cette
 charge au meilleur de mon

C-15

jugement et de ma capacité, ainsi
Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi ~~James Morin~~
à Cap de la Madeleine
Ce huitième jour du
mois de juillet 1929

James Morin
Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

J. Philias Morin, élu échurin du
quartier no 2 de la cité du Cap de la
Madeleine, jure que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité. Ainsi
Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi Philias Morin
à Cap de la Madeleine
ce huitième jour de
juillet 1929

James Morin

Promue de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

J. Ernest Carrelle, élu échurin pour le
quartier no 6 de la cité du Cap de la
Madeleine jure que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi

à Cap de la Madeleine Ernest Carrelle

Ce huitième jour de
juillet 1929

James Morin

2619

C-16

2620

C-17

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale des
conseils de la cité du Cap-de-la-
Madeleine. Laquelle assemblée eut
lieu sur place et lieu ordinaires
des sessions, lundi le quinzième
jour de juillet, 1929, à 7. P. M. -
à laquelle assemblée étaient
présents sur l'honneur le maire
Donat Pagnon, et M. M. les échevins
Arseneau, Morin, Houle, Gauthier
Lemire et Cossette formant
quorum sous la présidence
du maire au fauteuil

3621

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

3622

Proposé par l'échevin Lemire.
appuyé par l'échevin Houle et résolu
que le rapport des élections pour
un maire et un échevin pour le
quartier No 2, un échevin pour le
quartier No 4, et un échevin
pour le quartier No 6 soit adopté
tel que présenté par le greffier.

C-18

3623.

Proposé par l'échevin Gauthier
appuyé par l'échevin Cossette et
résolu que les différents comités
de la cité soient formés comme

C-19

Suit:

Finances:

M. M. les echevins Arseneau, Morin
et Cossette avec M. l'echevin
Lemire comme president;

Voie:

M. M. les echevins Hule, Gauthier et
Arseneau avec M. l'echevin Morin
comme president.

L'Agueduc

M. M. les echevins Morin, Cossette
et Lemire avec M. l'echevin
Arseneau comme president.

Feu et Pobel

M. M. les echevins Arseneau,
Lemire et Hule avec M. l'eche-
vin Gauthier comme president
Lui, eclaire, marche et Aeropost.

M. M. les echevins Gauthier, Lemire
et Morin, avec M. l'echevin Hule
comme president.

Logement ouvrier et Hygiene:

M. M. les echevins Arseneau,
Gauthier et Hule, avec M. l'eche-
vin Cossette comme president.

3626.

E-20

Propose par l'echevin Arseneau ^{adopté}
appuyé par l'echevin Gauthier
et resolu que M. A. Lemire
ait été pro. maire pour la
prochain tenue

3627

Propose par l'echevin Gauthier ^{adopté}
appuyé par l'echevin Arseneau

et résolu que les comptes suivants
sont payés:—

Mme Jos Lepin	✓	.50
Dawson Bros. Montreal	✓	59.60
St. Maurice River Power & Devt Co.	✓	6.30
Howe Lumber Co Ltd.	✓	4.80
T. Bontin	✓	92.30
Bell Telephone Co Ltd.	✓	2.27
St. Maurice Valley Chronicle	✓	18.00
Le Nouvelliste	✓	10.00
J. O. Poirier	✓	50.00
Banque Canadienne Nationale	✓	431.15
Jos Laminette & al.	✓	770.09
Dawson Bros.	✓	77.60
La Cité des Caps de la Mad.	✓	1.20
G. Van Wieringen.	✓	20.00
Dept des Affaires Municipales	✓	25.00
Patrick Dupont	✓	103.25
North Shore Power Co Ltd.	✓	429.35
Comme Nationale	✓	11.12
Gouvernement Province de Québec	✓	1616.26
Garage Gruber	✓	18.00
L'Hydrobiostat Agricole. Saurel.	✓	106.52
F. X. Des Berlucquet -	✓	32.20
Canadian Pacific Telegraph	✓	1.38
Gouvernement de Québec	✓	12.00
Royal Bank of Canada	✓	24.70
Bellefleur & Fries	✓	65.63
Northern Electric Co.	✓	8.25
Canada Paper & Paper Co	✓	14.05
Map Rep.	✓	.54
St. Maurice Valley Chronicle	✓	12.00
H. Massicotte & Fries Ltd	✓	10,807.90
Pierre Lavigne & Fils	✓	58.97

Le Registrateur.	✓	4.50
La Cite du Cap de la Mad.	✓	136.24
do	✓	1.32
Carrure Nationale	✓	8.55
Canadian Pacific RR	✓	36.66
A. Lafleur	✓	10.25
Rochelleau & Frenco	✓	201.30
Le Nouvelliste	✓	33.78
Bell Telephone Co	✓	14.60
Canadian Fairbanks Morse Co	✓	270.00
J.H. Rene de Cotret	✓	30.00
Map. Evanger	✓	264.62
R. Beaudoin	✓	22.00
Lev. Charrier	✓	16.15
St Maurice Valley Chemise	✓	7.56
La Cite du Cap de la Madeleine	✓	44.50
Jrs Lannette & al.	✓	770.09
Revd Ephrem Fussey	✓	248.19
D. St Pierre	✓	1.96
Ed Bergeron	✓	3.70
North Shore Power Co Ltd	✓	43.08
La Cite du Cap de la Mad	✓	20.51
do, Parc listé	✓	285.00
do	✓	3.50
do	✓	2.40
Art. Brunelle. Phe	✓	1070.23
Parc listé No 28	✓	366.54
Parc listé No 29	✓	475.70
Parc listé No 26	✓	687.55
Parc listé No 27	✓	333.55
Francois Hauke & les	✓	193.80
Le Monde des Aff. Municipales	✓	10.00
Patrick Dupont	✓	10.25
Total		<u>\$20,513.41</u>

Adopté

3628

Proprié par l'échevin Lemire appuyé
par l'échevin Arsenault et résolu que
le greffier soit autorisé à demander
au Lieutenant-Gouverneur en conseil
la permission d'imprimer les
décrets autorisés en vertu du
réglement No 170, après 1939.

C-213

Tout à dit aus, et ce du au
fait que le marché monétaire
est mauvais

3629

Je Echevin de la cité du Cap-
de-la-Madelleme donne avis
de motion qu'à la prochaine
séance du conseil, je propo-
serai un règlement résou-
dant et annulant à toutes
fins que de droit, le règlement
No 119 accordant un octroi
à la expropriation de l'hôpital Cook.
Le dit règlement devant porter
le Numéro 121

C-22

Armand Lemire

3630

Proprié par l'échevin Guuther
appuyé par l'échevin Lemire
et résolu que des licences
sont accordées à M M.
William Cloutier et Albert
Admon, sujet à l'approbation
du chef.

C-23

3631

Proprié par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Costello
et résolu que le greffier soit
autorisé à prendre une demie-
page à annoncer dans le

C-24

numero special que La Presse
de Montreal a l'intention de publier
sur la vallee du St Maurice
pour le prix de \$120.⁰⁰ payable
le ou avant le 1^{er} novembre
prochain

Adopte
3632 Propose par l'echemin Morin, appuyé
par l'echemin Arsenault et resolu
que l'ingenieur soit autorise
à relever la rue Choquette au
niveau du terrain des voisins
ouest, la Cinders et faire une
pursard dans la partie la
plus basse

Adopte
3633 Propose par l'echemin Arsenault
appuyé par l'echemin Lussier
et resolu que la requete de
M. Pierre Lorange, re. les mes
Toupin, Mercier, St. Madeline
et Lorange lui soit accordee
Le tresorier est autorise a faire
les remboursements necessaires
et le maire et le tresorier sont
autorises à signer un cheque
en consequence, ainsi que de
changer le numero 157-6 à 149-9
pour M. Arsenault

Adopte
3634 Propose par l'echemin Arsenault
appuyé par l'echemin Gauthier
et resolu que M. Geo Guindon
soit autorise de reparer la
brague la ou elle est defectueuse
dans la vieille toiture de l'hotel de

Ville Adopté
Lu en conseil:-

Requies de Mme Eug. Hébert; à Pichemi Caselle;
avis des élections du 5 juillet 1929

Plaintes de M. ps Latté -
Rapport des fins. Minutes. re. ref. 115 -
Lettre d'Arthur Ouellet au journal, accords
Lettre du président de l'Hopital Croker
et la séance est levée

Donat Papien
maire
Rome Morissette
greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine
A une assemblée générale du
Conseil de la cité du Cap-de-la-
Madeleine. Laquelle assemblée
eut lieu aux places et lieux
ordinares des sessions, lundi;
le vingt deuxième jour du
mois de juillet 1929. A laquelle
assemblée étaient présents
son honneur le maire Donat Papien
et M. M. les échevins Morin,
Houle, Brassette et Lemire.
Formant quorum sous la
présidence du maire au
fauteuil.

3635

Propose par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Houle
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues. Adopté

3636

Proposé par l'échevin Lemme, appuyé
par l'échevin Colette et résolu
que les comptes suivants soient
payés

J. A. Beauchemin	2.20	✓
Art Bussert	47.50	✓
Carrier National	2.84	✓
J. B. Lorange	1.95	✓
Le Trésorier. C. de Québec	3.76	✓
T. Bontin	92.30	✓
Canada Iron Foundry Ltee	5.33	✓
H. Massucotte & Freres Ltee	923.70	✓
Jos Saurin & Fils	73.85	✓
G. Corbeil	29.84	✓
Dargis & Marion	104.38	✓
Rud. E. Fussey	639.64	✓
Lorange & Freres	3.00	✓
Pau hotel No 30	366.50	✓
	<u>2296.89</u>	

3637

C-28

Proposé par l'échevin Lemme ^{adopté -}
appuyé par l'échevin Houle et
résolu que le règlement No
121, "Règlement concernant le
règlement No 119" soit adopté
après avoir été lu trois fois

3638

C-29

Je échevin de la cité du Cap-de-
la-Madeleine, donne avis de
motion que suivant la loi, je
proposerai un règlement
No 122, "Statuts" Règlement
autorisant le conseil à retirer
certains privilèges à M. J. D ^{adopté}

Lamprou pour l'établissement
d'une manufacture de chemises
Umand Lemire

3639

E-30

Proprié par l'chemin Lemire appuyé
par l'chemin Cassette et résolu que
la Banque Canadienne Nationale
soit tenue de payer pour et à l'ac-
quit de la dite. les coupons d'intérêt
et les detentes qui demeurent
due le 1^{er} août 1929 sur le règlement
No 78, Intérêts \$675.⁰⁰ et Rachat
\$1100.⁰⁰ formant un total de \$1775.⁰⁰
Que la Banque Canadienne Nationale
conservé les dits coupons et les dete-
obligations avec tous les privilèges
et les droits qui y sont attachés
Le gérant et le trésorier sont
autorisés à signer un billet
à demande à l'ordre de la dite
Banque portant intérêt au
taux de six (6%) pour cent l'an
Ce dit billet ne devant en aucune
façon, modifier, restreindre et
lever les droits que la Banque a
comme porteur des dits coupons

3

3640

E-31
v

Proprié par l'chemin Lemire ^{adapte}
appuyé par l'chemin Cassette
et résolu qu'une entrée tempo-
raire d'acquies et une entrée
d'égout soient faits par lauelle
entre les rues St Alphonse et
St Henri pour atteindre la propriété
de Mme Hébert ^{adapte}

C-32

Hest

Proprié par l'échevin Lemire,
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que M. G. Guenard
ont autorisé à poser un chariot
dans le bureau du trésorier. Il
devra prendre celui qui est au
bout de la salle de l'Hotel-de-ville
et bonifier l'emplacement.

Et la séance est levée ^{à 6 h 30}
 Le Maire
 Louis Morin
 Secrétaire

Procès de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité du
 Cap-de-la-Madeleine. Laquelle
 assemblée eut lieu aux places
 et lieu ordinaires des séances
 lundi, le 29^e jour de juillet
 1929 à 7. P. M. A laquelle assem-
 blée étaient présents son
 honneur le Maire Denah
 Pagnon, et M. M. les échevins
 Morin, Houle, Gauthier et
 Lemire formant quorum
 sous la présidence du Maire
 au fauteuil

Proprié par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Gauthier et résolu
 que les minutes de la dernière

3642

3643

Assemblée sont adoptés telle
 que lues adopté
 Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Gauthier et résolu que
 les comptes suivants soient payés: -
 Total de paye No 31. \$308.65 ✓
 H. Mureau. ✓ 31.16 ✓
 La Cité du Cap. "Revenu" ✓ 32.84 ✓
 Bell Telephone Co of Canada. ✓ 18.65 ✓
 J. A. Conway & al. ✓ 124.99 ✓
 La Cité du Cap de la Mad. ✓ 20.00 ✓
 La Cité du Cap de la Mad. ✓ 5.87 ✓
 T. J. Moore & Co Ltd. ✓ 66.30 ✓
 J. L. Fortin & Co. ✓ 3.65 ✓
 Imperial Oil Co. ✓ 48.60 ✓
 Northern Electric Co. ✓ 71.25 ✓
 St Maurice Valley Chronicle ✓ 15.36 ✓
 North Shore Power Co. ✓ 625.85 ✓
 Canada Iron Foundries. ✓ 92.99 ✓
 North Shore Power Co. ✓ 25.70 ✓
 J. S. Lamette & al. ✓ 770.09 ✓
 JML \$2261.98

adopté pay

3644

Proposé par l'échevin Lemire,
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le maire soit au-
 torisé à signer l'application d'une
 police en garantie de \$2000 pour
 le trésorier M. J. S. Lamette

C-33

adopté

3645

Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Moore
 et résolu que demande soit
 faite au Lieutenant-Gouverneur

C-34

en Conseil de rescinder et annuler la somme de \$8.900, de la somme de \$28.000, autorisée en vertu du règlement No 120 intitulé "Règlement pour emprunter \$28.000 pour faire des travaux d'égout, etc, vu que les montants de \$8.210, et \$690, avaient été prévus pour des travaux en

vu de la construction de l'Hôpital Croke au Cap de la Madeleine, Le Maire et le trésorier sont autorisés à signer un cheque de dix piastres pour payer les honoraires d'usage ^{adopté} Proprié par l'ancien Lemire, appuyé par l'ancien Carthier et rendu que le greffier soit autorisé à procéder à vendre les propriétés qui doivent des taxes pour 1927-1928 et 1929. Cependant le trésorier sera autorisé à faire des condamnations pour le paiement des taxes de 1928 et 1929 avec les propriétaires en conseil.

Requie de Joseph Lejeune. accordée
 " de Thomas Robert. en conseil
 " Henri Montambert. "

Et la séance est levée

Thomas Lejeune
 Maire
 Romeo J. J. J.
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée eut lieu aux place et lieu ordinaires des Assises, le lundi, le Cinquiesme jour du mois d'août 1929 à 7. P. M.

A laquelle assemblée étaient présents son honneur le maire M. Anat Pagnier, et M. M. les echevins Arsenneau, Morin, Heule Lemire et Cosselle, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

3647

Proposé par M. Lemire, secondé par l'echevin Morin, et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues -

adopté

3648

Proposé par M. Arsenneau, appuyé par l'echevin Lemire et résolu que les comptes suivants soient payés:-

Liste de paye No 32,	313.10
D. Louis Bellisle	16.00
Robichon + Melhot	1053.50
La Cité du Cap de la Madeleine,	9.67
Royal Bank of Canada	25.50
Marius Melancon	105.00
Banque Canadienne Nationale	588.00
A. Heroux	26.39
St Maurice Valley Chronicle	127.50
Northern Electric Co Ltd.	169.55

Canada Iron Foundries Ltd.	31.98	1
Map. Lorange	92.29	1
Pharmacie Perreault	7.60	1
Carriem Nationale Ltée	5.75	1
T. J. Moore & Co Ltd.	8.10	1
H. Massicotte & Frons Ltd.	412.45	1
Canadian Pacific R.R. Co's Telegraph	8.88	1
Ed. Montréalais	43.16	1
B. Charest.	59.25	1
Pierre Lorange & Fils	50.00	1
Cité du Cap de la Madeleine	17.50	1
do	6.50	1
	<hr/>	
	3177.62	

Total

3177.62

adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Morin et
 résolu qu'à l'occasion du 25^{ème}
 anniversaire du commencement
 de Notre Dame du Rosaire et du
 50^{ème} anniversaire de l'existence
 du pont des Chapellets qui seront
 célébrés en cette cité le 18 août 1929
 un comité soit formé de son
 honneur le maire Omer Pagnon.

M. M. Houle et Morissette pour
 organiser une réception civique
 et un lunch au Délégué Papal
 qui sera dans nos murs à
 cette date

Proposé par l'échevin Thivierge
 appuyé par l'échevin Morin
 et résolu qu'il en soit autorisé
 la publication d'une double
 page d'annonce dans Le Numéros

2649

E-36

2650

E-37

industriel de "Le Nouvelliste"
 pour être publié le 17 avril 1929
 à raison de \$100.00 Adopté
 Proposé par l'échevin Lemire, appuyé
 par l'échevin Arseneau et résolu
 que le trésorier soit autorisé à aller
 à St. Germain de Batiscan, au bureau
 d'enregistrement en rapport avec
 la plainte de M. Thomas Robert

2651
 C-38
 v

Adopté
 Proposé par l'échevin Lemire
 secondé par l'échevin Cossette
 et résolu que la taxe de locataire
 soit remise à Mme Massé pour
 cause de pauvreté

2652
 C-39

Adopté
 Lu en conseil
 Avis du secrétaire du conseil de
 civité, re: le bureau d'enregis-
 trement.
 Rapport du trésorier, re Cas de Thos Robert
 Requête de M. Cyrille Desmarais, au chef-
 de-lieu de la paroisse de St. Germain de Batiscan.
 Au trésorier
 Rapports de l'ancien fiscal
 Et la séance est terminée

Donné et signé
 moi
 Amos Marcell
 Préfet

Province de Québec
 Cité du Cap. de la Madeleine
 A une assemblée générale
 du conseil de la cité du Cap. de
 la Madeleine. Laquelle assemblée

eut lieu aux places et lieux ordinaires des sessions, leudi le dimanche jour du mois d'ans 1929 à 7. P. M. a laquelle assemblée assistant son honneur le Maire. M. Denat Pagnier et M. M. les echevins Norm. Casette, Lemire et Heule formant quorum sous la presidence du Maire au fauteuil.

3653

Proposi par M. l'echevin Lemire appuyé par l'echevin Casette et résolu que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que elles.

adopté

3654

Proposi par l'echevin Lemire appuyé par l'echevin Heule et résolu que les comptes suivants soient payés:-

M. J. A. Cuvray	468.70	-
J. H. Rue de Cotelet	30.00	-
L. Imprimerie du Roi.	30.12	-
J. B. Liraux	3.45	-
Jos Lammie	7.69	-
North Shore Power Co Ltd	302.92	-
J. A. Beauchemin	5.50	-
Jos Lammette & al.	770.09	-
Henri Bellevue	16.40	-
Patrick Dupont	10.75	-
Richeleau & Freres	80.35	-
T. J. Moore & Co.	3.85	-
Le Nouvelliste	13.00	-
Vigneault & Prier	50.00	-

Canada Iron Foundries	15.99
Dargis & Maron	20.40
Rev. P. a. + francs	128.84
Western Electric Co	122.92
J. L. Bellisle	30.25
La Cite du Cap de la Madeleine	2.30
Carriere Nationale Eur.	2.89
Pare liste No 33.	276.20
Total	2392.60

adopté

Je s'adresse à l'assemblée de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion que suivant la loi je proposerai un règlement No 123 intitulé "Règlement pour emprunter une somme de \$32.000. pour certains travaux"

Constat Hache

Je s'adresse à l'assemblée de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion que suivant la loi, je proposerai un règlement No 124 intitulé, Règlement pour emprunter une somme de \$70.000. pour consolider la dette de la cité

Alexandre Lemire

Proposé par l'assemblée Lemire appuyé par l'assemblée Maron et résolu que la taxe de locataire de M. Alcide Dargis, au montant de \$9.00 lui soit remise en qu'il paye une taxe de propriétaire

adopté

Proposé par l'assemblée Maron, appuyé

3655

C-40

3656

C-41

3657

C-42

3658
E-43

par l'echeriu Lemaire et resolu que
l'ingénieur soit autorisé a installer
une fontaine au coin des rues
St Jerome et La Feuille.

3659
E-44

Adopté
Proposé par l'echeriu Lemaire, appuyé
par l'echeriu Munie et resolu
que les changements suivants
seront fait au rôle: Les nos 122-134
portés a M. Albert Marchand; Nos
134-52; 6-2; 5-3; 6-1; à M. Nazaire
Carey; les nos 122-11; 126-108 à M. Sep-
Bellemare; les nos 126-250 @ M. Chs
M. Pomer; les nos 116-32 à M. I. H. de
Grandmont, tel que demander
par M. C. N. de Grandmont

3660
E-45

Adopté
Proposé par l'echeriu Casette, appuyé
par l'echeriu Hule, et resolu
que suivant l'avis du Dr. Lo. Bellisle
medecin de santé de cette cité,
le chef de police est autorisé
a faire museler les chiens d'ici
à huit jours, de donner avis
aux propriétaires de chiens en
conséquence; et de taper par la
suite tout chien qui errera en
contravention avec la présente
ordonnance, Cela passé à nouvel
ordre du conseil; Adopté
Et la séance est levée

Donat Piquin
Maire
Romeo Dumelle
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine. Laquelle assem-
blée fut tenue aux lieux et place
ordinares des sessions, le lundi
le dix-neuvième jour du mois
d'août 1929 à 2 P.M. A laquelle
assemblée étaient présents son
honneur le maire Donat Poirier
et M. M. les conseillers Normé,
Houle, Gauthier, Lemire et Cassette
formant quorum sous la présidence
du maire au fauteuil

3661

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Houle
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles qu'elles

3662

Proposé par l'échevin Lemire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les comptes suivants
seront payés.

La cité du Cap de la M.	10.27
Quai listé No 34	791.25
La Cité du Cap de la M.	22.36
Edm. Berquin.	1.05
Financier Port-	5.00
La Cité du Cap	9.00
J. J. Berube.	46.75
Cap. Fountains Muse Co Ltd	19.51
St Maurice Valley Chemical	76.80

La Cité du Cap de la M.	23.25
H. Massicotti + Freres Leli	151.66
fr Voynelle & Co.	22.95
Patrick Dupont & al	525.68
Total	1145.26

3663 Propose par l'echeviu ^{adopté} ~~Seule~~, appuyé par l'echeviu ~~Miron~~ et résolu que le règlement No 123, intitulé "Règlement pour emprunter une somme de trente deux mille piastres pour certains travaux" soit adopté en première lecture

6-46

3664 Propose par l'echeviu ^{adopté} ~~Leunire~~, appuyé par l'echeviu ~~Gauthier~~ et résolu que le règlement No 124 intitulé "Règlement pour emprunter une somme de \$70,000 pour consolider la dette de la cité du Cap de la Madeleine" soit adopté en première lecture

6-47

3665 Propose par l'echeviu ^{adopté} ~~Leunire~~, appuyé par l'echeviu ~~Cressette~~ et résolu que ce conseil demande au Lieutenant-Gouverneur en conseil de la province, permission d'emprunter tout argent spécifié dans son règlement No 123 pour des fins autres que celles pour aqueduc et égouts pour quarante ans, le maire et le trésorier sont autorisés à signer un cheque pour les honoraires d'usage

6-48

3666

C-49

Le, echevin de la cite, donne avis
de motion que suivant la loi
et les reglements de cette cite, je
proposai un reglement No
125. intitulé "Reglement accen-
dant certains privileges à la
United Manufacturers Ltd pour
l'etablissement d'une usine
ici, et pour pourvoir aux
argent, necessaires pour faire
les travaux municipaux neces-
saires en rapport avec l'eta-
blissement de la dite usine
Philippe Morin M. M. M. M.

3667

C-58

Propose par l'echevin Cossette
appuyé par l'echevin Lemire
et resolu qu'une licence
soit accordée à M. M. Joseph
Piche et Leon Brun. sujet à
l'approbation du chef. adopte

3668

C-57

Propose par l'echevin Cossette
appuyé par l'echevin Lemire et
resolu que renuie soit faite
à M. Alp. Sauvageau de son
compte d'eau au montant de
\$74.70 pour cause de pauvreté
adopte

3669

C-52
5

Propose par l'echevin Lemire
appuyé par l'echevin Cossette
et resolu que le conseil autorise
le maire à acheter le lot 416-114
de M. Oct. Marchand, qui
fut rendu en 1924 par erreur.

par la cité pour taxes.
Le notaire Boucher est autorisé
à préparer un contrat en
conséquence.

3670 Proposé par l'échevin Morin
approuvé par l'échevin Cossette
et résolu que la taxe de M.
Louis Davaault pour 1929 soit
annulée vu qu'il est mort.

C-53²

Requise de M. Henri Montaubault.
Lettre de P. Desheux.

Et la séance est levée

Douglas
Maurice

Raimo Murretti

Juppé

Municipalité de Québec
Cité du Cap de la Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle assem-
blée eut lieu aux places et lieux
ordinairement des sessions, le mardi
le vingt-septième jour du mois
d'août mil neuf cent vingt
neuf, à 7 P.M. Etant présents
son honneur le maire, Directeur
Papin, M.M. les échevins
Arseneau, Morin, Hird, Gauthier
Lemire, Cossette, formant quorum
sous la présidence du maire
au conseil.

3671

Proposé par l'échevin Leunire
appuyé par l'échevin Gauthier
et résolu que les minutes de
la dernière assemblée soient
adoptées telles que lues

adopté

Proposé par l'échevin Arsenault
appuyé par l'échevin Houle et
résolu que les comptes suivants
soient payés:

L'Éti de paye No. 35.	282.63
La Cité du Cap de la Madeline	4.65
J. A. Caubray sal.	124.99
M. Laumette	770.09
Bell Telephone Co.	23.60
La France Fire Eng & Furniture Ltd.	14.67
La Cité du Cap de la Mad.	20.00
T. Bontin	68.90
Canada Iron Foundries Ltd.	7.58
La Cité du Cap de la Mad.	33.08
do	32.00
Canada Accident & Fire Ass. Co.	429.90
North British & Mercantile Ass. Co.	96.00
La Cité du Cap.	10.00

Total

\$1917.49

adopté

3673

Co-54

Proposé par l'échevin Houle
appuyé par l'échevin Morin
et résolu que le règlement
No 123, intitulé "Pour em-
prunter une somme de \$32,000.00
pour certains travaux" soit adopté
après sa troisième lecture adopté

- 3674 Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Gauthier
 et résolu que le règlement No 124
 intitulé "Règlement pour emprun-
 ter une somme de \$70,000 pour
 consolider la dette de la cité de
 Cap de la Madeleine soit adopté
 après sa troisième lecture
 adopté
- 3675 Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que les taxes de loca-
 taire et les taxes d'eau soient
 remises à M. Henri Picard et à
 Mme Giroux et Vve O. Ducher
 pour cause de pauvreté
 adopté
- 3676 Proposé par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Corbett
 et résolu que la taxe de loca-
 taire de M. Ernest Bolduc
 lui soit remise parce qu'il
 paye une taxe de propriétaire
 pour la propriété qu'il occupe
 cette année.
 adopté
- 3677 Proposé par l'échevin Arsenault
 appuyé par l'échevin Lemire
 et résolu que la somme de
 la Banque Canadienne
 Nationale pour les dettes
 du règlement No 120 a raison
 de \$94.84 soit acceptée
 adopté

2678

3
E-59

Proposé par l'échevin Prévieux
approuvé par l'échevin Gauthier
et résolu que ce conseil accorde
le "Grader" gratuitement au
Rev. Père François pour trois jours
pour niveler le nouveau cimetière
adopté.

Fait en conseil, Muni en demeure
de Duplessis, Langlois & Lavoie, re-
cours St Maurice et St Madeleine.
Et la séance est levée

Donat Paymi
Maire

Rome Monnetti

Greffe

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine
A une assemblée générale
du conseil de la cité du Cap-
de-la-Madeleine, laquelle
assemblée eut lieu aux
place et lieu ordinaires
des sessions, Mardi
le troisième jour du mois
de septembre 1929, à 7 P.M.
à laquelle assemblée étaient
présents son honneur le
Maire Donat Paymi M.M.
les échevins Morin, Hule,
Gauthier, Lemire et Cosette
formant quorum sur la
présidence du maire au
fauteuil

3679

Propose par l'echerme Lemire
appuyé par l'echerme Gauthier
et résolu que les comptes
de la dernière assemblée
soient adoptés telles que lus

3680

Propose par l'echerme Lemire, appuyé
par l'echerme Gauthier et résolu
que les comptes suivants soient
payés:

Care liste No 36.	303.90
Annual Agency.	15.00
Paul Recept.	2.50
Can. Ins. Tommas & Co	43.20
Rev. Art. Brunelle.	45.15
St. Maurice Valley Chronicle	15.96
B. Symeault & Poirier	11.60
A. Coulombe	2.68
C. O. Morin & Co Ltd	127.20
Carriers National Exp.	3.11
H. Massicotte & Tremblay	500.40
La Cité	2.70
British Can. Insurance Co	56.00
La Cité	39.26
Western Electric Co	155.60
Map. Lorange.	128.42
North Shore Power Co	178.22
Arthur Bissonet	55.74
Total	\$ 1636.64

3681

Propose par l'echerme Morin
appuyé par l'echerme Gauthier
et résolu que le règlement
No 125. "Règlement"

Co-60

accendant certains privilèges à la
 United Manufacturers Ltd. pour l'établir
 sement d'une usine, etc, et pour
 pouvoir aux agents nécessaires
 pour faire les travaux nécessaires
 pour en rapport avec l'établisse-
 ment de la dite usine soit
 adopte en première et dernière
 lecture après qu'il a été lu
 trois fois.

3682

C-61

3

Proprié par M. l'échevin Gau-
 thier appuyé par l'échevin
 Hule et résolu qu'une licence
 soit accordée à M. Donat
 Boudreault, sujet à l'appro-
 bation du chef.

3683

C-62

Proprié par l'échevin Lemire
 appuyé par l'échevin Cavette
 et résolu que le conseil de
 la cité accepte le contrat
 d'achat du lot 416. div. 114 de
 M. Art. Marchand. Le Maire
 et le greffier sont autorisés
 à le signer. Le Maire et le
 trésorier sont autorisés
 à signer un cheque pour payer
 le coût de cet achat.

Et la séance est levée

adopté
 Donat Boudreault
 Maire
 Romeo Lemire
 Greffier

- 3027 Vendre les propriétés qui doivent des taxes pour 1925
- 3028 Leffler annonce la vente des terrains achetés par la ville
- 3029 Les membres du conseil etc assisteront Convention des Municipalités
- 3030 Propriétaires de terrain et propriétés mis en demeure de payer
- 3031 Minutes du Conseil
- 3032 Comptes payés 17 Octobre 1927
- 3033 Terrain C. P. Lagole acheté
- 3034 Luminaires installés aux endroits suivants
- 3035 Félicitations au Club C. M. B. Coupe Régionale
- 3036 Minutes du Conseil
- 3037 Comptes payés 24 Octobre 1927
- 3038 Maire & Leffler signent contrats de vente ad hoc par la ville
- 3039 Papiers encourus re. Affaires de Lacombe soient remis
- 3040 Liste de terrain C. P. Lagole adoptée
- 3041 Luminaires installés @ l'endroit suivant
- 3042 Chaussée construit sur Moosicotte
- 3043 Compte d'eau remis @ Mme D. Boil
- 3044 Procuration St Laurent & Lacombe Sales acceptée
- 3045 Drainage pour l'eau du printemps au marché
- 3046 Soumissions demandées re. Accotements de la police
- 3047 Ingénieur autorisé @ préparer rapport Remis à regarder
- 3048 Chemin et terrassement sur Ste Madeleine
- 3049 Etude des plaintes au rôle ajourné
- 3050 Banque Canadienne Nationale payée Coupons d'intérêt
- 3051 Minutes du Conseil
- 3052 Comptes payés 8 Nov. 1927
- 3053 M. Moosicotte nommé pro-travaux
- 3054 Etude des plaintes au rôle ajourné
- 3055 Autoriser le chef à acheter des chevaux pour Dept du feu
- 3056 Soumission acceptée @ J. B. Christie re. Accotements
- 3057 Demande faite au conseil re. Belle pour partie de Corbi
- 3058 Luminaires installés sur Belle
- 3059 Propriétés suivantes parties au rôle
- 3060 Prolongement d'égout sur St Valin

- 3061 Musard Construct. rue Poisson
- 3062 Requête Geo. Roof pour l'eau accordée
- 3063 Routes d. hivers Secours vendues
- 3064 Minutes du Conseil
- 3065 Comptes payés 14 Novembre 1927
- 3066 Plaintes au rôle payé 1928. Soumises au Conseil
- 3067 Homologation du Bôle d'Évaluation 1128
- 3068 Demande faite par le Bell Telephone Constructeur de poteaux
- 3069 Entretien des routes accordées au M^m Suivants
- 3070 Rempart soit fait Rue Ste Madeleine
- 3071 Salle louée re Forestiers Canadiens
- 3072 \$/100. votée @ L. B. C. J. L.
- 3073 Minutes du Conseil
- 3074 Comptes payés 21 Novembre 1927
- 3075 Mairies levées soient effectuées aux M^m Suivants
- 3076 1/4 page d'annonce dans la Revue Art & Industrie
- 3077 Avis aux propriétaires re Broches piquantes
- 3078 Mairies levées reventées C. P. RR
- 3079 Minutes du Conseil
- 3080 Comptes payés 28 Novembre 1927
- 3081 Avis de Motion pour Reg No 105
- 3082 Avis Oblat re Rue Choquette
- 3083 Mairies & Cheffes, délégation pour aller à Montreuil
- 3084 2 musards construits extrême Financ
- 3085 Billet de \$25,000 pour payer le Compt. L. S. L. 45 L. 50
- 3086 \$20.00 offert @ J. B. Congrion pour sa réclamation
- 3087 Eau accordée gratuitement au Club "C. M. A."
- 3088 Minutes du Conseil
- 3089 Comptes payés 5 Décembre 1927
- 3090 Hôtel de Ville mis à la disposition de la paroisse St Lazare
- 3091 Realignement No. 105 Adopté
- 3092 Contrat des droits d'achat de St. Lazare adopté au Com
- 3093 Contrat d'achat des droits par Jean Bonquet Adopté au
- 3094 Prix demandés pour un Char de bois

- 3095⁵ Trois demandes pour Echange Dactylo & machine additionnelles
- 3096 Cheque de M. M. Belloni Mt. Pein soit remis
- 3097 Le trésorier autorise à encaisser sur toute route du Shing
- 3098 Banque Canadienne Internationale priée de payer coupons d'Int.
- 3099 Le gouvernement Canadien pour des moyens de l'air du Canada
- 3100 Minutes du Conseil
- 3101 Comptes payés 12. Decembre 1927
- 3102 Travaux à la porte de la Maison Hébert
- 3103 Taxes de locataire remises @ Art Dubord
- 3104 Ingénieur autorise à faire faire boulevard à neige
- 3105 Lampe autorisée rue Thibeault
- 3106 Contrat des rues Choquette & Haron accepté
- 3107 Soumission de L. Boiret acceptée
- 3108 Taxe de locataire remise @ A. Boudreau sur qui il est propriétaire
- 3109 Contrat pour terrain G. Prasad
- 3110 Plan préparé par l'Architecte Perlequin
- 3111 Minutes du Conseil
- 3112 Comptes payés 19 Decembre 1927
- 3113 Banque Nationale priée de payer Coupons d'Int.
- 3114 Collection des Entries de Coures remise au printemps 1928
- 3115 3 Rues Fraction mise en demeure d'enlever la neige
- 3116 Comité des logements ouvriers visité la Maison Hébert
- 3117 Avis de cessation du Rôle par M. L. P. Mercier
- 3118 Salle de l'Hotel de Ville anciens Dames de St. Anne
- 3119 Ingénieur faire venir les détails de l'Eclairage Electrique
- 3120 Ordonnance du Maire toute dépense de \$50⁰⁰ ou plus soit autorisée
- 3121 Ingénieur autorisé faire passer le trocadero au 2 Sidings
- 3122⁵ Procès-verbal de distribution de certificats payés.
3123⁵ Minutes du Conseil
- 3123 Comptes payés 9 Janvier 1928
- 3124 Requête des propriétaires rue St. Alphonse sur l'arrêt de tramway
- 3125 Contrat d'achat de terrain adopté
- 3126 Contrat d'achat d'un terrain de C. N. De Grandmont adopté
- 3127 Lumière autorisée sur Massicotte
- 3128 Requête d'achat de terrain pour leur Restaurant

- 3129 Evaluation du bois de E. Terrel's Courge
- 3130 Minutes du Conseil
- 3131 Comptes payés 16 Janvier 1928 ✓
- 3132 Comptes suivants fermés et transportés
- 3133 trois licences accordées aux M.M. suivants
- 3134 Minutes du Conseil
- 3135 Comptes payés 30 Janvier 1928 ✓
- 3136 Avis de Motion pour Règlement No. 106
- 3137 Licences accordées aux M.M. suivants
- 3138 ^{Le conseil autorisé a alloué à M. Macaulay pour régler la question de la rue}
 taxes de locataires remises @ M. Macaulay le 9. 2. 28 prop.
- 3139 Partir de Canton et être Janvier (Salle Louie)
- 3140 Budget pour 1928 adopté
- 3141 Minutes du Conseil
- 3142 Comptes payés 6 Février 1928 ✓
- 3144 A l'avenir les petites rues soient routées
- 3145 Licences accordées aux M.M. suivants
- 3146 Salaires des Employés permanents rehaussés
- 3147 Minutes du Conseil
- 3148 Comptes payés 13 février 1928 ✓
- 3149 Banque Canadienne Nationale payés Courant et Int.
- 3150 Règlement No. 107 adopté
- 3151 Licence accordée @ M. E. Bergeron
- 3152 Auto du dept. du feu échangé pour un Dodge
- 3153 taxe de H. Lussignan et soumise au feu il est prop.
- 3154 Chef autorisé a demandé des soumissions de signaux
- 3155 contremaître pour nettoyer rue St Thomas
- 3156 tout le long sur la rue St Louis
- 3157 demande de la Cour 580 pour avoir la salle
- 3158 Minutes du Conseil
- 3159 Comptes payés 27 Février 1928 ✓
- 3160 Licences accordées aux M.M. suivants
- 3161 demande du C.M.A. accordée
- 3162 Arrêt de tramway démission
- 3163 Assurance Archidie "Public Liability" à M. Lussignan

- 3164 Ingénieur autorise à relever les gages des travailleurs
- 3165 Notaire P. Boucher autorise à faire Contrat F. Rochéan
- 3166 J. A. Radreau discute question d'Automobile
- 3167 Minutes du Conseil
- 3168 Comptes payés 5 Mars 1928
- 3169 Licences accordées aux M. G. suivants
- 3170 taxe remise @ Phos. Lottinville
- 3171 Entente avec M. Hornudat Luchaine re. Accidens
- 3172 Défense de la cause J. A. Prud'el
- 3173 Lumière de me. Autorisée
- 3174 Minutes du Conseil
- 3175 Comptes payés 12 Mars 1928
- 3176 Taxe d'eau remise @ Henri Picard
- 3177 Lumière autorisée me. P. Hiteau
- 3178 Licences accordées aux M. M. suivants
- 3179 Trésorer autorise à payer taxes 1928 26-27
- 3180 Licenses de terrain de St. Marcelle Rochéan adoptées
- 3181 Contrat entre W. Gariépy et la ville
- 3182 Accoutrements pour police @ M. L. Guillemette
- 3183 Comptes d'eau remis à orde. T. Bail
- 3184 Papiers achetés de St. Marcelle & Fries
- 3185 Comité formé pour aller visiter Orde. Charest
- 3186 Minutes du Conseil
- 3187 Comptes payés 2 Avril 1928
- 3188 Licences accordées aux M. M. suivants
- 3189 M. Massicotte nommé pro. maire
- 3190 Banque Canadienne Nationale payés coupons Rég. 54
- 3191 Demandes des soumissions, placement 3680.49
- 3192 Avis à M. Gariépy, Résolution No. 1926 annulée
- 3193 M. J. A. Lambray & W. Gariépy nommés aviseurs regard
- 3194 Cause d'erreur corrections au rôle
- 3195 Rapport de l'Ingénieur Accepté Re. prop. Montambault
- 3196 Eau ne soit chargée à M. Emile Leonard
- 3197 Poste d'eau et de locataire remise à A. Hubert
- 3198 Rés. No. 1810 re. Alf. Rivard, résidente, H. Picard remplaçant

- 3198 Minutes du Conseil
- 3199 Comptes payés 10. Avril 1928
- 3200 Res. 3190 Amendée, re. fds. d'Amortissement \$3680. ⁴⁹/₂₇
- 3201 Avis préparé re. 3^e Révis. Ordonnance et la Cite. Exécution révisé
- 3202 Minutes du Conseil
- 3203 Comptes payés 16. Avril 1928
- 3204 Signature de l'Avis de Cancellation 3^e Révis. Ordonnance
- 3205 Licences accordées aux m. m. suivants
- 3206 Ingénieur Autorisé à préparer rapport sur le Capital
- 3207 Minutes du Conseil
- 3208 Comptes payés 23. Avril 1928
- 3209 Acheter des Députés E. Halen
- 3210 Lisière de terre achetée de Eug. Montomteault adoptée
- 3211 Requête de la taxe d'eau M. Art. St. June
- 3212 Licence accordée à M. Louis - Georges Leclercq
- 3213 Avance de 1^{re} heure des 29 Avril au 30 Sept. 1928
- 3214 Minutes du Conseil
- 3215 Comptes payés 30. Avril 1928
- 3216 Licences accordées aux m. m. suivants
- 3217 Propriété Hebert vendue à E. Houle
- 3218 Action de Mme Josephine Dubord défendue
- 3219 Taxe de locataire Lemire @ J. W. Garthies
- 3220 Minutes du Conseil
- 3221 Comptes payés 14. Mai 1928
- 3222 Apurement de l'Assemblée pour 1/2 heure
- 3223 Offre Parishild Aviation acceptée
- 3224 Offre de M. Puzos acceptée
- 3225 octroi (\$57.00) au Club C. M. A.
- 3226 mêmes évaluations de 1928 pour révision pour 1929
- 3227 Permis de mines autorisées
- 3228 Licence accordée à Mme Helle Ste. Plante
- 3229 Résolution no 3217 relative re. prof. Hebert à Mme Houle
- 3230 La somme de \$134.00 affectée par Prof. Hebert
- 3231 Minutes du Conseil

- 3232 Comptes payés 21 Mai 1928
- 3233 Avis au Bell Téléphone North Shore re Harbour
- 3234 Boutin & Fairchild accepté
- 3235 " Riviereup Sep. P. P. accepté
- 3236 Ingénieur autorisé faire nettoyer terrain Aeroport
- 3237 Serments des évaluateurs 1929-
- 3238 Minutes du Conseil
- 3239 Comptes payés 3 Juin 1928
- 3240 Banque le Nationale payé coupons d'intérêts
- 3241 Retroceder Ave Stefon de Jos Duchesne à Maurice Pédite
- 3242 Leopold Bouchard demande de licence
- 3243 Percepteur du Cercle accordé licence Football
- 3244 Correction soit faite "travail de C. P. Presse"
- 3245 Listes électorales municipales acceptées
- 3246 Financière de terrain achetée de Gel Lafilore
- 3247 Remise de la taxe aux Pères Dominicains
- 3248 Res du Conseil pertes par l'Incendie
- 3249 Soumission ^{accordé} @ Georges St Pierre
- 3250 Comité d'organisation re Inauguration Aeroport
- 3251 Minutes du Conseil
- 3252 Comptes payés 11 Juin 1928.
- 3253 Déclaration de M. L. Paukau (\$50.00)
- 3254 Licence accordé @ M. Maxim Masson
- 3255 Gages de la Remise @ M. Lafard & Henri Pichard
- 3256 Gages de locataire remis @ Lorange, M. L. L. L.
- 3257 Procès-verbal assemblée spéciale
- 3258 Serment de l'Échevin Arsenau
- 3259 Serment de l'Échevin Houle
- 3260 Serment de l'Échevin Lemire
- 3261 Serment de l'Officier Rapporteur
- 3262 Minutes du Conseil
- 3263 Comptes payés 9 Juillet 1928
- 3264 Rapport de l'Officier Rapporteur accepté
- 3265 M. Edmund Fairchild nommé pro-Nouv

21 Juin 1926

1572

Comptes

1573

Contrats Rochest & Belleville, Rue Delisle. Accepté

1574

Contrat Jrs. Lavigne Jrs. Edou. Accepté. R. St-Jules

1575

Lumière R. La Nouvelle & St-Laurent

- Annulée -

suite de la page 571

3266

Comités d'administration formés

3267

Demande au Dept. Affaires Municipales. Emprunt

3268

Propriété de l'école à Belleville tenue par H. Berliquet

3269

Licence de terrain achetée Adesphore Lefebvre

3270

Rapport assésimentaire. Aéroport soit produit

3271

Règlement de licences amendement frais & pambours

3272

Autorisé l'ingénieur à faire Insigne "Aéroport"

3273

Faire rapport pression domestique

3274

Plus de travaux faits à l'Aéroport parce que demandés rejetés

3276

Minutes du Conseil

3277

Comptes payés 16 juillet 1928

3278

Règlement no 108 concernant marché amendé

3279

M. H. L. Cliffard en demeure de refaire le trottoir

3280

Minutes du Conseil

3281

Comptes payés 23 juillet 1928

3282

Résolution no 3180 annulée re H. Massicotte

3283

Banque Canadienne Nationale payés Coupons

3284

Faire charris & porter Foris le Marché

3285

Ingénieurs autorisés à faire replacer poteaux

3286

Paiement de locataire remis @ H. L. Lemire

3287

Gracteur réparé par Rochet & F. révisé

3288

Ingénieurs autorisés faire entree & drainage

3289

Ingénieurs autorisés faire entree de l'habitat

3290

Lettre de \$25.00 aux Anciens Elèves du Bureau

3291

Demande de licence par R. Drouin

3292

Faire suite au règlement re l'emprunt \$5,000

3293

Soumissions demandées pour char de bois

- 3294 Avis de motion Règlement No. 109
 3295 " " " " " " No. 110
 3296 " " " " " " No. 111
 3297 " " " " " " No. 112
 3298 Minutes du Conseil
 3299 Comptes payés 30 juillet 1928
 3300 Demande de J. P. Lasante re État de Procher
 3301 Loyer de Jos. Dumont baisse @ \$168.
 3302 Soumission accordée à C. Lorange re char de four
 3303 Jeune Vireux renvoi à l'école de Jousville
 3304 Coûts remis à ^{Mr} Ben Rousseau & ^{Mr} Lesdun
 3305 Minutes du Conseil
 3306 Comptes payés 6 Août 1928
 3307 Trq. autoris. réparer entree d'égout chez Dr Pevault
 3308 Reg. No. 109 adopté en première lecture
 3309 Reg. No. 110 " " " " " "
 3310 Achete gaz de M. Pontier (\$25 1/2)
 3311 Demander soumissions matériaux pour Aqueduc
 3312 Minutes du Conseil
 3313 Comptes payés 13 Août 1928
 3314 Reg. No. 109 adopté en dernière lecture
 3315 Reg. No. 110 " " " " " "
 3316 Avis de motion reg. 111 North Shore franchise
 3317 Soumission accordée H. Masson & Freres
 3318 Minutes de la dernière séance
 3319 Comptes payés 20 août 1928
 3320 Frais de loctaire d'Amile remise
 3321 Licene de restaurant accordée à Oscar Bergeron
 3322 Entrée ordinaire faite à Joseph & Chastin
 3323 Avis de motion reg. 112: Besinde reg = 109-110
 3324 Minutes du Conseil
 3325 Comptes payés 27 août 1928
 3326 Autorisent Trésorier à faire un reniement de fonds

Index

Suite de la page

- 3327 Taxe de locataire remise à Mlle Marguiller,
Pétruase Girard, Dormidas Dubois & Edmond Ball.
- 3328 Transfert du compte des traités de la Banque N° à Lorenzby
- 3329 Avis de motion: Reg. No 113: Emprunt \$70.000⁰⁰
- 3330 Règlement No 112 adopté.
- 3331 - - - - - 111 - - - en 3^{ème} lecture: Franchise N. S. P.
- 3332 Taxe d'eau et de locataire remise à Joël Lacourse
- 3333 - de locataire remise à J. Beauchemin & P. Dubois.
- 3334 Taxe - - - collectée sans l'eff. pour l'année courante.
- 3335 Minutes du conseil
- 3336 Comptes payés 4 sept 1928
- 3337 Le maire et Trésorier autorisés à signer les chèques de la
Banque Bayale, etc.
- 3338 Taxe de locataire de la mette Dargis corrigée et celle
de Mde Simon Gendron.
- 3339 Minutes du conseil
- 3340 Comptes payés le 10 sept 1928.
- 3341 Avis de motion: Reg. No 114: Emprunt \$70.000⁰⁰
- 3342 Reg. No 113: Motion n'ayant pas de seconde lecture
pas adoptée.
- 3343 Taxe remise à Gaudissau Trudel.
- 3344 L'ancien lég. G. Gendron à rendre procédure pour
lot rendre par Duchesne à M. Desilets
- 3345 Compte de taxe distribué aux propriétaires pour un conseil
- 3346 Minutes de la dernière séance
- 3347 Comptes payés 17 sept 1928.
- 3348 Reg. 114: adopté en 1^{ère} et dernière lecture.
- 3349 Salle d'hôtel de ville accordée aux dames de Ste Anne.
- 3350 Minutes de la dernière séance
- 3351 Comptes payés 24 sept 1928.
- 3352 Autorisant le pro-maire à signer tous les
documents en l'absence du maire.
- 3353 M. Edmond Gauthier nommé pro-maire

- 3354 L'entrée d'eau et d'égout à M. Emile Ligneau
- 3355 Minutes du conseil
- 3356 Comptes payés 8 oct 1928.
- 3357 Le maire, l'écluse Lemire et l'ingénieur revisités les autorités de la Managarnack Pulp & Paper.
- 3358 Rapport du greffier: le rotation Reg No 114 accepté.
- 3359 La quete des libataires remise aux anciens déjeunés.
- 3360 Minutes de la dernière séance adoptées.
- 3361 Comptes payés = 15 oct 1928.
- 3362 Le trésorier autorisé à faire un versement de fonds, etc etc etc
- 3363 Soumission pour achat du charbon: Hier 1928 à 29.
- 3364 Sympathies à la famille W. Dubé.
- 3365 Minutes de la dernière séance adoptées.
- 3366 Comptes payés = 29 oct 1928
- 3367 T. Berdeau autorisé à prendre action contre O. Labuge.
- 3367-A M. Grant suit fait de demandes au Ministère de la Santé d'ouvrir une officine de trafic au Café durant l'été. L'ingénieur autorisé à acheter une fournaise. Marché le charbon acheté de Art Joubert tel que sa soumission. Autorisant la Banque Can. Nat. de payer les coupons d'intérêt etc etc etc
- 3371 Etude des plaintes au rôle ajournées à prochaine séance
- 3372 Minutes de la dernière séance
- 3373 Comptes payés 5 nov 1928.
- 3374 Le maire et greffier autorisés à signer procès verbal
- 3375 Résolution No 3367: révisée.
- 3376 Quis de la route de l'entretien des routes.
- 3377 La correction de certaines plaintes au rôle d'indication.
- 3378 Révision du rôle homologué: après corrections faites.
- 3379 Délégation sans rencontre M. F. F. F.
- 3380 Le greffier autorisé à seure au Min. de Aff. Mun. pour emprunter une somme de \$ 5000.

- 3381 Le conseil s'engage d'améliorer le fossion pour le B. Ville, B. G. G.
 3382 Sympathie à la famille Tessier.
 3383 Lumière autorisée pour Beauchemin.
 3384 L'experteur Erlinguet représente la ville dans le bornage de la cité et le lie Imm. du B. G.
 3385 Minutes de la dernière séance
 3386 Comptes payés 13 nov 1928
 3387 Demande de M. Brumillard Toléré.
 3388 La rue St Maurice, le chemin de St Malo, et le chemin des pompes actuels à S. Northliver
 3389 La rue Thibau et la route du cordon Jany dépayé à Nellie Dorion
 3390 La route du passage à G. P. Thibau
 3391 Soumissions demandées: Terrassement et nivellement rue Fussey.
 3392 Echange de lumière de rue d'une place à une autre
 3393 Le conseil demande à l'art. L. Desaulniers de présenter une requête pour l'ouverture du bureau de poste les jours de fête
 3394 Minutes de la dernière séance
 3395 Comptes payés 19 nov 1928
 3396 Layt officier de la corporation tenue de charger des honoraires à ceux qui décument des documents etc.
 3397 Contrat de la H. S. P. Co pour éclairage et chauffage ad. St. J. tel que lu.
 3398 Soumission de Jas. Desjardins acceptée pour terrassement rue Fussey \$ 1500.⁰⁰
 3399 Minutes de la dernière séance
 3400 Comptes payés 26 nov 1928.
 3401 Le conseil accorde à M. Roby l'usage pour futur usage
 3401 a Le trésorier autorisé à collecter taxe de distribution d'eau en 15 dec prochain et prendre procédure pour taxe de locataire

- 3402 Contrat de la N.S.P. Co. adopté avec correction à la clause No 34.
- 3403 L'ingénieur autorisé à acheter des casques et lottes pour les pompiers.
- 3404. Lumière autorisée pour St Dominique
- 3405 Minutes de la dernière séance
- 3406 Comptes payés le 10 dec 1928
- 3407 Copie de locataire remise à M. Alfred Bellemare.
- 3408 Le banque C. Nat accepte de payer les coupons d'intérêt dus le 1^{er} dec 1928. Le maire et trésorier autorisé à signer un billet à demande etc. --
- 3409^a Trésorier autorisé à payer M. G. Desjardis pour terrassement rue Thury.
- 3409 Avis de motion: Reg No 115: Filature de soies.
- 3410 - - - - - 116: Construction d'une conduite d'aqueduc.
- 3411 Avis de motion: Reg No 117: Pour consolider la dette.
- 3412 L'avocat Lambray, autorisé à défendre la cité; cause Daniel Lorange vs la cité.
- 3413 Séance du 17 Dec 1928
- 3414 Comptes
- 3415 Approuvé pour recevoir M. Masson
- 3416 Reg. 115 approuvé
- 3417. Intérêts dus 1^{er} janvier 1929. autorisés
- 3418. Remunement de fonds 1847.⁵⁰ autorisés
- 3419 Remission Ls. M. Labrecque
- 3420 Séance du 7 janvier 29
- 3421 Comptes
- 3422 Remission Ls. M. Labrecque acceptée
- 3423 Contrat pour neige J. H. Masson adopté
- 3424 Requête de Ls. Gauthier et P. Lorange acceptée

- 3425 Page d'annonce dans Financial Post
 3426. Refusé de rempli d'eau. W. Moutplaisir & al
 3427 L. Massiotti pro. man
 3428 G. Dupren. Secrétaire, reg. 115
 3429. 14 janvier 1929
 3430 comptes
 3431 Sympathies à M. J. L. Lunnette
 3432 Rapport rotatur Reg 115
 3433. Océni de l'écure. Guillardet & Grolan
 3434 Emprunt # 2000. Rue Furey.
 3435 Serment Ernest Cossette.
 3436 Minutes de la séance
 3437 Que comptes soient payés
 3438 Mr. Cossette soit nommé sur les mêmes comités que M. Laberge
 3439 Licences accordées
 3440 Intérêts dus le Premier Février 1929 B. C. P.
 3441 Minutes de la séance
 3442 Comptes soient payés
 3443 Licence accordée
 3444 Soumissions pour char de foin
 3445 Installation électrique sur la Rue Dorval.
 3446 Pannaux réclames Reg. 116
 3447 Règlement N° 117. Construction sur la Rue St. Med
 3448 Serment, M. J. Laurent Desilets.
 3449 Serment M. Emile Bettez
 3450 Minutes soient adoptées
 3451 Que Comptes soient payés
 3452 Soumission pour le foin
 3453 Lecture du Règlement N° 118. Construction sur la Rue St. Med
 3454 Licences accordées
 3455 Règlement N° 118, A. prélever les fonds nécessaires.
 3456 Que les minutes de la dernière assemblée soient lues

- 3457 Que Comptes suivants soient payés
- 3458 Avancement de \$15000, en attendant la perception des taxes B. C. N.
- 3459 Règlement N° 117 soit adopté en dernière lecture
- 3460 Licences accordées à Mr. Labrecque
- 3461 Que la Salle soit accordée aux Séculars. C. F.
- 3462 Credit pour l'eau à Mr Antonio Landry.
- 3463 Les minutes de la dernière assemblée soient lues.
- 3464 Que les comptes suivants soient payés.
- 3465 Assemblée tenue au sujet du bureau d'inscription
- 3466 Propriété sur la Rue Napoléon soit vendue à M. Bordeaux pour la somme de \$ 2900.00
- 3467 Que budget pour l'administration de la Cité pour 1929 soit adopté.
- 3468 Règlement 117 soit adopté en 1^{re} lecture
- 3469 Concernant le charroyage de la neige et le salaire
- 3470 Que les minutes de la dernière assemblée soient adoptés
- 3471 Que Comptes soient payés.
- 3472 Licences accordées à M^{lle} Wilkinson
- 3473 Résolution N° 3466, concernant la maison sur la Rue Napoléon ne soit pas vendue.
- 3474 Prix demandés pour des Casiers Métalliques
- 3475 Avis donné au Trésorier Greffier Comptable concernant le Salaire, et Changement dans le bureau
- 3476 Que les minutes de la dernière assemblée soient adoptés
- 3477 Que Comptes suivants soient payés.
- 3478 Licences accordées à M. J. M. Houde et F. D. Stoycheff.
- 3479 Question d'un comité au sujet de l'assiette de la Rue au Sandiclar.
- 3480 Que Règlement N° 116 soit adopté.
- 3481 Au sujet de la commande pour Casiers Métalliques
- 3482 Assurance pour truck du feu et voiture du Chef.
- 3483 Que minutes soient adoptées.
- 3484 Que Comptes suivants soient payés
- 3485 Salle relenti pour plusieurs C. F. N.
- 3486 Au C. M. et M^{lle} Cambay offriront un local dans la bâtisse municipale

Index.

- 1571 Minutes de la dernière assemblée ^{juin} (1926)
- 1572 Comptes adoptés, date 21 juin 1926
- 1573 Achats des terrains M.M. Rochefort & Belle Isle
- 1574 Achats des terrains M.M. Ernest Houle & Jos. Tranges
- 1575 Une lumière en face De la Tremille & St Laurent
- 1576 Rue achetée de Léon Rochefort, Bates Valer Bag
- 1577 Autorisé à transmettre un protel @ M. Valer Thibeau et Maurice Thibeau
- 1578 Autorisé 5 lumières rue Thibeau
- 1579 Licences de commerce et les taxes soient collectées
- 1580 Terrain acheté de M. Art Hion prix \$252.00
- 1581 Avis donné aux contre-maitres pour faire travailler les hommes de 7 hrs. du matin 5 P.M.
- 1582 L'Ingénieur autorisé à déplacer un poteau born des rues Notre Dame et St Jean Baptiste
- 1583 L'Ingénieur autorisé à offrir \$100.00 @ L. Rochelleau pour la rue St Séverin pour Aqueduc d'égouts.
- 1584 Le surintendant de l'aqueduc notifié les propriétaires de la rue Thibeau de la date que les égouts leur soient donnés
- 1585 Soumissions demandées pour 50 tonnes de charbon
- 1586 Permission accordée à la Shammyan W. pour passer des fils
- 1587 Lettres lues en conseil séance du 21 juin 1926
- 1588 Serment de l'Échevin Arsenneau
- 1589 Serment de l'Échevin Devault
- 1590 Serment de l'Échevin Lemire
- 1591 Serment de l'Officier Rapporteur M. R. Morrisette
- 1592 Minute de la dernière assemblée
- 1593 Comptes adoptés, date 5 juillet 1926
- 1594 Le constable Demarais soit renvoyé
- 1595 Poteaux déplacés qui sont en face de la rue Belle Isle & Thibeau
- 1596 M. Adilard Desjardins nommé gardien de la municipalité.
- 1597 Le conseil ayant pris connaissance que le ^{à raison \$5.00 par mois} ~~travaux de~~ ^{permettant} et il est permis de charger 25¢ pour avis de taxes alors le troisième est permis de la proposition

- 1598 Lumière placée au coin des rues de l'Étré, Bellefleur
 1599 l'ouest de la rue St Laurent relevé abandonné, à 150 pds.
 1600 Contrat d'échange entre M. Boissonneau et la Cité ^{soit} accepté
 1601 La commission pour chartes, accordée à Monseigneur F. J. G.
 1602 Eau vendue à la Canadien International Paper
 1603 Prépare un plan pour le redressement de la rue
 St Maurice au coin St. Dome sur le côté ouest.
 1604 Minutes de la dernière assemblée adoptées
 1605 Comptes payés, date 12 juillet 1926
 1606 Le conseil condamne l'action de l'ingénieur
 en protestant la Cie des Ponts et Chaussées
 1607 Contrat de municipalisation, le R^{te} donné accepté
 1608 Arrondir le coin des rues Notre Dame et Thomas
 1609 Réparer les approches du pont S.P. 100
 1610 Contrat préparé entre la cité & Ernest Houle
 une servitude pour passer l'égout (à raison de \$100.50)
 1611 Comités formés comme après les élections 1925
 1612 M. Arsenau nommé pro-maire pour la prochaine
 1613 Les poteaux soient déplacés, Rues Bellefleur et St. Alphonse
 1614 L'offre de M. DeBlois soit acceptée R. Rues.
 1615 Maisons de la ville mises en vente dans les journaux
 1616 Minutes de la dernière assemblée adoptées
 1617 Comptes approuvés, date 19 juillet 1926
 1618 Systèmes d'égouts prolongés Rue St. Alphonse
 1619 Engagement de bug. Desrosiers, constable et qui
 1620 Rapport de M. Frégeau surintendant North Shore Power
 soit accepté, re les lumières de la rue Phibeau
 1621 Avis de motion, Règlement des trottoirs
 1622 Contrat de municipalisation, rue donnée par St. Ponsin
 \$6.45 remise à Pierre Lorange pour tous qu'il a payés
 1623 Ingénieur autorisé à construire un marché
 1624 La résolution No. 1597 soit rescindée exigeant une
 1625 garantie de \$3000 du trésorier, et que M. DeLothmelle
 1626 soit remercié de ses services à partir du 31 août 1926
 1627

- et remplacé par M. Jos. Lanouette qui il four-
 nisse une police de garantie de \$ 2,000. ⁰⁰/₂
- 1626 La Banque Canadienne Nationale soit autorisée
 à payer si l'acquies de la C^{te} les coupons et les ^{de} ^{la}
 La somme de \$ 322.50) comprenant les coupons de
 (\$ 6,300) coupons d'intérêt sur les déventures
 (\$ 7,50) etant, la somme des coupons d'int. ^{de} ^{la} déventure
- 1627 Echange de terrain entre M. M. Beaumier et la C^{te}
- 1627 A Serment de Eug. Terzague police & feu.
- 1628 Minutes de la dernière assemblée adoptées
- 1629 Comptes payés, date 26 juillet 1926
- 1630 Autorise l'Ingénieur a achete le bois pour Marché
- 1631 Contrat de résiliation de Pierre Louquet le Terrain du
- 1632 Ingénieur autorise a faire Terrain Rue St. Thomas ^{Marché} ^{H. D. et St. Denis}
- 1633 Les emplacements de M. J. Lanouette seront de \$ 35.00 par
 semaine et B. de Longue comme. ont terrain a
 de \$ 20. ⁰⁰/₂ par semaine.
- 1634 Reg. no. 90, Construction des trottoirs soit adopte
- 1635 La C^{te} achete de Pierre Rochefort les lots 387/220-21-47
 ainsi que la ruelle 1248. pour \$ 400. ⁰⁰/₂
- 1636 Minutes de la dernière assemblée adoptées
- 1637 Comptes approuvés, date 2 Aout 1926
- 1638 Contrat R. Achet de terrain coin H. D. et St. Thomas ^{Reg.}
- 1639 La propriété no. 25 Belleme soit portee @ M. J. Rochefort
- 1640 La requête de Mde. Elberteau soit accordée ^{Reg.}
- 1641 Obtenir les moyens pour terrains R. Rue Ste. Madeleine
- 1642 Minutes de la dernière assemblée adoptées
- 1643 Comptes payés, date 9 Aout 1926.
- 1644 Présenter le contrat au dit Pierre Rochefort pour signer
- 1645 Le rôle d'oblation et perception soient enregis de
 manière à porter 42 pds. à Pierre Rochefort
- 1646 Le conseil a pris connaissance du plan, feu
 deventures de la rue Ste. Madeleine. Le conseil
 offre \$ 150.00 de l'argent enri

- 1647 Offre de \$150.⁰⁰/₁₀₀ Argent larré aux gens qui n'appar-
tiennent pas à la ville Rue Rue Friscoy
- 1648 Avis de motion de l'échevin Labrecque, Règlement No. 91
- 1649 Avis de motion de l'échevin Lanthier Règlement No. 92
- 1650 Requête d'Auguste Riches soit accordée. Le Eau
de greffier continue les petites annonces de l'annuaire
1651 tenue sur le coteau
- 1652 Offres de terrains pour dépôt soit acceptées
- 1653 Contrat de donation de rue Da. De Blois, accepté
- 1654 Membres du comité d'éclairage, records etc
soient chargés de l'administration du marché
1655 Minutes de la dernière assemblée adoptées
- 1656 Comptes payés, date 16 août 1926
- 1657 Partis non subdivisés, nul permis de construire sera
1658 Le dit P. Rochefort refuse de compléter la vente de
ces 4 lots pour \$400.⁰⁰/₁₀₀
- 1659 \$50.⁰⁰/₁₀₀ voté pour annoncer la ville dans le No. Industrie
- 1660 Rapport de l'ingénieur Re. permis de C. Jov. Roof.
- 1661 Mines évaluations qui en 1926 sont nommés pour 1927
- 1662 \$700.⁰⁰/₁₀₀ Le Tour rue Montplaisir subdivisés & remis
pour le marché.
- 1663 Minutes de la dernière assemblée adoptées
- 1664 Comptes payés, date 23 août 1926
- 1665 Rapport sur la rotation Reg. 90 soit accepté
- 1666 Demande permission au Sous-Maire de construire
Aqueduc & égouts. (pour marché)
- 1667 Police d'assurance placée avec M. O. Rivard.
- 1668 Minutes de la dernière assemblée adoptées
- 1669 Comptes approuvés, date 30 août 1926
- 1670 Contrat de municipalisation, Re 424 & 422 accepté
- 1671 Lisière de terrain achetée de Frs. Louange soit adoptée
- 1672 Lisière de terrain achetée de S. Deschamps Thibault accepté
- 1673 Lisière de terrain achetée pour prolonger Rue St Laurent, accepté
- 1674 Que le lot 405-36 soit rendu à Desjardins, \$100.⁰⁰/₁₀₀

- Le lot 168.303-R. Rochelleau et 418-9274 @ R. Rochelleau.
 1675- Maison No. 37 St Joseph soit rendue @ J. Les Hayes.
 1676- Notifier M. Lottinville de laisser la maison No. 37 St Joseph
 1677- Pointe de terrain achetée de Henri Lanouette Rue Kabyer
 1678- Serment de Jos. Lanouette trésorier de la cité
 1679- " de B. de Gonzague asst. trésorier
 1680- Serments des évaluateurs pour rendre le rôle 1927.
 1681- " du Secrétaire " " " " " " " " " " " "
 1682- Minutes de la dernière assemblée, adoptées
 1683- Comptes payés, date 20 septembre 1926
 1684- Billet de Maxime Melançon renouvelé, \$3,500.
 1685- B. de Gonzague est renvoyé du service municipal
 1686- M. Fortunat Beaumier soit nommé Asst. Trésorier
 1687- L'échevin Labrecque donne avis qu'il proposera à
 la prochaine séance un Reg. No. 93. ^{Ordonnance}
 1688- Avis de motion Règlement No. 91 bonnement les rues.
 1689- Avis de motion Reg. No. 92 bonnement le marché et
 les déjeunés commencent sur le marché.
 1690- Contrat de vente de maison J. Les Hayes accepté.
 1691- Contrat d'achat terrain J. Labrecque accepté
 1692- Pointe de terrain achetée de Act Lion, acceptée.
 1693- Contrat avec Henri Lanouette soit accepté
 1694- Diveller les rues du quartier Ste Famille
 1695- Virement de Jos. autorisé pour ouverture Rue Montplaisir
 1696- Prolongement de la rue St Alphonse
 1697- L'ingénieur autorisé à mettre tuyen plus gros
 1698- Gaston Dupresne nommé greffier du rôle ^{Pour le St Alphonse}
 a raison de \$0.40 de l'heure
 1699- Le greffier autorisé à remettre @ M. P. de Lottinville
 les débetures qu'il a données ou garanties
 Le trésorier ne paye aucun compte sans l'autorisation
 1700- cheval acheté de J. Henri Beaumier
 1702- Minutes de la dernière assemblée
 1703- Comptes payés, date du 27 septembre 1926

- 1704 Contrat M. Fortunat Beaumier bantien
 1705 Le greffier autorise à placer des annonces
 pour ouverture du Marché
 1706 Les obligations contractées avec M. de Longue
 ont été remplies et le greffier est autorisé à dis-
 continuer les procédures
 1707 Le reg. no. 92 concernant le Marché est adopté
 1708 Délégation à Guibe pour construire Aqueduc & égouts
 1709 L'offre de M. Nouan est acceptée
 1710 Demande d'Isaac Grandmont, accordée par le Constructeur
 1711 L'ingénieur autorise à faire mettre un ^{Rue L...} luminaire
 1712 Serment de Fortunat Beaumier asst. tri.
 1713 Minutes de la dernière assemblée
 1714 Comptes payés, date 4 octobre 1926
 1715 L. Béherin Arsenaux nommé pro-maire
 1716 Reg. no. 92 adopté en 3^e lecture (Marché)
 1717 Reg. no. 91 adopté en 1^{re} et 2^e lecture (Rues)
 1718 Reg. no. 93 adopté en 1^{re} et 2^e lecture (Ouverture de nos
 1719 Chemins & 16.5% au chef de police pour famille Tellier
 1720 L'ingénieur autorisé à faire fermer la rue Joseph
 1721 Le chef de police autorisé à faire discontinuer
 les bouchers ou commerçants à vendre dans les
 1722 Le greffier autorisé à envoyer une copie de
 la présente à tous les intéressés
 1723 Préparer des plans pour construire Aqueduc & égouts
 1724 une luminaire soit posé sur St-Edouard & Toupin
 1725 Minutes de la dernière assemblée adoptées
 1726 Comptes payés, date 11 octobre 1926
 1727 \$6.00 remis à M. Beaumier pour taxes de locataire
 1728 La Banque L. Nationale soit prié de payer
 pour et à l'acquit de la cité
 1729 d'une somme de \$150.00 soit offerte à M. T.
 Lesage pour dommages contre sa propriété
 1730 Soumissions accordées à L. Guillemette pour les
 accoutrements des hommes de police

- 1731 Rendu payé \$ 55 verge corré
- 1732 L'ingénieur autorisé à aller à Montréal C.O. Exp.
- 1733 Règlement no. 91 soit adopté en 3^e lecture
- 1734 Règlement no. 93 do do do
- 1735 Demandes des soumissions pour location d'étangs dans le marché.
- 1736 Le trésorier autorisé à collecter l'aqueduc et les taxes de locataire
- 1738 Minutes de la dernière assemblée
- 1739 Comptes payés, date 18 octobre 1926
- 1740 Couper les branches et arbrustes nuisibles
- 1741 Travaux d'aqueduc & égouts soient commencés
- 1742 Faire bétonner l'espace entre le trottoir et la station
- 1743 Minutes de la dernière assemblée
- 1744 Comptes payés, date 9 novembre 1926
- 1745 Taxes de locataire 1925-26 soit remises à Albert Blais
- 1746 Taxes de locataire 1926 soit remise à J. Levesque
- 1747 Qu'une somme de \$ 7.20 sur le compte de taxes de M. Pierre St.-Coeur.
- 1747-A La cité accepte l'offre de l'industriel Pociquie
- 1748 Lumières soient installées sur les rues St Laurent, coin des rues Torange & Bellerose
- 1749 Taxes d'Ernest Picard lui soit remise, 1926
- 1750 Taxes d'Emile Tarocke lui soit remise pour 1926
- 1751 Taxes d'eau soient données @ Mr. Van Der Groen
- 1752 Taxes de locataire de Odilon Martel lui soit remise 1926
- 1753 L'ingénieur autorisé à rendre du tuyau à la Péciat
- 1754 Le rapport de l'ingénieur regardant Miller, accepte
- 1755 Requête des Forestiers accordée
- 1756 Requête des Blais de Requête 17 octobre, accordée
- 1757 Minutes de la dernière Assemblée
- 1758 Comptes payés, date 15 novembre 1926
- 1759 Taxes de locataire soit donner à Mr. Lemay cause de pauvreté
- 1760 M. G. Turpin livre la rue l'indiquant son engagement

- 1761 L. Ingenieur autorise a jurer un juraud rue H. de Ville
 1762 L'offre de M. J. O. Poirier M. D. V. soit accepté
 1763 Minutes de la dernière assemblée
 1764 Comptes payés, date 29 novembre 1926
 1765 Procédure homologuée dans le cas des Bernier
 1766 Taxes de locataire soit remis a Thémis 1926
 1767 " " " " " " Omer Ballou 1926
 1768 " " " " " " Albert Beland 1926
 1769 Le cheque de garantie G. Fautankos Dome soit retourné
 1770 Taxe de locataire soit remise a Alf. Bergeron 1926
 1771 Toutes correspondances + Résolutions Re. Publications soient
 transmises a l'Angeur Legal.
 1772 Entente conclue entre S. Ryan. Re. Teantherie
 1773 Entretien de la rue Thibault pour l'hiver
 1774 " " " " " " route St Maurice
 1775 Taxes de M. J. M. Terrestre soient données
 1776 Minutes de la dernière assemblée
 1777 Comptes payés, date 30 décembre 1926
 1778 Sympathies à la ^{famille} Boisset
 1779 Sympathies à la famille Lanouette
 1780 Taxes données à Antoine Dubord caisse de pauvreté
 1781 Taxes de locataires soit remis a R. Desaulniers
 1782 Une somme de \$ 30.⁰⁰/₁₀₀ soit remise à J. Fichard
 1783 4 Comités formés pour acheter des charbon
 1784 5 Minutes de la dernière assemblée
 1785 6 Comptes payés, date 20 décembre 1926
 1786 7 Taxes de M. J. J. Fortin lui soient données
 1787 8 Taxe de locataire des Filles de Jésus
 1788 9 " " " " a D. Beaumier pour 1926
 1789 L'eau soit donné au labat Cap Madeleine Anaton
 1790 Taxes de locataire soit remis a Paul Duchesne
 1791 Lumière soit posée rue Roy
 1792 Taxe de locataire soit remis a Rosario Beaumier
 1793 Qui en reçu à date soit donné à Oregene Dumas

- 1794 Salle accordée aux Membres du Club Amalieu
 1795 Taxes de locataires soient remises à H. Blermont pour 1925
 1796 Taxes de locataires remises à Art Doreet
 1797 " " " " Médéric Lassette pour 1926
 1798 Minutes de la dernière assemblée
 1799 Comptes payés, date 27 Décembre 1926
 1800 Taxes de locataires Jo. Dubois remises, 1926
 1801 Le conseil accepte les rues Le Dillais & Grandmont
 1802 " " " " la maison de l'écurie Rue St-Joseph
 1803 L'eau donnée à D. Bergeron
 1804 Taxes remises aux Rev. Filles de Jésus
 1805 L'Ingénieur autouise à aviser la North Shore
 1806 Plaintes du rôle à fournir à la prochaine séance
 1807 Minutes de la dernière assemblée
 1808 Comptes payés date 10 Janvier 1927
 1809 Etude des plaintes, rôle à fournir
 1810 Engagement de Alp. Rivard, résidents
 1811 Licenses de Restaurants, etc. soumises au conseil
 1812 Etour sur le marché louer
 1813 Avis à l'auditeur le rapport mensuel
 1814 M. Arsenau nommé pro-maire
 1815 Minutes de la dernière assemblée
 1816 Comptes payés, date 17 Janvier 1927
 1817 Etude des plaintes, rôle à fournir
 1818 La Banque C. Nationale prie de payer pour la bât
 1819 Avis de M. H. Fraction tramway special
 1820 Requête des marchands détaillants remis à Art Doreet
 1821 Projet de route le. Rue Ste-Adeline de W.P. Grant
 1822 Licence de licence accordée
 1823 Le greffier est autorisé à avoir de l'aide dans son bureau
 1824 Enlèvement de la neige
 1825 Minutes du conseil
 1826 Comptes payés, date 24 Janvier 1927

- 1827 Délégation R. Lee Boulevard
 1828 Licenses accordées
 1829 Terrain S. A. Grandmont accepté
 1830 Signature du procès-verbal R. Rue St-Joseph
 1831 Requête des Dames Sécularisées accordée
 1832 Somme d'argent remise aux Filles de Jésus
 1833 Rapport mensuel de chaque Département
 1834 Tomie Borriette domini greffier
 1835 La bête du lap. omnia sur la carte de la Province
 1836 La Banque Nationale doit fournir un rapport mensuel à l'auditeur
 1837 Le trésorier autorisé à payer l'éclairage
 1838 Corrections au rôle 1927
 1839 Rôle d'évaluation 1927 homologué
 1840 Minutes de la dernière assemblée
 1841 Comptes payés, date 31 janvier 1927
 1842 Budget 1927
 1843 Signe le consentement de S. Rochepont
 1844 Le trésorier autorisé à acheter à S. Pedard
 1845 Taxes données à M. J. Thibaut
 1846 Contrat de Ernest Houk accepté
 1847 Contrat de H. Toupin accepté
 1848 Licenses accordées
 1849 Taxe de locataire de Alc. Richer remise par 1927
 1850 Minutes de la dernière assemblée
 1851 Comptes payés, date 7 février 1927
 1852 Lendri achetés
 1853 Sleigh acheté de Louis Pauthier
 1854 Salle louée au Canada Américain
 1855 Saisie arrêt de J. A. Dupresne
 1856 Licenses accordées
 1857 Le conseil a formé les comités nécessaires
 1858 Minutes des conseils
 1859 Comptes payés, date 14 février 1927

- 1860 R. Brist nommé conseiller de la ville
 1861 Délégation formée pour ^{représenter la ville de} la vallée de St-Amand
 1862 Supplément aux familles Brousseau
 1863 " " " " Baptiste
 1864 Soumissions pour char de bois
 1865 Minutes de la dernière séance
 1866 Comptes payés date 21 février 1927
 1867 Approuve le monument de Peis & Hatz
 1868 Licenses accordées
 1869 Propriétés arriérés 1924 soient vendues
 1870 Les totes de bois achetées de chaque commission
 1871 \$22.80 soit remis à Pierre Loignon pour taxes
 1872 Licencement de l'aqueduc
 1873 Règlement. Franchise pour le gaz
 1874 Rapport de l'auditeur accepté
 1875 " " " " qui il y a erreur, Budget
 1876 Minutes du conseil
 1877 Comptes payés date 28 février 1927
 1878 Salaires du trésorier, Ass. tres. etc. augmentés
 1879 Licence de restaurant accordée
 1880 Soumissions pour uniformes
 1881 Reg. no 94 Prieur les fs. mémoires pour payer
 les dépenses de 1927
 1882 Reg. no 95 concernant le marché
 1883 " " 96 " " les licences
 1884 Amendement de Reg. no 97
 1885 Reg. no 98 concernant l'aqueduc 48 joints
 1886 " " no 99 " " pour payer
 1887 Minutes de la dernière séance
 1888 Comptes payés date 7 mars 1927
 1889 Licenses accordées
 1890 Reg. no 94 Adopté
 1891 Rapport de l'Ingénieur R. Station du L.P.R.
 1892 Règlements nos 95-96-97-98 soient adoptés

1893	Contrat de J. Alide Beaumais accepté
1894	Bonetta sur cheques @ J. Alide Beaumier
1895	Reg. no. 99 improuvé R. Agudue Hogue
1896	Minutes de la dernière assemblée
1897	Comptes payés, date 21 mars 1927
1898	Jeux les livres de la Heron Fraction
1899	Les évaluateurs nommés pour 1928
1900	Reg. no. 99 adopté en 3 ^e lecture
1901	Licenses accordées
1902	Objets pris en considération (liste parlementaire)
1903	La Salle lévis à la chambre de commerce
1904	Uniformes de constables achetés
1905	Boîtes à lettres demandées
1906	Minutes de la dernière assemblée
1907	Comptes payés, date 28 mars 1927
1908	Soumissions demandées pour matériaux
1909	Avis de notation R. Reg. no. 101
1910	Avis de notation R. Construction des trottoirs
1911	" " " " " " " " " " 102
1912	Plaintes aux listes parlementaires soient corrigées
1913	Foulercau acheté
1914	50 minots d'amine achetés de P. Lorange
1915	Messid Rue Rochelaur
1916	Chemins sur et pour aller au dépôt sur
1917	Minutes du conseil
1918	Comptes, date 4 avril 1927
1919	Le trisonis autorisés à enlever R. Taxes
1920	Reg. no. 100 adopté en 1 ^{re} et dernière lecture
1921	" " " " " " " " " " 102
1922	Soumissions pour robinets
1923	Licences de restaurants accordées
1924	R. paiement de l'agudue
1925	Le Guespin Jasse rapport à la prochaine séance
1926	Le logement de l'enseigne légale

- 1960 L'auditeur prépare ses Termes de l'ivre Reg. No. 100
- 1961 Délégation à Québec
- 1962 Relassement de la rue St Alphonse
- 1963 Projet de contrats de la rue Napoléon
- 1964 Poner les rues St Leo. et Rochesau
- 1965 #18.00 à chaque police pour chaussure
- 1966 Lumière coin des rues St Pierre & Montplaisir
- 1967 Minutes de la dernière assemblée
- 1968 Comptes approuvés, 23 mai 1927
- 1969 Licences accordées
- 1970 Demandes pour faire leurs trottoirs acceptés
- 1971 Avis de motion sur reg. No. 103
- 1972 Remettre de l'argent aux coutables pour taxes
- 1973 Contrats d'expropriation acceptés
- 1974 #4.90 autorise à remettre pour taxes de loc.
- 1975 Arrêt de tramway, rue Massoulié & Toupin
- 1976 Faire changer un poteau rue St Laurent
- 1977 Octroi pour le club Cap Madeline Amateur
- 1978 Le trésorier autorise à faire un paiement de \$50.
- 1979 Minutes de la dernière séance
- 1980 Comptes payés, 30 mai 1927
- 1981 Ordre pour les services de matériaux
- 1982 Tous portés à la liste municipale
- 1983 Contrats route Miries, Grand Mars acceptés
- 1984 Le l'ouverture de la rue Napoléon contrats adoptés
- 1985 Faire rompart coin R.D. & St Philippe
- 1986 Reg. No. 103 adopté en dernière lecture
- 1987 L'Appropriation des rues & rue etc rapporté date
- 1988 Soumissions demandées pour trottoirs
- 1989 Billets à l'ordre de la Banque C. Nationale
- 1990 Engagement de la F. X. Thos. Rediquet, arpenteur
- 1991 Permis de table de billards accordés
- 1992 Taxes de trottoirs remis
- 1993 Octroi de \$100, au club Cap Madeline Amateur

- 2025 Le comité formé pour l'année 1927
- 2026 L. Chevin L. Massicotte nommé pro-maire
- 2027 Coupons d'Intérêt payés à Banque C. Nationale
- 2028 Construction d'une conduite d'eau goutte à goutte
- 2029 Taxes de M. de Jos Thibault remises pour 1925
- 2030 Licences de Restaurant accordées à M. M. Suvoants
- 2031 Installation d'une lumière Rue St Laurent
- 2032 Ingénieur autorisé de faire le plan rue Notre Dame
- 2033 Mur de clôture chez M. Sam. Dumouch
- 2034 Procès de contest. Le Belanger rue Caron
- 2035 Minutes du Conseil
- 2036 Comptes payés, 25 juillet 1927
- 2037 M. René Puist liste des Employés permanents
- 2038 Signature du procès verbal prop. Chs. Rivard
- 2039 Construction d'aqueduc rue Fussey
- 2040 Banque C. Nationale priée de payer dettes de la C. de G. de G.
- 2041 Ingénieur autorisé d'acheter Lucek Graham
- 2042 Ingénieur autorisé faire rapport re: trottoirs
- 2043 Demande d'assurance re: droits de vente de terrains non subdivisés
- 2044 Licence de terrain achetée de M. W. Donoir
- 2045 Réparer le trottoir Rue Rochefort
- 2046 Exécution des jugements re: taxes de localité
- 2047 Offre de M. Ph. Lavigne Rue St Modeste acceptée
- 2048 Contrat des rues Or. De Bois accepté
- 2049 Serment d'Ernest Bourque
- 2050 Minutes du Conseil
- 2051 Comptes payés 1 Août 1927
- 2052 Ingénieur autorisé à prendre page No Industriel
- 2053 Taxes de localité Jos Gaudin remises pour 1926
- 2054 Contrat M. Donoir accepté
- 2055 Contrat de K. Philippe Lavanger soit accepté
- 2056 Procès de V. Thibault @ L. B. Bouches pour rapport
- 2057 Ingénieur autorisé pour la rue St Jean
- 2058 Demande faite par Jos. Lavanger re: jonction le plan de la rue

- 2059 Minutes du conseil
- 2060 Comptes payés 7 Aout 1927
- 2061 M. M. Geo Guard & L. Durand portés au rôle de perception
- 2062 Signer un acte de vente du 387-35
- 2063 Signer Contrat de Municipalisation rue St Philippe
- 2064 Contrat de Servitude du Canal d'Égout rue St Alphonse
- 2065 Préparer Contrat pointe de terrain J. A. Vigneault
- 2066 Taxes d'eau et de locataires remises @ J. Guenet
- 2067 Évaluations autoises @ considérer le rôle
- 2068 1/2⁰⁰ par année chargés aux Ter. Seurs Servants de J. Guenet
- 2069 Ingénieur autoise à faire imprimer le rôle de perception
- 2070 Minutes du conseil
- 2071 Comptes payés 22 Aout 1927
- 2072 M. Bellefeuille autoise à faire Almanach des Adresses
- 2073 Propriétaires re. taxes de locataires
- 2074 3 Rues Traction mise en demeure réparations bois M. E.
- 2075 Demande @ Ph. Lorange, frontie l'abonnement rue St Philippe
- 2076 Résolution No. 1789 Amendée
- 2077 Contrat de vente du terrain J. G. Vigneault
- 2078 Signer Contrat de vente Re. permission d'Égout par Int.
- 2079 Ingénieur autoise à refaire C.P. rue St Maurice
- 2080 Compte d'eau en litige remis @ Oct. Pailley
- 2081 Taxes remises à M^{me} W. Bourassa
- 2082 Greffier du la Cour du Recorder. Emilie Main tenie
- 2083 Minutes du conseil
- 2084 Comptes payés 29 Aout 1927
- 2085 Résolution No. 2079 rescindée
- 2086 Soumission re. Charbon Acacia @ Lorange & Arceus
- 2087 Minutes du conseil
- 2088 Comptes payés 6 septembre 1927
- 2089 Poursuit. autoise chez Adel rue Rochefort
- 2090 Contrat terrain J. Guenet Rochefort adopté
- 2091 taxes remises @ L. Guard pour 1926-27
- 2092 Aff. des règlements acceptés des M^{rs} Durand

- 2093 Ingénieur autorise prolonger culvert Ste Madeleine
- 2094 Lumière autorisée chez M. St Cyr
- 2095 Minutes du Conseil
- 2096 Comptes payés 12 Septembre 1927
- 2097 Ais de Motion Règlement Amendement Reg No. 44
- 2097-A ~~offres des règlements d'écarts~~
- 2098 Conseil accepte l'offre de M. H. Dubois re terrain (\$6500)
- 2099 Ingénieur autorise à aller Montréal re 3 Rives Traction Nage.
- 3000 Offre de M. E. Demontre lot no. 168-141 acceptée
- 3001 Ingénieur autorise à continuer travaux culvert Ste Madeleine
- 3002 Minutes du conseil
- 3003 Comptes payés 19 Septembre 1927
- 3004 Le jeune Vivier envoie @ l. Ouphélinal de Louisville
- 3005 Parage rue Phébault
- 3006 Entente conclue entre 3 Rives traction & M. Moirant
- 3007 Règlement No. 104 adopté
- 3008 Contrat d'achat no. 168-141 adopté
- 3009 Terres de J. de Roy acceptées
- 3010 Offre @ Pierre Rochefort en règlement final
- 3011 Terrain de terrain no. 122-46 adoptée
- 3012 " " " Joe Goy adoptée
- 3013 " " " Mac G. Lord etc adoptée
- 3014 Taxes surantées remises 1925-26-27
- 3015 50¢ du pied ^{sur} terre offerte @ W. Laveault
- 3016 Travaux autorisés de faire la collection des traités
- 3017 Minutes du Conseil
- 3018 Comptes payés 3 oct 1927
- 3019 Contrat d'achat C. P. R. rue d'Alouette adopté
- 3020 \$p. 80 remise @ J. de A. St-August
- 3021 Les lots 119-24 et 119-25 portés @ Thomas Marion
- 3022 lumières autorisées aux endroits suivants
- 3023 bon d'impôt pour Rue Ste Julienne
- 3024 Abriter Grotte & traction aux conditions suivantes
- 3025 requête de M. D. Dargis acceptée
- 3026 Arrivé de tracteur accordé @ X. Leduc (reporté @ 365)